Grégoire Orlyk

MÉMOIRES ENVOYÉS À LA COUR DE FRANCE

Présentés par
Iryna Dmytrychyn

Présence Ukrainienne
L'Harmattan

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoires envoyés à la cour de France

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

PRÉSENCE UKRAINIENNE

Collection dirigée par Iaroslav Lebedynsky et Iryna Dmytrychyn

L'Ukraine, aussi vaste et peuplée que la France, héritière d'une longue histoire intimement liée à celle du reste de l'Europe et d'une culture riche et diverse, demeure une inconnue pour le public occidental, longtemps habitué à ne la considérer que comme une partie d'un ensemble russe puis soviétique.

Fidèle à la vocation des éditions L'Harmattan, la collection *Présence Ukrainienne* se propose de faire découvrir les multiples facettes de ce pays à travers une documentation de qualité, comprenant aussi bien des études originales que des traductions et des rééditions de textes fondamentaux oubliés ou introuvables sur l'Ukraine.

Contact : presenceukrainienne@gmail.com

Les titres de la collection « Présence ukrainienne »
sont à retrouver en fin d'ouvrage.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Grégoire Orlyk

Mémoires envoyés à la cour de France

Présentés par
Iryna Dmytrychyn

L'Harmattan

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

© L'Harmattan, 2017
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

http://www.harmattan.fr
diffusion.harmattan@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-11706-5
EAN : 9782343117065

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Vous connaissez à quel point la nation cosaque est jalouse de sa liberté, - son esprit remuant est toujours actif de saisir des occasions de revendiquer ses droits sur la tyrannie de la Russie...

Grégoire Orlyk
CP Pologne 240, fol. 17-18

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

La majeure partie des documents réunis dans la présent volume provient des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères qui a bien voulu accorder son autorisation à leur publication.

Je tiens à remercier particulièrement les conservateurs, Madame Isabelle Nathan pour ses conseils et Monsieur Grégoire Eldin pour son aide dans l'élaboration de ce projet.

Le volume contient également les pièces provenant des archives privées et j'exprime ma reconnaissance à la famille qui garde précieusement la mémoire de Grégoire Orlyk.

Je remercie également Iaroslav Lebedynsky ainsi que Maxime Deschanet.

L'orthographe et le style des documents ont été préservés.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Introduction

L'idée de regrouper les Mémoires de Grégoire Orlyk s'est imposée à la suite de la publication de sa biographie – *Grégoire Orlyk. Un cosaque ukrainien au service de Louis XV* - en 2006 aux éditions L'Harmattan. Il m'a paru important de présenter ses nombreux écrits dans leur état originel, afin de permettre aux futurs chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, de mieux saisir le personnage et les idées qu'il défendait. C'est à mon avis aussi un excellent moyen de montrer la place de l'Ukraine au début et au milieu du XVIII^{e} siècle.

Les Mémoires de Grégoire Orlyk constituent les textes qu'il a fait parvenir pendant près de trente ans aux responsables français. Ils représentent une source unique sur la vision du « pays des cosaques » en Europe. Disséminés pour la plupart dans les Archives du Ministère des Affaires Etrangères français dans les séries Pologne, Turquie, Suède, ils reflètent aussi l'étendue du champ couvert par les activités d'agent et d'expert de leur auteur. A travers les textes de Grégoire, on perçoit également sa personnalité et on trouve une multitude d'infimes détails toujours précieux pour un historien.

J'ai pris le parti d'accompagner ces textes d'un minimum de notes. Celles-ci, après une brève présentation du cadre historique au moment de la rédaction, portent essentiellement sur les noms et les références chronologiques et, le cas échéant, apportent des rectifications d'affirmations erronées. Dès lors, quelques précisions sur le contexte général et leur auteur s'imposent[1].

[1] Je renvoie aux travaux de Iaroslav Lebedynsky pour l'histoire des cosaques et les questions relatives à l'histoire de l'Ukraine en général.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le parcours de Grégoire Orlyk et ses différentes missions

La raison de l'intérêt français pour l'Ukraine au XVIII[e] siècle tient aux projets que la France nourrit à l'époque pour faire remonter sur le trône de Pologne Stanislas Leszczynsky, roi par la force des armes de Charles XII et, depuis 1725, beau-père de Louis XV par un heureux détour de la fortune. L'intronisation de Stanislas, à part réparer la mésalliance de ce mariage entre le Roi Très Chrétien, un des monarques des plus importants en Europe, avec la "simple demoiselle de Pologne", est également un moyen de maintenir la "barrière du Nord" - appellation donnée à l'alliance de la Suède, de la Pologne et de la Turquie unies à la France dans sa lutte contre le Saint Empire Romain Germanique. Cette barrière inventée par Richelieu permettait à la France d'inquiéter l'Autriche du côté oriental, créant une sorte d'étau de nature à lui ôter toute velléité hostile au royaume de France.

Dans le cadre de ce projet initial, les cosaques d'Ukraine, qui avaient quitté cette dernière après la défaite de Mazepa et trouvé refuge dans les possessions ottomanes, devaient servir de bras armé pour soutenir Stanislas en cas de menace russe. Prouver l'utilité et l'importance de ce soutien était l'unique carte dont disposaient les Orlyk – père et fils - et ce à quoi ils travailleront tous les deux. L'éventuel avantage de ce soutien serait l'entrée du « pays des cosaques" dans le cadre de la Rzecz Pospolita lorsque Stanislas aurait la jouissance du trône polonais.

Grégoire Orlyk apparaît sur l'horizon français en 1729, à l'âge de 27 ans. Né en 1702 à Batouryn, il eut pour parrain l'hetman Mazepa lui-même. Nous ne savons rien de son enfance en Ukraine qu'il est permis de supposer heureuse et aisée. Il suivit la retraite des restes de l'armée cosaque à Bender après le désastre de Poltava (1709). Puis il partit avec toute sa famille dans la suite de Charles XII en Suède, où il vécut à Ystad, Kristianstad et Stockholm, et étudia à l'Université de Lund. Il commença à servir le roi de Suède Charles XII à l'âge de 14 ans et quitta son service en 1720, pour s'engager suivant les intérêts de son père auprès de la Saxe, où il fut capitaine en 1725 dans le régiment des gardes. Après la réconciliation entre le roi Auguste II de Saxe et la Russie, qui provoqua le départ forcé de son père pour la Sublime Porte, il s'engagea comme aide de camp général du grand hetman de la couronne polonaise, Stanislaw Rzewuski puis, à la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

mort de celui-ci, il passa chez Stanislas Poniatowski, place où le trouvèrent les Potocki.

En automne 1729, le clan Potocki – Teodor (primat), Stefan (le petit général) et Jozef (le gouverneur de Kyiv) -, accompagnés du général Zülick, ambassadeur de Suède en Pologne, vinrent retrouver Monti, l'ambassadeur français en Pologne, en compagnie d'un jeune homme inconnu de lui. Ils lui apprirent l'intérêt que représentait l'élément cosaque dans la future élection. L'origine de l'idée d'utiliser les cosaques, toujours installés sur les terres ottomanes depuis 1708, est difficile à établir. L'initiative a pu venir des partisans polonais de Stanislas, comme elle pouvait appartenir à Stanislas lui-même ou bien avoir été inspirée par Philippe Orlyk. Sur l'insistance des Polonais, Grégoire est envoyé en France en novembre 1729 sous le nom de l'officier suédois Barthel. Il se rend à Chambord, résidence de Stanislas, d'où il sera envoyé par ce dernier à la cour pour défendre la valeur de la carte cosaque dans les affaires polonaises.

Grégoire quitte la France au bout de trois mois, le 1er mars, pour se rendre à la Porte, où vit reclus son père, qui a succédé à Mazepa dans la dignité d'hetman. Il embarque à Marseille sous le nom de l'officier suisse Hag, passe par Salonique où il rencontre son père et arrive à Constantinople en juin 1730, auprès de l'ambassadeur français, le marquis de Villeneuve, lui apportant une lettre de Stanislas et une lettre de son père pour le grand-vizir. Il restera auprès de l'ambassadeur dix-huit mois, lui rendant de nombreux services dont, entre autres, l'établissement de contact avec Qâplan Guirây, le khan de Crimée de retour de son exil et qui était une ancienne connaissance de Stanislas Leszczynski et de Philippe Orlyk.

Voyant que les démarches en faveur de son père – à savoir sa libération, raison principale de son voyage – avaient peu de chances d'aboutir, Villeneuve suggère à Grégoire de repartir, assurant veiller à ses intérêts, engagement que Villeneuve a tenu, en parlant à la moindre occasion aux dignitaires de la Porte de l'absolue nécessité de faire sortir Philippe Orlyk de son exil et de le rapprocher de son armée.

De retour en France, Grégoire présente fin décembre à Versailles des Mémoires qui relatent son voyage et contiennent une longue présentation de l'Ukraine (« nation cosaque ») ainsi que son utilité et celle de son père

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

dans l'affaire de la succession de Pologne. De cette époque date le premier Mémoire conservé dans la série Pologne aux archives du Ministère des Affaires Etrangères français.

Grégoire est renvoyé en Crimée en février 1732 sous le nom de l'officier suisse Hag, porteur d'une lettre de Louis XV pour le khan des Tatars, afin d'assurer à la France leur soutien, ainsi que celui des troupes de son père et tenter de pousser la Porte à prendre un engagement concret dans l'affaire polonaise. Son retour en France début 1733 coïncidera avec la mort d'Auguste II de Saxe, ouvrant la vacance du trône tant attendue.

La cour de France prend la résolution de l'envoyer en Pologne auprès de Monti, pour être ensuite envoyé en Turquie auprès des Tatars, afin d'obtenir tous les soutiens, entre autres, celui des cosaques de son père. Il part en mars 1733 à Varsovie et, n'y ayant passé que quelques jours, il est expédié par Monti à Constantinople, pour revenir en Pologne en mai. Monti l'envoie à Versailles. Grégoire quitte de nouveau la France en compagnie de Stanislas qu'il sera chargé de conduire à Varsovie. Cette mission périlleuse et délicate, débutée le 2 août 1733 et terminée le 8 septembre 1733, a été exécutée par le jeune Orlyk avec succès. Stanislas intronisé, c'est à Grégoire que Monti fera l'honneur de porter l'agréable nouvelle à la cour. Ce voyage effectué en un temps record suscita l'admiration générale des contemporains.

Stanislas, très vite obligé de quitter Varsovie sous la pression des baïonnettes russes, se réfugie à Dantzig en compagnie de l'ambassadeur français. Grégoire est envoyé à Dantzig pour expliquer les dispositions de la cour prises en faveur de Stanislas afin de le tirer de sa triste situation. L'infortuné roi est loin de se contenter de l'arrangement proposé et Monti expédie très rapidement Grégoire à la cour, porteur d'un projet d'invasion de la Saxe, suivie d'une guerre générale en Europe, qui restera lettre morte.

En 1734, la cour approuve le projet d'envoyer Grégoire en Turquie, afin qu'ensemble avec Villeneuve, ils travaillent à susciter la guerre entre les Turcs et les Russes, où son père devrait également jouer un rôle à la tête de son armée. Grégoire devra essayer avec Villeneuve d'obtenir la permission pour son père d'aller rejoindre ses cosaques. La Porte, ayant entre temps pris la décision d'envoyer Philippe Orlyk auprès du khan des Tatares et,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

surtout, de le mettre à la tête de ses troupes, Grégoire est immédiatement envoyé par Villeneuve auprès du khan.

Il revient à la cour en novembre, les rêves brisés par la défection des cosaques qui s'étaient placés sous la protection de la Russie. La principale raison d'être de la carte ukrainienne dans l'intronisation de Stanislas disparaît. Les deux hommes perdent le dernier levier dont ils disposaient pour intéresser les cours européennes à la « nation cosaque ». La France, n'ayant plus d'illusion quant à la réussite de l'entreprise polonaise, cherche ailleurs une solution pour le beau-père de Louis XV. Les préliminaires de Vienne donnant à Stanislas le duché de Lorraine et de Bar en échange de son abdication étant conclus, c'est de nouveau Grégoire qui sera envoyé au mois de novembre 1735 à Königsberg, où Stanislas a trouvé refuge, dans l'objectif de le convaincre d'accepter ce projet. Il réapparaîtra de nouveau à la cour en décembre et sera envoyé à Vienne en janvier 1736, afin de seconder le négociateur français et lui porter les dispositions de Stanislas. C'est également Grégoire qui portera le 30 mars la lettre d'abdication à Stanislas, mettant un point final à cette longue et tumultueuse aventure. Il dira avoir parcouru dans ce cadre 8630 lieues par terre, 4960 par mer et touché 40105 francs.

Dans ces différentes missions Grégoire, qui fait son apparition sur scène de par sa filiation, prend très vite de l'envergure et sera rapidement employé, parallèlement aux missions liées à son père et à son statut de « chef de la nation cosaque », aux missions qui lui seront confiées uniquement en reconnaissance de ses capacités et de ses talents. De simple messager, il devient bientôt un conseiller, un instigateur et un exécutant principal de missions de plus en plus importantes et où ses responsabilités seront accrues.

Lors de la guerre russo-turque qui éclate peu après, il ne réussit pas à se faire envoyer à la Porte, malgré bien des efforts. Il envoie à la cour en rafale des lettres et des mémoires et garde encore un contact avec son père, qu'il n'aura plus l'occasion de revoir : Philippe Orlyk meurt en 1741.

Nullement abattu, Grégoire se rend en Suède, officiellement pour régler la succession de son père alors qu'en sous-main, il seconde les efforts de l'ambassadeur français, Lanmary. Les dépêches dithyrambiques de ce dernier ne laissent pas de doutes quant à l'efficacité de Grégoire au sein du

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

parlement suédois, où s'affrontaient les « bonnets », favorables à la Russie, et les « chapeaux », partisans de la France. Son séjour en Suède qui dura plus d'un an fut un succès personnel indéniable, même en admettant qu'il ait eu pour base le prestige et le poids, certes dépassés, de la carte cosaque que la Suède avait jouée. Quelques années plus tard, le Roi de Suède lui décerna l'Ordre Royal de l'Epée avec le grade de commandeur en reconnaissance des services rendus.

Dans la guerre de succession d'Autriche, où la Russie s'est engagée du côté de Marie-Thérèse (1745), Grégoire présentera de nombreux projets, incitant principalement la France à se servir de son alliée turque contre Marie-Thérèse. Il sera l'auteur de nombreux projets, liant la Suède, la Pologne et la Turquie, menacées par la Russie, auxquels il tentera toujours d'ajouter l'élément cosaque. La cause commune demande à ses yeux d'empêcher l'agrandissement de la puissance russe et de soustraire tous les amis de la France mais aussi (surtout ?) la « nation cosaque » à son emprise. Ses agissements provoqueront même des tensions avec la cour de Saxe, devenue alliée, qui ne demandait rien moins que l'embastiller.

Grégoire se maria le 3 décembre 1747 avec Louise Hélène Le Brun de Dinteville, fille de Guillaume Le Brun, à la Chapelle Royale du Château de Versailles, en présence du dauphin, des filles aînées du Roi, des princes du sang, de nombreux ministres et de la marquise de Pompadour. Orlyk s'allia ainsi à une ancienne famille de la haute noblesse provinciale française et s'établit désormais au château de Dinteville.

Orlyk continuera à inonder la cour de ses propositions qui garderont toujours le même fond, même s'il les orientera en fonction des besoins français du moment : il plaidera la cause de la liberté de la nation cosaque tantôt en faveur de la Pologne, tantôt en faveur de la Suède, tantôt en faveur de la Turquie. Il maintient un contact régulier avec la cour et les acteurs de la politique extérieure. Le Secret du Roi, cette diplomatie occulte créée par Louis XV, sera probablement attentif à ses écrits. Il compte au nombre de ses correspondants les principaux protagonistes du Secret, parmi lesquels il convient de distinguer particulièrement de Broglie, son futur responsable, et Tercier, longtemps cheville ouvrière du Secret. La correspondance avec ce dernier, qui fut par ailleurs secrétaire du marquis de Monti durant son ambassade en Pologne, porte les marques d'une sincère amitié.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Grégoire Orlyk s'essaya également dans le monde militaire. D'abord, il tenta de jouer les *condottieri* et élabora plusieurs projets de former un corps de cosaques au service de la France. La première proposition a été formulée en 1735, encore du vivant de son père et devait pallier l'absence dans les troupes françaises d'une cavalerie légère à opposer aux hussards de l'empereur. Il réitéra son projet sans résultat en 1741, ce qui ne l'empêcha pas de le soumettre de nouveau en 1743.

Sans abandonner le domaine diplomatique, Grégoire entame une belle carrière militaire. S'il a été engagé dans l'armée de Louis XV dès 1734, obtenant le brevet de lieutenant-colonel réformé, son parcours au service de la diplomatie française attesté fait croire que sa carrière militaire avait véritablement commencé dix ans plus tard, et que toute mention précédente ne constitue qu'une sorte de couverture masquant ses véritables activités diplomatiques. Les premières traces sûres de sa présence dans l'armée datent de 1744, lorsqu'il reçoit l'ordre de rejoindre l'armée de Flandres sous le commandement du maréchal duc de Noailles en qualité du maître de camp de cavalerie. Il rejoignit ensuite en qualité du maître de camp réformé le régiment Royal Allemagne de cavalerie. Il se trouve en 1745 sous le commandement du prince de Conti en qualité du maître de camp et attaché à sa personne. Il est déclaré brigadier le 1er mai 1745. Il rejoint ensuite le maréchal de Saxe et devient maréchal de camp en mai 1748. Il lève en 1747 un régiment d'infanterie allemande à qui il réussit à obtenir, avec l'assentiment de Stanislas et la bénédiction de Louis XV, le nom de Royal Pologne. Lorsque la guerre de Sept ans éclate, Grégoire rejoint l'armée sur les bords du Rhin, sous le commandement du maréchal d'Estrée. Il participe à la bataille de Rosbach et à la prise de Hanovre. Il se révéla être un commandant talentueux[2] et se distingua lors de la bataille de Bergen.[3] Il reçut le grade de lieutenant-général des armées du Roi le 21 avril 1759 – grade qui précède celui de maréchal de France. Il fut blessé au cou par un boulet de canon à Bergen, ce qui lui causa une contusion. Il participa encore à la bataille de Minden en août 1759. Grégoire Orlyk mourut à l'armée le 23 novembre 1759.

---

[2] BOURCET de, *Lieutenant-général de l'armée du Roi, Mémoires historiques sur la guerre que les François ont soutenu en Allemagne depuis 1757 jusqu'en 1762*, Paris, 1792, p.153. Voir également la page 127, où l'auteur parle du comte d'Ozlick qui marcha sur Cassel. Il s'agit très certainement de G. Orlyk.

[3] Gazette du 28 avril 1759, N°18, p.208.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

La personnalité de Grégoire

Nous disposons de nombreux témoignages de ceux que Grégoire a été amené à croiser. Le premier est de la plume de Stanislas qui, après leur première rencontre (fin 1729), semble avoir apprécié Grégoire : "Ce jeune homme me paraît avoir du mérite et très capable de vous instruire aussi bien que d'exécuter les ordres que vous jugerez à propos de lui donner..."[4]. Toutefois, nous sommes au début de l'aventure polonaise, et Stanislas, sans que nous ne le soupçonnions de mentir, ne donne pas ici un témoignage neutre - il devait encore convaincre les Français de le soutenir. En revanche, le témoignage du marquis de Villeneuve, l'ambassadeur français à Constantinople, nous paraît bien plus objectif : ce sera le premier donné par une personne totalement extérieure et, à la différence de Stanislas, totalement désintéressée. Villeneuve, après avoir proposé à Grégoire de s'installer dans son palais, trouve sa compagnie "très bonne par rapport à son caractère". Grégoire est à ses yeux "rempli de bon sens et de discrétion" et, chose très précieuse, "très instruit des intérêts des princes du Nord et de l'Allemagne".[5] Il dira par la suite que Grégoire "se conduit à merveille"[6] et le fera même travailler à traduire des lettres qu'il fait parvenir au khan. Ajoutons à cela l'absence de vénalité, chose rare à l'époque où le service de l'Etat était l'unique moyen de subsister pour les hommes sans fortune personnelle. Villeneuve le remarque et au risque de déplaire, car la parcimonie du cardinal de Fleury était légendaire, à plusieurs reprises en fait part à la cour et, face à ses réticences, n'hésite pas à outrepasser ses pouvoirs.

Quant à Monti, Grégoire a d'abord forcé son admiration lors de son retour de Crimée : "Il arriva chez moi la nuit, habillé à la tartare, et fit la course de Constantinople à Varsovie en seize jours."[7] Trouvant Grégoire

[4] Stanislas Leczszynsky, Chambord, le 23 janvier 1730. CP Pologne volume 187 fol. 49-50.
[5] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 20 novembre 1730, reçue le 18 mars 1731. CP Turquie volume 82 fol. 449-468.
[6] Villeneuve – Chauvelin, le 19 février 1731, reçue le 3 juin 1731. CP Turquie volume 83 fol. 70-79.
[7] Monti – Roi, Varsovie, le 23 mai 1733, reçue le 3 juin 1733. CP Pologne volume 205 fol. 147-148.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

"bon sujet et qui sert utilement"[8], Monti le destine à l'exécution d'un projet de la plus haute importance : "...je le regarde comme un homme qui peut utilement servir Votre Majesté pour le voyage du Roy Stanislas... Il sait plusieurs langues, il a du courage. Il connaît l'Allemagne et la Pologne, il est infatigable. C'est un homme de naissance, sage et un très bon et digne sujet. Je prends la liberté de dire à Votre Majesté qu'il est bon à bien des choses et qu'il serait utile à son service."[9] Par la suite, Monti verra dans la présence de Grégoire une main divine et un effet de la Providence notamment en ce qui concerne l'exécution du projet de voyage de Stanislas en Pologne.[10] La mission réussie, Monti choisit la sobriété : "Il m'a paru très juste que Monsieur Orlick soit porteur de cette agréable nouvelle. C'est un digne sujet"[11] ou encore, "je prends la liberté de dire, Monseigneur, que c'est une vraie acquisition à faire pour le service du Roy. C'est un homme à tout qui a d'excellentes qualités et qui serait fort utile dans la conjoncture présente auprès du Monseigneur ailleurs quand l'occasion se présentera".[12] La cour, d'ailleurs, reconnaît ses qualités : "... les talents que l'on convient qu'il a pouvant l'élever à des postes où nous sérions bien aises de le retrouver".[13] Enfin, cette reconnaissance témoignée au fils incitait la France à favoriser le père : "Nous nous remettons bien à vous du choix du temps et des moyens pour obtenir que M. Orlick soit secouru. La considération des services que

[8] Ibidem.

[9] Monti – Roi, le 5 juin 1733, reçue le 16 juin 1733. CP Pologne volume 206 fol. 54-56.

[10] "J'ai toujours regardé, Monseigneur, comme un effet de la providence, et comme un présage de succès qu'il se trouve deux hommes aussi fidèles et aussi capables d'exécuter ce projet que le sont MM. Anthouard et Orlick. On avait destiné d'envoyer ce dernier auprès du Khan sans qu'il y ait aucune nécessité. M. de Villeneuve me le renvoie, et tout autre courrier pouvait m'apporter le paquet dont il était chargé. C'est donc la Providence qui nous le renvoie et aussitôt qu'il est arrivé ici, elle me fait jeter les yeux sur lui pour l'exécution du projet. » Monti – Chauvelin, le 24 juillet 1733, reçue le 1er août 1733. CP Pologne volume 207 fol. 231-250 et volume 213 fol. 140-147.

[11] Monti – Chauvelin, Varsovie, le 12 septembre 1733. CP Pologne volume 208 fol. 232. Voir également Monti – Roi, Varsovie, le 12 septembre 1733. CP Pologne volume 208 fol.231.

[12] Monti – Chauvelin, Varsovie, le 15 septembre 1733, reçue le 26 septembre 1733. CP Pologne volume 208 fol.261-262.

[13] Cour – Villeneuve, le 1er novembre 1736. CP Turquie volume 95 fol. 407-416.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Monsieur son fils continue de nous rendre, augmente beaucoup le désir que nous en avons"[14], - écrivait-on à Villeneuve.

Celui qui a le plus couvert Grégoire d'éloges est incontestablement l'ambassadeur français en Suède, Lanmary. Il a envoyé à la cour des dizaines de dépêches contenant des témoignages favorables à Orlyk. Il a mis toute son énergie et a déployé toute son éloquence pour obtenir à Grégoire la Croix de Saint Louis : « Un François ne servirait jamais sa Patrie avec plus de vivacité et de chaleur ».[15] Ou bien, cette autre dépêche dont le caractère désintéressé se passe de commentaire : « … tout étranger qu'il est. Je ne crois pas que le Roy puisse employer personne qui soit plus que lui attaché aux intérêts de la France. Je serai aussi sensible aux marques de bontés que Sa Majesté voudra bien lui donner que si elles m'étaient particulières. Je dirai même plus. Si le Roy me juge digne de quelque grâce par la suite, je prendrai sur mon compte celle qu'elle aura bien voulu faire à M. d'Orlick. »[16] Grégoire devint chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 18 juillet 1744.

Ce sont les quelques témoignages les plus complets - il ne serait pas aisé de les citer tous, parfois contenus dans quelques mots flatteurs. Il nous paraît important à souligner que tous ces témoignages concordent, à l'exception des remarques hautaines et désobligeantes de Stanislas durant la période de sa brouille de Grégoire, où ce dernier n'acceptait pas la tutelle polonaise. D'ailleurs, l'entourage de Stanislas dont le représentant de la cour de France auprès de lui, le sieur Hulin, avait toujours une opinion extrêmement favorable sur Grégoire et a tout fait pour que Stanislas le récompense convenablement pour les services rendus. Une autre note dissonante appartient à l'ambassadeur des Alleurs qui s'est farouchement opposé à ce que Grégoire revienne à Constantinople. Mais n'est-ce pas lui en sa qualité d'envoyé français en Saxe qui dut essuyer les foudres de cette cour, lorsqu'on accusa Orlyk de répandre des lettres séditieuses ? Il ne subsiste aucune trace des contacts entre les deux hommes à part une empoignade par courriers interposés, lorsque l'ambassadeur montra son

[14] Cour – Villeneuve, le 14 juin 1736. CP Turquie volume 95 fol.134-137.
[15] Lanmary – Amelot, le 12 décembre 1742, reçue le 1er janvier 1743. CP Suède volume 203 fol.273-278.
[16] Lanmary – cour, Stockholm, le 13 août 1743, reçue le 2 septembre. CP Suède volume 206 fol.134-137.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

désaccord avec les projets défendus par Grégoire, notamment au sujet des cosaques. Le chevalier de Vergennes, le brillant ambassadeur auprès de la Porte, en revanche, a témoigné à Grégoire son soutien et c'est probablement lui qui s'est occupé des papiers de Philippe Orlyk à la demande de Grégoire.

Un autre témoignage, *a contrario*, est l'appréciation donnée par l'envoyé russe à la Porte, Népluev. Lors de son premier voyage en Turquie, Grégoire fut reçu par Népluev « fort gracieusement »[17], se faisant passer pour un envoyé de Bonneval, un renégat occidental au service des Ottomans dont la carrière était à son zénith. Ce n'est que deux ans après, lors du second voyage de Grégoire en Turquie, que Népluev réussit à découvrir sa véritable identité. Voici le portrait qu'il en fit à sa cour : « …une trentaine environ, taille haute, blond, teint hâlé ; parle russe, allemand, français, polonais, suédois, cosaque et probablement connaît le grec et le turc ; réservé et honorable, d'un esprit pas trop perçant, mais pas bête ».[18]

Fait notoire, après sa mort, c'est dans ses états de services militaires que l'on retrouve le lointain écho de ses multiples activités sur le front diplomatique. Le ministre de Suède en France, Scheffer, ne voulant pas, dit-il « manquer à ce que ma nation lui doit en particulier », s'empressa à sa mort de lui rendre hommage et justice en écrivant à la cour : «Votre Excellence connait mieux que personne quelles ont été les circonstances dans lesquelles M. le comte d'Orlik s'est trouvé pendant tout le cours de sa vie et qu'il s'est toujours également distingué par son courage et ses talents, que par son attachement inviolable pour des objets dans lesquels les deux royaumes ont mis un intérêt et un prix commun ».[19]

---

[17] G. Orlyk – P. Orlyk, le 5 septembre 1730. Mémoires et Documents Pologne volume 11 fol.149-150.

[18] Description faite en 1734. Cité in A. KOCUBINSKIJ, *Graf Ivan Andrejevic Osterman i razdel Turciji*, Odessa, 1899, p.72.

[19] Sheffer – M. le Maréchal, Paris, le 9 décembre 1759. SHAT 3Yd931 Dossier d'Orlick.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

L'Ukraine dans la présentation de Grégoire

Grégoire soumit à la cour de France durant près de trente ans et, outre la correspondance courante lorsqu'il était en mission, des Mémoires, souvent volumineux, où il exposait l'utilité de la carte cosaque dans les projets politiques français dans cette partie du continent. Malgré les changements des besoins français dus à l'évolution de la situation et, de ce fait, certaines modifications des projets soumis, tous gardent des constantes quant au sujet principal - la nation cosaque qui souffre sous le joug russe et l'intérêt qu'aura la France à défendre sa Liberté. Il réussit à insérer l'élément cosaque dans les intérêts français du moment, l'ajustant à toutes les combinaisons - en faveur de la Pologne (1733), de la Turquie (1736), de la Suède (1742), la guerre de succession d'Autriche et le trône polonais – mais aussi en soulignant ce qui sera la base de l'équilibre des diplomaties modernes : la liberté d'une nation opprimée ne doit pas être défendue dans son seul intérêt, mais aussi dans l'intérêt de ses voisins. L'argument-phare, et qui sera le fil conducteur et la constante absolue de tous les écrits de Grégoire, dans une formulation qui ne subira guère de modifications : "... les cosaques d'Ucraine n'aspirent qu'une favorable révolution pour secouer le joug tyrannique de la Moscovie..."[20] et qu'il faut juste leur insuffler que le moment de la révolte est arrivé et qu'ils seront puissamment soutenus.

Grégoire tentait de persuader son interlocuteur de l'intérêt qu'il aurait à faire valoir les revendications cosaques : un soutien militaire ou une révolution, en guise de diversion susceptible de retenir ne serait-ce qu'une partie des forces ennemies. Il faisait surtout valoir l'avantage qui pouvait être tiré du « pays des cosaques » pour se prémunir des dangers et des menaces des adversaires de la France. Un glissement est bien perceptible dans ces Mémoires : du soutien à un pays concret – la Pologne, la Turquie, la Suède, - Grégoire en arrive à la lutte contre un ennemi unique, la Moscovie. On peut même dire que toute son inépuisable énergie ne fut pas tant déployée pour les alliés mais bien contre un adversaire – la Russie. Il n'eut de cesse de présenter la Russie comme l'oppresseur de la

[20] Mémoire pour Monseigneur le Garde des Sceaux présenté par son très humble serviteur à Versailles le 23 décembre 1731. CP Pologne volume 180 fol.399-400

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

nation cosaque, mais surtout comme un danger réel pour l'un des trois pays alliés de la France et, par projection, comme un danger potentiel pour l'Europe toute entière. L'exemple de l'Ukraine, engloutie par cette puissance, pourrait être suivi, selon Orlyk, par la Pologne, la Suède, la Turquie et bien d'autres.

Il est important de garder présent à l'esprit que les Mémoires de Grégoire n'étaient pas des narrations abstraites mais des documents censés influencer les centres de décision en vue de l'obtention d'un résultat bien concret. Ils étaient appelés à convaincre et pousser à l'action. Leur auteur devait donc tenir compte des besoins du moment et des objectifs de leurs destinataires. Dès lors, il n'y a pas à s'étonner de voir l'Ukraine présentée comme une partie de la Pologne. S'il répondait en cela à l'idée de la place du pays des cosaques propre à une partie de l'élite de l'Hetmanat, il devait le faire aussi tout simplement parce que la question de la liberté de la Pologne était plus facile à défendre devant la cour de France. Le même raisonnement, à mon sens, devrait être appliqué à l'identification personnelle, lorsqu'il se présente comme sujet polonais. A la cour de France, d'ailleurs, il était « aidé » par Stanislas, qui ne voyait pas les choses autrement. Cependant, lorsque la carte polonaise n'était pas d'actualité, il n'a pas hésité à souligner l'importance des liens entre les cosaques et la Porte ou la Suède.

L'union avec la Pologne était, à l'époque de Grégoire, l'unique configuration permettant de préserver l'Ukraine des hetmans. Si l'on peut penser que dans un mouvement linéaire, par rapport à l'idée de Mazepa de l'Ukraine indépendante, Grégoire est en recul, en fait, il ne s'agit que de changement imposé par les circonstances. La situation profondément modifiée par l'irruption de la Russie avait rendu illusoire la poursuite de cette idée de Mazepa. Toutefois, l'Ukraine dans la Pologne n'était qu'une autre variante du rêve d'indépendance *in fine* : à cette époque l'unique moyen de poursuivre sur cette voie était de créer la Rzecz Pospolita des trois peuples. Il est tentant de se demander quel aurait été le cours de l'histoire est-européenne si cet ensemble polono-ukraino-lithuanien avait vu le jour. Aurait-il empêché les partages de la Pologne ? Aurait-il cantonné la Russie dans d'autres limites ? L'histoire cependant ne se lit pas à l'envers.

Souvent laissés sans réponse, trop audacieux ou victimes de changements conjoncturels, les Mémoires de Grégoire Orlyk contribuaient

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

au maintien de l'atmosphère générale. Il n'avait pas de choix, car seule une coalition anti-russe pouvait lui laisser espérer revenir en Ukraine. Le système qu'il tentait de soutenir appartenait cependant au passé et s'est effondré vers le milieu du XVIIIe siècle : la Russie est entrée en scène, alors que la Pologne, puis la Suède et la Turquie en ont quitté le devant. Si les thèmes de l'Ukraine, de ses cosaques et de ses libertés ont été présents aussi longtemps dans ce qu'il est convenu d'appeler les « diversions orientales » de la France, le mérite lui en revient largement. Lorsque Broglie parle au Roi en 1777 de la « civilisation des cosaques »[21], lorsque le Roi écrit à Breteuil en 1761 « J'ai lieu de croire qu'en autorisant les Russes de s'emparer de l'Ukraine… ce serait … participer à une véritable injustice »[22], il nous semble apercevoir en filigrane l'ombre du fils de l'hetman Orlyk.

Lorsque la France révolutionnaire sera menacée de toutes parts, on verra réapparaître sur les pages des archives du Quai d'Orsay les projets formés pour sauver les nations libres : française, polonaise et cosaque[23]. Les projets enflammés d'Orlyk, eurent, à mon avis, un semblant d'écho en 1812, lorsque Napoléon entreprit d'attaquer la Russie. La situation depuis sa mort avait bien changé : la Sitch des cosaques zaporogues n'existait plus, le khanat de Crimée avait été annexé à la Russie, la Pologne était partagée. Mais les lignes d'un Mémoire présenté à cette époque, outre la reprise de certaines de ses combinaisons, empruntent jusqu'aux expressions habituelles de Grégoire : "Les Cosaques unis aux Tatars de Crimée pourraient former un seul Etat dont le beau nom de Tauride profané aujourd'hui serait vengé en prenant celui de Napoléonide. Cet Etat composé des peuplades toujours à cheval étant gouverné par un seul chef au moyen d'une constitution conforme à leur manière d'être, et avec la perspective d'une indépendance politique formerait bientôt une nation

[21] Mémoire du comte de Broglie au Roi sur la paix du Nord, le démembrement de la Pologne et les suites que ces événements peuvent et doivent avoir sur le système politique de la France. Remis le 7 juin 1777. *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier, etc…*, publ. Par E.BOUTARIC. Paris, Plon, 1866, vol.II, p.432.

[22] Roi – Breteuil, Marly, le 8 juin 1761

[23] Voir par exemple, Mémoire sur la nécessité et les moyens de rétablir la Pologne. Paris, le 3 nivôse l'an quatrième de la République (24 décembre 1795). CP Pologne volume 323 fol. 238.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

civilisée qui ferait une des plus fortes barrières aux projets ambitieux de la Russie et à ses prétentions sur la mer Noire et le Bosphore... Ces peuplades pour être ignorantes et abruties, n'en sont pas moins douées d'une certaine perspicacité d'esprit naturel et d'une élévation de sentiments que n'a point communément le peuple russe. Elles supportent très impatiemment le joug et l'opprobre dont les charge ce dernier. Les premiers surtout, savoir les cosaques zaporoviens qui s'étaient donnés d'eux-mêmes à la Pologne et que Bashory avait fixé au-delà des cataractes du Dnieper, et qui sont bien faits, robustes, adroits, braves, infatigables et très intelligents, seraient les premiers à lever les boucliers et entraineraient indubitablement les autres dans leur parti... Je le répète, ces peuplades bien organisées formeraient par la suite une nation et pourraient même atteindre à un degré de civilisation bien supérieur à celui que ni les ukases éphémères, ni le knout permanent des Russes ne sauront jamais donner aux Moscovites travestis en Européens. Et cette nation pourrait même porter le nom du grand législateur qui en ferait des hommes (Napoléonide) et qui fourniraient une excellente cavalerie légère (de 40 000 hommes) ..." [24].

Un autre fait apparaît indéniable à la lecture de ces Mémoires : Grégoire agissait dans un large contexte européen. S'il était défenseur de la liberté ukrainienne face à la politique russe, il l'était tout autant s'agissant de la Pologne, mais aussi de la Suède et de la Sublime Porte, pressentant mieux et plus vite que les diplomates français les visées de la Russie et les conséquences de son expansion. Avant la fin du XVIII siècle ses mises en garde s'avéreraient exactes.

Grégoire Orlyk était l'ambassadeur d'une idée, celle de la liberté du pays des cosaques. L'Ukraine a été présentée dans les couloirs des monarchies européennes, par ses soins et ce jusqu'à sa mort, comme une nation libre, opprimée mais prête à se révolter pour recouvrir sa liberté. Il était persuadé que la place de l'Ukraine était dans l'union polono-

[24] Examen des forces constantes et actives que peut fournir la Pologne dans son ensemble, ainsi que de ses frontières, considérées uniquement sous le rapport militaire. 1812. Mémoires et Documents Pologne volume 28 fol. 211-220. Le passage sus-cité porte en marge l'annotation suivante : "Les cosaques unis aux Tartares de Crimée, méritent une considération particulière". Voir également sur le sujet : E. BORSCHAK, *Napoleon i Ukrajina*, L'viv, 1937 ; R. MARTEL, "Napoléon et l'Ukraine", *Affaires Etrangères*, 8-ème année, janvier 1938, pp.55-64, février 1938, pp.120-128 ; J. JOSYPYSZYN, "Napoléon et l'Ukraine", Paris-Sorbonne 1991.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

lithuanienne et non dans l'ensemble russe. J'ose affirmer qu'il était le meilleur défenseur de la future Ukraine en Europe de l'époque de l'Ancien régime, et très certainement, le meilleur et le plus persévérant défenseur officieux que l'Ukraine ait jamais eu. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la durée de sa présence et le haut niveau des contacts dont il bénéficiait, constitué de têtes couronnées et de principaux personnages des Etats. Il représentait un pays qui n'existait plus. Son combat semblait perdu d'avance. Qu'importe, comme disait le personnage le plus flamboyant de la littérature française : « Que dites-vous ?… C'est inutile ?… Je le sais !/Mais on ne se bat pas dans l'espoir du succès !/Non ! Non, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile ! ». A l'image d'un Cyrano, Grégoire Orlyk avait du panache et mérite pleinement qu'on mette la lumière sur ses combats dont nous percevons aujourd'hui des échos bien réels.

Iryna Dmytrychyn
Paris, février 2017

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur à Versailles le 21 décembre 1731

Ce premier Mémoire est rédigé à l'occasion de la deuxième visite de Grégoire en France et à Versailles, après son retour de Turquie. Cette mission dans le monde ottoman lui a été confiée en 1730, lorsqu'il s'est rendu pour la première fois en France en décembre 1729, d'abord près de Stanislas à Chambord, ensuite à Versailles, muni des conseils de Leszczynski et de ses recommandations : il le présenta comme « fils d'une Nation Belliqueuse qui est à portée à donner du secours aux polonais opprimés, et capable de faire une grande révolution dans les Etats du tsar ». Nous n'avons aucune trace des conversations de Grégoire à la cour de cette première visite, bien qu'il ait affirmé en 1736 avoir présenté un grand mémoire. A l'issu de ce séjour - au cours duquel il a également bénéficié du soutien de l'ambassadeur de la Suède Gedda - il quitte Marseille le 1er mars 1730, sous le nom de Hag, officier suisse, pour se rendre à Constantinople auprès de l'ambassadeur Villeneuve. Le but du voyage est de faire approcher son père des cosaques, en vue de les engager dans la lutte prochaine pour le trône polonais. Grégoire arrive à Constantinople en juin 1730, ayant passé quelques semaines auprès de son père à Salonique.

Les démarches visant à libérer Philippe Orlyk de son exil, malgré l'insistance de l'ambassadeur et les lettres de l'hetman lui-même, entre autres, au grand-vizir, demeuraient sans résultat. Cependant, en automne 1730 revient de son exil une ancienne connaissance d'Orlyk et de Leszczynski, le khan Qaplân-Guirây, qui s'est mis, lui aussi, à œuvrer en faveur de l'hetman. Les efforts tardant à porter leurs fruits, Villeneuve décide le renvoi de Grégoire en France. Il embarque à Smyrne le 4 octobre 1731. Arrivé en France, il se rend d'abord à Chambord, où il présente à Stanislas le 9 décembre un Mémoire[1]. Convaincu de la nécessité du soutien cosaque, Stanislas rédige un Pro Memoria qu'il fait parvenir à la cour en même temps que Grégoire s'y présente pour rendre compte de sa mission. A Versailles, le jeune Orlyk est reçu par le cardinal de Fleury, le véritable premier ministre, et le marquis de Chauvelin, ministre des Affaires Etrangères et Garde des Sceaux. Grégoire passe à la cour trois semaines, du

[1] Une transcription de ce Mémoire existe dans le Journal de Phillipe Orlyk : Mémoires et Documents Pologne volume 11 fol. 331-337.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

10 au 30 décembre. Il nous reste de cette période deux mémoires – du 21 et du 23 décembre – alors que Grégoire avait écrit à son père avoir soumis cinq mémoires à Chauvelin et six mémoires-réponses aux questions posées.

Le Mémoire du 21 décembre 1731 est le premier texte de Grégoire Orlyk présenté à la cour de France parvenu jusqu'à nous. Le contexte de l'élection polonaise pèse fortement et Grégoire est parfaitement conscient que c'est en raison des préoccupations autour du trône de Pologne que la France s'intéresse aux cosaques. Il plaide dès lors en faveur de la réunion des cosaques et de la Pologne en un seul Etat, autant par conviction reflétant le véritable souhait d'une partie de l'élite de l'Hetmanat, que par nécessité de se rattacher à la Pologne dans l'esprit de la cour. Ainsi, cette phrase de départ sur Philippe Orlyk, le présentant comme un fidèle de Leszczynski et un Polonais, n'est rien de plus qu'un excellent moyen de rendre l'hetman sinon indissociablement avec son pays, au moins personnellement, plus proche et plus compréhensible à la cour.

Dans le préambule historique de ce mémoire fortement polono-centriste, Orlyk commence son exposé à l'époque de Mazepa et Charles XII en Ukraine et des événements de la période de l'exil à Bender, des traités signés par les cosaques dont il a joint les copies - *Diploma assecuratorium pro duce et exercitu zaporoviensi*, signé par Charles XII le 10 mai 1710, le *Traité d'amitié éternelle, de fraternité et de l'union militaire inviolable entre la Crimée et l'armée zaporogue et le peuple de la Petite Russie*, signé le 23 janvier 1711. Il poursuit avec le malheureux raid sur l'Ukraine de 1711, le traité du Pruth, le diplôme du sultan concernant l'Ukraine des deux rives (également joint en copie), le départ de son père en Suède, puis en octobre 1720 pour la Saxe pour suivre les offres d'Auguste II (union de Vienne de 1719 entre Georges I, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre, Charles VI, l'empereur du Saint empire romain germanique et Auguste II, électeur de Saxe), en terminant par le chemin qui l'a conduit dans son exil turc.

L'exposé est volontairement réducteur et général, sans doute afin de synthétiser mais davantage encore pour offrir un tableau cohérent et sans aspérités. Grégoire n'hésite pas à enjoliver : les cosaques qui ont rejoint son père en Ukraine en 1711 étaient-ils 40 000 ? Le second diplôme du sultan, donné après la signature du traité du Pruth ne mettait-il pas l'Ukraine de la rive droite offerte à Philippe Orlyk sous la double dépendance d'Istanbul et de Bahçesaray - ce qui d'ailleurs avait conduit l'hetman à ne pas l'accepter ? (Dès lors, Grégoire présente le texte du premier document,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

antérieur au traité du Pruth, sans oublier il est vrai de souligner que Philippe Orlyk avait refusé la dépendance du sultan).

La situation des cosaques au moment de la rédaction du récit est dépeinte également sous les meilleurs auspices et toujours dans la perspective de la future élection, à laquelle Philippe Orlyk semble déjà travailler puisqu'il tente de se rapprocher de ses troupes et de les maintenir dans de bonnes dispositions. Leur possible défection en faveur de la Russie est déjà évoquée, notamment par le biais de la tentative de 1728.

Si le duc de Holstein avait effectivement joué un rôle d'intermédiaire entre Philippe Orlyk et la Russie, le dialogue a bien eu lieu dans les deux sens et les offres ne venaient pas que de Saint-Pétersbourg.

La mention d'une succession de la dignité d'hetman en sa faveur à la disparition de son père semble davantage appelée à impressionner Versailles. Il apparaît, en effet, peu probable, que Grégoire ait pu croire en un pareil scénario.

Grégoire souhaite retourner en Turquie, sinon sous couvert de la France, au moins en tant qu'envoyé de Stanislas.

Le Mémoire est présenté au Garde des Sceaux, qui était également à l'époque secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Germain-Louis Chauvelin.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 180 fol.391-395

Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur à Versailles le 21 décembre 1731

Quoique je me flatte Monseigneur que vous n'ignorez point le vrai zèle et attachement que mon Père a porté toujours pour les services de Sa Majesté le Roy de Pologne et pour celles de la République sa Patrie et que tant des recommandations des puissances intéressées dans nos affaires sont des témoignages suffisantes pour faire reconnaître l'importance et l'utilité des services rendus dans le temps passé et combien elles comptent sur lui dans une conjoncture plus favorable, j'ose cependant prendre la liberté de réitérer mes très respectueuses représentations et de vous supplier très humblement Monseigneur de vouloir considérer que Sa Majesté le Roy de Pologne dès qu'il fut élevé sur le trône, connaissait l'avantage et l'utilité que la République de Pologne a eu quand la Nation Cosaque était inséparable de ses intérêts et combien tout au contraire des malheureuses et des dangereuses suites elle a ressenti quand ladite Nation en a été séparée, mit toute son application conjointement avec le feu Roy de Suède Charles XII a détacher les cosaques de la partie des Moscovites. La domination tyrannique des Moscovites commençant à empiéter sur la liberté des cosaques, favorisa les vues des Rois, si bien qu'à l'approche du Roi de Suède, le général Mazepa (presque) avec toute la nation cosaque s'est donné à la protection dudit Roi et de Sa Majesté le Roi de Pologne. La perte de la bataille de Pultawa a fait subir à tous ceux qui étaient de la partie du Roi de Suède les mêmes malheurs et les obligea de sacrifier leur fortune et de suivre le sort d'un protecteur qui s'était retiré en Turquie. En reconnaissance des services rendus par la nation cosaque, il s'engagea par une promesse solennelle de n'abandonner jamais les intérêts de l'armée zaporovienne laquelle le sauva après la bataille de Pultawa. L'Ucraine fut la proie des moscovites et le tsar lui ôta toutes ses privilèges. Le général Mazepa étant mort, le Roi de Suède força mon Père de lui succéder et il fut élu unanimement par toute l'Armée Zaporovienne chef. Pour marque de la foi, le Roi de Suède accorda un Diplôme assecouratoire dont j'ai l'honneur Monsieur de vous présenter une copie ayant entre mes mains l'original. Depuis ce temps là mon Père en sacrifiant sa propre fortune, ne discontinua d'être attaché au service de Sa Majesté le Roi de Pologne, et pour se mettre à l'abri des prétentions que le czar formait injustement contre les cosaques et se rendre plus formidable, mon Père forma un traité d'alliance éternelle entre

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

les Cosaques et les Tartares dont la copie est ici jointe, avant la déclaration de guerre que la Porte a fait en faveur du Roi de Suède aux Moscovites. Mon Père par une secrète correspondance engagea les cosaques de l'Ucraine de se déclarer pour lui et ensuite l'ouverture de la guerre par des Manifestes rependus, et dès qu'il fut entré en Ucraine avec peu nombreuse armée se vit à la tête de quarante mille cosaques et maître de toute l'Ucraine appartenant à présent à la Pologne. Le czar ayant été obligé de céder aux Cosaques Zaporoviens par le traité de Pruth ladite Ucraine, fut en même temps contraint de renoncer à toutes les prétentions injustement formées contre les cosaques, comme on voit dans le troisième article du même traité, et le grand seigneur confirma la possession par un diplôme dont j'ai l'honneur Monseigneur de vous en présenter la traduction. Le feu Roi de Suède, outré de peu d'attention qu'on a eu dans le traité de Pruth pour ses intérêts, empêcha mon Père d'aller à Constantinople, comme le Grand Seigneur voulait pour le confirmer et lui donner le kaftan, comme il en est d'usage. La Porte, voyant que mon Père méprise sa protection et l'avantage lui offert, mit en possession de la Pologne, sur sa présentation qu'autrefois ce pays lui appartenait, et mon Père fut obligé de se contenter avec les cosaques de promesse faite de la part de la République. Le feu Roi de Suède en quittant la Turquie, recommanda l'Armée Zaporovienne à la Porte et au Khan des Tartares régnant d'à présent, et leur déclara que comme il veut prendre soin des intérêts de la Nation Cosaque, qu'il veut que mon Père le suive en Suède. La mort nous ayant enlevé un protecteur si grand, le Roi Auguste par un esprit de vengeance contre le czar, engagea mon Père de quitter la Suède par des promesses très avantageuses pour se servir de lui et de son armée contre les moscovites, en cas que les Turcs déclareront la guerre comme dans ce temps-là il y avait beaucoup d'apparence. Le khan et l'Armée Zaporovienne le pressèrent aussi par plusieurs lettres. Mon Père en arrivant en Pologne, trouva la conjoncture changée et le projet découvert par le Czar. Pour se mettre à l'abri de la persécution des Moscovites, il abandonna sa famille en Pologne et se rendit en Turquie avec une lettre de recommandation du Roi de Suède régnant pour le Grand Seigneur déposé. Le pacha de Chosim où mon Père a été abordé, gagné par les ennemis fit un rapport tout à fait faux à la Porte, sur quoi non seulement on n'a point voulu permettre à mon Père de venir à la Porte, mais aussi on l'a éloigné de son armée si bien qu'il étai impossible d'avoir communication avec elle et il a été réduit dans un état à ne pouvoir donner secours à sa famille délaissée et abandonnée à la Providence divine. Pour mon

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

particulière j'avais une ressource assez facile dans les services militaires et joint à ce que mon emploi du capitaine me produise, les bienfaits de mes protecteurs, j'avais non seulement de quoi vivre honnêtement pour moi, mais aussi de pourvoir aux besoins de ma pauvre famille, en attendant avec patience un sort plus heureux. Depuis ce temps, Monseigneur, mon Père a eu l'occasion de réparer sa fortune. La Moscovie lui même fit des offres par l'intermédiaire du Duc de Holstein, et l'a voulu, mon Père n'a jamais voulu changer ses sentiments.

Les faveurs du Roi Auguste dont Monsieur Poniatowski est comblé et l'étroite alliance dudit Roy avec la cour de Bavière et de Moscovie, firent voir à tous les bien intentionnés pour le bien public de la Pologne toutes les vues dangereuses qu'on fait, d'un autre côté les injustes prétentions que les Moscovites formèrent contre la République et le désir de retourner les Cosaques Zaporoviens sous leurs puissances et se défaire entièrement par ce moyen de toute l'appréhension et crainte que cette nation leur peut donner dans une révolution pour y parvenir plus facilement, ils avaient donné un fantôme de liberté aux cosaques de l'Ukraine d'élire un général de leurs propres chefs qui d'abord qu'il est parvenu à cette dignité commença par ses émissaires de séduire les Zaporoviens par des promesses et avait déjà détaché une partie, laquelle ne fut point reçu de la part de Moscovie, laquelle voyant un corps sans officier l'a renvoyé sous prétexte qu'elle ne veut point se compromettre avec la Porte et le Khan des Tartares. Le général des cosaques de l'Ucraine commença en même temps de former une espèce de rébellion en Ucraine de Pologne et fit les prétentions au feu Mr le Palatin de Russie de certains terres, tous ces menaces firent déterminer Mrs le Premier Primas, le Palatin de Kiovie et le maréchal de la cour de la couronne à s'ouvrir devant moi avec leurs sentiments, connaissant mon attachement pour le bien public, de mon Père et ses bonnes intentions pour les services de Sa Majesté le Roy de Pologne. Je me rapporte Monseigneur aux justes témoignages de Mr le marquis de Monti, l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne dans ce pays avec quel empressement les amis du Roy de Pologne souhaitent de voir mon Père plus proche de son armée pour en tirer des services en son temps, et vous aurez Monseigneur la bonté de juger si je me suis entrainé par des imaginations frivoles dans la mission dont je fus honoré pour rendre compte au Roy de Pologne de tout ce qui se fait en son faveur. Mr le Baron de Zulick, l'ambassadeur de la Suède à la République a secondé mes vues par un projet donné à Mr le Marquis de Monti, lequel sans doute est communiqué à vous,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Monseigneur. Il vous a plu aussi de seconder nos desseins par vos très gracieuses représentations auprès de Sa Majesté le Roi Très Chrétien et j'obtins par l'entremise de la Cour de Suède la permission d'aller en Turquie et y travailler par les soins de Mr l'Ambassadeur à la Porte de parvenir à un effet souhaitable. Je me flatte Monseigneur que vous n'ignorez point tout ce que le Khan a voulu faire en faveur des intérêts du Roi de Pologne et avec quelle ardeur il a travaillé à la Porte pour faire approcher mon Père de son armée et je ne doute nullement que si Monsieur l'Ambassadeur avait pu y ajouter ses entremises, notre affaire aurait été faite. Les continuelles troubles dont l'Empire Ottoman est agité en dedans et la guerre de la Perse en dehors font qu'on n'osait point compter sur rien. Cependant, le Khan des Tartares ne discontinue point ses attentions dont il a donné des marques de sa bienveillance pour ses intérêts en délivrant tous les cosaques qui ont été condamnés aux galères par le Khan des Tartares déposé, ce qu'il a fait qu'il y a eu une affluence du monde infini en Zaporovie et, selon l'avis que Monsieur l'Ambassadeur a eu de la Crimée, il y a soixante mille hommes de bons cosaques sans compter les vagabonds et les brigands. Mon Père, ayant écrit une lettre à l'Armée Zaporovienne et la recommanda au Khan pour la faire tenir en sûreté. Il met là-dessus que comme toutes les lettres se lisent publiquement, il n'a point trouvé à propos de leurs faire tenir, parce qu'il y a des espions de la part des Moscovites. Cependant, il a promis d'envoyer un officier de distinction à la Porte pour finir les affaires de mon Père disant que ce sont ses propres intérêts de l'avoir auprès de l'armée et d'assurer Monsieur l'Ambassadeur qu'il ne se tranquillisera pas jusqu'à ce qu'il aura fini. Le Grand Vizir déposé n'est point moins bien intentionné et il n'attend que d'être bien informé des affaires de mon Père, et je ne doute nullement que Monsieur l'Ambassadeur ne vous a point rendu compte de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. C'est dans cette situation que j'ai laissé nos affaires et fus obligé par des raisons connues d'abandonner la Turquie. Monsieur l'Ambassadeur m'assurant qu'il a eu des ordres positifs de la cour, m'a promis que mon absence ne diminuera ses attentions pour les intérêts de Sa Majesté de Pologne et me chargea d'avoir l'honneur de vous rapporter, Monseigneur, qu'ils espèrent que sous le ministère présent on aura plus d'attention pour les intérêts de la France, que les Turcs n'aspirent que la fin de la guerre avec la Perse et de faire ressentir leur mécontentement aux Allemands et aux Moscovites, et que le Grand Seigneur ne saurait point se dispenser pour

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

contenter le peuple de tarder à déclarer la guerre, et qu'il souhaite seulement que les Allemands puissent être occupés ailleurs.

Pour ne point négliger une affaire ci-présente comme la nôtre et pour prévenir les suites dangereuses qui peuvent arriver en cas que les Cosaques Zaporoviens seront gagnés par nos ennemis, il est d'utilité de la République de Pologne de veiller sur leur conduite, puisqu'on ne sait point si en cas que la Porte déclare la guerre aux Moscovites les cosaques ne tournent point la casaque, et comme on a vu de tous les temps que cette nation suive ordinairement les sentiments de leur chef, personne ne saurait la mieux contenir dans le devoir que mon Père qui, étant né Polonais et zélé pour le bien public de sa Patrie, travaillera pour ses intérêts, tout au contraire, si les cosaques seront abandonnés à leur propre conduite, sûrement les Moscovites profiteront de reprendre l'Ucraine pour en faire une province incorporée aux Etats de Moscovie, au lieu si mon Père est à portée de son armée, non seulement il lui fera l'avantage d'être sous la domination de la Pologne, mais aussi inspirera par ses correspondances les cosaques moscovites à songer de récupérer leurs libertés et unanimement avec le Khan des Tartares dont les intérêts sont inséparables, en cas que la Pologne aura besoin de ses services, elle aura toujours un puissant secours pour faire une forte diversion contre les ennemis de la République. Sa Majesté le Roy de Pologne connaît la dextérité de mon Père et combien il peut compter sur son secours en cas que les factions des Allemands et des Moscovites voudraient empiéter sur les privilèges de la Pologne et l'empêcher de remonter sur le trône de Pologne. Il se flatte aussi que Sa Majesté Très Chrétienne secondera nos vues par ses très gracieuses recommandations à la Porte et m'a ordonné de vous représenter, Monseigneur, que mon Père étant dans un âge avancé ne saurait peut-être supporter les fatigues de la guerre et si malheureusement il vient à décéder, les cosaques ayant la liberté d'élection de leurs généraux pourront peut-être choisir de leurs propres chefs qui ne regardera que son propre intérêt, et pour maintenir une si nombreuse armée sans que coûtera beaucoup à Sa Majesté le Roy Très Chrétien, elle espère, Monseigneur, que vous m'accorderez votre très gracieuse protection auprès de Sa Majesté Très Chrétienne en représentant que je m'offrirai pour les services de Sa Majesté de sacrifier tout, et que je ne me rebuterai pas même de me mêler parmi les Tartares en allant en Crimée et me déclarant au Khan ce que je suis et mes vues vous assurant, Monseigneur, que par mon assiduité de ses services, je tacherai non seulement de maintenir le Khan des Tartares dans ses bonnes positions, mais

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

aussi de faire en sorte de disposer les Cosaques Zaporoviens de m'accorder la survivance du rang que mon Père a parmi eux. Pour autoriser et seconder mes desseins, Sa Majesté le Roy de Pologne espère selon les bontés de Sa Majesté Très Chrétienne qu'elle m'accordera gracieusement des lettres de recommandation pour la Porte et pour le Khan des Tartares, et comme notre triste état est tel que vous savez, Monseigneur, et sans les moyens de rien entreprendre, je prends la liberté de vous supplier Monseigneur très humblement de vouloir m'obtenir pas vos gracieuses entremises de quoi pouvoir me soutenir modiquement. Si cette grâce me sera refusée, Sa Majesté le Roi de Pologne demande seulement de ne lui point empêcher afin qu'il puisse m'y envoyer de son propre chef.

Voilà Monseigneur, que j'ai l'honneur de vous représenter très respectueusement.

P Grégoire d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire pour Monseigneur Garde des Sceaux présenté par son très humble serviteur à Versailles le 23 décembre 1731

Ce Mémoire de par sa rédaction semble être une réponse, du moins dans sa partie initiale. Il s'agit probablement d'un des six Mémoires-réponses annoncés par Grégoire à son père. Il ne quitte pas le domaine de l'élection polonaise, mais touche davantage l'équilibre des forces dans la région et met en valeur les cosaques, placés à égalité avec les Tatars et indépendants de la Moscovie. Grégoire plaide de nouveau pour son envoi en Turquie et, plus précisément, en Crimée, où il pourrait renouveler l'alliance entre le khan, les cosaques et son père. Orlyk insiste particulièrement sur une missive du roi pour le khan qui serait de nature à l'attacher à jamais à la cause de Stanislas et de la France. Il souhaite surtout être engagé par la France offrant ses services et sa fidélité.

Le Mémoire est rédigé toujours à l'intention de Chauvelin, Garde des Sceaux, en sa qualité du ministre des Affaires Etrangères.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 180 fol 399-400

Mémoire pour Monseigneur Garde des Sceaux présenté par son très humble serviteur à Versailles le 23 décembre 1731

Quoique j'accepterai, Monseigneur, avec une entière soumission les bontés qu'il plaît à Sa Majesté le Roy de m'accorder gracieusement et que je ressens une éternelle connaissance de ce que vous me daignez d'honorer de votre bienveillance en voulant seconder mes desseins et mon zèle pour le service de Sa Majesté le Roi de Pologne, vous me permettez, cependant, Monseigneur de vous représenter très respectueusement que la cour ne peut pas avoir lieu d'aucune sorte d'appréhension de dégoûter la cour de Moscovie en soutenant par ses entremises très gracieuses nos intérêts à la Porte et chez le khan, s'il lui plaisait de considérer Que mon Père étant né et d'extraction libre gentilhomme polonais attaché purement aux intérêts de Sa Majesté le Roi de Pologne et obligé après la disgrâce lui arrivée par la mort de son protecteur le feu Roi de Suède, de se retirer en Turquie où il jouit de la protection de la Porte, est par conséquent indépendant et non sujet de Moscovie ni de qui que ce soit et à l'abri de toute sorte de prétention de Moscovie ;

Que l'Armée Zaporovienne dont mon Père est le chef était toujours est de tout temps une nation libre et cherchant la protection là où elle trouve la plus avantageuse, qu'elle se contente seulement de conserver ses anciennes privilèges et s'est garantie de toutes les injustes prétentions par le traité qu'elle a formé avec les Tartares. Que d'ailleurs cette ligue éternelle unit et rend les intérêts des deux nations inséparables, si bien que rien ne peut être entrepris ni conclu sans le consentement unanime des deux nations ;

Que comme la Nation cosaque Zaporovienne s'est volontairement engagée à s'unir aux Tartares, le moindre mécontentement qui leur pourrait être causé, ils ont le droit de se plaindre et de recourir aux articles stipulés par le traité, que si l'on n'y point égard, elle est toujours en devoir de se détacher et de se donner à d'autres protections ;

Que M. le Khan qui a un certain pouvoir n'oserait point enfreindre contre la teneur du traité puisque tous les principaux de la Crimée et toute la nation tartare s'y opposerai, comme on a vu l'exemple il y a six années quand le Khan étant gagné par les Moscovites voulut abandonner les Cosaques Zaporoviens aux ressentiments du Czar et voulut disposer la Porte de ne point les défendre, que sur ces entrefaits toute la nation tartare s'étant révoltée contre leur Khan

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

et ils demandèrent à la Porte la déposition du Khan, ce que la Porte a fait et confirma la protection aux Cosaques ;

Que comme les Cosaques et mon Père sont restés permanents et stables dans ce qui a été convenu dans le traité, la Porte n'a aucun sujet de se plaindre ;

Que par cette raison, comme il paraît que la Porte a quelques ménagements pour les Moscovites, il est nécessaire de la désabuser de cette crainte mal fondée. Le privilège du Grand Seigneur et le traité nous y autorisent ;

Que pourvu que je sois secondé par une très gracieuse recommandation de Sa Majesté le Roy Très Chrétienne pour le khan, et de son éminence Monseigneur le Cardinal pour le Grand Vizir, je me flatte de parvenir, y joint les entremises de Monsieur l'Ambassadeur à la Porte, à avoir un résultat souhaitable de ma mission ;

Et comme je suis sûr qu'autrefois, les glorieux prédécesseurs de Sa Majesté le Roy Très Chrétien ont eu la contelligence avec le khan des Tartares, et comme celui régnant d'à présent est tout à fait dévoué aux intérêts de Sa Majesté le Roi de Pologne dont il a donné déjà des marques, comme vous ne l'ignorez point par le rapport de Monsieur le marquis de Villeneuve, il se fera une gloire d'être honoré par une lettre de Sa Majesté Très Chrétienne, et par ce moyen on lui fera connaître combien on a d'égard pour ses bonnes intentions. Si donc Sa Majesté me veut bien daignez de confier une lettre pour le khan, j'ose prendre la liberté de vous supplier, Monseigneur, de lui rappeler l'ancienne amitié des Rois de France pour le khan et leur contelligence, lui marquer la reconnaissance de ses bonnes intentions, et témoigner l'envie de le voir continuer. Du reste, que Sa Majesté Très Chrétienne m'autorise par ses ordres de lui représenter l'avantage et l'utilité réciproque des deux nations, et le priant de vouloir m'accorder sa confiance. Si vous jugez, Monseigneur, de me recommander comme un officier qui a l'honneur de servir Sa Majesté, cela me procurera plus d'accès et comme le khan n'ose rien entreprendre sans la permission de la Porte, je me flatte que M. l'Ambassadeur par les ordres de Sa Majesté m'y favorisera à la Porte en déclarant le sujet de ma mission en Tartarie. Cette attention, non seulement marquera la confiance de la cour envers la Porte mais aussi me fera avancer dans mes desseins.

De mon côté, Monseigneur, j'ose prendre la liberté de vous assurer très respectueusement que je ne perde de vue les intérêts de Sa Majesté Très

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Chrétienne tant au sujet des intentions de Sa Majesté polonaise, que si en cas de quelque guerre entre la Porte et quelques princes voisins contraires aux intérêts de France, de servir fidèlement et que je ne désabuserai point du secret dont il vous a plu de m'honorer en servant fidèlement.

De faire sentir que comme le Khan n'ignore point que les Cosaques d'Ucraine n'aspirent qu'une favorable révolution pour secouer le joug tyrannique de Moscovie, il est nécessaire de préparer la voie pour seconder leurs intentions à l'ouverture de guerre et être en état d'attaquer les Moscovites, que comme les factions des Moscovites et des Allemands veulent empiéter sur les privilèges de la Pologne, de quelles conséquence et suite dangereuse si après la mort du Roy Auguste un Allemand monte sur ce trône, et de quelles utilité et avantage si bien pour la Porte que pour les Tartares de voir rétablir un Prince sur son trône qui étant ami et allié de la France, on n'aura point raison tant à craindre, et comme le Khan est plus au fait des intérêts de l'Europe que les Turcs, il n'ignorera point que la Suède ne sera point fâchée de profiter si les Moscovites seront occupés du côté des Turcs et que leur puissance soit affaiblie, qu'elle compte beaucoup sur la diversion que les Tartares et les Cosaques peuvent faire dans son temps et qu'ainsi préparant et disposant le Khan et étant soutenu par des recommandations si puissantes, je me flatte de frayer le chemin de parvenir au but que je me propose. Pour y parvenir plus facilement, je tâcherai de renouveler le traité entre le Khan et mon Père et entre les Tartares et les Cosaques.

Mais je me flatte, Monseigneur, selon vos bontés ordinaires, que vous regarderai la triste situation où je me trouve depuis que je suis sortie de Pologne, et que je n'ai point d'autres ressources que dans les grâces de Sa Majesté Très Chrétienne, le Roi de Pologne n'étant point en état de me donner aucune sorte de soutien. Sa Majesté a aussi entière confiance envers vous, Monseigneur, que vous seconderez ses intentions en m'honorant de votre bienveillance et en me procurant un soutien par votre entremise. Vous n'ignorez point, Monseigneur, la nation avec laquelle je dois avoir affaire et le triste pays où je me dois rendre, vous en jugerez gracieusement combien que je m'expose. Ainsi je me repose entièrement sur sa discrétion et ce de quoi je me flatte bien persuadé qu'il vous plaira de contenter l'envie d'un Roy qui s'intéresse pour moi, et que son équitable cœur jugera l'importance de service rendu et de ceux que mon Père peut rendre. C'est de quoi je vous supplie très humblement,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Lettre du Roy au Khan des Tartares à Versailles le 29 décembre 1731

Cette lettre rédigée sur l'insistance de Grégoire est une missive hautement symbolique appelée à encourager le khan à garder ses bonnes dispositions en faveur de Stanislas. La lettre est également intéressante par la grande place qu'elle consacre au porteur du message, Grégoire Orlyk, témoignant ainsi de l'estime et de la confiance dont il jouissait à la cour et auprès de Louis XV. Grégoire contribua à la rédaction de la lettre, puisqu'il a renseigné Versailles sur la manière de s'adresser au khan – cette feuille est glissée entre les Mémoires qui ont été présentés en décembre 1731.

Après son séjour en France, le jeune Orlyk est expédié de nouveau en Turquie. Il embarque à Marseille sous le nom du sieur Hag en février 1732 et arrive à Smyrne en mai. Il rejoint Constantinople où Villeneuve lui remet la lettre de Louis XV pour le khan, qui lui avait été envoyée directement de Versailles pour être remise à Grégoire sur place.

Le 12 juillet 1732, il prend de Constantinople un bateau pour la Crimée, sous le nom du sieur de La Motte. Il était pourvu par Villeneuve de nombreux cadeaux pour le khan, d'une valeur de 1700 piastres (5100 livres).[1] L'ambassadeur voyait dans cette mission également le moyen de « s'informer des dispositions des cosaques en faveur de son père… »[2]. Arrivé en Crimée à la fin du mois de juillet, Grégoire fut reçu le mois suivant par le khan, lors d'une audience dans le harem. Le khan confirma sa ferme intention de soutenir Stanislas et la liberté de choix des Polonais. Après un bref passage auprès de Villeneuve, Grégoire quitte Constantinople pour Smyrne le 29 novembre 1732, d'où il rejoint la France pratiquement au moment de la mort d'Auguste II de Saxe. La succession au trône polonais est ouverte.

La lettre est adressée à Qaplân Girây, khan de Crimée à trois reprises (1707-1708, 1713-1715, 1730-1736). Elle lui a été transmise par Grégoire Orlyk

[1] Villeneuve – Chauvelin, le 6 juillet 1732. CP Turquie volume 84, fol.203-205.
[2] Villeneuve – Monti, Constantinople, le 2 juillet 1732. BN Ms Fr 7177 fol.94-97. La même datée du 3 juillet : CP Turquie volume 13 fol.11119.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Lettre du Roy au Khan des Tartares à Versailles le 29 décembre 1731

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à Vous Sérénissime et libre Roi des grandes hordes, Caplan Guiray le grand Khan des Tartares de Crimée, Précop, Nogays, Circassie, Petihorie, Bilogrod, Dolnie, Seymarie, Kopsine et des autres hordes de Tal et Tuman, notre cher et parfait ami, salut ! Nous faisons un cas si particulier des sentiments que vous avez pour nous, et dont il nous est venu plusieurs témoignages, que nous ne pouvons nous abstenir de vous le marquer par cette lettre que nous remettons à une personne qui part pour se rendre auprès de vous. Nous nous servons de cette même occasion pour vous assurer comme nous le faisons de notre sincère et durable amitié, au reste nous désirons que la personne qui vous présentera notre lettre vous paraisse digne de votre confiance et de votre affection. Pour nous, nous avons jugé que vous ne pourriez faire ressentir les effets de l'une et de l'autre à qui que ce soit qui soit plus digne de les mériter, c'est pourquoi nous la recommandons à votre bienveillance, vous assurant que tout ce que vous ferez pour elle nous sera très agréable. Nous souhaitons cependant un règne heureux et durable et une parfaite santé.

Donné en notre château de Versailles le 29 décembre l'an de grâce 1731 et de mon règne le 17.

Votre cher et parfait ami.

La copie originale est conservée aux Archives des Affaires Etrangères, Correspondance Politique Turquie, volume 83, fol.285

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire pour Monsieur le Garde des Sceaux, le 5 décembre 1733

Ce Mémoire est particulier par son caractère de compte-rendu immédiat alors que les autres textes s'apparentent davantage à des notes prospectives et géopolitiques. Il représente un témoignage rendu à chaud des événements survenus en Pologne après l'élection de Stanislas Leszczynski.

Après son dernier voyage à la Porte en 1732 avec la missive royale, Grégoire a énormément voyagé : à Varsovie en mars 1733, il est à Constantinople en avril et de nouveau à Varsovie en mai 1733 ; en France en juin 1733, il conduit Stanislas à Varsovie en septembre 1733 pour son élection, accomplissant avec succès une mission délicate et périlleuse, pour revenir de Pologne quelques jours plus tard porter la nouvelle de l'élection à Versailles, d'où il part en octobre 1733 à Dantzig où Stanislas avait trouvé refuge avec le marquis de Monti, chassé par les troupes russes qui ont envahi la Pologne. Il revient à Versailles chargé de plans échafaudés par Monti en novembre 1733 et qui consistaient à provoquer une guerre générale contre la Russie et l'Autriche, les principaux soutiens de l'électeur de Saxe qui s'était emparé de la couronne.

Grégoire détaille dans ce Mémoire les représailles exercées par les Russes conduits par Peter de Lacy (1678-1751), un Irlandais au service de la Russie, contre les partisans de Stanislas. Il n'y a pas à douter qu'en soulignant la cruauté de la politique russe, il pense au pays de son père.

Le Mémoire est adressé à Chauvelin, Garde des Sceaux et Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 216 fol.90-92
Mémoire pour Monsieur le Garde des Sceaux, le 5 décembre 1733

Dans l'élection de l'Electeur de Saxe fait pour les forces moscovites, Monseigneur, les violences et les injustices se sont manifestées assez pour ne point croire au public tout ce qu'ils commettent de plus violent et de plus cruel en Pologne, et si je devais ajouter foi à tout ce qu'on débite des cruautés énormes des Moscovites elles sont innombrables j'ai l'honneur seulement, Monseigneur, de citer quelques faits que j'ai entendu dire de la bouche même du prince Primat et qui sont confirmés par plusieurs seigneurs qui sont auprès de Sa Majesté Polonaise à Dantzig, sans m'arrêter aux circonstances de toutes les violences faites aux plusieurs d'entre ceux qui ont élu l'Electeur de Saxe puisque vous ne les ignorez point.

Pour donner une apparence des formalités usitées dans les élections des Rois de Pologne, ils ont formé des Palatinats et des députés pour suppléer au défaut des Nobles qui ont une possession de terre, ils ont choisi plusieurs domestiques pour les députés des Palatinats.

Pour faire voir à tout le monde qu'il y avait parmi ceux qui ont signé l'acte d'élection, un de la maison Potocki, ils ont obligé le neveu de M. le prince primat, enfant de huit ans et qui fut obligé de rester avec Madame la petite maréchale de la couronne, sa mère, laquelle ne pouvant point suivre le prince primat à cause de quelques incommodités, le prince Lubomirski neveu de M. le palatin de Lublin enfant de 9 à 10 ans fut obligé aussi de soussigner l'acte d'élection et faire la fonction d'un député.

Les Moscovites ayant pris possession de Varsovie ont d'abord taxé la ville et le territoire sans excepter les couvents et les biens ecclésiastiques et qu'ils doivent fournir pour le soutien de leurs troupes. Ceux d'entre les habitants qui n'étaient point en état de donner leurs contingents, étaient mis en prison, d'où ils ne sont point sortis jusqu'à ce qu'ils n'aient trouvé le moyen de les contenter, toutes les provisions qu'on aie trouvé dans les couvents étaient pris à ce qu'on dit par le permission de M. le nonce du Pape, les palais des seigneurs qui sont de la partie du Roi étaient visités et tout ce qu'il y avait de provision et des meubles est tombé en partage aux Moscovites les maisons leurs servent des casernes.

Partout où ils passent avec leurs troupes, ils ruinent les biens des seigneurs partisans du Roi de fond en comble et forcent la noblesse en la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

menaçant d'exercer toutes les hostilités possibles si elle ne se déclare point pour l'Electeur.

Un étudiant fut pendu sur un cros par la côte, parce qu'on l'a soupçonné d'avoir découvert à M. le Palatin de Kiowie dans le temps qu'il défendait aux Mosocvites le passage de la Vistule, qu'un officier de la nation saxonne faisait l'espion. Cet officier est pris qu'à présent en arrivant à l'armée de M. le Palatin de Kiovie. Un gentilhomme dans le palatinat de Plocko ayant assemblé une quinzaine d'hommes incommodés des Moscovites qui allaient charger des provisions et en a tué quelques uns, une partie des troupes moscovites plus forte l'enleva, ses compagnons ont été relâchés, il était seul la victime de la cruauté des Moscovites qui l'ont enterré tout vif jusqu'à la ceinture et on le brûle à petit feu disant que c'est pour donner l'exemple aux autres qu'ils ne se soulèvent point contre l'oppression de la liberté.

M. Kucziborsky, chambellan d'un palatinat étant de la partie de l'électeur de Saxe fut trahis par son propre valet d'avoir quelque contelligence avec le palatin de Kiovie et avec les autres seigneurs partisans du Roi de Pologne, le général Lassy le fit mettre aux ferres et dans une des plus infâmes des prisons. Quelques seigneurs ont intercédé pour lui auprès ledit général, et pour qu'il se justifie, il était introduit dans le sénat avec des ferres par les gardes moscovites, on ne l'a relâché qu'après qu'il eut fait serment de n'abandonner point leur partie et qu'il n'eut signé l'acte de l'élection.

Les Saxons en entrant dans la grande Pologne firent publier que tous ceux qui se soumettront à l'Electeur leur maître seront bien traités, mais ceux qui ne veuillent point se ranger seront déclarés pour les ennemis de la Patrie.

Il est impossible, Monseigneur, d'exprimer tout ce que la Pologne souffre mais il est impossible que le Bon Dieu puisse souffrir plus longtemps toutes ces injustices et cruautés.

A Versailles, 5 décembre 1733

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Du Roy au Khan des Tartares, le 26 janvier 1734

La deuxième lettre de Louis XV au khan poursuit le même objectif – inciter le khan à prendre part aux affaires polonaises. Les deux lettres royales sont séparées par l'élection puis la fuite de Stanislas de Varsovie en 1733.

C'est à la fin de l'année 1733, face à la situation catastrophique de la Pologne en proie aux troupes russes, que Versailles décide de ressortir la carte cosaque, alors que la guerre que la France finit par déclarer à l'empereur se déroulait loin des frontières polonaises.

Grégoire quitte la cour le 1er février et embarque à Toulon le 11 février 1734, pour arriver à Constantinople le 2 mars 1734. A peine débarqué, il apprend que le grand vizir avait pris la décision d'envoyer Philippe Orlyk auprès du khan des Tatars et lui laisser faire « tous les mouvements qui pourraient être jugés convenables aux Polonais »[1]. Pourvu par Villeneuve de 10 000 piastres destinés à financer les mouvements cosaques[2], Grégoire part à Bender en mars 1734 pour attendre son père qui quittait au même moment Salonique. Il arrive auprès du khan le 25 mars 1734. Toutefois, l'élan est brisé par la défection des cosaques qui passent du côté russe au moment même où Philippe Orlyk partait les rejoindre.

La lettre est de nouveau adressée au khan Qaplân Girây.

[1] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 18 mars 1734, reçu le 14 mai 1734. CP Turquie volume 90 fol.215-219 et BN Ms Fr 7180 fol.64-66.
[2] Ibidem.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives Privées

Du Roy au Khan des Tartares, le 26 janvier 1734

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à Vous Sérénissime et libre Roi des grandes hordes Caplan Ghiray, le Grand Khan des Tartares, de Crimée, de Précope, Nogays, Circassie, Petihorie, Biolograd, Dolnie, Seymarie, Kopsin et des autres hordes de Tal et Tuman, notre cher et parfait ami, Salut. Nous avons appris avec une particulière satisfaction la favorable disposition dans laquelle vous étiez de contribuer à venger sur les Russes l'infraction manifeste de la paix de Pruth en ce qui regarde l'immunité du territoire de la Pologne opprimée aujourd'hui par les plus odieuses violences. Un dessein aussi digne de vous et de la nation laquelle vous commandez, ne pouvait que confirmer l'estime distinguée que nous avions déjà de vos grandes qualités, et le Sieur Comte Orlick qui a mérité que nous l'attachions particulièrement à notre service, ne manquera pas de vous assurer de tout le gré que nous vous saurons d'une aussi grande et aussi louable résolution qui ne pourra manquer de faire vivre votre nom jusque dans la postérité la plus reculée.

Donné en notre château de Marly, le 26 janvier de l'an de grâce 1734 et de notre règne le 19.

Votre cher et parfait ami,

Louis

La copie originale est conservée aux Archives des Affaires Etrangères, Correspondance Politique Turquie, volume 87, fol.363

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur, 13 mars 1735

Ce Mémoire est rédigé par Grégoire à son retour de la Porte au début de l'année 1735. Lors de son séjour en Crimée, outre les cosaques, il devait s'attacher à maintenir les bonnes intentions du khan mais aussi à ranimer les Polonais fidèles à Leszczynski. Il se rendit en août 1734 à Khotyn, à la frontière entre la République et la Crimée, pour établir un contact direct avec les seigneurs polonais qui allaient former une confédération, entrée dans l'histoire comme la confédération de Dzikow.

Le Mémoire rend compte de ce déplacement, en commençant par les contacts avec les Polonais, fort déçus de la situation et accusant la France d'avoir prodigué des promesses et de ne pas les avoir tenues. La situation était en effet, catastrophique pour les partisans de Stanislas, alors que celui-ci avait réussi à quitter clandestinement Dantzig et que Monti – chose extrêmement rare – avait été fait prisonnier par les Russes. Toutefois, la désunion des Polonais n'arrangeait pas la résistance.

Les tentatives de récupérer les cosaques – sujet délicat pour Grégoire – sont abordées sous plusieurs aspects. Il reprend les arguments adressés par l'hetman aux cosaques, notamment l'absence du terrain pour leur installation, et invoque un retour d'un certain nombre de cosaques auprès de son père.

Le Mémoire pointe une des raisons pour lesquelles la Porte ne s'est pas engagée dans la succession polonaise – Constantinople exigeait de Versailles des garanties de son soutien en cas d'attaque du côté autrichien. Cette demande de garantie était fortement inspirée par Claude Alexandre de Bonneval (1675-1747), un ancien officier français qui, disgracié en France, était passé du côté autrichien, puis s'était réfugié en Turquie en 1730 où, converti, il était devenu sous le nom de Hambaraci Ahmed Pacha ou pacha de Bonneval, un conseiller ottoman. Orlyk et Bonneval se croiseront plusieurs fois et croiseront le fer, puisque Bonneval incitait les Turcs à combattre les Autrichiens plutôt que les Russes, y voyant le principal danger pour l'empire ottoman, contrairement à Grégoire qui ne parlait que de la Russie pour des raisons qu'on comprend aisément.

On relève des reproches que Grégoire fait à Villeneuve, pour ses lenteurs, son inaction ou son peu d'engagement. Il est évident que Villeneuve ne faisait que se conformer aux ordres de la cour dont il ne

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

pouvait pas révéler les réticences aux Orlyk. La fougue de Grégoire devait souvent buter contre l'indolence de Villeneuve. Néanmoins, conscient de la nécessité pour l'ambassadeur de se référer à Versailles, mais également de la contrainte du temps qu'implique cet échange, Orlyk demande d'accorder à Villeneuve les pleins pouvoirs. Sans doute croyait-il aussi pouvoir s'arranger plus facilement avec Villeneuve lorsque celui-ci serait seul maître à bord.

Grégoire quitta le khan le 23 septembre en emportant une lettre de ce dernier pour Louis XV, mais aussi chargé par son père d'une mission auprès du grand vizir. A l'occasion des entrevues arrangées par Villeneuve, le vizir confirma à Orlyk son intention de soutenir l'hetman et récupérer les cosaques. Grégoire quitta Constantinople le 18 novembre 1734.

Ce Mémoire a été rédigé aux infirmeries de Marseille. Il s'agissait sans doute de la mesure préventive appliquée aux voyageurs, particulièrement venus des pays lointains par bateau. Les voyageurs étaient maintenus pour une quarantaine dans un bâtiment éloigné du port, alors que leurs affaires subissaient la fumigation.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 221 fol. 186-203

Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur, 13 mars 1735

Quoique j'espère, Monseigneur, par la longueur du temps que je manque, des pays que je fréquente pour y exécuter ce que votre sage prévoyance avait projeté, que vous ayez eu déjà des informations plus récentes de la situation des affaires en Pologne, que celles que je pourrais lui en donner par mon fidèle rapport, cependant comme c'est dans cette unique vue que j'ai entrepris ce voyage-ci et afin que rien n'échappe, Monseigneur, à votre connaissance, je me donne la liberté de m'en acquitter avec toute ma fidélité et le zèle dont vous me connaissez.

Monsieur l'Ambassadeur du Roy à la Porte, m'ayant assuré, Monseigneur qu'il vous a informé à mesure que je lui rendais compte de toutes les circonstances de ma négociation auprès du Khan des Tartares et de ce que j'avais à traiter avec les grands du Roi de Pologne, avec qui j'étais en correspondance, ce serait donc trop abuser de vos bontés que de vous en ennuyer par un long détail et par des répétitions inutiles.

J'ose seulement espérer, Monseigneur, que vous me rendrez justice en croyant que j'y ai travaillé sans me rebuter d'aucun contretemps, avec tout mon ardeur et mon application ordinaire, non seulement pour engager le Khan d'agir contre les ennemis communs en conformité de ses déclarations si souvent réitérées mais aussi à entretenir les grands de la Pologne dans les espérances nécessaires à pouvoir se flatter du secours dans leurs oppressions, et que si le succès n'a point répondu à mon désir, on ne doit l'imputer qu'à la vicissitude du temps. C'est dans cette confiance, Monseigneur, que je prends la liberté de lui représenter très humblement qu'après y avoir employé tout ce que la prudence et l'habileté de M. l'Ambassadeur m'a pu inspirer et ce que ma pauvre capacité m'avait suggéré et ne voyant point d'autre réussite de ma négociation que celles que les circonstances du temps nous font espérer dans la suite, ayant été d'ailleurs, fidèlement informé tant par le khan que par les correspondants secrets en Pologne de tous les mouvements que les ennemis se donnent tant à la Porte qu'auprès quelques grands de Pologne pour traverser nos desseins, j'ai jugé à propos d'employer mon temps plus utilement pour les services du Roy en faisant un tour sur les frontières de Pologne pour y être plus à portée de m'informer au juste de la véritable situation des affaires de ce Royaume et tacher par le canal de quelques seigneurs affidés à désabuser

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

la noblesse des fausses imaginations dans lesquelles elle était nourrie par les malintentionnés, comme si le Roi et la République de Pologne n'a rien à espérer du secours de Sa Majesté ni directement ni indirectement et que les affaires de cette République ne servent que du prétexte pour courir les vues que leurs Majestés ont ailleurs.

Pour cet effet, ayant obtenu de M. l'Ambassadeur sa permission, je me suis rendu à Chozim, qui n'est qu'à quatre lieus de Kamianiek, comme je ne point voulut m'exposer à la curiosité du vieux rusé Palatin de Podolie qui y demeurait et qui est soupçonné d'être dans les intérêts de l'Electeur de Saxe, j'ai engagé M. le comte Rzewuski, surintendant des armées de la cour et commandant général de Kamianek que je connaissais par un seigneur plein de zèle pour les intérêts de son Roi et pour le bien de la Patrie, et divers autres seigneurs affidés de ma connaissance de venir à un rendez-vous que je leur avais indiqué près de Chocim et où j'ai vu avec eux plusieurs entrevus, et dont j'avais informé M. l'Ambassadeur, quoique ce Ministre vous a rendu, Monseigneur, un compte de tout ce que j'ai appris de la situation fâcheuse des affaires en Pologne, et qu'il vous a envoyé le projet que je lui fis tenir, de la part de M. le comte Rzewuski, je crois toujours qu'il est de mon devoir de vous dire quelques particularités. J'ai l'honneur donc Monseigneur, de lui représenter que tous les seigneurs polonais me témoignèrent leur sensible chagrin de ce qu'il n'y a point d'union parmi les grands du Royaume, que chacun d'eux suive leurs intérêts particuliers plutôt que celui du bien publique de sorte que la noblesse considérant l'indifférence des Sénateurs pour tout ce qui leur pourrait arriver dans la suite, se laisse entraîner dans leur exemple à une espèce d'indolence que le désespoir produit, qu'on doit attribuer à cette indolence, inaction où elle restait jusqu'alors, et tous les malheurs de la République, que plusieurs de ses sénateurs sont soupçonnés de pencher des deux côtés. M. le comte Rzewuski quoique très proche allié de M. le Grand Maréchal de la couronne et M. le palatin de Kiovie, néanmoins, il désapprouve leur conduite et particulièrement celle du dernier en me faisant visiblement connaître que l'inaction où M. le palatin est restée avec ses troupes avait dérangé toutes le mesures que le Roi et la République avaient pris après la diète d'élection, que son intérêt particulier l'empêche de porter les palatinats à la confédération générale si souvent projetée par les miennes intentions et que la raison en était que ce seigneur appréhende de dépendre du maréchal général de la diète de confédération, que madame la grande maréchale de la couronne, sa belle-mère, femme rusée et entièrement

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

dévouée à l'électeur de Saxe l'entretenait dans cette conduite et lui inspire des vues préjudiciables aux intérêts communs, qu'il craigne qu'à la fin la noblesse et les troupes rebutant de l'inaction de M. le Palatin de Kyovie ne prennent la résolution préjudiciable au bien publique, que le peu des troupes qui sont sous les ordres de M. le Palatin de Kyovie ne soient point payés et que Kamianek, l'unique place qui reste au pouvoir de la République et dont la conservation est d'une grande importance, est dépourvu de tout le nécessaire pour sa défense, n'étant entretenue que par la libéralité de son commandement, qui pour subvenir aux dépenses nécessaires est obligé de faire des avances en engageant ses biens mobiliers et immobiliers pour cet effet, si bien que tout y était en confusion par la mauvaise conduite des grands à qui le soin de gouvernement de la République était confié quoique je m'étais informé par plusieurs de mes correspondants et particulièrement par mon beau-frère, qui était dans l'armée du palatin de Kyovie et que j'en avais connu une mauvaise opinion de la négligence où j'ai vu ces grands du Royaume, à entretenir une correspondance nécessaire entre la Porte, le khan et M. l'Ambassadeur laquelle aurait pu être tout à fait interrompue si je ne les y avait point excité de temps en temps. Je ne pouvais pourtant pas m'imaginer que ces seigneurs soient aussi blâmables, connaissant le public mauvais juge de la conduite de ceux qui le gouvernent. M. le comte Rzewuski et les autres seigneurs me témoignèrent aussi, Monseigneur, leur désespoir de ne point pouvoir se flatter du secours d'aucun part et quoiqu'ils affectent par toutes sortes de moyens à désabuser le noblesse de l'appréhension où elle est à ce sujet, en la flattant de l'espérance qu'elle persiste toujours à en désespérer, et qu'ils ne répondraient point de la constance de cette noblesse, quoique résolue qu'elle soit à être attachée à son roi et à défendre sa propre liberté, craignant qu'accablée par des ennemis aussi puissants et sans espoir d'être secourue, qu'elle ne soit à la fin forcée à succomber et que pour prévenir les suites fâcheuses que le désespoir pourrait produire en ébranlant même les plus zélés, il serait nécessaire d'y remédier par une déclaration solennelle de la part de Sa Majesté, laquelle suffirait pour rassurer et maintenir la Noblesse dans son devoir.

Je ne saurais point, Monseigneur, vous déguiser combien j'étais embarrassé de répondre à tous ces seigneurs sur leurs plaintes qu'ils me firent de ce qu'ils étaient amusés par les espérances du secours de la France, de la Suède, de la Porte et sur le manquement de celui pour Dantzig. J'avais d'autant plus de la peine de leur en dire de bonnes raisons que je n'en étais

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

point moi-même instruit, cependant, pour les dissuader, j'ai cru leur en imaginer une, qu'à l'égard du manquement du secours de la France et de la Suède, on ne le doit imputer qu'à l'opposition de quelques puissances jalouses de la grandeur de celle de Sa Majesté et nullement au peu de disposition de la bonne volonté du Roy, en leur faisant connaître au vive combien il est des intérêts et de la gloire de Sa Majesté de contribuer à l'établissement solide de Sa Majesté le Roi de Pologne sur son trône et à l'entier rétablissement des droits et privilèges de la République, les assurant qu'à mesure que les affaires de la Pologne deviendront plus difficiles, Sa Majesté en prendra d'autant plus d'intérêts pour s'opposer avec plus d'ardeur aux attentats dangereux des ennemis, que la République devait être assez convaincue de la protection royale en considérant tout ce que l'Empereur éprouve déjà de la juste vengeance de Sa Majesté et qu'à adresser nos veux à Dieu pour la prospérité des armes invincibles de Sa Majesté, que le reste s'en suivra à la satisfaction commune, mais qu'il est aussi de l'intérêt particulier de la noblesse polonaise d'y contribuer en agissant avec plus de zèle et de résolution pour son propre salut, qu'elle n'a fait jusqu'à présent pour ce qui regarde le secours des Turcs et des Tartares promis et manqué. J'en avais rejeté toute la faute sur l'irrésolution des grands du Royaume (à qui le soin du gouvernement de la République pendant l'éloignement du Roi était confié), sur leur désunion des sentiments et sur peu d'intérêt qu'ils prennent au bien public, en convaincant ces seigneurs que cette indolence a non seulement retardé l'exécution des promesses du khan, mais aussi qu'elle a fourni l'occasion aux ennemis de traverser à la Porte les intentions sincères et favorables de ce prince, qui véritablement attaché aux intérêts de Leurs Majestés Très Chrétiennes et Polonaises, y avait employé tous les moyens possibles pour la mettre en défiance contre les entreprises dangereuses des puissances ennemies en l'engageant de lui permettre la liberté d'agir contre les Moscovites, et que pour réussir mieux il y travaillait encore de concert avec M. l'Ambassadeur du Roy, que depuis mon séjour à la cour du Khan, je ne discontinue point tant par les ordres de ce Prince et de M. L'Ambassadeur que par mon propre motif d'insinuer aux plusieurs seigneurs de prendre des mesures nécessaires pour envoyer à la Porte un palatin de considération lequel, étant autorisé par un plein pouvoir du Roi et de la République, soit capable d'y solliciter le secours dont on a un si grand besoin et que je leur avais aussi inspiré de la part du Khan et de Mr l'Ambassadeur, de former au plus tôt la confédération générale, et de porter la noblesse au pospolite ruszenie, ce qui aurait été

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

capable de donner à la Porte une bonne idée de leur résolution et l'aurait déterminé de prendre une partie convenable aux intérêts communs. Je n'ai point déguisé non plus à ces seigneurs que comme la Porte n'a jamais refusé le secours des Tatars en Pologne, et qu'elle persiste dans la résolution de permettre au khan d'y agir à la réquisition unanime du Roy et de la République de Pologne, que ce prince pour engager les grands à réunir leurs sentiments à ce sujet, avait pressé M. le Palatin de Kyovie et de Volynie, tant par les lettres qu'il leur écrivait par ses émissaires que par ceux que mon Père et moi leurs avons écrit, par ordre du khan, que ces seigneurs n'ont jamais voulu fixer la-dessus leur résolution, à cause de la différence des sentiments des plusieurs palatins et maréchaux de confédération dont les uns souhaitant d'avoir le secours des Tatars en Pologne, les autres, au contraire, s'y opposant, et que cette désunion leurs avait fait manquer un secours puissant et peut-être efficace, si bien, Monseigneur, que M. le comte Rzewuski et les autres seigneurs furent obligés par ces raisons de convenir avec moi qu'il n'y a que leurs propres fautes qui les entraînent dans leur malheur et ils m'avouèrent ensuite que quoique la sortie heureuse de Dantzig de Sa Majesté le Roi de Pologne avait produit une joie universelle parmi la noblesse, que son éloignement de l'armée est cependant très préjudiciable aux intérêts communs et que sa présence y serait absolument nécessaire parce qu'elle augmenterait le zèle de ses sujets et les attacherait plus à sa personne, que l'emprisonnement du prince primat et la soumission forcée de tant de seigneurs, avait produit un mauvais effet dans l'esprit de quelques grands du Royaume, et quoi qu'il en soient très indignés, ils ne laissent qu'appréhender l'arrogance de la cour de Moscovie, considérant que comme elle n'avait aucun respect pour les sacrés droits des gens en arrêtant M. le marquis de Monti, Ministre public d'une monarchie aussi redoutable, qu'elle aura bien moins d'égard et de ménagement à garder contre ceux qui s'opposent à ses vues, de sorte, Monseigneur, que ces seigneurs jugent être très convenable pour les intérêts communs que Sa Majesté envoie non seulement un Ministre public auprès de Sa Majesté le Roi de Pologne mais qu'il serait absolument nécessaire d'avoir une personne caractérisée auprès du Monsieur le Palatin de Kyovie, capable d'inspirer à ce seigneur des bons principes de contrecarrer les mouvements que les ennemis pourraient faire dans sa suite, à le détacher des intérêts de son Roi, et de le maintenir dans les bonnes intentions, que cette même personne serait aussi à portée d'entretenir des sénateurs dans la fidélité envers leur Roi puisqu'elle se communiquerait par la correspondance

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

avec eux. Quoique j'ai senti bien l'utilité de leurs propositions au sujet de la personne auprès M. le Palatin de Kyovie, ne doutant point que Sa Majesté n'envoie un Ministre pour résider auprès de Sa Majesté polonaise, d'autant plus qu'il m'a paru très essentiel de M. l'Ambassadeur à la Porte ayant quelqu'un auprès M. le palatin de Kyovie, qui puisse lui donner des avis certains, n'étant à présent informé de la situation des affaires dans ce pays-là que par des correspondants qui sont suspects ou le pourrait devenir, j'opposais cependant à ces seigneurs que peut-être la dignité royale de Sa Majesté fera des obstacles d'avoir une personne caractérisée auprès un seigneur particulier. Ils m'ont cité là-dessus un exemple que du temps de la dernière guerre de Pologne, le czar Pierre Premier avait eu un résident auprès M. Seniawsky, alors grand général des armées de la couronne.

Ayant informé M. l'Ambassadeur de tout ce que j'avais appris pendant mon séjour à Chocim, tant de la situation fâcheuses des affaires en Pologne que de pressant besoin d'y remédier, promptement, jugeant d'ailleurs par tout ce que le khan m'avait confié sur le peu de dispositions où la Porte était à lui donner la liberté d'agir en Moscovie selon les désirs de Sa Majesté le Roi de Pologne et que le Grand Seigneur était résolu de ne rien entreprendre avant qu'il n'eut pourvu à la sûreté de ses états, par des conditions qu'il exigeait de Sa Majesté, toutes ces considérations m'ont engagé de représenter à M. l'ambassadeur que comme mon père et M. de Tott qui fait la fonction du consul du Roy auprès le Khan suffirait dans la situation où les affaires sont de maintenir ce Prince dans ses bonnes intentions et que ma permission que M. l'Ambassadeur me donnerait de passer en France pour vous rendre, Monseigneur, un rapport fidèle de tout serait d'une plus grande utilité pour les services de Sa Majesté, que ma présence dans ce pays-là, M. l'Ambassadeur, ayant approuvé mes idées, j'ai pris congé du Khan le 23 septembre. Ce prince en me remettant la réponse sur la lettre de Sa Majesté laquelle vous avez bien voulu me confier pour la lui représenter de la part de Sa Majesté, m'a témoigné son sensible chagrin d'être gêné dans sa volonté sincère qui le mettent dans l'impossibilité de répondre aux désirs de Sa Majesté, et qu'il est d'autant plus confus, qu'il est obligé de faire connaître à un aussi puissant monarque sa faiblesse et sa sujétion aux volontés des Turcs. Il m'a chargé ensuite d'assurer Sa Majesté de la sincérité de son attachement pour ses intérêts et que malgré tous les obstacles qui se présentent, il ne désistera point de continuer à employer tout son pouvoir auprès du Grand Seigneur pour le déterminer d'entrer dans toutes les vues de Sa Majesté, que

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

pour peu que Sa Hautesse lui permettait d'agir avec toute la liberté, il espérait de donner des preuves efficaces de sa fidélité envers le Roy s'estimant trop heureux d'être honoré de l'amitié d'un aussi grand monarque, mais qu'il souhaitait aussi que Sa Majesté emploie de son côté tout son pouvoir auprès le Grand Seigneur pour le porter à une résolution finale désirant qu'en considération de la situation des affaires de l'empire ottoman où plutôt de la faiblesse de son ministère, Sa Majesté accorde les conditions que le grand seigneur exige d'elle pour pourvoir à la sûreté de ses Etats et qu'il souhaite même s'il était possible d'engager la Suède et la Pologne de conclure avec la Porte une ligue offensive et défensive contre les Moscovites pour les écraser, que pour lui il n'aspire qu'à l'occasion de venger la cause commune.

En arrivant à Constantinople, j'ai informé M. l'Ambassadeur de tout, j'en fus présenté au Grand Vizir à l'audience que M. l'Ambassadeur eut de lui et dont j'étais fort accueilli et fus témoin de tout ce qui s'y est traité. Le Premier ministre de la Porte, ayant été prévenu par M. l'Ambassadeur des motifs qui l'engageaient de m'envoyer en France, parut approuver mon dessein, et m'ayant ordonné d'aller le voir avant mon départ, j'ai eu cet honneur à la dernière audience que M. l'Ambassadeur a eu de ce Premier ministre quelques jours avant mon embarquement. Puisque Monseigneur vous êtes informés par les dépêches de M. l'Ambassadeur de tout ce qui s'est traité et décidé à ces deux audiences, je me borne seulement de lui représenter très humblement que le Grand Vizir m'a fort recommandé de vous assurer de la sincérité de ses intentions et du désir qu'il a de voir bientôt l'accomplissement des conditions que le Grand Seigneur exigeait pour affermir et consolider l'union réciproque des intérêts entre Sa Majesté et l'empire ottoman, que si sa Hautesse prenait ces précautions nécessaires pour sa sûreté, ce n'était qu'en considération de l'état présent des affaires par rapport à la guerre en Perse, et que s'il n'en était point occupé, elle n'hésiterait point d'entrer dans tous les vues de Sa Majesté, sans prétention d'aucune condition étant autant de l'intérêt de Sa Hautesse que de celui de Sa Majesté de s'opposer aux attentats dangereux des ennemis communs, que pour lui il faisait le devoir de son ministère qui est de pourvoir à la sûreté de l'Etat dont le soin de gouvernement lui est confié et de prévoir les suites avant que de s'engager dans une affaire. Cependant, on ne doit point imputer les précautions qu'on prend à ce sujet à la faiblesse de l'Empire ottoman, assurant que le moindre avantage remporté sur les Persans, serait capable à déterminer sa Hautesse de prendre un parti convenable aux intérêts communs. Ce Premier ministre de la Porte, m'ayant

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

recommandé d'être aussi zélé pour les intérêts de la Porte comme je suis pour ceux de Sa Majesté le Roy mon maître, m'a fort obligé, Monseigneur, d'être le témoin de la sincérité de ses sentiments et m'ordonna de vous représenter le pressant besoin de déclarer à la Porte les conditions demandées pour qu'elle puisse prendre ses mesures d'agir dans la bonne saison. C'est dans cette situation que j'ai laissé les affaires dans le pays que j'ai fréquenté.

J'ose me flatter, Monseigneur, que vous souffrirez avec indulgence la liberté que je prends de lui dire mes sentiments là-dessus, et que vous les considérez comme un effet de mon zèle et attachement pour les intérêts de Sa Majesté. Dans cette confiance, Monseigneur, je me donne l'honneur de lui représenter que quelque dévoué et plein de zèle que le Khan soit pour tout ce qui pourrait contribuer à l'avantage des intérêts de Leurs Majestés Très Chrétienne et Polonaise, il serait toujours inexcusable de nous avoir amusé par des promesses si souvent réitérées qu'il agirait contre les Moscovites malgré la Porte, si en même temps sa conduite ne le justifiait, et j'ose vous assurer, Monseigneur, que si ce Prince n'a point effectué ce qu'il nous avait promis, c'est que la Porte, ayant su son dessein, lui a donné des ordres précis de ne rien entreprendre ni en Pologne ni en Moscovie, et on ne peut imputer les motifs de ses ordres qu'à l'indiscrétion des seigneurs polonais à qui le Khan avait confié ses vues secrètes et qui selon leur coutume ordinaire ont provoqué ce qu'ils devaient garder secret. Cette indiscrétion a donné à nos ennemis tout le loisir pour travailler à la Porte à contrecarrer les desseins du Khan, si bien que ce Prince à la réception de ces ordres, n'était plus le maître d'agir comme il avait projeté puisque les chefs de la république de Crimée était désunis dans leurs sentiments, les uns voulant agir malgré la Porte, les autres s'y opposant par crainte de l'irriter. Le Khan m'ayant souvent avoué qu'il a été dans la ferme résolution d'exécuter son projet, jusqu'à la réception des dits ordres, contre toutes ses attentes, et que la Porte l'ayant continuellement amusée, aussi bien que M. l'Ambassadeur, de l'espérance qu'elle lui permettrait d'agir avec toute la liberté aussitôt que le Roi et la République le requerraient unanimement et que c'était pour cet effet qu'il avait vivement pressé les seigneurs polonais de réunir leurs sentiments en demandant de haute voix son secours en Pologne, ce qui l'aurait porté à engager la République de la Crimée d'entrer dans ses vues, et par conséquent, il aurait exécuté son projet malgré la Porte, mais Mrs les polonais n'ont jamais voulu s'accorder à ce sujet. L'indignation où le Khan parut être à la réception des ordres de la Porte et l'aveu sincère qu'il m'a fait que voyant les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Polonais irrésolus, et étant amusé par la Porte aussi bien que M. l'Ambassadeur des fausses espérances, il se trouvait dans un embarras à prendre un parti convenable n'osant point agir en Pologne, n'y étant point demandé que par quelques seigneurs polonais, craint de porter préjudice aux intérêts du Roi, quoiqu'il m'assurait aussi en même temps qu'il y aurait tenu une telle conduite que les Polonais n'eussent eu aucun sujet de plainte contre ses troupes, et d'autre part, ne pouvant faire une diversion en Moscovie, puisque par là il aurait engagé la Porte dans une guerre ouverte, laquelle le grand seigneur dans la situation où les affaires sont en Perse veut éviter. Toutes ces circonstances doivent nous confirmer dans la bonne opinion de véritables intentions de ce prince et indépendamment de cela il m'a avoué souvent qu'il ne s'était jamais imaginé que la Porte resterait dans une indifférence aussi grande sans profiter d'une conjonction si favorable et que cette considération l'avait souvent engagé de nous déclarer qu'il agirait contre les Moscovites malgré la Porte, se flattant que le Grand Seigneur ne saurait lui empêcher aussitôt que les Polonais le demandent unanimement. Quoique, Monseigneur, par un secret pressentiment je ne m'en suis jamais flatté, et c'est pourquoi, j'ai pris la liberté, Monseigneur, de vous marquer par une de mes lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire de Kauchan, que le Khan n'oserait point agir tant que la Porte s'y opposera par ses ordres, et dont j'avais aussi prévenu M. l'ambassadeur. Cependant, Monseigneur, je ne puis que rendre justice à ce prince, en vous assurant qu'il nous a donné des preuves très sincères efficaces de son attachement pour les intérêts de Leurs Majestés Très Chrétienne et Polonaise, non seulement en secondant à la Porte de tout son pouvoir les vues de Leurs Majestés, mais aussi en donnant par mon canal, à M. l'Ambassadeur, des avis sûrs des mouvements que nos ennemis faisaient à la Porte et des résolutions qui y étaient prises, si bien que ces avis n'ont point été inutiles puisque M. l'Ambassadeur pouvait avec toute la sûreté là-dessus diriger sa négociation à la Porte, étant informé jusqu'aux sentiments de chaque de ses ministres et j'espère, Monseigneur, qu'il vous en a rendu un témoignage fidèle, et de ce que le Khan a fait pour maintenir les Tatares dans leurs devoirs, car vous n'ignorer point, Monseigneur, que le Khan étant sorti de la Crimée, avec une armée puissante, laquelle n'a point d'autres entretiens que l'espérance de se dédommager sur les ennemis, ce qu'ils font à la guerre, fut obligé de rester dans une inaction avec les Tatares pendant plusieurs mois, ce qui avait réduit ces gens à la nécessité de vendre leurs chevaux et plusieurs en ont mangé pour subvenir à leurs besoins, que la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

plupart des Tatares, pour se mettre en campagne et être en état d'agir, avaient vendu ou engagé leurs biens mobiles et immobiles, que le Khan même dont les revenus sont très médiocres et qui est obligé de suppléer par sa libéralité à la pauvreté des quantités des subsistances des mirzas, était réduit à une grande nécessité, - tous ces inconvénients, Monseigneur, n'ont point rebuté ce prince, ni ralenti ses attentions aux intérêts de Sa Majesté, de sorte qu'il a non seulement entretenu ses Tartares dans l'espérance de se dédommager sur leurs ennemis des pertes qu'ils faisaient, mais aussi il les a maintenu dans leurs devoirs en empêchant qu'ils ne se débandent pour retourner à leurs habitations, et c'était dans la vue d'être à portée d'agir et de causer par sa proximité des alarmes continuelles à la cour de Moscovie, laquelle ne pouvait regarder cette assemblage nombreux des Tatares qu'avec défiance. Enfin, Monseigneur, le prince, outre la conduite des ministres de la Porte, n'imputant qu'à leur faiblesse l'inaction où il se trouvait, avec son armée, et n'attribuant sa ruine et celle de ses Tartares qu'à leur indolence, me fit confidence, qu'il serait absolument nécessaire que M. l'Ambassadeur entre en contelligence et liaison avec le Kisliar Agasy qui gouverne le Grand Seigneur et son empire et qui, n'étant point informé par le grand vizir de la véritable situation des affaires en Europe et des intérêts de la Porte, serait peut-être bien aise d'en avoir quelques éclaircissements là–dessus de Monsieur l'Ambassadeur. Pour cet effet, il m'avait confié une lettre pour Kisliar Agasy pour l'envoyer à M. l'Ambassadeur, par laquelle il s'y engageait que l'empire ottoman n'ayant point un ami plus véritable que Sa Majesté, il devait s'informer de son ministre à la Porte, dont les avis ne peuvent être suspects et qu'il apprendra de lui la situation présente des affaires en chrétienté. Il avait accompagné cette lettre d'une autre pour un des favoris du Kisliar Agasy, qui était son correspondant, et m'ayant indiqué le moyen de s'en servir, il m'ordonna d'écrire à M. l'Ambassadeur qu'il est absolument nécessaire pour les intérêts de Sa Majesté de ne point négliger cette occasion pour former une connaissance avec le premier chef des eunuques puisque ses volontés sont absolues et qu'il en tirera l'avantage. M. l'Ambassadeur à qui j'avais envoyé les lettres que le Khan m'avait confié ne jugea point à propos par des raisons essentielles de s'en servir, quoique selon toutes les apparences, elles auraient fait son effet et dont le Khan paru être fort mécontent. Plus, Monseigneur, ce prince qui ne me déguisait rien, m'avait souvent averti qu'il soupçonnait les ministres de la Porte d'être gagnés par nos ennemis, et qu'assurément la cour de Vienne et de Moscovie en est assuré

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

que le Grand Seigneur ne s'ingérera point dans les affaires de la Pologne. Là-dessus, je fis mes réflexions à M. l'Ambassadeur, en lui faisant connaître par des raisons évidentes que les Moscovites n'oseraient point agir à la barbe d'une armée puissante des Tartares avec d'autant d'arrogance, et que l'empereur n'aurait point dégarni la Hongrie des troupes si nécessaires pour la défense de ce royaume, si ces deux cours n'étaient point assurées de la Porte qu'elles n'ont rien à craindre d'Elle. Je fus confirmé dans cette opinion par une lettre que le général Weisbach, gouverneur de Kyovie et Général en chef des troupes en Ucraine moscovite, a écrit au Khan et en envoyait une copie à M. l'Ambassadeur. Cette lettre portait en substance qu'il était surpris que dans le temps où la Porte ottomane assurait sa souveraine par son ministre résident à Constantinople de la continuation d'une amitié inviolable, que les Tartares osent faire des dégâts sur les frontières de Russie, y faisant des esclaves, et qu'on leur permettait aussi de s'engager des troupes polonaises, ennemis de la czarine, demandant avec une arrogance inouïe et commune aux Moscovites la satisfaction des désordres commis et le rappel des Tartares qui étaient en Pologne et qui commencent à incommoder les troupes russiennes. Le Khan a répondu avec beaucoup de dignité à ce général moscovite, en lui marquant qu'il ignorait les déclarations faites de la part de la Porte à leur résident, mais qu'il sait que sa souveraine violait ouvertement le traité de Pruth, lequel lui défendait de ne point s'ingérer dans les affaires de Pologne, qu'il était sortie de la Crimée par ordre de la Porte et sur la réquisition de ses amis pour observer le mouvement des troupes moscovites et d'être à porté de secourir la République Polonaise, qu'à l'égard des désordres causés par les Tartares, il s'en informerait et que ceux qui sont en Pologne, y sont allés volontairement. Ce prince m'ayant expliqué celles qu'il avait écrit au grand vizir, et par laquelle il lui reprochait de ce qu'il autorisait par ses déclarations l'insolence des Moscovites. J'ai envoyé à Monsieur l'Ambassadeur le précis de la réponse du Khan au général Weisbach et des contenus de celle qui était écrite au premier ministre de la Porte.

Vous jugerez, Monseigneur, par tout ce que j'ai eu l'honneur de vous représenter de la sincérité des sentiments du Khan et de son attachement véritable pour les intérêts de Sa Majesté, j'ose vous assurer que ce prince n'aspire qu'à l'occasion pour en donner des preuves efficaces. Le caractère du Grand Vizir lui est trop connu. Pour vous en donner une bonne idée, et quoiqu'il m'a choisi pour être le témoin, Monseigneur, auprès de vous de la sincérité de ses sentiments, je prends la liberté de lui dire mes faibles

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

sentiments, qu'il me semble que ce premier ministre de la Porte, qui a une politique particulière, pour ménager également toutes les puissances, tache, par les faux fuyants de traîner à la longueur l'exécution de ce qu'il avait si souvent déclaré à M. l'Ambassadeur, et que ce n'est que dans la vue de voir le succès de la guerre en chrétienté, et quoiqu'il paraît partout ce qu'il a proposé, et par les tentatives que la Porte a fait à la cour de la Suède par le canal de M. Hopken et Carlsson, que toutes ces précautions ne tendaient qu'au bien commun, et que ses intentions sont véritables, on entrevoit pourtant partout ce que ce ministre de la Porte fait, qu'il est plutôt embarrassé que résolu de prendre un parti convenable aux intérêts de l'empire ottoman, et dont il donne tous les jours des marques évidents de son indétermination. Vous n'ignorez point, Monseigneur, que le Grand Vizir avait déclaré à M. l'Ambassadeur qu'en attendant l'arrivée de la déclaration de Sa Majesté, il prendrait des mesures nécessaires pour se mettre en état d'agir en conséquence des conditions, que pour cet effet il ferait rassembler un corps considérable des troupes de Romelie, sur les frontières de Pologne, et y formerait des magasins, que le Grand Seigneur donnera des ordres au Khan d'agir aussitôt qu'il sera requis par le Roi et la République de Pologne et qu'il avait promis de seconder mon Père en tout pour ramener l'Armée Zaporovienne à son obéissance. Enfin, Monseigneur, ce premier ministre de la Porte, en a fait quelques commencements mais c'était plutôt pour répondre aux pressantes sollicitations du Khan et pour contenter M. l'Ambassadeur que par une résolution sincère, car dans le temps qu'il a fait rassembler 5000 hommes à Chocim et fit marcher le fils du Khan avec un corps des Tartares des douze mille hommes, il a en même temps donné des ordres très rigoureux au Pacha de Chocim et au dit sultan fils du Khan de ne rien entreprendre, si bien que ces troupes, ennuyés de l'inaction, commençaient de passer en Pologne et prendre le partie dans les services de la République. Le Grand Vizir réitéra ses ordres au pacha et au sultan de punir avec la dernière rigueur les déserteurs, la présence du Khan étant très nécessaire en Bessarabie, on lui a cependant donné des ordres de retourner en Crimée avec tous les ordres, en laissant à Boudiak un sultan avec un corps des Tartares, et ce fut les faux prétextes, que comme le Roi de Pologne exigeait le secours des Tartares en Moscovie, qu'ils seront plus à porté étant en Crimée d'y agir, quoique les sentiments du Khan étaient de chasser premièrement les troupes russes de l'Ucraine polonaise, et qu'il est plus proche de ce pays-là que s'il était en Crimée. Prévoyant les suites fâcheuses que la retraite du Khan pourrait

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

produire en Pologne, j'avais représenté à M. l'Ambassadeur qu'il serait absolument nécessaire de disposer la Porte à permettre au Khan de rester au moins avec sa cour en Bessarabie, où il serait à porter de maintenir les Polonais dans l'espérance d'être secourus et les engager de prendre la résolution de demander son secours en Pologne, qu'au lieu sa retraite en Crimée achèvera à décourager les Polonais et les confirmera dans leur persuasion qu'ils n'ont rien à espérer du secours de la Porte et du Khan, mais il était impossible à l'Ambassadeur de disposer le Grand Vizir à changer la résolution prise.

À l'égard de mon Père, la Porte lui a fourni véritablement douze mille écus pour travailler à détacher les Cosaques Zaporoviens des Moscovites et promis de ne point épargner des sommes plus considérables pour cet effet. Cependant comme mon Père a représenté si souvent au Grand Vizir, qui serait absolument nécessaire de permettre au Khan qu'il ne souffre que les dits Cosaques habitent le terrain de la Porte, tandis qu'ils obéissent à une autre puissance, et qu'il n'y a que ce moyen pour ramener cette armée, puisque les Moscovites ne peuvent trouver un endroit propre sur les rives de Boristhène, pour le façon de vivre de ce peuple, et que par conséquent il serait obligé de retourner sous la protection de la Porte, ne voulant point perdre les avantages de la situation du pays qu'ils habitent. Le Grand Vizir par un ménagement mal fondé pour la cour de Russie, n'a jamais voulu accorder à mon Père cette demande et dont le Khan était très outré. Il paraît donc Monseigneur, par toutes ces considérations, que nous ne devions pas nous flatter du succès de la négociation de M. l'Ambassadeur à la Porte, si en même temps nous ne considérions les intérêts particuliers de la Porte, qui exigent nécessairement de profiter d'une aussi favorable conjoncture pour affaiblir une puissance qui deviendrait trop redoutable si elle ne s'oppose à ses progrès, et que peut-être la Porte ne balancera point d'entrer dans toutes les vues de Sa Majesté aussitôt que le Grand Seigneur verra que Sa Majesté en considération de l'état présent des affaires de l'Empire ottoman consent à toutes les conditions qu'il exigeât pour la sûreté de ses Etats, et cela suffirait pour porter un coup sensible aux ennemis du Roy.

Je ne saurai point, Monseigneur, non plus vous déguiser mon faible jugement au sujet de M. le comte de Bonneval qui fait une partie du conseil de la Porte et j'ai l'honneur de lui représenter que M. l'Ambassadeur m'ayant confié que le Grand Vizir voulant être informé par ce général renégat si on pouvait attaquer les Moscovites de côté de l'Ucraine qui leur appartient, il y

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

opposa des difficultés par rapport d'un désert qui est entre la Turquie et ce pays-là, et qui lui ont paru insurmontables en examinant la situation du pays sur la carte, qu'en même temps il avait donné au premier ministre de la Porte une si grande idée de la puissance de Moscovie, qu'il a pensé par là d'augmenter encore plus l'irrésolution du Grand Vizir, ce qu'il a fait, je crois, plutôt pour faire valoir ses services, et pour s'insinuer plus dans la confiance des ministres de la Porte, que par des mauvaises intentions. M. l'Ambassadeur m'ayant permis d'aller voir ce général, pour le désabuser de ses faux principes, en me faisant connaître pour ce que je suis, M. le comte de Bonneval qui n'ignore rien et qui a grande envie de faire paraître ses capacités, n'a point hésité d'entrer dans les détails des affaires de l'Europe et de la situation de celle de la Porte, et je n'y ai point eu grande peine de pénétrer qu'il a été informé par le Grand Vizir de ce qui s'était traité dans les deux audiences que M. l'Ambassadeur a eu de ce premier ministre de la Porte avant mon départ. J'ai reconnu aussi par les discours de M. le comte de Bonneval que c'est lui qui inspire au Grand Vizir des précautions que ce ministre prend pour pourvoir à la sûreté de l'empire, par une déclarations telle qu'on exigeait de Sa Majesté, et je crois même que ce général ne donne ce sorte des avis à la Porte que pour sa propre sûreté, pour se garantir des reproches et d'un sort malheureux que ce sorte des gens sont sujets si le succès ne répondait à ce qu'il pouvait conseiller autrement, et que peut-être il ne donne ces avis que pour se conformer au caractère timide et faible du premier ministre de la Porte. M. le comte de Bonneval, par sa vivacité ordinaire, m'ayant prévenu lui-même du plan qu'il avait remis à la Porte pour attaquer l'empereur de côté de la Hongrie, m'a communiqué ses vues la-dessus. Que comme la cour de Russie en conséquence du traité d'alliance qu'elle a avec celle de Vienne, sera obligée de secourir l'empereur, en déclarant la guerre à la Porte, et que pour cet effet et pour défendre ses propres États contre les courses des Tartares, qui devaient y employer toutes leurs forces, elle serait obligée de retirer ses troupes de Pologne pour les envoyer en Hongrie et en Ucraine, et que ses forces étant ainsi partagées, elle serait obligée d'agir défensivement, que les Polonais, s'en voyant débarrassés seront en état de joindre leurs armes à ceux de l'empire ottoman, et que ce serait l'unique moyen pour affaiblir ces deux puissances, que celle de l'empereur est plus redoutable à la Porte que la moscovite, puisqu'on a affaire avec des ennemis plus opiniâtres, en alléguant bien d'autres raisons très solides dans un sens et en exaltant la puissance de l'empereur et ses grandes

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

ressources jusqu'à me faire connaître que sans le secours de la Porte tous les efforts des armées de Sa Majesté, selon toutes les apparences, ne rétabliront point les affaires de la République de Pologne. Sur cet aveu, j'ai eu l'occasion de lui opposer mes sentiments sans blesser la délicatesse des siens, en lui faisant connaître que véritablement la puissance de la Moscovie parait être à présent redoutable, puisqu'elle n'a à faire qu'avec des ennemis bien faibles, mais qu'on ne doit la considérer plus la même comme elle a été du temps du czar Pierre Premier, que cet État-là est gouverné par des ministres étrangers, que des familles les plus considérables en sont non seulement exclues mais aussi presque vivantes dans l'oppression, et qu'il est presque certain que les grands de ce pays n'aspirent qu'à l'occasion favorable de pouvoir se défaire des ministres étrangers et de rentrer dans leurs anciens prérogatives, qu'indubitablement on doit espérer que si la Moscovie était attaqué d'un ennemi puissant, que toutes les familles considérables se réuniront pour jeter la faute sur les ministres qui gouvernent à présent les Etats de Moscovie et que cela suffirait pour produire des troubles intérieurs, que d'ailleurs la Porte devrait considérer l'agrandissement de la puissance moscovite comme plus dangereuse que celle de l'empereur, par la proximité du pays et par la commodité qu'elle a et peut avoir dans la suite des mers Noire et Caspienne et par les grandes ressources qu'elle a de son gouvernement despotique. Que celle de l'empereur parait être déjà abattue pour qu'elle puisse se flatter de se relever sitôt et de tenter quelques entreprises contre la Porte, laquelle ne doit tourner ses attentions dans cette conjoncture qu'aux dangereux attentats des Moscovites, en employant ses plus grandes forces contre eux que pour leur porter un coup plus sensible et pour y réussir mieux. Elle les devait attaquer du côté de l'Ukraine moscovite et que les Polonais permettront avec plaisir aux troupes de l'Empire ottoman la passage par l'Ukraine qui leur appartient et dont les Moscovites sont en possession, que par ce moyen on évitera le désert que M. le comte de Bonneval a tant appréhendé et que d'ailleurs il est absolument nécessaire de chasser les Moscovites des places qu'ils occupent en Ukraine Polonaise pour avoir le dos libre, que tandis qu'on formera le siège de Kiovie, le Khan et mon Père entreront avec un corps considérable des Tartares en Ukraine et animeraient les habitants de ce pays-là de secouer le joug de la tyrannie moscovite, et les porteraient de prendre les armes contre les ennemis communs pendant que les Tatares des Nogays de Daguestan, des Koumyks et des Kalmouks qui se sont nouvellement soumis au Khan des Tartares perceraient jusqu'à la capitale de la Moscovie en faisant leurs

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

ravages ordinaires, de sorte que les Moscovites se voyant attaqué de tous cotés et appréhendant que la Suède et la Pologne ne les attaquent en même temps, seraient obligés non seulement de retirer ses troupes de Pologne pour défendre leurs pays mais aussi de refuser à l'empereur le secours nécessaire pour la défense de la Hongrie où des forces moins considérables de l'Empire ottoman jointes aux dispositions où les habitants de ce Royaume peuvent être, suffiraient pour occuper l'empereur déjà trop embarrassé à se défendre, qu'au contraire si le Grand Seigneur employait toutes les forces en Hongrie, la cour de Russie n'ayant rien à appréhender des faibles attaques, emploierait un corps médiocre sur les frontières de l'Ukraine pour empêcher les courses des Tatares et en abandonnant le soin aux Saxons, aux Cosaques et aux Kalmouks d'occuper les Polonais, agirait avec toutes ses forces, non seulement pour défendre la Hongrie, mais aussi pour faire diversion puissante dans les Etats même du Grand Seigneur, comme Pierre Ier l'a fait et qu'aussi la Porte serait obligée d'agir défensivement et faire perdre l'espérance aux Polonais de se délivrer de l'oppression de leurs ennemis et que peut-être aussi la Suède voyant que le Grand Seigneur tourne ses attentions et ses forces contre les puissances de l'empereur, se ferait une délicatesse alors d'agir contre les Moscovites, vue le ménagement qu'elle a à garder par rapport à l'amitié qu'il y a entre la cour de la Grande Bretagne et celle de Vienne, que les cosaques en Ukraine Moscovite qui n'aspirent qu'une favorable occasion de se soustraire de l'obéissance de la cour de Russie, désespérant entièrement d'y parvenir, s'attacheront plus que jamais à souffrir patiemment le joug de la domination tyrannique et qui seront en état d'opposer leurs forces à celles des Tartares. M. le comte de Bonneval parut être convenu et m'avait fort obligé d'assurer M. l'Ambassadeur qu'étant tout à fait attaché aux intérêts de Sa Majesté, il ne saurait lui déguiser que la Porte n'entreprend la guerre contre quelque puissance que ce soit si Sa Majesté ne l'engage par la déclaration que le Grand Seigneur exige avec raison pour pourvoir par là à la sûreté de ses Etats et que cette déclaration ne sera point valable si elle n'émane de Sa Majesté vue les grandes précautions que le Grand Vizir prend pour ne se point compromettre.

Il me reste Monseigneur de vous témoigner mon chagrin sensible au sujet de la fâcheuse situation où mon Père est réduit par la séparation de l'Armée Zaporovienne de son obéissance, cet événement l'ayant mis hors d'état de profiter d'une aussi favorable conjoncture, non seulement pour donner des preuves efficaces de son zèle et attachement pour les intérêts de Leurs

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Majesté Très Chrétienne et Polonaise, mais aussi de venger sa juste cause propre, il ne me conviendrait point d'en être le juge puisque je suis trop intéressé moi-même. Cependant, Monseigneur, dans la confiance de vos bontés, j'ose prendre la liberté de lui rappeler tout ce que j'ai eu l'honneur de vous représenter par plusieurs Mémoires que je lui ai présenté et je me flatte Monseigneur que vous me rendrez justice que j'ai prévu ce fâcheux événement que l'éloignement de mon Père de l'Armée Zaporovienne a occasionné, et que nous n'avons rien à nous reprocher puisque mon Père aussi bien que moi n'avons rien oublié pour obliger M. l'Ambassadeur d'employer tout son pouvoir à la Porte, en conséquence des ordres qu'il a eu de Sa Majesté pour tirer mon Père de son exil et l'approcher de son armée pour qu'il y puisse être plus à portée de veiller sur sa conduite et la maintenir dans son obéissance. Je ne suis point capable Monseigneur d'approfondir les sujets qui étaient contraires à nos désirs, mais je puis dire Monseigneur que trop de ménagement que M. l'Ambassadeur a gardé a précipité mon Père dans le malheur où il se trouve à présent. Quoi qu'il en soit, il travaillait avec tout son zèle et de tout son pouvoir pour arracher des mains de nos ennemis l'avantage qu'ils peuvent avoir des Cosaques Zaporoviens, et comme la plus grande part est déjà encline de retourner sous l'obéissance de leur ancien chef, j'espère qu'il y réussira pourvu que la Porte use moins de ménagement pour la cour de Moscovie et veuille seconder mon Père sincèrement. Je compte qu'il sera bientôt en état de pouvoir être utile aux services du Roy. J'espère Monseigneur que M. l'Ambassadeur lui a rendu un témoignage fidèle du zèle et attachement dont mon Père est porté pour les intérêts de Sa Majesté et de sa conduite, cette approbation ne saurait être suspecte.

Vues les représentations fidèles que j'ai eu l'honneur Monseigneur de vous faire, vous jugerez bien combien il est de l'intérêt de Sa Majesté de remédier promptement à la fâcheuse situation des affaires en Pologne d'entretenir le Khan dans les dispositions favorables où je laisse ce Prince et de porter la Porte ottomane à une résolution finale, mais surtout, Monseigneur, j'ose prendre la liberté de lui représenter qu'il serait très convenable pour l'utilité des intérêts du Roy de pourvoir M. l'Ambassadeur d'un plein pouvoir afin qu'il soit en état de diriger la négociation selon les occurrences du temps, d'autant plus que l'éloignement du lieu l'exige même, car le temps n'est plus équivoque et il arrive souvent qu'en attendant les ordres, la disposition favorable où les affaires sont change et par la longueur du temps en préjudice, si bien qu'on a de la peine d'y remédier.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Je crois, Monseigneur n'avoir rien omis pour vous rendre un fidèle rapport de tout ce qui est de la connaissance et je le supplie très humblement de vouloir recevoir avec l'indulgence mes avis pleins de zèle et suppléer par vos bontés si je me suis égaré de la porté.

Aux infirmeries de Marseille ce 13 mars 1735

Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Projet pour une levée des cosaques, 1735 (en marge)

Ce texte est un intrus puisqu'il n'est pas de la main de Grégoire, mais constitue un résumé de ses offres fait par un correspondant inconnu. Il est important de le reproduire puisque il nous dévoile une page spécifique des activités de Grégoire, lorsqu'il tenta d'établir au service de la France des unités cosaques. Dans un Mémoire rédigé à l'intention du roi en 1743, Orlyk indiquera que le projet fut décliné une fois la paix rétablie.

Si Grégoire n'était pas "destiné à être employé", il l'était bel et bien à la fin de l'année pour porter à Stanislas les conditions de son abdication.

Grégoire Orlyk avait obtenu en janvier 1734 le grade de lieutenant colonel réformé dans le régiment des dragons.[1]

[1] M.PINARD, *Chronologie historique et militaire*. Paris, M.DCC.LX, vol.V, p.636-637. Les Archives Privées conservent le document de nomination : Commission de lieutenant colonel réformé à la suite du régiment du colonel général des dragons pour le comte d'Orlick de Laziska. Marly, le 24 janvier 1734.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoires et Documents Russie volume 30 fol.4-9

Projet pour une levée des cosaques, 1735 (en marge)

M. Orlyk n'étant point destiné à être employé au dehors cette année et demandant à servir à l'armée du Rhin dans son grande de lieutenant-colonel reformé de dragons, cela a donné lieu à une idée qui pourrait être utile au service du Roy.

Il est constant que nous avons besoin de troupes d'une espèce convenable à opposer aux hussards de l'empereur dont le nombre multiplie tous les jours, il y en a actuellement sur le Rhin quatre mille, ils y en attendent encore, et l'on apprend journellement que l'empereur en lève de nouveaux régiments non seulement de Hongrois, mais de Russiens, Croates, Esclavons, de toutes sortes de nations barbares, chrétiens de Turquie.

La levée de ces forces de troupes ne lui coûte rien ou peu de choses, il vient tout nouvellement d'accorder à un baron de Halldorf la permission de lever un régiment de hussards en Esclavonie et les gentilshommes de la Province ont demandé la préférence des emplois d'officiers.

Le sieur Orly (sic !) est fils du général actuel des cosaques, il arrive du pays où il a passé quelque temps avec son père. Cette nation est excellente à opposer aux hussards et à donner aux impérieux les mêmes inquiétudes que leurs hussards nous donnent.

L'on a pensé qu'il ne nous serait pas difficile d'avoir de ces cosaques, en les tirant par mer de Constantinople, et le S.Orly à qui on en a parlé, assure que son père lui en enverra autant qu'il lui en demandera, qui ne coûteront point d'engagement ou fort peu, qu'il ne leur faudra que quatre ou cinq jours pour se rendre à Constantinople avec de petits bateaux dont ils sont en usage de se servir, et que la Porte ne fera nulle difficulté de les laisser embarquer à mesure qu'il se présentera des vaisseaux qui reviendront en France.

Ces hommes couteront beaucoup moins que ne coutent les Hongrois que nous faisons engager sur la frontière de Turquie, qui exigent de gros engagements, et qui ont ensuite une longue marche par terre à faire pour se rendre à Constantinople en sorte que par des comptes que l'on a vu l'année passée, ces hussards sont revenus à plus de 400 chacun rendus à Constantinople. Ils étaient levés pour le régiment de Ratz(…illisible) qui est en Italie.

Les cosaques sont chrétiens.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le Sieur Orly a observé qu'il n'y a point d'officiers parmi eux. Ils vont à la guerre comme les Tartares et campent et baraquent toute l'année comme eux, n'ayant point de domicile fixe. Ce sont apparemment les anciens des ordres qui les commandent à la guerre comme cela se pratique parmi les nations sauvages de l'Amérique.

L'expédient que le S. Orly a imaginé pour leur donner des officiers accoutumés à leur manière de faire la guerre et qu'ils s'y attendent, et qu'il y a en Pologne beaucoup d'officiers polonais qui ont servi sous le feu roi de Suède et commandé des cosaques qu'il avait dans son armée, lesquels entendent la langue cosaque parce qu'elle est presque la même que la polonaise, en sorte qu'ils s'entendent comme les Allemands entendent les Hollandais et les Suisses.

Il dit que si le Roy voulait former une troupe de cosaques, il est persuadé que le général Steinflicht qui est son beau-frère lui enverrait aisément un nombre suffisant des meilleurs de ces officiers polonais qui ont servi avec les cosaques sous le feu roi de Suède.

Sur ces connaissances voyez ce qu'il paraît que l'on pourrait faire.

Envoyer S. Orly faire la campagne sur le Rhin dans le grade qu'il a de lieutenant colonel réformé attaché à la suite du régiment colonel général des dragons.

Pendant ce temps-là, le faire écrire à son père pour avoir des cosaques dont le Roy lui destine le commandement, et écrire à M. l'ambassadeur du Roy à Constantinople d'en prendre soin à mesure qu'ils y arriveront, et de demander la permission et les faire embarquer simultanément sur les vaisseaux qui reviendront en France. Il n'y a pas d'apparence que cette permission lui soit refusée, puisque les Turcs permettent bien que nous faisions engager les Hongrois sur leurs frontières, et que nous les faisions embarquer à Constantinople, chose dont l'empereur aurait bien plus sujet de se plaindre si la Porte était sur le pied d'avoir de ces sortes de ménagements avec lui, puisque ce sont des sujets de l'empereur, et que les cosaques sont une nation libre qui n'a aucun rapport avec la domination et l'empereur.

Il faudrait recommander à M. l'ambassadeur de les envoyer habillés et armés à leur manière.

Faire écrire en même temps par le S. Orly au général Steinflicht, son beau-père de lui envoyer 12 ou 20 officiers polonais de l'espèce dont il s'agit, en les faisant embarquer à Konigsberg pour Hambourg ou pour Copenhague, en

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

donnant des ordres nécessaires à Konigsberg, Hambourg et Copenhague pour leur passage en France.

Pendant que ces mesures se prendront au dehors, faire acheter en France petit à petit et avec économie convenable 50 chevaux de montagne soit en Roussillon, Auvergne, Limousin ou Normandie, même des Ardennois ou dans le Houstruck (?), où il y en a des légers et propres à monter ce sorte de nations.

Dès qu'il serait arrivé jusqu'à cinquante de ces Cosaques, les envoyer rejoindre le régiment colonel général des dragons où l'on ferait trouver leurs chevaux où ils formeraient une compagnie, commandée par le S. Orly, attachée à ce régiment, campant avec lui, en allant à la guerre avec les détachements des dragons.

Ceux qui commanderaient ces détachements en feraient un bon usage, et petit à petit cette troupe sans changer sa manière de faire la guerre, se disciplinerait.

Elle augmenterait successivement à mesure qu'il débarquerait des cosaques de Marseille, et en laissant continuer les envoyer, si la Porte ne se fait point, il pourrait se trouver suffisamment à la fin de l'année pour en former un régiment que nous serons bien aise d'avoir et si, comme il y a apparence, on s'en trouve bien, on pourra continuer d'en faire venir de Constantinople.

L'on croit devoir observer qu'il semble que ces sortes de troupes devraient être conservés lorsqu'on fait la paix, parce que nous reconnaissons qu'elles sont nécessaires toutes les fois que nous avons la guerre avec l'empereur, et que nous sentons à quel point nous nous sommes mal trouvés de n'en avoir conservé à la paix de Badin que deux escadrons en deux régiments.

Les cosaques combattent à pied et à cheval comme les dragons, ils sont armés d'un sabre, de deux pistolets, d'une carabine qu'ils jettent en bandoulière derrière eux, et d'une longue lance très légère.

C'est ainsi que ceux qui étaient au service du feu roi de Suède étaient armés.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Réflexions sur la situation présente des affaires de l'Empire Ottoman, octobre 1736

Le Mémoire est consécutif au déclenchement de la guerre russo-turque (1735-1739).

On perçoit un glissement d'accent de la Pologne vers la Turquie – la succession de Pologne étant terminé, Grégoire se saisit d'un autre conflit. Ce qu'il fait d'autant plus aisément que son père est en terre ottomane et totalement dépendant du pouvoir turc, mais aussi parce qu'il peut jouer de nouveau la carte cosaque.

Ayant déjà été par le passé envoyé par la France en Turquie, il se croit non sans raison légitime en mesure de donner sa vision de la situation et ses conseils. Il invite la France à sauver la Turquie en attaquant l'empereur et en lançant les Suédois contre la Russie. Il est résolument opposé à toute négociation, espérant sans doute pouvoir gagner à la faveur des hostilités une partie de l'Ukraine. Il met surtout en garde contre l'avancée russe, qui menacerait d'absorber la Crimée et au-delà, instaurer sa domination sur la mer Noire. Ses prédictions se réaliseront avant la fin du siècle.

Grégoire invoque également sa propre situation, offre ses services et demande, en toute logique, à être envoyé en Turquie où il pense être utile à la France et à ses alliés dans l'Est.

Thamas/Tamas/Tama/Thomas Kouli-Khan est Nâdir Shâh, connu comme Tahmâsp Qoli Khan, qui dirigea la Perse de 1736 à 1747, était en conflit prolongé avec la Porte. Cette guerre créait une instabilité permanente et absorbait une partie des forces ottomanes, mais servait aussi d'un bon prétexte à opposer aux sollicitations françaises.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Turquie volume 13 supplément fol. 214-219

Réflexions sur la situation présente des affaires de l'Empire Ottoman, octobre 1736

Monseigneur,

1) J'ai eu l'honneur de présenter à Monseigneur le Garde des Sceaux deux mémoires, l'un en 1730 et l'autre en 1732, par lesquels selon la portée de mes connaissance, j'ai défini les vues préméditées depuis longtemps de la cour de Russie et ses attentats dangereux contre la Pologne, on y trouvera aussi la vérité en ce que cette même cour vient d'entreprendre contre la Porte Ottomane et on en conclura que je n'ai jamais flatté les affaires.
2) Depuis (six ans) que j'ai le bonheur d'être employé dans plusieurs commissions dans le pays de Turquie, j'étais à portée par la confiance dont on m'honorait de savoir tous les mouvements que la France s'était donnée pour engager l'Empire Ottoman de profiter d'une conjoncture aussi favorable comme celle qui vient d'être vécue et étant témoin de bien des négociations dans ce pays-là, j'y reconnus une sincérité et une vérité en tout ce que la France proposait pour le bien de la Porte Ottomane et je l'ai fait valoir dans plusieurs occasions pour convaincre les Polonais, ainsi je suis plus que persuadé de la réalité de tout ce que la France a entrepris.
3) Je n'ignore point aussi que l'indolence que les ministres de la Porte ont pour leurs intérêts particuliers est le principal obstacle aux sincères de la France, mon Mémoire de 1735 en rend compte et me justifie que ma fidélité en tout ce que j'y ai exposé n'est point superflue.
4) Quant à la situation fâcheuse des affaires présentes de l'empire Ottoman comme je n'en ais d'autres connaissances actuellement que celles que j'ai contracté par une pratique longue des connections désintéressées des différents Etats et pays et de la Turquie et de la Russie, je ne puis donner qu'une idée superficielle.
5) Me fondant toujours sur les principes établis dans mes Mémoires ci-dessus mentionnés, je suis convaincu que la Russie a prémédité depuis longtemps la guerre qu'elle vient à déclarer aux Turcs, qu'elle n'attendait qu'un moment favorable pour exécuter ses vastes desseins, et pour y réussir mieux, elle profita des événements que la mort du feu Roi Auguste a produit. Enfin, pour éloigner tous les obstacles à ses vues préméditées, les ministres moscovites

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

n'étaient occupés que de rendre toutes les négociations de la France infructueuses à force des sommes immenses. Ils ont engagé ceux de la Porte de continuer la guerre contre la Perse et se servir envers la France de ce prétexte pour éluder les insinuations de Mr de Villeneuve. La cour de Russie, d'ailleurs, ne négligeait rien pour inspirer à Thamas-Kouli-Kan de suivre ses vues et pour cet effet elle a sacrifié une partie de ses conquêtes faites sur la Perse. Elle a désuni plusieurs cantons en Circassie pour donner quelques occupations aux Tartares. Elle a saisi l'occasion de cette désunion pour prendre sous sa protection les Kabardes et pour ôter aux Turcs tous les moyens d'une diversion réelle aussitôt qu'elle a entrepris les dangereux attentats contre la Pologne, elle a aussitôt commencé à travailler pour détacher de la protection de la Porte l'Armée des Cosaques Zaporoviens, seul mobil par lequel mon Père aurait pu susciter une révolution en Ucraine moscovite, dans une conjoncture aussi favorable comme celle qui vient de nous échapper. Bien plus, les Moscovites pour consolider de plus en plus leurs espérances de réussir dans leurs vastes desseins dès qu'ils sont entrés en Pologne, ils se sont emparés de l'Ucraine polonaise, ils y ont fortifié Biala Cerkiew, Human, Bar et Medzyboz, ils y ont établi des magasins considérables sans que la Porte ait voulu jamais écouter les sincères avis que le Khan des Tartares et mon Père lui donnaient de ne point souffrir que les Moscovites s'établissent et se fortifient dans un pays limitrophe des Etats du Grand Seigneur prévoyant même les suites qu'on a vues.

6) La Moscovie ayant réussi à terminer les affaires en Pologne selon son souhait ne craignant point d'aucune puissance voisine et voyant se débarrasser de celle qui lui paraissait la plus dangereuse et la plus redoutable aux desseins vastes qu'elle avait formé depuis longtemps, elle a saisi aussitôt un prétexte plausible de quelques incursions de peu de conséquence des Tartares et par ces motifs elle a déclaré la guerre aux Turcs. Elle a porté toutes ses forces avec précipitation vers les frontières de Tartarie dans le temps que la Porte y pensait le moins, et de manière que les Moscovites ont commencé à agir il semble qu'ils voulaient conquérir l'Empire Ottoman.

7) Je conclus donc de là que comme cette guerre des Moscovites contre les Turcs est préméditée qu'assurément l'Empereur et peut-être la République de Venise sont de concert avec la cour de Russie pour détruire l'Empire Ottoman, que la guerre sera sérieuse et que rien ne saura arrêter les vues de ces Puissances réunies contre les Turcs !

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

8) L'Empereur et la Russie ne craignant point de diversions d'aucune puissance voisine agiront selon leurs intérêts, l'Empereur s'emparera de la Valachie, de Bosnie et du reste de la Serbie. La Russie, ayant l'Ucraine Polonaise en possession pourvue des places fortes et des magasins considérables portera ses forces dans ce pays-là pour y établir le théâtre de la guerre et pour être à portée même d'attaquer le Grand Seigneur dans ses propres Etats, de se rendre maître de Moldavie et de tout le pays jusqu'au Danube. La conquête de ce pays-là n'est pas difficile parce qu'il n'y a que Chocim et Bender qui le défendent et ces deux places sont de peu de conséquence.

9) On doit considérer que la conquête d'Azof est de très grande importance pour la Russie. Le feu czar Pierre Premier le considérait comme très essentiel pour l'agrandissement de la puissance. La Russie, maîtresse de cette place, parviendra par la suite de temps de se rendre maîtresse de la Crimée et par conséquent de toutes les côtes de la mer Noire, seul soutien de Constantinople. Les Moscovites possédant les pays qui produisent tous les matériaux pour la construction des vaisseaux formeront une flotte considérable dans peu de temps et se rendront en plus redoutables à l'Empire Ottoman.

10) Toutes ces apparences me font juger que pour sauver l'Empire Ottoman, il n'y a que deux moyens, l'un par la diversion que la France peut faire en faveur des Turcs en déclarant la guerre à l'Empereur et en excitant celle des Suédois contre la Russie, et l'autre d'arrêter les desseins vastes des Puissances réunies contre la Porte par la négociation.

11) A l'égard du premier moyen, peut-être les circonstances du temps, ne permettront point ni à la France ni à la Suède de se servir d'un remède violent pour le second qui est celui de la négociation, je crois que si même la Porte voudrait se prévaloir de la médiation de la France, l'Empereur et la Russie ne l'accepteront point. D'ailleurs, l'Angleterre et la Hollande s'en empareront comme d'un droit acquis.

12) Je doute que la Moscovie et l'Empereur voyant que rien ne saurait les arrêter dans leur progrès (vu l'inaction de la France et de la Suède), voudraient accepter quelques accommodements.

13) Alors la France n'a point de remède pour sauver l'Empire Ottoman que d'employer tous les soins pour dégager les Turcs de la guerre en Perse. Pour cet effet, il serait absolument nécessaire d'envoyer un ministre secret ou public au Tamas Kouli-Kan avec des sommes considérables d'argent pour

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

contrecarrer les insinuations de la cour de Russie et même si possible d'engager Tamas Kouli-Kan à réunir ses forces avec celles des Turcs contre les Moscovites et en faisant connaître à Tamas Kouli-Kan les dangereuses suites pour la Perse si la Puissance moscovite s'établissait trop en Asie.

14) Si la France voit que la guerre entre l'Empire Ottoman et la Russie devienne plus sérieuse qu'on ne pense, et qu'aucune entremise de négociation n'ayant lieu, il serait nécessaire d'engager l'Angleterre et la Hollande qui ont un intérêt particulier que l'Empire Ottoman ne soit détruit, d'inspirer à la cour de Vienne une jalousie contre les vastes desseins de Russie et de lui faire sentir combien il est dangereux pour l'Empire Romain et pour les États héréditaires de l'Empereur de prêter la main à l'agrandissement d'une puissance qui ne se conduit que selon ses propres intérêts.

15) Si malgré tous ces mouvements, que l'Angleterre et la Hollande se donneraient, l'Empereur et la Russie persistent dans la résolution de détruire la puissance des Turcs, la France doit faire une cause commune avec l'Angleterre et la Hollande pour arrêter les progrès de deux puissances si réunies.

16) A l'égard de ma mission dans la Turquie, on n'ignore point que depuis six années que j'ai le bonheur d'être employé dans plusieurs commissions pour ce pays-là, rien ne m'avait rebuté d'aller là où les devoirs de mes services me procuraient l'occasion de manifester mon zèle et ma fidélité pour les intérêts du Roy que je sers. Le devoir filial d'ailleurs devait me porter à rechercher d'être employé dans un pays où j'ai un Père dont la situation dépend des événements en Turquie. Ainsi ces deux motifs suffisent à suivre mes ordres de la cour aveuglement, mais il est aussi juste qu'on me permette de représenter très respectueusement que je ne puis plus être déguisé en Turquie, la cour de Vienne, de Russie et de Varsovie n'ignorant point tous les mouvements que je me suis donné depuis six ans à remplir les devoirs de mes services dans ce pays-là, on sait que je suis actuellement au service de la France, on considère toujours mon Père comme un homme qui est regardé par la Porte comme un chef d'une nation et comme un mobile propre pour exciter une révolution en Ucraine moscovite dans son temps. Je suis connu d'ailleurs sous mon nom par plusieurs ministres de la Porte, de façon que je ne peux paraître sous un nom déguisé sans donner des soupçons aux ennemis de la Porte et de la Pologne même.

17) Si la France n'a aucune sorte de sujet de garder des ménagements envers la Russie, chez qui mon nom est en horreur, mon envoi auprès du Grand Vizir

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

n'apportera aucun préjudice aux intérêts de la France, au contraire, je me flatte d'y être de quelque utilité si la guerre des Turcs continue avec quelques succès.
18) Pour cet effet, je ne puis y passer que comme étant au service de France et autorisé par quelques commissions de la cour. Je ne saurai cependant déguiser quelque commission que je puisse avoir pour ce pays-là. Elles seront toujours très difficiles à remplir. Toutefois au fait comme je suis de tout ce qui se passe en Turquie, en Suède, de la conduite des Polonais et de suite qui en sont résultées, je saurai peut-être mieux que qui que ce soit désabuser les Ministres de la Porte par les informations que je pourrais donner à M. de Villeneuve des préventions qu'ils ont conçu contre la cour de France.

Brouillon légèrement modifié dans les archives privées (3 memo)

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire du 23 décembre 1736

Ce Mémoire sonne comme un récapitulatif et témoigne de la fin d'une étape – celle de la succession polonaise. La raison de l'apparition et de la présence de Grégoire dans l'orbite française n'est plus – il fait le bilan et tente d'obtenir une reconnaissance de ses services.

La lutte pour le trône polonais avait été conclue au terme d'âpres négociations. Les préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735 ratifiées par le troisième traité de Vienne le 18 septembre 1738, accordèrent à Stanislas en échange de son abdication le duché de Bar et la Lorraine. Dès la conclusion des préliminaires, Grégoire et l'abbé Langlois furent chargés de convaincre Stanislas d'accepter l'arrangement et de faire signer l'acte d'abdication, ce qui n'était pas chose facile.

Grégoire arrive à Königsberg en décembre 1735 et en repart rapidement chargé des arguments de Stanislas qui s'opposait à la solution proposée. Ayant accompli sa mission de messager des volontés de Stanislas à Versailles, il est envoyé à Vienne auprès du négociateur français Du Theil. Arrivé en janvier 1735, il s'efforce de prendre part aux négociations, en contact avec Versailles, Stanislas et les cercles polonais tant en France qu'en Pologne. Lorsque l'arrangement est trouvé, c'est de nouveau Grégoire qui est chargé de porter l'acte à Stanislas : il quitte Vienne à la fin du mois de mars 1736. Il s'arrête cependant à mi-chemin et envoie le paquet par courrier – officiellement en raison de la rencontre avec sa mère qu'il a trouvé dans un état misérable, puis, étant tombé malade, il ne peut rejoindre Stanislas comme convenu. On ne saura jamais si Grégoire était réellement retenu ou avait tout simplement voulu éviter d'affronter Leszczynski. Les deux hommes sont dès lors brouillés, Stanislas accusant Grégoire d'avoir failli à son engagement, mais aussi sans doute reportant sur lui une part du ressentiment contre Versailles. Orlyk cherche protection auprès de la cour de France, ne voulant pas dépendre de Stanislas comme il semblait en être question initialement. Remarquons qu'aussi bien Chauvelin que Fleury lui donneront raison, d'une part plaidant sa cause auprès de Stanislas, d'autre part en l'engageant au service du roi de France.

Le Mémoire peut être divisé en deux parties : l'histoire de son pays et son propre parcours.

On lit très clairement à l'arrière-plan les reproches à l'égard de Stanislas dans ce passage exagéré et inexact quant au lien entre l'Ukraine,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

la Pologne et la Suède, l'inversion des raisons et des priorités dans l'union entre Mazepa et Charles XII, ce qui le conduit de nouveau à s'appesantir sur la présentation de son père comme seigneur polonais.

On retient de la partie historique que Grégoire situe le contact entre Stanislas et Mazepa en 1706. Cependant, les premiers échanges qui devaient conduire à l'alliance entre Mazepa et Charles XII furent établis certainement vers 1705[1]. Mais déjà un an plutôt, l'ambassadeur Baluze, lors de sa discussion à Baturyn au sujet des intentions de Louis XIV, était persuadé que Mazepa se rallierait à Charles XII[2]. Quant à l'ancienneté des liens avec la Suède, dans son manifeste, Mazepa ne s'est-t-il pas référé à l'alliance suédoise conclue par B. Khmelnytsky avec Charles X,[3] mention qui sera reprise dans le préambule des Pactes de Bender ? Grégoire ne pouvait pas l'ignorer, mais préféra insister sur la connexion polonaise.

Les documents auxquels il se réfère de nouveau - *Diploma assecuratorium pro duce et exercitu zaporoviensi*, signé par Charles XII le 10 mai 1710, le *Traité d'amitié éternelle, de fraternité et de l'union militaire inviolable entre la Crimée et l'armée zaporogue et le peuple de la Petite Russie* (1711) et le *Privilège du Grand Seigneur* (1712) - ont été présentés à la cour de France en 1731 et non en 1732.

On note une interprétation intéressante de l'échec du raid en Ukraine en 1711 et des raisons qui ont incité les Tatars à lever le jassyr.

---

[1] Voir sur le sujet l'étude de N.I. KOSTOMAROV, *Mazepa i mazepyntsi*. Sankt-Peterbourg, p.539 ; M. HROUCHEVSKY, *Sveds'ko-ukrajins'kyj sojuz 1708r.*, ZNTS, 1909, vol. XCII ; M. ANDROUSIAK, *Zvjazky Mazepy z Stanislavom Lechtchynskym i Karlom XII*, ZNTS, 1933 ; O. OHLOBLYN, *Het'man Ivan Mazepa ta joho doba*, NY-Paryz-Toronto, 1960, pp.279-288 ; O. SUBTELNY, *Mazepynci*, Kyiv, pp.26-31 ; "Pis'mo Orlika..., op.cit. ; J. FELDMAN, *Polska w dobie wiekiej wojny polnocnej, 1704-1709*, Krakowie, 1909, p.304 . Voir également le résultat des dernières recherches in S. PAVLENKO, *Ivan Mazepa*, Kyiv, 2003, pp.282-289. Les premiers contacts remonteraient jusqu'en 1702, mais ce fut l'intronisation de Stanislas qui déboucha sur des discussions plus concrètes.

[2] Ainsi, le marquis de Dangeau écrivait en 1705 : "On ne doute pas que le général Mazepa qui commande les Cosaques ne se soit accommodé avec le roi de Suède." *Journal du marquis de Dangeau*, publié par E. Soulié et Dussieux, Paris, 1859, t.X, p.466. Cité par C.J. Nordmann, *Charles XII et l'Ukraine de Mazepa*. Paris, 1958.

[3] D. N. BANTYCH-KAMENSKY, *Istocniki Malorosijskoj Istoriji,* sobrannnyje D.N.Bantys-Kamenskim i izdannyje O.Bodjanskim, tome II, 1691-1722, Ctenija v imperatorskom obcestve istoriji i drevnostej rosijskix pri Moskovskom universitete, 1859, livre 1, p.242. Voir également l'Universal, C.J. NORDMANN, p.70.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le palatin de Kyovie est Joseph Potocky. L'oncle capturé à Varsovie dont parle Grégoire est Hryhir Hertsyk.

C'est un des rares Mémoires où Grégoire fait part des liens avec l'Angleterre et du soutien accordé à son père par les différents ambassadeurs de ce pays. Sans doute, les archives britanniques recèlent des éléments intéressants à ce sujet, qui à notre connaissance n'ont pas encore été exploités.

Le volet consacré à son propre parcours au service de la France – il en fera plusieurs exposés dont des versions schématiques - est ici davantage développé. Une part importante est occupée par l'énumération des points de discorde avec Stanislas et des griefs des Polonais à son égard, puisqu'il est considéré – ce qui désormais doit être évident aussi pour le destinataire du Mémoire – comme un instrument de la France et agent de Chauvelin-Fleury. Outre une blessure d'amour-propre provoquée par des accusations injustes de Stanislas, autant que son honneur, ce qui était en jeu, c'était sa survie matérielle. Sans fortune personnelle, sans protecteur ni famille, Grégoire n'avait que le service du roi pour subsister conformément à son rang. Le cardinal et le garde des sceaux y pourvoiront : Grégoire, engagé dans l'armée française dès janvier 1734 comme lieutenant-colonel réformé, puis colonel réformé, devient le 1er décembre 1735 maître de camp réformé. Sa carrière militaire ne s'arrêtera pas là, mais auparavant il poursuivra de nombreuses années durant dans le domaine diplomatique. Quant à sa relation avec Stanislas, après des explications houleuses où Fleury, Chauvelin et Hulin (conseiller et administrateur français auprès de Leszczynski), plaideront tous sa cause auprès de Stanislas, reconnaissant ainsi la valeur de ses services[4], - elle ne se réchauffera véritablement qu'une dizaine d'années plus tard, lorsque Grégoire lèvera le régiment Royal-Pologne avec la bénédiction de Stanislas.

[4] Voir à ce sujet : P. BOYÉ, *La cour polonaise de Lunéville (1737-1766)*, op.cit., p.218 et suivantes. P. BOYÉ, *Lettres inédites du Roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Jacques Hulin, son ministre en cour de France (1733-1766)*. Nancy-Paris-Strasbourg. 1920.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 216 fol. 460-468

Depuis six années que j'ai le bonheur de manifester ma fidélité pour les services de Sa Majesté, je n'étais occupé que de l'envie de pouvoir mériter Monseigneur de plus en plus l'honneur de votre protection et la continuation de votre confiance de sorte qu'en quelques situations fâcheuses que je voyais les affaires de ma famille, je le croyais toujours réparable puisque j'espérais en la justice et l'équité du Roy et en vos bontés, Monseigneur, que vous aurez égard qu'ayant fait tout ce qui dépendait de mes faibles services pour contribuer à la réussite des affaires communes de Sa Majesté et du Roi de Pologne, je serais tiré avec ma famille de l'abîme des malheurs où nous nous sommes précipités par notre fidélité pour les intérêts de Sa Majesté Polonaise.

Par le changement de la situation des affaires de ce Prince, dont le rétablissement sur le trône de Pologne nous faisait espérer un meilleur sort, nous nous trouvons actuellement plus embarrassés que jamais. C'est cette situation malheureuse, Monseigneur qui m'oblige de ne plus déguiser la source de nos malheurs et la suite de tous ce que les différents événements des intérêts du Roi de Pologne nous ont fait subir.

J'ose espérer de votre bonté que compatissant à l'infortune d'une famille vous voudrez faire attention à ce que j'ay l'honneur de lui représenter.

Personne n'ignore que les intérêts de Suède avec ceux de la nation Cosaque n'ont aucune connexion pour que les Cosaques aient pu prendre quelques liaisons avec feu le Roi de Suède Charles XII et que ce n'était que par l'inspiration de Sa Majesté Polonaise et par la brigue de plusieurs seigneurs polonais que le Général Mazepa, le Prédécesseur de mon Père, profitant d'une conjoncture favorable entrepris de se retirer avec sa Nation de la Protection de Moscovie pour se mettre sous celle de Pologne.

Ce fut en 1706 que cette négociation commence par plusieurs émissaires et par une correspondance secrète de mon Père a jusqu'à présent tous les documents en main.

Mon Père, né et élevé en Pologne et comme ses ancêtres jouissants des privilèges de la noblesse avait alors une des principales charges en Ucraine, et y jouissait des revenus considérables n'ayant rien à désirer. La charge qu'il y occupait et qui le faisait le second après le Général des Cosaques, pour le Militaire et pour le Civil, et la confiance que Mazepa avait en sa capacité et en sa fidélité, les mirent à portée de seconder les vues du Roi de Pologne, allant

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

toujours au bien des affaires de Sa Patrie. On vit en 1709 après la bataille de Pultava les tristes effets de cette malheureuse entreprise. Par cet événement, nous fûmes dépouillés de tous nos biens dans ce pays-là.

Après la mort du Général Mazeppa, Mon Père, dont la capacité était connue au feu le Roi de Suède Charles XII, fut élu par l'Armée Zaporovienne pour son chef à la place de Mazepa.

Mon Père, n'ayant voulu accepter cette dignité qu'à condition que feu le Roi de Suède assurât la Nation Cosaque de revendiquer ses droits sur les Moscovites, pour cet effet, ce Prince déclara par un Diplôme solennel qu'il ne mettrait pas les armes bas ni entrerait en aucune sorte de négociation avec les Moscovites sans y comprendre les intérêts de la Nation Cosaque. J'ai eu l'honneur Monseigneur de vous montrer l'original de ce diplôme dont la copie est insérée dans mon Mémoire de 1732. La Porte ayant déclaré la guerre en 1711 au Czar, en faveur des intérêts du Roy de Suède, Mon Père, en vertu d'un traité d'alliance qu'il avait fait avec le Khan des Tartares dont vous avez, Monseigneur une copie, ayant combiné ses troupes avec les siennes, et celles su palatin de Kyovie, commença les opérations de la guerre.

Dans cette campagne soutenue par les Tartares, il eut le bonheur de se rendre maître de l'Ucraine Polonaise qui était alors usurpée par le czar et sans la mauvaise conduite de Mr. le Palatin de Kyovie, toute la Nation cosaque se serait réunie sous les étendards de Mon Père. Mais ce Palatin par le motif d'un intérêt particulier, s'étant séparé avec ses troupes et un corps des Tartares pour s'emparer de quelques villes et villages qui lui appartenaient et qui ne voulaient reconnaître que Mon Père pour leur Maître, autorisa les Tartares d'enlever des esclaves ce qui rebuta la nation cosaque dont les Moscovites surent profiter pour chasser Mon Père et les Tartares de l'Ucraine.

Par les préliminaires arrêtés au traité de Pruth, le czar fut obligé de céder l'Ucraine Polonaise aux Cosaques. En vertu de ce traité, le Grand Seigneur pourvu Mon Père d'un Cathecherif ou Privilège dont l'original est entre les mains de Mon Père, et dont j'ai eu l'honneur de vous communiquer la copie, inséré dans mon Mémoire de 1732. Par ce Privilège il mettait Mon Père en possession de l'Ucraine comme d'un pays que le sort des armes lui avoir destiné, à condition qu'il restât avec sa nation sous la protection de la Porte.

Le Roi Charles XII connaissant l'amour que Mon Père avait pour sa Patrie et l'attachement pour les intérêts de Sa Majesté Polonaise, voulant ménager les intérêts de ce Prince pour ne point rebuter la nation polonaise, persuada

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

aisément mon Père de rejeter la protection de la Porte avec tous les avantages offerts, ce qui obligea la Porte à céder l'Ucraine sur la réquisition de la Pologne en vertu du traité de Karlowitz à cette République. Le Roi Auguste et la République de Pologne firent assurer Mon Père qu'en reconnaissance du sacrifice qu'il a fait pour l'amour de sa Patrie, on le pourvoira avec la Nation Cosaque des avantages après la paix fait avec le Roi de Suède.

Le Roi de Suède, cependant voulant être fidèle à ses alliés, renouvela les déclarations faites à mon Père sans son diplôme et l'engagea en 1714 de le suivre en Suède pour y attendre le dénouement des affaires.

Mr les comtes de Croisy et de la Mare qui étaient ambassadeurs de Sa Majesté près le Roi Charles XII après son retour dans ces Etats, étaient témoins que Mon Père y a joui de tous les prérogatives et des honneurs dues à un Chef d'une nation alliée à la Suède et des considérations que le feu Roi de Suède avait pour Lui. Il y jouissait de seize mille écus de pension.

Après la mort de ce Grand Prince, les Etats de Suède continuaient les mêmes attentions lorsqu'en 1720, le feu Roi Auguste qui était entré alors en liaison secrète avec l'Angleterre contre le czar, engagea Mon Père par ses promesses réitérées et par une déclaration de recevoir sous la protection de la République l'Armée Zaporovienne, de quitter la Suède et aller seconder ses vues en Turquie, pour y profiter d'une négociation que l'Angleterre avait entreprit à la Porte pour exciter la guerre contre la Moscovie et aller joindre l'Armée Zaporovienne qui était accrue alors très considérablement par toutes les tyrannies exercées en Ucraine Moscovite.

Milord Carteret alors Ambassadeur de l'Angleterre en Suède, communiqua ces desseins à Mon Père, et la Suède qui continuait encore la guerre avec la Moscovie seconda Mon Père en tout pour le mettre en état d'agir. Malgré toutes les précautions prises, pour rendre les entreprises concertées secrètes, le Czar, ayant fait enlever mon oncle à Varsovie, où il était envoyé par Mon Père avec un projet au feu Roi Auguste, découvrit par là tous les desseins et engagea le feu Grand Général de la Couronne Sieniawski, fortement attaché aux intérêts du czar de faire enlever Mon Père quand il passerait par la Pologne.

Ce Général n'ayant pu y réussir, dès que Mon Père est arrivé à Chocim, il se donna tous les mouvements possibles pour mettre la Porte en méfiance contre Mon Père. Pour cet effet, moyennant l'argent moscovite, il engagea le Pacha de Chocim afin de rendre Mon Père suspect à la Porte. Ce Pacha le

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

retint malgré Lui pendant quatre mois, empêcha Mon Père d'aller à Constantinople pour communiquer son Projet à la Porte et donna par là le temps aux Ministres moscovites de traverser ses desseins et de l'éloigner de son Armée à la Porte.

Pour cet effet, la Porte au lieu de permettre à Mon Père de venir à Constantinople, lui destina pour sa résidence la ville de Seret en Macédoine et ensuite Salonique où il resta jusqu'en 1734, toujours occupé à inspirer à la Porte de l'approcher de son Armée et de le mettre en état de le maintenir dans son pouvoir, lui prédisant tous les inconvénients et les suites fâcheuses si par la suite du temps la Moscovie attirera cette Armée dans sa protection.

Les systèmes de la Cour de Saxe étant changés par la bonne intelligence qui fut rétablie en 1726 avec la cour de Russie, Mon Père qui n'avait alors qu'un objet pour revendiquer ses droits, et ceux de la Nation qu'il commandait, mit tous les espérances dans les entremises de la Cour de France à la Porte. Sa Majesté Polonaise connaissant l'attachement particulier que Mon Père avait toujours pour ses intérêts, et n'ignorant l'utilité de ses services dans son temps, le secondait par les bonnes offices.

Depuis ce temps-là, M. les Ambassadeurs du Roy à la Porte n'ignorent point combien d'argent et de sollicitations il a coûté à la cour de Russie pour contrecarrer les entreprises de Mon Père à la Porte et que Mon Père ne s'est jamais ralenti d'inspirer à la Porte la nécessité de l'approcher de son Armée pour s'en servir à la favorable conjoncture utilement pour les intérêts du Roy. Vous n'ignorez point Monseigneur non plus qu'en fin 1734, au moment que les services de Mon Père étaient les plus utiles, la Porte lui permit d'aller joindre le Khan près de Bender, d'y prendre des mesures pour faire approcher son Armée qui était assemblée dans le désert et de se mettre à sa tête pour aller au secours du Roi de Pologne, que les Moscovites qui ont eu tout le temps de travailler pour gagner les principaux officiers de cette armée, achevèrent alors de débaucher ces troupes par les promesses des avantages considérables de sorte que Mon Père en arrivant auprès du Khan apprit la triste nouvelle du partie que l'Armée avait prise.

Les lettres que Mr le marquis de Villeneuve m'a écrites en ces temps-là, marquent visiblement le regret que cet Ambassadeur avait de la perte de secours réel et de l'envie qu'il avait de remédier à ces inconvénients que nous lui avons souvent prédit.

J'espère, Monseigneur, d'ailleurs que Mr de Villeneuve a rendu justice à Mon Père que ses intentions étaient pures et sincères pour les intérêts du Roy

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

mais que la Porte a manqué de les seconder et qu'il n'y a rien à lui reprocher. Toutes ces circonstances, Monseigneur, prouvent évidemment que notre malheur prit source et son surcroit dans l'attachement pour les intérêts du Roi de Pologne, indépendamment de l'objet que Mon Père avait pour revendiquer ses droits et ceux de la Nation qu'il commandait.

Les changements de la situation des affaires du Roi de Pologne ont assujetti Mon Père aux événements incertains qui surviennent dans l'empire Ottoman.

Par tout ce que je viens d'avoir l'honneur, Monseigneur, de vous représenter, vous jugerez aisément que Mon Père aussi bien que moi, nous avons encore plus irrité la haine irréconciliable de la cour de Russie et de Saxe contre nous, et que nous nous sommes précipités totalement dans les abîmes de nos malheurs.

A l'égard de mon état particulier, Monseigneur, je m'estime très honoré d'être attaché aux services d'un des plus grand Roy du monde, ma reconnaissance en est trop grande pour ne point désirer de le servir avec cette fidélité que vous avez toujours reconnue en moi. J'ose même dire que si j'étais en état de me servir de mes propres biens, je ne chercherai d'autres récompenses que votre confiance, Monseigneur, en ma fidélité pour le service du Roy mais malheureusement dépourvu de mes biens, éloigné de pouvoir les revendiquer, je prends la liberté Monseigneur de vous représenter très humblement mes faibles services pour demander votre justice, si je mérite de jouir de quelques bienfaits du Roy.

A l'âge de quatorze ans j'ai commencé à servir sous le feu Roi de Suède, j'ai quitté ses services en 1720, les intérêts de Mon Père m'engagèrent d'entrer dans les services de Saxe où je fus capitaine en 1725 dans le Régiment des gardes.

L'intelligence rétablie en 1726, entre le feu Roi Auguste et la Cour de Russie m'obligea de quitter les services de la Saxe et je m'attachai à celui de la République de Pologne, y jouissant en 1729 de 3000 francs de revenue tant de mes appointements que des pensions que les seigneurs Polonais me donnaient. J'y étais en état de vivre à mon aise, et j'ai eu la consolation de soulager ma pauvre Mère.

Le Prince Primat, connaissant le connexion des intérêts de Mon Père avec ceux du Roi de Pologne et n'ignorant pas l'intégrité de l'attachement que nous avions pour les intérêts de ce Prince, prévoyant d'ailleurs les suites fâcheuses pour la République des systèmes que le feu Roi Auguste préméditait

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

au préjudice de la Patrie, m'a proposé après la Diète de Grodno en 1729 de me charger d'une commission pour rapporter à Sa Majesté Polonaise les dispositions dans lesquelles une partie de la Nation Polonaise était pour ses intérêts.

Pour cet effet, le Prince Primat et Mr de Zulich alors ambassadeur de Suède en Pologne qui n'ignoraient pas tout ce que Mon Père avait fait pendant son séjour en Turquie avec le feu Roi Charles XII, mirent Mr le marquis de Monti au fait de quelle utilité mes services peuvent être.

Ce Ministre ayant approuvé le projet que je lui communiqua, entra dans les vues du Prince Primat et me promit de seconder mes entreprises par la recommandation auprès de vous, Monseigneur.

En arrivant ici, j'ai eu l'honneur de vous présenter un long Mémoire par lequel je définis la connexion des intérêts de la Pologne avec ceux des Turcs, des Tartares et des Cosaques et l'utilité de les avoir dans les intérêts du Roy de Pologne.

Mes propositions ayant été approuvées, je fus envoyé au commencement de 1730 en Turquie pour demeurer avec M. de Villeneuve et pour le mettre au fait de mon projet.

J'y restais sous un nom déguisé jusqu'à la fin de l'année 1731, où je n'étais point inutile au service du Roy, et j'espère que cet ambassadeur ne disconvient pas que pendant mon séjour dans ce pays-ci, il profita des connaissances que je lui donnais et particulièrement de celles des principes où Kaplan Guiray, Khan des Tartares qui était alors en place, était pour les intérêts du Roi de Pologne en 1713, par où j'ai contribué beaucoup à établir la contelligence secrète entre Sa Majesté et le Khan.

Pour consolider cette contelligence, M. de Villeneuve jugea à propos de me renvoyer ici vers la fin de l'année 1731 et sur les représentations que j'ai eu l'honneur Monseigneur de vous faire, par un Mémoire que je lui ai présenté, et où j'ai projeté tout ce qu'il faudra faire pour contrecarrer après la mort du Roi Auguste les vues de la cour de Vienne et celles de la Russie, je fus renvoyé avec une lettre du Roy pour le Khan, en Crimée, où j'ai demeuré incognito pendant cinq mois, occupé à éloigner tout ce que le Roi Auguste pourrait entreprendre pour attirer le Khan dans ses intérêts. J'y ai réussi d'une façon que ce prince s'est entièrement livré aux intérêts du Roy et c'est par ses inspirations que la Porte a eu les premiers avertissements des vues du Roi Auguste pour la succession de son fils.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

A mon retour ici en 1733, justement à la nouvelle de la mort du Roi Auguste, vous daignâtes d'approuver tout ce que ma négociation auprès du Khan avait produit et satisfait des dispositions favorables que j'ai rapporté du Levant, vous avez jugé à propos de me renvoyer sur le champ en Turquie pour y être utile.

En passant par Varsovie, j'ai mis au fait M. le marquis de Monti de toute la situation des affaires en Turquie dont il a tiré partie pour conduire ses négociations. En arrivant à Constantinople, j'y ai trouvé des dispositions très favorables de la part de la Porte en faveur des vues de Sa Majesté avec lesquels je revins ici pour vous en rendre compte en repassant par Varsovie. J'en ai informé M. le marquis de Monti ce qui n'a pas peu contribué à l'avancée de l'exclusion des étrangers à la diète de convocation et comme cette grande affaire s'était terminée pendant mon séjour à Varsovie, M. le marquis de Monti m'a chargé d'en apporter ici l'agréable nouvelle.

Content de ma conduite, vous m'honorâtes, Monseigneur, de la commission si éclatante de conduire le Roy de Pologne à Varsovie pour son élection. J'eus le bonheur de m'en acquitter fidèlement et avec approbation de tout le monde et d'apporter la nouvelle de l'élection qui a causé tant de joie.

La guerre étant déclaré contre l'empereur, je fus dépêché à Dantzig pour porter les ordres de bouche à M. le marquis de Monti et pour l'informer aussi bien que M. le marquis de La Chétardie, de vos dispositions. M le marquis de Monti, connaissant ma fidélité et mon application au service du Roy, me mit au fait du projet connu dont je fus chargé à mon retour ici pour vous en faire valoir l'utilité.

Sur les avis que M. de Villeneuve vous a donné que les Turcs avaient battu les Persans et qu'il y avait de l'apparence de l'accommodement entre ces deux puissances, vous jugeâtes Monseigneur à propos de me renvoyer en Turquie au commencement de l'année 1734.

J'y fus envoyé avec une lettre du Roy pour le Khan des Tartares qui m'autorisait de négocier l'exécution de ce que ce prince avait concerté avec moi dans mon premier voyage en Crimée.

M. le marquis de Villeneuve vous a rendu compte Monseigneur de tous les mouvements que je fis pour porter ce prince à effectuer ses bonnes intentions. Les peines infatigables que j'ai eu pour rendre toutes les cabales de la cour de Russie et celles de la Saxe infructueuses, sont autant de preuves de la confiance entière que le Khan avait en moi et j'ose dire que si la désunion des

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

seigneurs polonais n'avait point embrouillé les affaires que j'ai traité, j'aurai réussi à engager le Khan d'agir en conséquence des intérêts de Sa Majesté.

La sincérité avec laquelle je reproche à ces seigneurs polonais leur indolence et leurs faux principes m'a attiré des ennemis qui ont fait tout leur possible pour me noircir devant Sa Majesté, poinçonnée par leur fausseté.

A mon retour de ce pays là, au commencement de l'année 1735, je rendis un compte fidèle par un long Mémoire de ma négociation auprès le Khan de ce qui s'était passé en Pologne et de ce que M. de Villeneuve m'avait chargé de vous représenter.

Les lettres que ce Ministre m'écrivait dans le temps que j'ai demeuré auprès le Khan me rendent justice que mon Père et moi, nous allions à bien des affaires du Roy et nous n'avions rien à nous reprocher.

Pendant l'inaction où j'ai été depuis mon retour de Turquie, Leurs Majestés les deux Reines se sont servis de moi pour vous représenter, Monseigneur, la situation des affaires de Sa Majesté polonaise.

Dans cette commission, je n'étais occupé que mériter la confiance de LM les deux Reines et la votre par ma fidélité, mon objet était d'éloigner tout ce qui pourrait troubler l'union et la bonne harmonie entre Leurs Majestés et vous, Monseigneur. Cependant, quelques bonnes intentions que j'ai eu pour cet effet, mes ennemis envieux les ont mal interprétés. La Reine de Pologne, entourée des esprits brouillons et inquiets, me donnait toutes les occupations possibles à lui persuader le contraire de ce qu'on lui inspirait journellement.

A l'arrivée de M. Ozarowski, ambassadeur de Pologne, Leurs Majestés les deux Reines et vous, Monseigneur, m'ordonnèrent de rester auprès de lui pour le seconder. J'ai senti les tracasseries que cette mission me fera essuyer, et j'en eu l'honneur de vous en prévenir. J'en éprouve peu de temps après que la confiance dont vous m'honoriez servit à mes ennemis d'un motif juste selon leur façon de penser pour me rendre suspect auprès de cet ambassadeur. Son caractère vif et si j'ose dire sincèrement son incapacité dans les affaires, était continuellement entretenu par deux brouillons, l'abbé Konarsky et M. Zboinski, l'un correspondant du palatin de Lublin, l'autre de M. le Duc Ossolinski. Ces Messieurs farfelus avec les mécontents de la cour, et jaloux de leurs sentiments, souffraient avec peine quand je combattais leurs opinions qu'ils formaient ici sur les apparences et sur les raisonnements publiques. Ils ont fait tant qu'ils ont engagé M. Ozarowski de se défier de moi et par leur correspondance, ils m'ont décrié à Konigsberg comme un homme qui n'agit que par les inspirations des ministres. Depuis ce temps là, j'étais regardé par

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

plusieurs polonais comme votre instrument pour les amuser de vaines espérances.

Au bruit des préliminaires, l'aigreur de M. Ozarowski étant augmentée, j'ai cru convenable pour les intérêts du Roi de Pologne de faire tous mes efforts pour calmer les esprits irrités, mes sincères intentions furent mal interprétées par tous les Polonais. Madame la marquise de Mezière pour mon malheur s'y mêla, la reine de Pologne animée par tous ces raisonneurs de la fausse politique, fut indignée contre moi, quand j'entrepris par vos ordres de calmer son esprit irrité, vous n'ignorer point Monseigneur tous les déboires que j'en ay eu.

La commission dont vous avez bien voulu me charger de porter les préliminaires à Konigsberg, et d'y faire valoir la nécessité de la paix et la vérité de vos bonnes intentions pour contribuer à la satisfaction commune, cette commission acheva de me perdre dans l'esprit de Leur Majesté polonaise et dans celui de ma nation, les tracasseries qu'on m'a fait son indignes de votre attention.

Vous jugerez aisément, Monseigneur, de l'animosité des Polonais qui ont été ici, de celles de ceux de Konigsberg et si mes insinuations fondées sur la vérité étaient regardées comme provenant d'un bon motif, toutefois ayant fait valoir cette vérité avec tant de zèle, selon vos ordres, aussi bien ici qu'à Konigsberg, ce zèle selon leur façon de penser leur servait d'une preuve authentique de mon infidélité contre les intérêts du Roi de Pologne et contre ma Patrie.

Vous me rendrez justice, Monseigneur, que j'ai prévu tous ces désagréments, que j'ai eu dans cette commission et que j'ai pressenti la grande difficulté de concilier les deux parties des différents sentiments.

Allant pourtant au bien de l'affaire, sans me rebuter, j'entrepris cette commission me fiant toujours sur la bonne cause de ma conduite irréprochable dans tous les occasions où j'étais employé et espérant qu'on me rendra justice qu'après avoir fait tout ce que j'ai fait pour le service de SM Polonaise et pour les intérêts de ma Patrie, je serais à l'abri de tous les préjugés fondés sur les fausses espérances. J'ai eu le bonheur, Monseigneur d'avoir votre approbation à mon retour de Konigsberg, et vous jugeâtes de m'envoyer à Vienne, pour mettre M. Du Theil au fait de tout ce que j'avais rapporté de Konigsberg. M. Du Theil ne saura disconvenir qu'étant auprès de lui, je m'étais attaché purement et simplement à lui faire connaître ce que le intérêts communs exigeaient. Rien ne prouve tant ma sincérité que les lettres

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

que j'écrivis de ce pays là à M. le palatin de Lublin, dont M. du Theil a toujours approuvé les termes.

Vous n'ignorez point, Monseigneur, que dans le temps que je fus dépêché à Vienne par M. du Theil, pour aller joindre Sa Majesté polonaise dans la Prusse ducales, la confédération de Dzikow, sans vouloir accepter l'acte d'abdication du Roi de Pologne avait déjà fait sa soumission à l'Electeur de Saxe, et que par là, les affaires de Pologne devinrent en si mauvais état. J'abuserai de votre bonté si je vous amusais par un long détail de tous les peines, fatigues, chagrins et dangers que j'ai essuyé dans tous ces circonstances en exposant ma liberté, ma santé et ma vie à toutes sortes de risque tant par mer que par terre, je ne parle non plus de chagrin que j'ai eu après tant de services rendus à Leur Majesté Polonaise, de me voire traiter indignement par les préjugés que les flatteurs et les tracassiers leur ont inspiré contre moi. Tous ces inconvénients ne m'ont jamais rebuté, ne voulant même prendre la peine de m'en justifier devant Leur Majesté et préférant de Leur laisser juger de moi tout ce qu'Elles voudraient, n'ayant rien à me reprocher et prévoyant qu'il serait difficile par des certaines raisons à désabuser Mes Majestés Polonaises de leurs opinions.

D'ailleurs, Monseigneur, je ne suis point flatteur pour me démentir de la vérité de vos sincères intentions pour les intérêts de Leurs Majestés Polonaises, que j'ai défendu avec tant de zèle et qui fait tout mon crime préférant plutôt espérer que le temps et les circonstances me justifieront.

En attendant, j'ai souffert patiemment, ayant en main des documents et des preuves de quoi confondre toutes les fausses opinions de mes ennemis et si vous voudriez, Monseigneur, jeter les yeux sur mes papiers ou destiner quelqu'un pour les examiner, Elle y trouverait que ma fidélité est à l'épreuve de tout.

J'ose ainsi espérer, Monseigneur, de votre justice qu'en considération des services de mon Père et des miens, vous voudriez avoir égard à la triste situation d'une famille digne de meilleur sort souffrant pour la juste cause.

Mon Père élevé dans les principes d'honneur et de probité ayant fait assez d'actions qui établissent sa réputation dans le monde, et étant accoutumé à vivre selon son rang et sa dignité, se trouve actuellement réduit à la discrétion de la Porte Ottomane, sa situation dépendant entièrement des événements qui surviendront à cette empire et qui sont incertains.

Ma malheureuse mère demeurant en Pologne depuis 1721 ne vivait que de ce que je lui pourvoyais pendant que j'étais au service de Pologne, et des

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

secours que plusieurs amis de mon Père et ceux qui étaient attachés aux intérêts de Sa Majesté Polonaise lui fournissaient, se trouve à l'heure qu'il est abandonnée dans ce pays-là à la providence divine, manquant le secours aussi bien que mes sœurs.

Pour moi, quelques grâces que je ressens d'être aux services de Sa Majesté en qualité du colonel je me trouve hors d'état de pouvoir subsister selon ma naissance et selon la qualité où je suis élevé.

J'ose espérer de la justice du Roy, Monseigneur, de votre équité que vous vous souviendrez avec quel esprit désintéressé que je continue les services du Roy pendant toutes les circonstances que j'ai eu l'honneur de lui exploser, n'exigeant ni gratification ni récompense comme d'autres qui n'ont pas rendu la centième part de mes services, n'étant occupé que de l'envie de pouvoir mériter, Monseigneur, votre approbation et la réputation dans le monde d'un honnête homme et d'un fidèle serviteur.

Je me faisais une gloire particulière de suivre toujours ce même principe, et je ne demande pas d'autres bonheurs que de servir le Roy et de vous être attaché, mais manquant du pain dépourvus d'ailleurs de mes biens sans autre ressource que mille francs d'appointement d'un colonel réformé, je me trouve en nécessité de vous importuner, Monseigneur, en le suppliant très humblement de vouloir bien considérer que Sa Majesté Polonaise étant à la veille d'aller jouir de l'Etat que vous lui avez procuré et qu'après avoir mérité tant par mes services que par ceux de Mon Père, tout de la reconnaissance de ce prince, je ne ressens que de l'ingratitude, n'étant sensible à rien tant qu'à mon honneur.

Il serait donc indigne de moi d'aller manger le pain de grâce d'un Prince qui regarderait toujours avec des préjugés aussi peu conformes à ma façon de penser, et je préférerai plutôt de mendier mon pain que de dégénérer des principes où je suis élevé.

D'ailleurs, Monseigneur, on connaît mon attachement pour vous, avec des préjugés que Leurs Majestés Polonaises ont contre moi, conviendrait-il que j'aille suivre une cour que me regarderait comme votre espion. M. le duc Ossolinski, son épouse et les Polonais adhérents mes ennemis jaloux, auraient une occasion favorable de dire que je n'ai d'autres ressources que m'attacher à un métier incompatible à un honnête homme.

Etant au service d'un des plus grand Roy au monde, et ne désirant que le bonheur de pouvoir mériter par ma fidélité la continuation de Sa Royale protection, d'ailleurs espérant tout de l'équité et de votre intégrité,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Monseigneur, j'ose me flatter que vous vous souviendrez de mes services et me procurerez par votre bienveillance un morceau de pain convenable à ma situation et proportionnelle à mes services afin qu'en Suède, en Allemagne, en Pologne et Turquie et même en Moscovie où mes services et ceux de mon Père sont connus, on n'ignore pas les grâces su Roy que j'ay mérité.

Je prends la liberté, d'ailleurs, Monseigneur, de vous ressouvenir que vous m'avez déclaré plusieurs fois que je serais à vous, vous me devez, Monseigneur, vos bontés, par l'attachement inviolable que j'ai toujours porté pour votre personne, ainsi que je puis me promettre que vous daigniez m'accorder une favorable résolution et l'honneur de votre protection,

J'ai celui d'être avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Orlik

A Meudon, 23 décembre 1736

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Détail de voyages que j'ai faits pour le service du Roy depuis 1729 jusqu'en 1736 et l'argent que j'ai reçu

Il s'agit d'un résumé récapitulatif des déplacements qu'il a fait au service de la France, avec l'indication des lieus parcourus par terre, par mer et des sommes reçues dans le cadre de ses missions et déplacements.

Il existe trois versions de ce document, pratiquement identiques : *Détail des voyages que j'ai faits pour le service du Roy depuis 1729 jusqu'en 1736 et l'argent que j'ai reçu* (CP Pologne volume 226 fol.334-337), *Détail de mes voyages depuis 1729 jusqu'en 1736, de l'état de l'argent que j'ai reçu tant pour mes voyages que pour mon séjour dans différents endroits* (CP Pologne volume 227 fol.146-147) et celle des Archives Privées reproduite ici (manifestement un brouillon).

Ce document, écrit postérieurement, comporte quelques légers glissements de dates, dont l'exactitude est facile à établir par la correspondance au moment des faits. Dans la querelle des dates, on privilégiera toujours celles données aux moments d'action que nous avons déjà évoqué, et non les dates reconstituées de mémoire dans ce document récapitulatif postérieur.

M. Anthouard était pressenti pour accomplir le voyage de Stanislas avec Grégoire, mais fut écarté au dernier moment.[1]

L'abbé Riancourt et le neveu du marquis de Monti devaient, selon le plan, attendre l'arrivée de Stanislas à Frankfort. Le neveu devait se déclarer malade, et Monti devait envoyer un équipage pour le chercher, alors qu'il devait en réalité récupérer Stanislas.[2]

Le marquis de La Chétardie, officier et diplomate français, était à l'époque envoyé français auprès du roi de Prusse Frédéric-Guillaume depuis 1731.

[1] Il a été embastillé par le méfiant Chauvelin, le temps de l'élection, sous un faux prétexte de jansénisme, le 20 août 1733. P. BOYE, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, Paris, 1898, p.141-142.

[2] Monti - Roi, Varsovie, le 13 août 1733, reçue le 22 août 1733. CP Pologne volume 208 fol. 71-76. L'abbé de Riancourt, avait en sa possession des passeports pour deux marchands venant de Hambourg. Mémoires et Documents Pologne volume 15 fol.203.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives Privées

Détail de voyages que j'ai fait pour le service du Roy depuis 1729 jusqu'en 1736 et l'argent que j'ai reçu

Argent reçu Lieu par terre Lieu par mer

L'an 1729 Le 9 novembre après la séparation de la diète de Grodno, étant au service de la République de Pologne, en qualité du grand général de la couronne, qui donne le grade de lieutenant colonel, le prince primat du royaume de concert avec plusieurs seigneurs, le marquis de Monti et M. le baron de Zulich, ambassadeur de Suède en Pologne, ayant approuvé mon projet d'aller porter à la cour de France les dispositions où la plus grande partie de la nation polonaise était pour appeler au trône le Roi de Pologne après la mort du Roi Auguste dont la santé dépérissait tous les jours, et y proposer d'engager la Porte et la Suède de seconder ses vues. J'ai entrepris ce voyage à mes propres frais.

500

Je suis parti de Varsovie.

1730 Après un séjour de trois mois à Paris sous un nom déguisé, mon Projet que j'avais communiqué au Ministère par un long Mémoire, Sur ce qui regardait les diversions de la part des Turcs, des Tartares et des Cosaques en faveur du rétablissement du Roi de Pologne sur son trône ayant été approuvé, je fus expédié par la cour à Constantinople, le 1er de mars pour mettre M. de Villeneuve au fait de ce projet et des affaires qui concernent ce projet. J'allais m'embarquer à Marseille, la cour me donna

1500 200 800

Pendant dix-huit mois de mon séjour à Constantinople sous un nom déguisé, où par ma conduite j'ai eu le bonheur de mériter la confiance du ministère. Je n'ai reçu de M. de Villeneuve que

300

1731 Le 4 octobre je partis de Constantinople pour porter à la cour les dispositions où la Porte était en faveur des affaires de Pologne. J'allais à Smirne par mes moyens pour m'embarquer sur l'escadre de M. Du Guai Trouin, reçu de M. de Villeneuve 500 200 900

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

2300 900 1700

1732 Le Ministère ayant approuvé mon projet d'aller auprès du Khan des Tartares, en mission secrète avec la lettre du Roy, pour y travailler de concert avec ce Prince à animer la Porte pour entrer dans les vues que j'ai proposé. J'allais m'embarquer à Marseille, reçu de la cour pour faire ce long et pénible voyage.

2000 200 800

Je suis resté trois mois à Smirne pour attendre les arrangements de M. de Villeneuve pour mon passage secret en Crimée. Je l'ai entrepris pour Constantinople le 12 juin par terre, j'ai couru le risque d'être assassiné par les voleurs du grand chemin, reçu du consul de Smirne pour le comte de M. de Villeneuve 300 150

Le 12 juillet en partant de Constantinople pour la Crimée par la mer Noire, reçu de M. de Villeneuve 300 160

La 1er novembre le Khan des Tartares en m'expédiant avec la réponse à la lettre du Roy et des favorables dispositions pour les intérêts de la Pologne. J'allais par terre à Constantinople et en passant par les déserts qui sont entre la Crimée et la Bessarabie, j'ai couru le risque d'être enlevé par des gens destinés de la part de la cour de Russie, dont je fus garanti par un avis fidèle d'un officier tartar que le Khan des Tartares m'avait donné pour me conduire et qui me fit prendre une autre route. Reçu du consul de la Crimée pour le compte de M. de Villeneuve 300 400

Le 29 novembre en partant de Constantinople pour la France, j'allais par terre à Smirne pour m'y embarquer pour Marseille, j'ai couru le risque de périr par une tempête affreuse sur les côtes de Negrepont. Reçu de M. de Villeneuve 600 150 700

5800 1800 3360

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

1733 Le 6 mars la cour en m'expédient pour Varsovie après la mort du Roi Auguste pour mettre feu le marquis de Monti au fait des dispositions de la Porte et de celles du Khan des Tartares en faveur des intérêts de la Pologne. J'y suis arrivé le 16 idem.

Elle me donna 1200 500

Le 29 idem j'arrive à Chocim, l'aventure aux Baks de St Trinité et de Jwanets

Le 19 mars M. le marquis de Monti en me dépêchant pour Constantinople pour y porter les dispositions favorables où la nation polonaise était en faveur des intérêts de la France, il me donna

2000 400

Je suis arrivé le 13 avril et le 20 j'ai vu le grand vizir.

Le 3 mai M. de Villeneuve en m'expédient pour Varsovie pour y porter la déclaration de la part de la Porte à la République, qu'elle ne souffrirait point que la Russie se mêlât des affaires de Pologne ni directement ni indirectement selon la teneur du traité de Pruth, il me donna

900 400

Je suis arrivé à Varsovie le 18 idem, et le 23 à la conclusion de la diette de convocation, l'exclusion des étrangers. Le 23 mai feu marquis de Monti en me dépêchant pour la cour avec la nouvelle intéressante de l'exclusion des étrangers conclue à la diette de convocation, et avec le projet de faire passer le Roi de Pologne à Varsovie. A mon arrivée à la cour j'ai eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté au travaille avec Son Eminence, de mes voyages en Turquie, en Tartarie, et de mes négociations. Le Roy a eu la bonté de me témoigner sa satisfaction de mes services. Reçues de M. de Monti

2000 500

Arrivé à la cour le 3 juin, de voyage à Chambord, trois fois de Versailles le 5.

Je fus appelé à la cour à Compiègne avec M. Anthouard

Le 22 août en me chargeant de la commission de confiance de conduire le Roy de Pologne à Varsovie pour son élection, pendant lequel voyage j'ai souffert une fatigue de l'esprit et du corps en courant le risque de ma liberté et de ma vie. Le Roi de Pologne me permit de garder le restant de l'argent de son voyage 2300 550

J'ai écrit une lettre à M. de la Chétardie signé de la Moth.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le 26 nous avons passé le Rhin à Wengheim. J'ai écrit le même jour le mot à l'adresse de Jaqmain (illisible) septembre à Berlin et le 3 à Frankfort

14200 4150 3360

Nous y avons trouvé le jeune de marquis de Monti avec l'abbé de Riancourt et le valet de chambre voisin avec l'équipage du marquis de Monti qui nous a conduit à Varsovie la nuit du 8 (5 ?) septembre.

1733 Le 12 septembre M. le marquis de Monti en m'expédiant pour porter l'importante nouvelle de l'élection du Roi de Pologne, je suis parti le même jour à six heures du soir. Je suis arrivé à Versailles le 20 à 10 heures et demi de nuit. J'ai eu l'honneur de rendre compte au Roy et à la Reine du voyage du Roi de Pologne et de son élection à Leurs Majestés m'a témoigné la grande satisfaction des services que je leur ai rendu dans cette occasion.

Le marquis de Monti me donna 2000 500

Arrivé à Strasbourg à 11h00 du soir, le 17 et à Chambord le 21.

Le 19 octobre, la cour en me dépêchant à Dantzig pour porter au Roi de Pologne at au marquis de Monti ses dispositions après la guerre déclarée à l'empereur Elle me donna 1200 500

J'arrive à Danzig le 24 octobre et on dine (ill.) chez le prince primat.

Le 12 novembre le marquis de Monti en me dépêchant pour la cour avec le projet pour l'invasion en Saxe, par les troupes françaises dont j'étais chargé de faire valoir l'utilité me donna 2000 500

J'ai passé par La Haye où j'ai trouvé la neutralité signée arrivé à la cour le 28.

1734 La cour ayant approuvé mon projet d'aller en Turquie pour y travailler de concert avec M. de Villeneuve pour susciter la guerre entre la Porte et la Russie, et d'obtenir la permission de la Porte pour que mon Père allât joindre le Khan des Tartares et se mit à la tête de l'armée des Cosaques Zaporoviens qui lui obéissaient dans ce temps-là pour la mener au secours de la Pologne. Je fus expédié le 1er février avec une lettre de créance pour le Khan des tartares, pour traiter avec lui en particulier du secours qu'il avait promis à la Pologne. J'allais m'embarquer à Toulon pour Constantinople, reçu de la cour 1680 200 800

21080 5850 4160

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le 12 mars en partant à Constantinople pour aller exécuter ma commission auprès le Khan des Tartares qui campait avec cent mille hommes en Bessarabie, M. de Villeneuve me donna

700 200

Depuis le 20 mars jusqu'au 23 septembre, jour de mon départ de chez le Khan des Tartares, j'ai dépensé 3591 200

Sur les remises d'argent que M. de Villeneuve m'envoyait pour soutenir le Khan dans les dispositions où j l'avais engagé pour les affaires de Pologne et en comptant toutes les dépenses faites tant pour mon équipage à la tartare que pour les frais de plusieurs voyages sur les frontières de Pologne pour y concerter avec les seigneurs polonais sur les affaires.

Le général Keith qui y commandait alors les troupes russes m'a avoué lors du dernier voyage qu'il avait fait ici, qu'il avait eu l'ordre de sa cour de faire tout son possible pour me faire enlever ou assassiner.

Le 18 novembre, M. de Villeneuve en m'expédiant à la cour avec des dispositions de la Porte pour former une ligue offensive et défensive avec la France contre la Russie et dont le Mémoire que j'ai présenté à mon arrivée en France au ministre prouvait fidèlement l'utilité. Je m'embarquais à Constantinople pour Marseille. Reçu de M. de Villeneuve

1000 200 800

Le 30 novembre la cour en me dépêchant pour Konigsberg avec les préliminaires de la paix conclue à Vienne, et pour y faire valoir au Roi de Pologne et à la confédération de Dzikow la nécessité de la faire.

4000 540

Le 22 décembre le Roi de Pologne en me renvoyant à la cour pour y représenter la triste situation des affaires de Pologne après lesdits préliminaires de la paix

540

30331 7530 4960

1735 En passant par Dantzig j'ai risqué d'être enlevé par M. Uxkul, le colonel moscovite qui y était pour retirer les contributions que la ville était obligée de payer à la cour de Russie après la capitulation. J'en fus garanti par la fidélité de mon domestique qui était suédois. Pris de M. de La Chétardie pour le compte de la cour 1000

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

1736 Le 12 janvier la cour en me dépêchant pour Vienne pour y travailler avec M. du Theil à remédier aux inconvénients fâcheux que lesdits préliminaires de la paix produisaient dans les affaires de Pologne, elle me donna 3000 300

Le 30 mars en partant de Vienne par ordre de la cour pour porter au Roi de Pologne l'acte d'abdication, je l'ai trouvé à son retour pour la France, sur les frontières de la Prusse 400

Le Roi de Pologne en me renvoyant à la cour, j'ai pris de M. de La Chétardie en passant par Berlin 1000 400

Pour m'indemniser des frais de mes courses depuis Vienne jusque sur les frontières de la Prusse et pour mon retour en France, j'ai reçu de la cour selon l'ordonnance du Roi comme colonel employé en course

4774

Total de l'argent que j'ai reçu et des lieux que j'ai fait par mer et par terre

40105 8630 4960

Si on m'avait payé comme on paye un homme de condition et selon le grade du colonel, l'ordonnance du Roy le porte à 15 francs par poste, il me reviendrait pour mes voyages seulement par terre pour avoir fait 4395 postes

64725

Il me serait du encore 24620

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Orlick - Monseigneur, 29 décembre 1736, Meudon

Ce Mémoire, à peine une semaine après le précédent, tourne le dos au passé et regarde vers l'avenir : on quitte la Pologne pour la Turquie. Grégoire justifie son utilité – et celle de son père – dans ce nouveau conflit qui intéresse de près la France. Il détaille les événements du raid de Philippe Orlyk en Ukraine en 1711 et propose de le reproduire. L'expérience passée lui fait insister sur les points importants, tels que le soutien sans faille accordé à son père, mais aussi la protection de la population ukrainienne. L'importance de la question religieuse est soulignée aussi dans la publication des universaux assurant les cosaques qu'ils ne couraient pas le risque de se retrouver sous la domination des infidèles. Enfin, il évite délicatement la question de la différence fondamentale entre 1736 et 1711 – les cosaques ne sont plus sous la houlette de Philippe Orlyk – en assurant qu'il est toujours considéré comme chef de la nation cosaque par les Turcs mais surtout regardé comme l'unique espoir en Ukraine de se débarrasser de la tutelle russe.

Le document porte en marge « Expédition pour la guerre des Tartares » - on peut supposer qu'il était question d'envoyer Grégoire en Crimée. Ou bien ce Mémoire a été montré à François-André Tott, envoyé par la France auprès de Villeneuve en 1737. Toutefois, ses Instructions[1] indiquent clairement les intentions pacifiques de la France.

Tout comme le Mémoire précédent, celui-ci a probablement été adressé à Chauvelin, en raison d'une certaine familiarité du ton employé par Grégoire, mais il n'est pas exclu qu'ils aient été destinés au cardinal de Fleury.

[1] Instructions pour M. de Tott, le 2 janvier 1737. CP Turquie volume 99 fol.2-8.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 226 fol. 330-333
Orlick - Monseigneur, 29 décembre 1736, Meudon

Depuis que j'ay le bonheur d'être attaché au service du Roy, je ne suis occupé que d'un objet, c'est de mériter par ma fidélité pour les intérêts du Roy et par mon attachement respectueux et inviolable pour votre personne la continuation de votre protection. J'ai fait depuis six années mes efforts pour en donner des preuves efficaces et j'ose me flatter, Monsieur, que vous m'accorderez la justice en croyant que ma fidélité est inébranlable, que j'agis toujours dans les principes d'un honnête homme et que malgré toutes les disgrâces qui me sont arrivées en témoignant tant de zèle, pour votre personne et en soutenant les principes de la vérité, rien n'était capable de me démentir de mes sentiments pour vous, ni l'éloignement de Leurs Majestés Polonaises pour moi, ni la jalousie mal fondée de mes ennemis, n'ont jamais pu parvenir à altérer ma fidèle reconnaissance et mon attachement inviolable pour votre personne à qui je dois tout.

Je crois même Monseigneur, vous avoir donné de nouvelles preuves de ma fidélité pour les intérêts du Roy en vous faisant connaitre par mon Mémoire avec ma sincérité ordinaire et avec un esprit désintéressé que je préfère les intérêts du Roy aux miens, car il ne tenait qu'à moi à me prévaloir de la confiance dont vous m'honoriez pour accepter la mission en Turquie, les intérêts de mon Père qui est sous la protection de la Porte ottomane et dont la situation dépend entièrement des événements qui peuvent survenir dans cet Empire, exigeaient ma présence dans ce pays-là, puisque j'aurais été à porté par l'entremise de M. de Villeneuve de seconder mon Père dans ses projets et de rendre mes services plus méritoires.

D'ailleurs, Monseigneur, dépourvu comme je suis de tous les moyens de vivre ici selon ma naissance et selon ma qualité, j'aurais trouvé dans cette commission l'agrément de ne point penser à ma subsistance, en attendant quelques grâces de Sa Majesté qui puisse y fournir, que je n'ai point encore et que j'ose vous supplier avec les plus grandes instances de vouloir bien me procurer.

Mais je n'ai point voulu abuser de votre confiance, c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous représenter par mon dernier Mémoire, que quelques envies que j'eusse d'aller où les intérêts du Roy et ceux de mon Père m'appellent, je ne pouvais point déguiser les observations que j'ai faites, à savoir que si la France a quelques ménagements à garder envers la cour de Vienne et celle de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

la Russie, ma présence en Turquie deviendrait inutile, et occasionnerait des soupçons à cause que ces deux cours n'ignorent point que la Porte garde mon Père comme un mobile propre d'exécuter une révolution en Ucraine moscovite. Elles savent d'ailleurs tous les mouvements que mon Père s'est donné depuis quinze années et tout ce que j'ai fait depuis six années pour contrecarrer les intérêts de la cour de Russie.

Si j'y pouvais être déguisé, on n'aurait rien à appréhender mais comme dans plusieurs voyages que j'ai fait dans ce pays-là, il était impossible avec toutes le précautions prises de me garantir d'être découvert, d'autant plus que mon séjour auprès le Khan, n'était que trop connu. Je pense qu'il ne conviendrait point de compromettre les intérêts du Roy pour satisfaire mon envie de me rendre utile et vous jugerez, Monseigneur, aisément par là que ce n'est ni par répugnance ni dans la vue de comparaître, ni faute de bonne volonté que j'ai fait toutes ces réflexions avec regret de n'être point employé et que je m'estimais toujours trop heureux de vous obéir en tout et de saisir la moindre occasion de pouvoir mériter la continuation de votre protection.

C'est ce même motif, Monseigneur, qui m'autorise de vous représenter que puisque je ne suis point assez heureux pour que les circonstances du temps vous permettent de vous servir de moi dans un pays dont les intérêts me sont connus mieux qu'à d'autres, il serait nécessaire de considérer que quelque apparence qu'il y ait que la guerre des Turcs contre les Moscovites ne sera pas d'une longue durée, et que peut être de part et d'autre on est enclin à l'accommodement, cependant comme on ne peut point répondre des événements qui peuvent survenir plus facilement dans ce pays-là qu'ailleurs, et que ces événements n'engagent les Turcs à continuer la guerre contre les Moscovites avec ardeur, il serait dans les intérêts de la Porte de consulter mon Père dans les opérations de la guerre, de reprendre les systèmes de 1711, exprimés dans les deux Mémoires que j'ai eu l'honneur de vous présenter en 1730 l'un et l'autre en 1732. Pour cet effet, il est essentiel que les Tartares ménagent les habitants en Ucraine tant polonaise que moscovite, de même qu'ils ont fait en 1711 quand ils ont été avec mon Père, et c'est pour ne point rebuter une Nation qui, élevée dans les principes de la liberté et jalouse de ses privilèges, saisirait une occasion favorable pour secouer le joug tyrannique de Moscovie et prendrait les armes en faveur des Turcs, si elle voyait un soutien aussi formidable, tout comme elle a fait en 1711 quand mon Père par le secours des Tartares et des quelques troupes suédoises a chassé les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Moscovites de l'Ucraine polonaise et porta tous les habitants de ce pays-là à prendre les armes en sa faveur.

Pour cet effet, comme la Porte avait toujours regardé mon Père comme un chef de la nation cosaque et le considérant comme un mobile propre à exécuter une révolution en Ucraine, d'un autre côté, la nation cosaque fondant toujours des espérances sur les séjours de mon Père en Turquie, il ne serait pas difficile dans son temps de porter les Cosaques en Ucraine moscovite à une révolution qui deviendrait une des plus fortes diversions contre les Moscovites.

Pour y mieux réussir, il faudrait détourner les Tartares de leurs incursions en Ucraine, leur inspirer de porter leurs ravages dans les Etats de la Russie, et si les Turcs continuent la guerre avec succès contre le Russes, engager la Porte ottomane à porter leurs armes du côté de l'Ucraine à seconder mon Père par argent pour qu'il puisse attirer un corps médiocre des Cosaques. A la tête de ce corps, mon Père en suivant les armées turques, publierait des universaux pour animer la nation cosaque à la liberté, encouragerait et rassurerait cette Nation de l'appréhension où elle pourrait être de subir les lois des infidèles.

Si au contraire les Tartares faisaient leurs incursions en Ucraine en ravageant et en emmenant des esclaves et que les Turcs de leur côté entrent dans ce pays-là comme des conquérants, ce serait justement le moyen pour éloigner la Nation Cosaque des dispositions où elle devait être actuellement et l'attacher plus solidement à la domination russe, par là, la Porte perdrait pour toujours l'espérance d'avoir cette Nation pour elle, et la Russie aurait toujours l'avantage de pouvoir opposer aux Tartares cent milles Cosaques qui serviraient suffisamment d'arrêter les incursions de ces peuples.

Vous n'ignorez point, Monseigneur, que mon Père n'a pas été secondé par la Porte pour contenir l'Armée Zaporovienne dans son pouvoir, M. de Villeneuve vous en a informé. L'indolence des ministres Turcs nous a ôté cet avantage, vous savez aussi que dans le temps qu'il a eu la liberté de s'approcher de son armée pour se mettre à sa tête et aller au secours des Polonais, que les Moscovites ont achevé de détacher cette armée de la protection de la Porte et que par là le projet depuis si longtemps prémédité est devenu inutile.

Une conjoncture aussi favorable en Turquie comme celle d'aujourd'hui deviendrait profitable aux dessins de mon Père pourvu que vous ayez la bonté, Monseigneur, de le seconder fortement par vos entremises à la Porte,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

et vous pouvez compter sur la fidélité et sur l'activité d'un homme qui a mérité la réputation assez avantageuse dans plusieurs pays.

Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Orlik
A Meudon, ce 29 décembre 1736

En marge : expédition pour la guerre des Tartars

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Réflexions sur la situation présente de l'Empire Ottomane présentées par le S. Orlik à Son Eminence Mgr le Cardinal de Fleury, premier ministre, le 24 décembre 1737, à Versailles

Chauvelin disgracié, Orlyk a besoin de conforter ses positions auprès du cardinal. Il lui adresse une copie du Mémoire sur le même sujet qu'envoyé un an auparavant, mais mentionne Chauvelin, ce qui est tout à son honneur, - il n'est jamais bon d'invoquer un homme banni.

La situation de la Porte dans la guerre contre la Russie déclenchée en 1735, s'est compliquée par l'entrée en scène en été 1737 de l'Autriche. L'avancée russe, bien que favorisée par les armes, souffre de carences logistiques. Si le maréchal Münnich en 1736 prend Perekop et occupe Bahçesaray, il est obligé de battre en retraite par le ravitaillement défaillant et des maladies qui frappent les troupes. En 1737, Münnich s'empare d'Ochakov, alors que le général Lacy, également lancé sur la Crimée, recule après avoir fait des conquêtes significatives. L'année 1737, marquée par des victoires turques sur les Autrichiens, débouche sur une négociation stérile à Nemyriv et une accalmie pour toute l'année 1738. En 1739, les efforts français de négociation sont couronnés par la signature entre la Porte et l'Empire de la paix de Belgrade (septembre 1739) dont le marquis de Villeneuve fut le principal artisan. La Russie signe la paix à Nis en octobre, inquiète de la menace suédoise. Le traité de Pruth ne sera pas confirmé, ce qui effaça les stipulations sur l'Ukraine et ses cosaques, mais aussi la Pologne, affaiblissant ainsi les positions polonaises et turques, - ce contre quoi le jeune Orlyk mettait en garde de bonne heure la France.

Mais pour l'heure, Grégoire est plutôt bien informé de ce qui se passe sur place et, sans surprise, il est d'humeur belliqueuse. Ce qui est une grande nouveauté de ce Mémoire, c'est l'abandon de l'attache polonaise et l'affirmation que l'installation de la domination turque sur l'Ukraine de la rive droite est un danger moins grand pour la Pologne que l'occupation définitive de cette terre par la Russie. Pour Orlyk, et alors que le père a toujours repoussé cette éventualité, la proposition est presque révolutionnaire. Mais elle n'est que la conséquence logique du bouleversement géopolitique qu'il perçoit déjà dans l'avancée de la Russie, et que les autres protagonistes refusent encore de voir. Renforcer la Pologne ou la Turquie, en enlevant l'Ukraine de la rive droite à la tutelle russe, aurait été aussi un moyen d'assurer son propre retour. Cela ne

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

diminue en rien cependant la clairvoyance de Grégoire quant à l'avenir de la région. En revanche, Grégoire ne mentionne aucunement la participation des cosaques à la guerre du côté russe.

C'est un des derniers Mémoire où il peut encore vanter l'utilité de son père, déjà presque plus en conseiller mais encore en chef de la nation cosaque. Il espère à l'évidence aussi être impliqué, sinon pour inciter les protagonistes à agir, au moins en tant que bras droit de Villeneuve. Ses propositions – tout comme les sollicitations de son père et des Tatares – restent sans réponse, la France ayant depuis un moment décidé de ne pas approfondir le conflit.

On retrouve de nouveau Bonneval et une appréciation juste de son rôle de conseiller incontournable à la Porte.[1]

[1] Il aurait joué un rôle important – à égalité avec Villeneuve – dans la conclusion de la paix de Belgrade : C. BLAGA, *L'évolution de la diplomatie. Idéologie, mœurs et technique*. Tome I, *Le XVIIIe siècle*. Paris, 1938.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Turquie volume 98 fol.215-220

Réflexions sur la situation présente de l'Empire Ottomane présentées par le S. Orlik à Son Eminence Mgr le Cardinal de Fleury, premier ministre, le 24 décembre 1737, à Versailles

Monseigneur,

Ayant donné des preuves assez éclatantes de la fidélité pour les intérêts du Roy et de mon zèle pour le gloire de Sa Majesté et pour celle du ministère de Votre Eminence, j'ose me flatter que ni l'un ni l'autre, ne sauront jamais être suspects à qui que ce soit, et c'est dans cette confiance et par un devoir d'un fidèle serviteur du Roy que je prends la liberté de représenter à Votre Eminence par ce Mémoire mes réflexions sur la situation présente des affaires de l'Empire Ottoman, désirant d'ailleurs qu'elle veuille bien être persuadé que je n'ai jamais flatté les affaires qui ont quelques rapports aux intérêts du Roy. Je me donne l'honneur, Monseigneur, de vous communiquer une copie d'un Mémoire que j'ai remis à Mr Chauvelin dans le mois d'octobre l'année dernière et dont j'ai donné un exemplaire depuis à Mr Amelot, où j'ai exposé sincèrement et selon la portée de la connaissance que j'ai des intérêts qui ont quelques connexions aux événements présents dans l'Empire Ottoman et par lesquels j'ai prévu la triste situation où des affaires des Turcs étaient au commencement de cette campagne.

Toutefois, si je me suis trompé contre toutes les apparences sur les succès des armes des deux puissances alliées contre les Turcs, il faut attribuer d'une part à l'inhabilité des généraux de l'empire et de la czarine, et de l'autre à tous les fâcheux accidents auxquels leurs armées étaient réduites pendant cette campagne. Votre Eminence verra des preuves claires, par la traduction de deux lettres polonaises que mon Père m'a écrit et dont j'ai l'honneur de lui communiquer les copies, il y a un détail fidèle et qui ne flatte point la conduite des Turcs de tout ce qui s'était passé à l'armée de comte de Munich dont on peut aisément juger que ce n'est nullement la conduite des ministres de la Porte ni celle de leurs généraux qui a sauvé l'empire ottoman d'un péril évident de ce côté-là, mais les fautes des généraux russes ou plutôt toutes sortes d'inconvénients malheureux dont Dieu a voulu accabler leurs armes. J'ose cependant dire que dès que j'ai vu que la Russie a partagé ses forces pour attaquer les Turcs du côté d'Oczakov et pour entreprendre la conquête de la Crimée pour la seconde foi, je me suis désisté de la bonne opinion que

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

j'avais du conseil de la czarine et connaissant la situation du pays où les Russes ont commencé leurs opérations de la guerre, j'en ai prédit d'avance les suites dont j'ai communiqué mes idées à des personnes dignes de foi.

Il était d'autant plus facile de prévoir que les projets de la cour de Russie échoueront, que les opérations de la guerre par où le comte de Munich a commencé étaient impraticables à cause des déserts de près de cent lieu de pays plat et stérile en eau et, par conséquent, le trajet est très difficile. On aurait dû plutôt s'imaginer que la cour de Russie sans ménagement pour la République de Pologne, imiterai les maximes du feu czar Pierre Premier en usurpant l'Ukraine polonaise comme il a fait en 1711 quand il a déclaré la guerre à la Porte ottomane où, ayant quelques places fortes et des magasins formés, d'ailleurs, maitresse d'un pays limitrophe de la Turquie et abondant en tout, aurait fait la guerre à son aise et profitant de l'indolence des Turcs aurait pu assiéger Bender et Chocim et les prendre, dont la conquête est plus importante pour ses vastes projets que celle d'Oczakow.

D'un autre côté, le général Lassy ne pouvait jamais se maintenir dans la conquête de la Crimée dès qu'il a attaqué cette presqu'île du côté du pays plat, car tant que les Turcs seront maître de Caffa et du détroit qui sépare la Crimée d'avec la Circasie et le Cuban, et tant que les Tartares auront en leur possession le pays de montagne presque impraticable à cause des défilés et des précipices dont ce pays-là est rempli et où les Tartares se retirent avec leurs familles et leurs bestiaux, la Russie ne saurait jamais parvenir à conquérir la Crimée.

Quant à la situation présente des affaires des Turcs, comme cette nation est gouvernée plutôt par l'instinct que par les principes, j'ai lieu d'espérer pour ces mêmes raisons que le pur hasard ou plutôt les fautes que les généraux de l'empire et de la czarine les ayant avantagé des succès heureux sur leurs ennemis, les feront sortir de leur indolence et les encourageront si bien qu'autant qu'ils étaient empressés de rechercher la paix, autant ils voudraient peut-être alors qu'il est se prévaloir de leurs avantages pour continuer la guerre avec plus de vigueur qu'ils n'ont fait les deux campagnes précédentes. En quoi ils feront peut-être le mieux afin d'être en état d'imposer à la Russie à leur tour des conditions aussi onéreuses qu'elle leur a fait.

Pour cet effet elle fera fort bien de profiter de l'éloignement des forces russes pour reprendre Ozakow. Cette campagne dont la conquête est d'autant plus importante pour les Turcs que cette place servit d'entrepôt aux Russes, et probablement les Turcs n'auront pas grande peine de la reprendre, puisque

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

les fortifications n'en étaient point achevée, quand le comte de Munich avec son armée, était obligé de faire sa retraite en Ukraine.

L'hiver étant la saison la plus favorable pour les courses des Tartares, la Porte doit leur promettre de faire des invasions en Ukraine et dans des autres Etats de la czarine qui ne sauraient qu'en fatiguer les troupes qui y sont en quartiers d'hiver.

A l'ouverture de la campagne prochaine, la Porte doit opposer une puissante armée contre les Russes sur les frontières de l'Ukraine polonaise pour pouvoir arrêter leurs progrès et même les attaquer dans leurs pays, et comme on doit prévoir que la cour de Russie, par l'arrogante prévention qu'elle a de sa puissance et par la constance dans ses projets, elle ne se désistera point de ses entreprises, et qu'elle fera tout son possible et tous ses efforts pour remettre pendant cet hiver ses forces délabrées en bon état, il n'y a point ainsi à douter qu'elle ne médite des desseins mieux concertés que ceux par le passé. Il est donc à appréhender que cette cour-la rebute d'une part de toutes les difficultés qu'elle a eu les deux campagnes précédentes de conquérir la Crimée et de tous les malheurs que ses troupes y ont souffert, et de l'autre, trouvant tant d'obstacles insurmontables pour les opérations de la guerre par les campagnes désertes, par lesquels ses armées sont totalement ruinées, d'ailleurs, voyant qu'il n'y a rien à gagner de ce côté, ne prenne une résolution ferme de réunir toutes ses forces, et laissant des troupes suffisantes en Ucraine pour la défendre contre les invasions des Tartares et pour contenir les Cosaques de ce pays-là dans leurs obéissance, n'attaque les Turcs avec toutes ces forces réunies.

Pour cet effet, la Russie ne saurait mieux faire que de s'emparer de l'Ucraine polonaise comme d'un pays limitrophe de la Turquie et abondant en tout, ou ayant Bielacerkew, Human et Bar, pour places d'armes y peut former des magazins et commencer leurs opérations de guerre avec plus de sûreté du côté de Bender et de Chocim dont la conquête est de la plus grande importance pour ses vastes desseins.

C'est dans ces vues que la cour de Russie fait tout son possible pour engager la République de Pologne pour qu'elle prenne part à la guerre contre les Turcs, la menaçant d'introduire ses troupes en Ucraine polonaise et d'y établir le théâtre de la guerre si elle refuse de s'engager dans la guerre, en quoi, à ce qu'on me mande de Pologne, le Roy Auguste est d'accord avec la cour de Russie et, selon les mêmes avis, les Polonais prévoyant les dangereuses suites pour leur Patrie s'ils prennent part à la guerre contre les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Turcs, sont très unis pour conserver la tranquillité si nécessaire à leur République, et refusent d'entrer dans les desseins de la czarine.

Toutefois, j'ai lieu de croire par des raisons que j'ai cité ci-dessous que les Russes s'empareront de l'Ucraine polonaise malgré les Polonais, et en ce cas-là, les Turcs ne sauraient faire autrement que de se servir de la même violence et aller chercher leurs ennemis, et par conséquent la Pologne deviendra inévitablement le théâtre de la guerre et dont résulterait la ruine totale de ce Royaume.

Or, Monseigneur, comme il s'agit de la conservation de la puissance de l'empire ottoman et sûreté de celle de la Pologne d'une part, en quoi la France a ses intérêts, et d'autre part, d'empêcher l'agrandissement de la puissance de la Russie, je prends la liberté de représenter à Votre Eminence que quel que inconvénient qu'il y ait pour la République de Pologne que les Turcs s'emparent de leurs Ucraine, et quel que violent remède que cette violence soit, qu'il est toujours plus avantageux pour la Pologne que les Turcs s'emparent de ce pays-là que les Russes.

La Porte, amie de la nation polonaise, pourrait assurer que ce n'est que pour la sûreté commune de l'empire ottoman et celle de leurs républiques qu'elle est forcée de se servir du passage par leurs pays et qu'on conviendrait par un manifeste solennel avec la République des conditions par lesquelles on s'assure que les troupes ottomanes vivent au dépend du grand seigneur dans l'Ucraine, qu'on n'enlèvera point des habitants de ces pays-là, qu'on ne fera point de dégâts et qu'on fera exercer aux troupes une discipline rigoureuse.

Comme je crois qu'il ne conviendrait point que la France ait choisi pour médiatrice que M. de Villeneuve insinue à la Porte le projet que je viens d'exposer à Votre Eminence, c'est pourquoi on peut se servir de mon Père comme d'un homme dont la fidélité n'est nullement suspecte à la Porte et dont l'attachement pour le bien publique de la Pologne sa Patrie est connue à la République. D'ailleurs, n'ayant aucun ménagement à garder envers la cour de la Russie, jouissant de la protection de la Porte et ayant le Grand Vizir d'aujourd'hui pour son ami avec qui il a vécu tout le temps qu'il a été seraskier de l'armée de Bender, il pourrait proposer ce projet à ce Premier Ministre de la Porte, et s'il est approuvé de se charger de ménager par une propre correspondance secrète avec les seigneurs polonais leurs approbations, et pour les intéresser plus dans ce projet, on pourrait leur déclarer que si par le succès des armées turques on conquerra l'Ucraine moscovite qu'on la leur cédera. Si la Porte approuve mon projet, mon Père qui

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

est toujours considéré par Elle, comme un mobile propre pour exciter la révolution en Ucraine et connaissant la situation de ce pays-là, secondera le Porte de ses conseils et leurs insinuera d'aller attaquer Kyow, seul endroit par où les Turcs peuvent porter les coups aux Russes. Pour cette expédition, il faut que les Turcs aient une armée puissante du côté de l'Ucraine dans le temps que les Tartares avec toutes leurs forces feront une diversion puissante par leurs incursions dans les autres Etats de la czarine ménageant les habitants de l'Ucraine pour ne point les rebuter de se prévaloir d'une conjoncture favorable pour se soustraire de la domination de Russie.

Quelque favorable que le Grand Vizir d'aujourd'hui soit pour les affaires de mon Père, il a plus besoin que jamais dans les circonstances présentes de la protection de Votre Eminence et de ses entremises à la Porte par des raisons suivantes.

Jamais la conjoncture ne saurait être plus favorable pour les intérêts de mon Père que celle d'aujourd'hui. Votre Eminence n'ignore point que depuis la malheureuse bataille de Pultawa, la Nation cosaque gémit sous le joug tyrannique de la domination de la Russie. Elle est dans ces circonstances plus opprimée que jamais, et il est à présumer qu'étant zélée pour sa liberté et l'aimant comme elle l'aime, qu'elle n'attende qu'une favorable occasion pour secouer le joug insupportable de la domination russe et comme les événements se préparent pour espérer des heureux succès de nos vues. Je prends la liberté d'exposer à Votre Eminence que comme la France a ses intérêts particuliers de rechercher tous les moyens possibles pour s'opposer à l'agrandissement de la puissance russe, mon Père, quelque faible instrument qu'il soit, pourrait toujours en quelques façons seconder vos vues.

Pour cet effet, il est nécessaire que la Porte trouvant ses propres intérêts dans ce projet, seconde mon Père de moyens sûrs pour qu'il puisse ramener à son obéissance l'armée des Cosaques Zaporoviens qui s'est soumise à la protection de la Russie en 1734. Ayant ces troupes, il est très aisé d'exciter une révolution en Ucraine de cette manière.

Si les Turcs attaquent la Russie du côté de Kyow, mon Père, combinant ses troupes à celles des Turcs, dispersera dans toute l'Ucraine des Universaux pour animer la nation cosaque de profiter d'une occasion favorable pour secouer le joug de la Russie, prendre les armes, faire la cause commune avec les Turcs et embrasser leur protection à des conditions avantageuses dont mon Père assurera cette nation dans lesdits Universaux. Ce projet sera d'autant plus facile à exécuter que la Nation cosaque étant sujet à des

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

révolutions, n'aspire qu'un moment favorable pour recouvrir son ancienne liberté à quoi toute la Nation est disposée et dès qu'elle verra qu'elle est soutenue par une aussi redoutable puissance que celle des Turcs, ses desseins éclateront. Quant à la négociation de la paix entre la Porte Ottomane et les deux puissances alliées contre elle, il est à présumer qu'elle cessera pour quelque temps, la Porte se voyant débarrassée glorieusement de la triste situation où ses affaires étaient, et n'ignorant point que l'Empereur et la Czarine font leurs derniers efforts pour soutenir la guerre, qu'elle fera tout son possible pour se mettre en état de soutenir vigoureusement ses avantages à la campagne prochaine, et par là réduire ses ennemis d'accepter les conditions qu'elle voudra leurs imposer.

Dans ce cas là, la médiation de la France serait plus glorieuse, car il ne conviendrait pas que sous sa médiation la Porte perde de sa puissance en cédant Azof aux Moscovites et à l'Empereur quelques pays convenables.

Quoique la Porte recherche la médiation du Roy avec empressement et qu'on doit être sûr de s'y maintenir, néanmoins par l'attachement pour la gloire de Sa Majesté et pour celle de Votre Eminence, je prends la liberté de la prévenir que Mr Le marquis de Villeneuve ne saurait assez cultiver l'amitié du comte de Bonneval que je connais particulièrement et dont j'ai approfondi les sentiments dans deux conférences que j'ai eu avec lui à Constantinople en 1734 et dont j'ai rendu un compte fidèle à M. Chauvelin par mon Mémoire en 1735.

Ce comte ayant embrassé un parti désespéré n'est occupé que de faire valoir ses services à la Porte, mériter la confiance de ses ministres et d'inspirer des principes d'Etat pour pourvoir à la sureté de cet empire. C'est lui qui a insinué au Grand Vizir Ali Pacha en 1734 d'exiger du Roy une déclaration solennelle par laquelle on devait assurer la Porte qu'on ne fera pas de paix sans sa participation, avec l'empereur et que ce n'est qu'à cette condition que le Grand Seigneur voulait déclarer la guerre en faveur des intérêts de Pologne. Je n'ignore point non plus que le comte de Bonneval n'était pas des amis de M. le marquis de Villeneuve, et qu'il était en étroite liaison d'amitié avec M. Kalchon, ambassadeur de Hollande, si cette même amitié subsiste, il est à appréhender que cet ambassadeur de Hollande avec celui d'Angleterre ne traversent la négociation de M. de Villeneuve pour la médiation, à laquelle l'Angleterre et la Hollande aspirent comme à un droit qu'elles s'attribuent.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Toutefois si la France se soutient dans le glorieux prérogative de la médiation, et que les deux puissances alliées contre les Turcs l'acceptent, il est également important pour les intérêts de la France, de l'empire Ottoman et de la Pologne de maintenir le traité de Pruth et de s'en servir pour la base de négociation de la paix entre la Porte et la Russie, ce traité étant la principale sûreté de l'empire Ottoman et de la République de Pologne, et le seul qui garantie ces deux puissances contre les attentats dangereux de celle de Russie.

Mon Père pourrait insinuer aux seigneurs polonais par la correspondance secrète de réunir leurs sentiments de prendre des mesures nécessaires dans la République et de tâcher d'en faire valoir l'utilité à la Porte et même de pouvoir être admis au congrès, par là, la Porte et la Pologne voyant l'intérêt que la France prend à la conservation de leurs puissances, aura toujours une entière confiance en elle, et le ministère de Votre Eminence sera à jamais glorieux.

Quoique M. le marquis de Villeneuve a eu tout le temps dans les circonstances passées et présentes de se mettre au fait des intérêts qui ont quelques rapport à ceux de la Porte et relatifs à ceux de la France, il est pourtant impossible qu'il n'ait besoin de quelques éclaircissements dans ces circonstances des affaires et comme par une assez longue pratique des affaires, mon Père est au fait de bien des faits, il pourrait seconder M. de Villeneuve par les informations dont il peut prendre. D'ailleurs, Monseigneur, ma fidélité est connue de Votre Eminence, et j'ose me flatter qu'Elle a été toujours satisfaite de ma conduite dans toutes les occasions où Elle a daigné de m'employer, je ne demande pas mieux que de servir le Roy et obéir aux ordres de Votre Eminence et j'espère qu'Elle secondera mon ambition en ce fait et disposera de moi comme d'un fidèle serviteur du Roy.

D'Orlik

Brouillon partiel aux Archives Privées

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire pour son éminence Monseigneur le cardinal, 12 février 1741 (écrit à M. le comte de Saint-Séverin)

Le Mémoire s'inscrit dans la période d'incertitude qui allait suivre la succession des trônes russe et autrichien, laissés vacants par la mort en octobre 1740, à quelques jours d'intervalle, de la tsarine et de l'empereur.

Arguant de la nécessité pour la France d'abaisser ses deux ennemis – l'Empire austro-hongrois et la Russie - Grégoire assure de nouveau qu'elle pourra avoir besoin des cosaques. Après avoir tenté de les utiliser pour la sauvegarde de la Pologne, puis de la Turquie, Grégoire replace l'accent sur la Suède. Et pour faire mieux comprendre à la France le lien qui unit l'Ukraine à ce pays, il fait appel à l'histoire dans un long exposé qui démarre avec Bohdan Khmelnytsky. Il parle longuement de son père, enjolivant les moments valorisants tels que l'ampleur du soutien de la campagne de 1711, présente son propre parcours et argumente l'utilité de son père, chef d'une armée non négligeable, pour la cause commune dont le but est de combattre la Russie.

Congrès d'Aland (1718-1719), consacré à la situation autour de la Baltique, se dissout sans résultat. (On prononce en suédois Oland).

L'alliance à l'origine du départ de son père de la Suède est l'Union de Vienne de 1719. Si Grégoire cite bien les protagonistes - Auguste II de Saxe, le roi d'Angleterre qui était en même temps électeur de Hanovre – il omet de mentionner Charles VI – à l'évidence toute référence à l'Autriche n'était pas souhaitable. La Suède avait effectivement soutenu Philippe Orlyk dans ses démarches, mais plus pour s'assurer de son départ. Le lien avec la Turquie réside dans la proposition de Philippe Orlyk de s'appuyer sur la Porte dans cette vaste coalition contre la Russie.[1]

Le congrès de paix de Brunswick (Braunschweig), prévu en 1720, n'a jamais été inauguré. Le représentant de la Suède à ce congrès était Karl de Gyllenborg (1679-1746) que Grégoire aura l'occasion de croiser en Suède puisqu'il était un des leaders des « Chapeaux », le belliqueux parti anti-russe.

[1] Voir pour les propositions et les pérégrinations de Philippe Orlyk à cette époque O. SUBTELNY, *Mazepyntsi.* Kyiv, Lybid, 1994, p.109-116.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

L'oncle perdu par sa conduite imprudente à Varsovie, Hryhir Hertsyk, enlevé par l'ambassadeur russe Dolgoruky et envoyé en mars 1721 à Pétersbourg, était effectivement en contact avec Poniatowski.

S'agissant de son propre parcours au service de la France, Grégoire privilégie ici ses déplacements en Turquie, les liens avec les cosaques et son père.

Conscient que la page turque est déjà tournée, il insiste particulièrement sur la situation de la Suède qui s'apprête à déclarer la guerre à la Russie. C'est une occasion de rappeler les services que son père est en mesure de rendre. Mais c'est surtout un prétexte pour être envoyé en Suède, afin de lui rappeler ses anciens liens avec la nation cosaque, ceux-là même qu'il déclarait inexistants quelques années auparavant dans un Mémoire axé sur la Pologne. Bien qu'il affirme pouvoir exiger le payement d'une pension, soulignons qu'au moment où les émigrés ukrainiens quittaient la Suède en 1720, ils ont reçu une aide pour un départ définitif.

Le but du Mémoire est comme toujours rétablir l'axe Suède-Pologne-Turquie. Car c'est à la Porte, du côté de son père, qu'il espère être envoyé, cette fois de la part de couronne suédoise. Bien évidemment, il n'oubliera pas d'agir de concert avec les envoyés français à Constantinople et Varsovie. Le schéma qui suit est un calque de l'action menée autrefois par son père et déjà proposé à plusieurs reprises.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol 388-395

Mémoire pour son éminence Monseigneur le cardinal, 12 février 1741 (écrit à M. le comte de Saint-Séverin)

La complication de tant d'événements imprévus que la mort de l'empereur et celle de la czarine produit, qui s'accumulent insensiblement et qui deviennent de jour en jour plus flatteurs et plus intéressants pour le glorieux ministère de votre éminence, m'anime à lui offrir cette même fidélité et ce même zèle infatigable pour les intérêts de Sa Majesté dont vous avez si souvent reconnu et approuvé les traits pendant les dernières circonstances en Pologne, et où agissant toujours avec des sentiments les plus désintéressés, j'exposais à toute sorte de risque ma santé, ma liberté et ma vie pour le service du Roy. D'ailleurs, depuis dix ans que je sers le Roy, mon désir extrême et mon application m'a fait toujours ambitionner de trouver des occasions pour mériter de plus en plus l'honneur de votre confiance et celui de votre puissante protection, de m'en rendre digne et de donner des preuves de mon attachement respectueux pour la personne de Votre Eminence. Ce sont ces motifs, Monseigneur, qui excitent mon zèle de lui représenter très humblement que n'ignorant point combien la connexion des intérêts de la cour de Vienne d'avec celles de la cour de Russie rende Votre Eminence attentive et qu'elle avait toujours regardé l'union de ces deux cours fondée sur les principes naturels de leurs Etats et leurs liaisons inséparables comme la chose la plus dangereuse et la plus pernicieuse, non seulement pour toutes les puissances voisines de leurs, mais même pour le repos et la tranquillité de toute l'Europe. Cette idée de vos glorieux principes me persuade aisément combien Votre Eminence doit être occupée de ce même objet pendant que la providence lui fournit les circonstances les plus favorables pour rendre cette union si redoutable infructueuse et de réduire ces deux puissances jalouses de la grandeur de celle du Roy, dans un état d'abattement et en éloigner pour toujours cette grandeur qui les rendaient si arrogants. Pour cet effet, la liaison des choses et le bonheur de sa situation fournissent à Votre Eminence des conjonctures les plus heureuses pour rendre votre ministère le plus glorieux qu'il y eut au monde. La situation présente où l'Angleterre se trouve enveloppée dans la guerre, la Hollande inquiète sur ses positions, l'empire allemand désuni en lui-même et la Russie en suspens sur les desseins de la Suède, - cette situation, Monseigneur, semble singulièrement favoriser

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

l'intérêt qu'a la France de rompre les liaisons contractées à son préjudice entre la maison d'Autriche et la Russie.

Quelque médiocre objet que les intérêts de la Nation Cosaque paraissent être pour être compris dans les ressorts de cette grande machine que Votre Eminence gouverne avec tant de prudence et tant de sage prévoyance, toutefois les droits incontestables de cette Nation sur l'Ucraine, usurpés par la domination russe, dont les privilèges et la liberté sont opprimés, et le joug qu'on lui a imposé devenant de plus en plus insupportable, mon Père en vertu de son devoir et de ses fidèles engagements, qu'il a contracté avec cette Nation, depuis qu'il en est élu Hetman, n'ayant point cessé être occupé à chercher tous les moyens légitimes pour revendiquer ses droits et ceux de sa Nation sur l'Ucraine, ne saurait que de former des espérances flatteuses dans ces conjonctures pour l'exécution de ses justes projets.

La connexion des intérêts de la Suède avec ceux du Royaume de Pologne et de l'Empire ottoman, l'utilité que ces puissances ont tiré des liaisons avec la Nation Cosaque, et les favorables circonstances où les affaires sont aujourd'hui, me persuadent que mon Père ne saurait avoir des occasions plus heureuses que celles qui se présentent pour ses vues et pour faire valoir de nouveau son zèle et sa fidélité pour les intérêts de Sa Majesté et pour ceux des puissances qui sont intéressés de voir celle de Russie abaissée.

Pour rendre cet objet plus sensible et plus intéressant, je prends la liberté, Monseigneur, de lui rappeler les motifs qui ont fait agir mon Père dans les différentes conjonctures pour soutenir ses droits et ceux de sa Nation.

Votre Eminence n'ignore point que la Nation Cosaque sous l'Hetman Chmielnicki, après une guerre assez longue avec la Pologne, s'est soustraite de l'obéissance de cette république, que l'Ucraine dans toute son étendue ayant été cédée à cette Nation par le traité de Hadiacz, l'Hetman Chmielnicki prévoyant que la puissance de sa Nation dont il était fondateur, ne pourrait point se soutenir contre ses voisins par ses propres forces, crut pouvoir mieux pourvoir à sa sûreté par la protection de la Russie, sous laquelle il s'est rangé avec conditions les plus avantageuses pour sa Nation.

Que depuis ce temps jusqu'au règne du tsar Pierre Premier, le pays et la Nation Cosaque jouissaient de tous les privilèges, libertés et immunités de leur lois, et les tsars ont été toujours fidèles observateurs à leurs engagements. Que le czar Pierre Premier dès qu'il avait formé le projet de reformer sa Nation avait aussitôt imaginé toutes sortes de moyens pour réduire les cosaques et l'Ucraine sous sa domination absolue, que l'Hetman

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mazepa, prédécesseur de mon Père, s'y étant opposé, chercha des occasions pour secouer le joug que le czar voulait imposer à sa Nation. Que le Roi de Pologne Stanislas et plusieurs seigneurs polonais, ayant fait valoir au Roi de Suède Charles XII, l'utilité et les avantages que lui et la République de Pologne tireraient de l'alliance avec les cosaques, l'Hetman Mazepa sut profiter de cette conjoncture, pour se lier d'intérêt avec le Roi de Suède et avec la Pologne, que depuis la malheureuse bataille de Poltava, la Nation cosaque est subjuguée et l'Ucraine est réduite sous la domination tyrannique de la Russie. Que cependant l'Hetman Mazepa a avec un nombre considérable des principaux de sa Nation et une armée nombreuse des Cosaques Zaporoviens ayant suivi le sort du Roi de Suède, et s'étant retiré avec ce prince sous la protection de la Porte, sont restés inébranlables et constants dans leurs engagements avec le Roi de Suède.

Qu'après la mort de Mazepa, mon Père qui possédait une des premières dignités en Ucraine et dans l'Armée Zaporovienne, fut élu Hetman par les principaux et par l'Armée Zaprovienne seuls en droit d'élire leur chef. Que n'ayant pas voulu accepter cette dignité, sans s'assurer préalablement de la sécurité des engagements avec le Roi de Suède, pour le maintien de ses droits et de ceux de sa Nation. En vertu de quoi ce prince a consolidé cette union formée entre lui et la Nation Cosaque par un diplôme solennel dont j'ai l'honneur de communiquer à Votre Eminence l'original et dont j'ai remis à M. Amelot une copie. Que les assurances les plus fortes d'un monarque aussi respectable et aussi fidèle à ses engagements n'ont pas peu contribué à faire agir mon Père avec cette vivacité, pour les intérêts communs, dont l'Histoire du Roi de Suède citera les traits, et que depuis ce temps-là, il a saisi toutes les occasions pour faire valoir ses droits.

Au commencement de 1711, à l'ouverture de la guerre que la Porte déclara au Czar, mon Père renouvela l'ancien traité d'alliance perpétuelle entre la Nation Cosaque et les Tartares (dont j'ai remis une copie à M. Amelot). En vertu de ce traité, leurs armées sous les ordres du fils du Khan, et sur ceux de mon Père étant combinés, ils entrèrent à la tête de 60 mille hommes en Ucraine polonaise usurpée dans ces temps-là par le Czar, mon Père y ayant publié ses universaux, suscita tous les cosaques habitants ce pays de prendre les armes et de se ranger sous les étendards et son armée accrue de plus de cinquante mille hommes.

Avec ces forces, il a purgé le pays des Moscovites et l'a conquis jusqu'à Kyovie, dans le temps que le Khan Devlet Guirey, à la tête de 100000 Tartares

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

ravageait les Etats du Czar limitrophes à l'Ucraine. Le Czar ayant résolu de porter les armes dans les Etats du Grand Seigneur, entra en Ukraine avec une puissante armée, mon Père fut obligé de céder à la force supérieure en abandonnant l'Ucraine et s'est retiré sur le Dnister avec son armée. Il n'a pas peu contribué à faire subir au Czar et à son armée le sort à l'affaire de Pruth. On n'ignore point la conduite insensée du Grand Vizir qui a fait échapper la plus belle occasion à la Porte de tirer de plus grands avantages pour l'empire ottoman par les désastres du Czar.

Toutefois, par les préliminaires du traité de Pruth, le Czar s'est désisté de toutes les prétentions injustes qu'il formait sur l'une et sur l'autre Ucraine et a cédé ce pays aux Cosaques. Le Grand Seigneur pour affermir mon Père dans la possession libre et indépendante lui accorda le diplôme dont j'ai remis une copie à M. Amelot.

On sait que dès que le Czar échappa d'une catastrophe aussi dangereuse pour lui et pour ses Etats, que devenant infidèle à ses engagements, il a éludé pendant plus d'un an à exécuter les conditions du Traité de Pruth. Dans cet intervalle, mon Père était en possession de l'Ucraine polonaise. M.Poniatowski, trompé par des gens à qui il s'est trop fié dans ses négociations à la Porte, et ayant induit dans les mêmes erreurs le Roi de Suède, en l'assurant par des vaines espérances que le Grand Seigneur déclarerait la guerre de nouveau au Czar, donna le temps et les moyens au Czar et au Roi Auguste de gagner les Ministres de la Porte qui ont fait échouer tous les intrigues de M. Poniatowski. Mon Père de son côté, ayant refusé d'accepter la protection de la Porte avec l'Ucraine polonaise, qu'elle lui offrait à des conditions aussi dures spécifiées dans le Diplôme du Grand Seigneur et en même temps voulant condescendre aux insinuations du Roi de Suède de sacrifier son intérêt particulier et faveur de celui de sa Patrie, dont il craignait aliéner des esprits des intérêts du Roi Stanislas, en démembrant les provinces appartenant à la République. En conséquence de quoi, la Porte, en vertu du traité de Carlowitz, a remis les Polonais en possession de l'Ucraine citérieure et le czar fut affermi dans l'usurpation de l'ultérieure, malgré la protestation du Khan des Tartares, et mon Père fut obligé de se contenter d'une déclaration solennelle que le Roi Auguste et la République de Pologne lui donnèrent par laquelle on l'assurait qu'après la paix avec le Roi de Suède, on y donnera des établissements à l'Armée Zaporovienne et que mon Père y jouira de ses droits et de ses prérogatives sous la protection de la République.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le Roi de Suède, fidèle à ses engagements ne voulut point abandonner les intérêts de mon Père et ceux de sa nation, engagea la Porte et le Khan des Tartares avant de quitter le séjour de Turquie de continuer leur protection à l'Armée Zaporovienne qui obéissait toujours à mon Père et qui était établie sous les rivages du Boristene sous la dépendance de la Porte et du Khans des Tartares, renouvela à cette armée les assurances exprimées dans son diplôme et engagea mon Père de le suivre avec les principaux de ses officiers en Suède pour y attendre le dénouement de ses affaires.

La mort de ce grand Roi survenu au moment que le traité d'Olland allait se conclure et où la sécurité des droits de mon Père et de sa Nation devrait être pourvue ayant dérangé toutes nos espérances par la rupture de ce congrès et par la continuation de la guerre avec la Russie, mon Père fut de nouveau réduit à chercher des moyens pour les faire valoir.

L'alliance que la Suède avait conclut avec l'Angleterre en 1719 contre la Russie et les liaisons secrètes entre les deux couronnes et le Roi Auguste fournirent derechef à mon Père des occasions favorables de travailler à ses affaires. Il en a communiqué des idées à Milord Carteret ambassadeur d'Angleterre dans ce temps-là en Suède. Ce seigneur a fait valoir ces projets à son maître. Le Roi Auguste d'ailleurs informé par M. Poniatowski de l'utilité des services de mon Père pour l'engager dans ses intérêts le rechercha par des nouvelles assurances de remplir les engagements dont j'ai eu l'honneur de citer les conditions ci-dessus. Toutes ces négociations avec le Roi Auguste se passaient de concert avec la cour d'Angleterre et celle de Suède qui jugèrent nécessaire que mon Père se transporte en Turquie pour y être à portée d'être secondé par l'ambassadeur d'Angleterre à la Porte dans ses projets qui étaient d'engager la Porte dans la guerre contre le Czar. Pour cet effet il a quitté la Suède vers la fin de 1720. Il a passé par Hanover pour y concerter avec le ministre du Roi d'Angleterre et à Brunswig pour remettre au comte de Weling ministre plénipotentiaire de la Suède à ce congrès des ordres du Roi et des Etats de veiller à ses affaires et celles de sa Nation, et envoya d'avance mon oncle à Varsovie pour y communiquer au Roi Auguste tout ce qui était concerté avec lui avant qu'il soit parti de Suède.

L'imprudente conduite de mon oncle, ayant fait pénétrer au prince Dolgorouki, ambassadeur du Czar en Pologne le sujet de sa mission, il le fit enlever un soir qu'il allait chercher M.Poniatovski et protesta qu'en cas qu'on fera le moindre mouvement pour le délivrer, que son maître fera repentir la République de cette attentat. Malgré la protestation du Roi et du Sénat contre

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

cette violence, mon oncle fut conduit par la Pologne à Pétersbourg sans qu'on essaya de le délivrer tant le Czar était redouté. Ce prince ayant su tous les projets de mon Père par cet enlèvement, sollicita à la cour de Vienne de le livrer avec toute sa famille qui se tenait en ce temps là à Breslau pour y être à portée de la correspondance avec la cour d'Angleterre et de Pologne et avec l'Armée Zaporovienne. La cour de Vienne, en considération des égards qu'elle avait pour les demandes que le Roi de Suède avait fait à l'Empereur de permettre à mon Père de séjourner dans ses Etats jusqu'à ce que ses affaires fussent rangées au Congrès de Brunswig, le fit avertir par l'Ambassadeur d'Angleterre et par celui de Suède qui résidait à sa cour, de se retirer de ses Etats pour se mettre en sûreté contre les poursuites du Czar. Cette circonstance fit résoudre mon Père de se retirer en Turquie après avoir eu une entrevue avec les ministres du Roi Auguste. Le czar ayant gagné le pacha de Chocim et l'engagea dans ses intérêts, fit observer mon Père quand il passerait en Turquie, dès qu'il fut arrivé à Chocim. Le pacha l'amusa plusieurs mois et arrêta toutes les dépêches que mon Père envoyait par le canal de ce pacha à la Porte, ce qui a donné le temps au ministre moscovite résident à Constantinople d'employer toutes sortes des moyens pour porter les ministres de la Porte d'empêcher mon Père non seulement d'aller à Constantinople mais même de l'éloigner de son armée. Dans cette intervalle, la paix entre la Suède et la Russie ayant été conclue au congrès de Nistadt et mon Père en étant exclu avec sa nation par le second article, pour surcroit des malheurs, la Porte gagnée par des insinuations des ministres moscovites, fit transporter mon Père de Chocim à Sereth en Macédoine, et ensuite à Salonique. Il est resté comme exilé, éloigné de sa famille et de son armée. Toutefois, ne se rebutant point de ses malheurs, il a été toujours occupé dans son exil à maintenir son armée dans son obéissance.

Votre Eminence n'ignore point tous les mouvements que je me suis donné depuis 1730 pour prouver l'utilité indispensable de l'approche de mon Père à son armée, M. de Villeneuve, j'ose le dire à mon grand regret, a négligé des occasions très favorables pour exécuter les ordres que Votre Eminence lui a donné pour cet effet pendant le ministère favorable de Topal Osman Pacha qui avait consenti non seulement de donner la permission à mon Père de s'approcher de son armée, mais même il promit de le seconder en tout pour qu'il puisse la maintenir à son pouvoir et je n'ai jamais pu comprendre par quelle raison M. de Villeneuve crut que l'approche de mon Père de son armée donnerait trop d'ombrage à la Russie dans le temps que cette armée était

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

sous la protection de la Porte et obéissant à mon Père, mais je n'ignore point par des avis très certains que M. l'ambassadeur a fait suspendre la résolution du grand vizir jusqu'ad meliora tempora.

En 1734, dans le temps que Votre Eminence m'a envoyé à Constantinople et que j'ai eu vos ordres d'aller avec une lettre de créance du Roy pour le Khan, d'aller le joindre et qu'en arrivant à Constantinople, M. de Villeneuve à force des sollicitations auprès de la Porte, obtint à la fin la permission à mon Père d'aller joindre son armée, de se mettre à la tête, d'aller au secours de Pologne, et par là d'engager les Tartares dans une guerre contre les Moscovites pour le soutenir. La cour de Russie ayant pénétré le dessein de la Porte, tacha de rompre nos projets et n'épargnant point des sommes considérables pour gagner d'avance les principaux officiers de l'Armée Zaporovienne, fit en sorte qu'elle eut le bonheur de porter ses troupes à renoncer à la protection de la Porte et d'embrasser la sienne, presqu'au moment que mon Père était en chemin de Salonique pour aller joindre le Khan près de Bender et que j'étais déjà arrivé auprès de ce prince et prenait avec lui des arrangements pour faire approcher l'Armée Zaporovienne consistant dans ce temps en 18 mille hommes de bons cosaques pour que mon Père en arrivant à Bender se trouve en état d'agir. J'en ai aussitôt averti M. de Villeneuve, et je ne pouvais point lui déguiser tous les inconvénients que je lui avais autrefois prédits par cette séparation. Les extraits des lettres qu'il m'écrivait dans ce temps-là pour répondre à mes reproches, prouvent combien qu'il a été affligé de ce contretemps. Je les ai remis à M. Amelot et j'en ai les originaux. Ces lettres démontrent visiblement combien cet ambassadeur désirait que mon Père et moi travaillons à remédier à cet inconvénient, en nous offrant n'épargner ni les entremises à la Porte ni les sommes considérables d'argent pour que nous puissions enlever à la Russie cet avantage. M. de Tott qui était avec moi auprès le Khan et qui me servait d'interprète dans mes négociations, n'ignore point que nous avons fait l'impossible pour détacher les Cosaques Zaporoviens de la protection russe et que nous en avons débauché un corps au nombre de 1500 hommes qui vint joindre mon Père mais que peu de secours que M. de Villeneuve et la Porte nous avaient donné et ensuite la Porte ayant discontinué de fournir l'entretien à mon Père pour cette troupe, il fut obligé de la congédier.

Les instructions du Roi de Pologne quand Votre Eminence m'a expédié en 1732 pour la Crimée et dont j'ai remis à M. Amelot une copie, les dépêches de M. de Villeneuve et plusieurs lettres des seigneurs polonais avec qui j'étais en

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

correspondance, prouvent que l'armée des Cosaques Zaporoviens obéissait à mon Père jusqu'en 1734 et qu'on comptait sur son secours comme le plus réel et le plus naturel, que nous n'avons rien à nous reprocher et que mon Père a eu le malheur en perdant son armée l'espérance et le mobile de ses droits, s'est de nouveau sacrifié pour sa Patrie et pour les intérêts du Roi Stanislas. Dans ses dernières circonstances de la guerre des Turcs contre la Russie, il ne cessa point de travailler pour faire valoir derechef ses droits, et ses vues auprès de la Porte. Ses projets et ses insinuations en ont été toujours regardés comme fort fidèles et très salutaires pour les intérêts de l'Empire Ottoman et si le grand seigneur avait pu agir contre la Russie offensivement, mon Père aurait eu le bonheur de revendiquer ses prétentions sur l'Ucraine en servant à la Porte du principal mobile pour ses desseins contre la Russie.

Les mêmes droits et le même zèle pour le soutenir subsistent toujours en mon Père. Je suis persuadé même qu'occupé des circonstances favorables des événements qui se présentent, il travaille pour en profiter mais comme il ne peut rien entreprendre sans le puissant appuis de Votre Eminence, j'ose espérer qu'elle voudrait employer mon zèle et ma fidélité pour les intérêts du Roy et me procurer en même temps des occasions pour travailler aux affaires de mon Père qui doivent être regardées, par la connexion des intérêts, communes avec ceux de la France, de la Porte et de la Suède.

Pour cet effet ne doutant point que le principal objet de vos vues glorieuses est l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche et de celle de Russie dont l'union des intérêts naturelle deviendrait très dangereuse à toute l'Europe si elles subsistent dans cette grandeur si redoutable et comme les circonstances présentes fournissent à Votre Eminence des occasions les plus favorables pour la réussite de vos projets, je prends la liberté de lui exposer en quoi les services de mon Père et les miens peuvent être utiles au Roy et à ses alliés dans ses conjonctures-ci.

Je n'ignore point les dispositions où la nation suédoise parait être pour déclarer la guerre à la Russie, et qu'elle n'a besoin que de quelques secours de ses alliés pour profiter des troubles qui se fermentent dans l'esprit de toute la nation moscovite mécontente du gouvernement étranger et de l'embarras où la cour de Vienne, fidèle allié de celle de Petersbourg se trouve, je ne doute pas que la Suède ne désire que la Porte par les mêmes dispositions la mette en état d'agir et que mon Père fût à porté de susciter une révolution en Ucraine qui pourrait favoriser les autres provinces de la domination russe, et même les peuples tartares de suivre cet exemple.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

C'est pourquoi, Monseigneur, je désire d'être envoyé à Stockholm adressé à M. le comte de Saint Severin avec ordre à lui de seconder mes propositions auprès les Etats de Suède, où en arrivant je pourrais y paraître sous prétexte de solliciter la pension de 5000 écus de Suède qu'on avait promis de continuer à mon Père dans le temps qu'il a quitté la Suède en 1720, et où j'aurais l'occasion en même temps de faire revivre l'ancienne liaison entre la Suède et la Nation Cosaque, tacher de faire valoir le diplôme de feu le Roi de Suède en renouvelant les conditions par des nouvelles déclarations des Etats du Royaume et lui communiquer combien il est de l'intérêt de la Suède de travailler à la Porte avec toute la vivacité pour la porter à déclarer la guerre à la Russie.

Les obligations que ce royaume a à mon Père des services qu'il lui a rendu, la réputation qu'il y a mérité par sa constance dans ses projets, mon zèle et ma fidélité pour les intérêts communs dont j'ai donné de bonnes preuves pendant les dernières circonstances en Pologne y étant aussi connus, me persuadent et me font espérer que mes propositions seront goûté par le comité secret et que par la, gagnant sa confiance, il me chargera de porter à la Porte les dispositions où on sera probablement de déclarer la guerre à la Russie et les y faire valoir.

Les Etats de Suède, voyant que Votre Eminence emploie mon zèle avec confiance en ma fidélité pour les intérêts communs, et connaissant celui de mon Père par tant des services qu'il a rendu à ce royaume, n'hésiteront point de m'engager de passer en Turquie pour y travailler sous les ordres de M. l'Ambassadeur du Roi et des ministres de Suède de faire entrer la Porte dans les vues de votre Eminence. Pour cet effet j'y pourrais passer par la Pologne et j'y pourrais paraître sous prétexte de solliciter à la Porte l'augmentation du tain de mon Père et de l'aller voir. Mes insinuations auprès des ministres de la Porte ne sauraient être suspectes, le sort de mon Père dépendant totalement de leur protection. Ils ne peuvent me regarder que comme un homme également attaché aux intérêts du Roy et à ceux de la Porte, et je pourrais par la connaissance que j'en ai, prouver combien il est de l'avantage de l'empire ottoman de profiter des événements présents pour abaisser la puissance russe, qu'on ne doit point donner le temps à cette puissance de se perpétuer dans cette grandeur redoutable. En y affermissant un gouvernement étranger, qu'il convient au bien public que la Porte déclare la guerre aussitôt aux Moscovites, qu'elle sera secondée fidèlement par la Suède, et que pour commencer les opérations de cette guerre, elle doit donner des ordres aux

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Tartares pour faire leurs incursions dans les Etats du Czar, faire approcher des frontières de l'Ucraine mon Père, lui fournir des subsides pour détacher sinon en tout au moins en partie l'Armée Zaporovienne de la protection de la Russie, afin qu'il y ait un corps de sa Nation, pour qu'enfin quand la Porte commencera la guerre et qu'elle portera ses armes jusque dans les Etats de Russie, il puisse à la tête de ses troupes suivre l'armée turc et qu'en publiant en Ucraine son manifeste, disposer sa Nation de secouer le joug de la domination russe, de prendre les armes et de le reconnaître pour son chef légitime, de se ranger sous ses étendards et de combattre pour la cause commune.

En faisant valoir ces projets, il est nécessaire que le grand seigneur renouvelle à mon Père les conditions stipulées dans le diplôme, dont j'ai fait mention cy-dessus, qu'ils soient modérés et qu'il en soit mis en pouvoir de renouveler aussi les anciens traités entre les Tartares et les Cosaques. Le renouvellement des déclarations solennelles de la part de la Suède et de la Porte, et celui du traité entre les Tartares et les Cosaques que mon Père fera valoir dans son manifeste, rassurera les habitants de l'Ucraine que ces puissances seront l'appui ferme de leurs droits.

Si je trouve des dispositions favorables à la Porte pour soutenir ces projets, je m'engage de passer auprès le Khan pour l'engager dans nos intérêts et de là de me rendre sur les frontières de Pologne pour entamer la correspondance avec des seigneurs polonais affectionnés au bien de leur Patrie pour les porter de former une confédération générale, laquelle étant en droit de décider de tout pourrait cimenter un traité d'alliance avec la Suède et la Porte contre la Russie, cette union servira toujours d'une diversion considérable.

Les circonstances où les affaires sont d'aujourd'hui, me font espérer, Monseigneur, que vous daignerez considérer mes représentations comme provenant de ce motif naturel à chaque honnête homme d'être employé pour seconder les intérêts de son maître.

Je n'ambitionne rien tant au monde que les occasions de pouvoir mériter de plus en plus par mon zèle pour la gloire de votre ministère, l'honneur de votre confiance et celui de votre puissante protection. Mon désir ardent de m'en rendre digne, en manifestant de nouveau ma fidélité pour les intérêts de Sa Majesté, mon penchant, mon inclination, mon application et la meilleure volonté du monde pour bien servir le Roy ne me permettent point de douter

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

que Votre Eminence ne reçoit avec attention et bonté mes très humbles représentations.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Projet
27 octobre 1741, Paris

L'attention de Grégoire est toujours accaparée par la Suède qui a déclaré la guerre à la Russie le 28 juillet 1741. Elle survient à la suite de la conquête du trône de Russie par Elisabeth Petrovna en décembre 1740.

L'objectif poursuivi par Grégoire est d'aider la Suède à combattre la Russie par tous les moyens et notamment en utilisant la Turquie et la Pologne. Son père qui pourrait jouer un rôle de soutien, doit aussi être aidé, mais désormais « une ombre » de l'armée cosaque semble suffire pour soulever les Ukrainiens qui souffrent sous la domination russe.

Cependant, Grégoire n'oublie pas la Pologne. Il est à cette époque en contact étroit avec les Polonais et son père. Officiellement, le combat est dirigé contre l'établissement de l'hérédité du trône dans la maison de Saxe. Plus largement, il s'agit de limiter l'influence russe en Pologne, mais pour les Orlyk, c'est aussi l'espoir de récupérer l'Ukraine de la rive droite. L'unique arme dont ils disposaient était d'exciter les troubles en Pologne, par le biais des confédérations et de toutes sortes de mécontentements. La cour de Saxe d'ailleurs avait adressé une note de protestation contre les agissements des deux Ukrainiens, découverts par la correspondance interceptée : on demanda à la France d'interdire au fils l'obéissance au père.[1] Dans cette période de succession d'Autriche, la Saxe avait d'abord rejoint en avril 1741 l'alliance autrichienne contre Frédéric II de Prusse, puis revint vers la France en septembre de la même année. Dès lors, les protestations officielles de la cour de Saxe ne pouvaient pas ne pas être prises au sérieux. Grégoire en était-il conscient ? Pas sûr, puisqu'il a eu des entretiens avec l'envoyé d'Auguste III – Stanislas Poniatowski, et puisqu'il offre à la France ses services justement pour susciter les troubles en Pologne. Il propose de dépêcher en Pologne – pays dont il demande d'excuser les défauts - un homme agile et de confiance. Il se propose pour ce poste, en énumérant de manière détaillée et convaincante les avantages de sa propre candidature. Le moment était, évidemment, mal venu.

Au terme du traité de Belgrade, la Russie avait acquis Azov à condition de détruire sa forteresse et de ne pas y tenir une flotte.

[1] Poniatowski – Fleury, le 12 octobre 1741. CP Pologne volume 227 fol.414.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol 419-424
Projet
27 octobre 1741, Paris

Quoique la guerre que la Suède a déclarée à la Russie est une diversion la plus redoutable en faveur de l'objet principal des intérêts de la France qui est celui de l'abaissement total de la puissance de la maison d'Autriche et que la nation suédoise fait des efforts surprenants de son zèle et de son amour pour le bien du royaume, pour se mettre en état et dans une position capable de profiter des circonstances présentes des affaires embrouillées en Russie, pour attaquer cette puissance de toutes ses forces et pour tacher d'éloigner au moins le progrès de son agrandissement.

Toutefois, comme il est aussi de l'intérêt de la France de veiller au salut de cette nation généreuse, de seconder de tout son pouvoir dans ses glorieux principes, de contribuer à l'agrandissement de ce royaume et de le rétablir dans l'ancien lustre de sa grandeur, sur la ruine et l'abaissement total de la puissance de la Russie, la France ne saurait être assez attentive à la moindre conjoncture qui se présentera pour en profiter et pour procurer en faveur de la Suède des diversions suffisantes contre la Russie, et même d'exciter de plus en plus la jalousie et l'animosité de toutes les puissances jalouses de la grandeur de celle de Russie.

Je me croirais très coupable envers le devoir de ma fidélité et de mon zèle pour les intérêts du Roy et pour la gloire de son ministre, envers celui des principes de l'amour pour ma Patrie et envers l'attachement que je dois aux intérêts de la Suède, si je déguisais au ministre la vérité de mes idées sur les circonstances qui se présentent en Turquie et en Pologne.

Il convient que la Porte a des considérations à faire sur les mouvements que le chah Nadir a fait sur les frontières des Etats du grand Seigneur et qu'il a raison de porter ses plus grandes attentions de ce côté-là pour se mettre en état de résister aux efforts de ce redoutable conquérant. Cependant, j'ai vu pendant les dernières circonstances en Pologne que la Porte était très embarrassée par la guerre en Perse et qu'elle n'a pas laissé que de condescendre aux insinuations que la cour de France ordonnait à M. de Villeneuve d'y faire en faveur de la Pologne et sans ménagement pour la Russie.

En conséquence de quoi la Porte avait ordonné au Khan des Tartares de se mettre à la tête de cent mille hommes pour aller au secours de la Pologne

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

et elle avait permis à mon Père non seulement d'aller joindre son armée, mais aussi pleine liberté de commencer les opérations de la guerre contre la Russie et le projet de la Porte était de souffrir que les Tartares profitassent des mouvements que mon Père faisait avec ses troupes et qu'ils s'y joignissent.

M. de Villeneuve ne disconviendra point que s'il avait travaillé selon les ordres qu'il a eu avec plus de vivacité et moins de ménagement à la Porte d'abord à la mort du Roi Auguste et avant que la cour de Russie ait pénétré nos vues et ait détaché de l'obéissance de mon Père l'Armée Zaporovienne, il aurait engagé l'affaire et les Tartares en auraient profité pour s'y joindre.

J'ose encore dire que si M. de Villeneuve avait pris sur lui d'offrir au Khan des Tartares vingt mille écus de pension viagère de la part du Roy, ou une somme de cent mille écu une fois payée comme ce prince me l'avait proposé, quand je m'avais disposé d'entamer la guerre à la Russie sans la participation de la Porte, ce prince aurait engagé l'affaire. Il n'exigeait même ce bénéfice du Roy que pour se mettre à l'abri de la misère s'il était déposé de sa dignité par la Porte, en lui désobéissant. Ces deux circonstances peuvent être vérifiées par des lettres que j'ai de M. de Villeneuve dont il a eu tous les regrets mais trop tard.

Je conclus donc par ces circonstances et par d'autres qui se sont passées du temps du viziriat de Topal Osman Pacha dont j'étais témoin que la Porte est susceptible des systèmes quand on lui suggère avec confiance, force et sans ménagement ce qui convient pour ses véritables intérêts.

La France a un prétexte très juste et très valide de marquer son mécontentement à la Porte contre la Russie, de ce que méprisant l'autorité de la médiation, elle ose suspendre jusqu'à présent l'exécution de l'article principal du traité de Belgrade qui est la restitution d'Asof. Et elle est trop intéressée à la conservation de la puissance de l'empire ottoman pour ne point marquer à la Porte tout son ressentiment envers la Russie de ce qu'elle suscite contre elle la guerre de Perse. Par conséquent M. de Castellane ne saurait avoir des ordres assez précis d'agir avec toute la vivacité à la Porte pour lui faire sentir combien elle est intéressée dans l'abaissement de la puissance de la Russie et la nécessité où elle est de seconder la Suède dans la guerre qu'elle a entrepris contre cette puissance et même de prêter à la Pologne la main et les moyens d'en profiter.

Pour cet effet la Porte n'a pas besoin de grandes forces sur les frontières de la Russie. Cinquante mille hommes des bonnes troupes de l'Europe, les forces des Tartares et s'il y a une confédération en Pologne, celles de cette

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

République suffiront pour faire une diversion puissante en faveur de la Suède contre la Russie et pour peu que mon Père soit secondé d'avance par la Porte pour qu'il puisse avoir une ombre seulement de sa Nation autour de lui, il ne lui serait pas difficile par son crédit en Ucraine moscovite d'y susciter une révolution parmi les habitants qui gémissent sous le joug tyrannique de la domination russe.

Quant à la Pologne, si je devais croire tout ce que M. le comte Poniatowki m'a dit dans les deux voyages qu'il a fait dans ce pays-ci sur la situation de ce royaume et sur les sujets qui l'habitent, j'aurais eu lieu de croire qu'il n'y aurait rien à faire et qu'il n'y a ni honneur ni probité ni des sujets capables des grandes choses. Mais comme je connais M. le comte Poniatowski, par tous les endroits que je lui ai vu changer des systèmes toujours selon ses vues particulières et que je n'ignore point qu'il a repris ces même principes indignes d'un bon compatriote dont il a été berné par son intérêt personnel du temps du feu Roi Auguste, je n'y ai pas eu grande peine d'approfondir pourquoi il donnait ici hautement une aussi mauvaise opinion de la Nation.

Je n'ignore point qu'il attend la mort du comte Potocki, grand général de la couronne, pour être revêtu de cette dignité. Cette charge la plus importante et la plus lucrative dans la République, lui a tenu toujours à cœur. Pour cet effet il s'insinue dans les bonnes grâces du Roi Auguste. Il se flatte que quand il sera grand général de la couronne, qu'il se rendre maître de l'armée par son crédit et contribuera à seconder les vues que le Roi Auguste d'établir dans la maison de Saxe l'hérédité du trône de Pologne. Il a eu assez d'imprudence de me faire sentir dans la plus grande confidence cette nécessité et, aveugle de son intérêt particulier, il ne s'aperçoit point de l'impossibilité de la réussite de son projet, car outre qu'il est haï et abhorré dans sa Patrie par ce qu'on le connaît pour un homme qui n'est occupé que de son intérêt, il ne sent point que ni la Russie, ni le Roi de Prusse ni la Suède ni même la Porte ne souffrirait jamais que le trône de Pologne devient héréditaire dans une maison déjà assez puissante en Allemagne et que si l'électeur de Saxe y est monté par la violence et la force des armes russes, ce n'était que pour contrecarrer les vues de la France que la Russie et feu l'empereur ont contribué.

M. le comte Poniatowski s'est expliqué avec moi avec trop d'ouverture, pour que je ne sois point persuadé que le Roi de Prusse travaille en Pologne pour y susciter une confédération générale. Il s'est fort écrié contre cet attentat et m'a confié naturellement que la Pologne a plus à craindre de la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

puissance du Roi de Prusse que de celle de la Russie. Je n'ai point eu grande peine pour deviner le motif de ces réflexions. La confédération est contraire aux vues du Roi Auguste, que M. Poniatowski compte pouvoir seconder. La jalousie implacable de ce Prince contre l'agrandissement de la puissance du Roi de Prusse, rend cette considération plus vraisemblable. Mais je crois que le Roi Auguste verra avec encore plus de jalousie le royaume de Pologne en force de résister à ses vues illégitimes.

Je prends la liberté de m'étendre sur cet article et sur la conduite de M. Poniatowski par zèle pour le bien des affaires communes et pour ressouvenir au ministre celles que ce seigneur a tenu tant du temps du feu Roi Auguste qu'après le siège de Dantzig et je crois qu'on se méfiera de tout ce qu'il peut insinuer sur les affaires de Pologne.

L'intérêt absolu de ce royaume est de profiter au plutôt des circonstances favorables de la guerre de Suède contre la Russie pour se relever de l'abattement où cette dernière puissance l'a réduit et pour secouer le joug qu'elle veut lui imposer insensiblement et à quoi le Roi Auguste ne laisse que contribuer.

Je sais par des relations sûres et point suspects que j'ai en Pologne que toute la noblesse ne respire que la vengeance contre la Russie et n'aspire que d'être secondée par la France qui y est regardée comme le seul mobile des affaires générales de l'Europe et dont les glorieuses principes ont déjà remplies et prêts à exécuter des plus grands desseins dans ces événements-ci. Que cette noblesse est toute prête de former une confédération générale qu'il y a des seigneurs accrédités qui n'attendent que de savoir si la France veut s'intéresser au bien de leur Patrie.

J'avoue que toutes les puissances dont les intérêts ont quelques connexions avec ceux de la Pologne, peuvent avoir raison d'être rebutées de la bizarrerie du gouvernement de cette République, de blâmer l'indolence de cette nation et de se récrier contre la désunion et l'intérêt particulier et indigne de plusieurs seigneurs dont ils sont gouvernés. Cependant, toutes ces considérations cesseront dès qu'on voudra réfléchir sur les constitutions du Royaume dont les immunités et les privilèges ont souffert et souffrent encore jusqu'à présent les plus grands torts par la violence inouïe de la part de la puissance de la Russie qui a renversé tous les droits les plus fondamentaux. Outre cela on ne saurait y appréhender assez les liaisons étroites et pernicieuses du Roi Auguste avec la cour de Russie et la conduite que ce prince tient pour se servir de la même puissance ennemie naturelle et

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

irréconciliable de la République pour y affermir son autorité absolue ou plutôt son usurpation et pour asservir ce Royaume.

Telle a été la situation malheureuse de cette République lors de la dernière guerre des Turcs avec la Russie. Cependant, plusieurs palatinats étaient tous prêts à se confédérer si la Porte avait voulu agir contre la Russie offensivement et seconder les projets que mon Père lui avait suggérés dont M. de Villeneuve ne doit pas ignorer les faits.

N'ayant rien à craindre dans ces circonstances-ci de la puissance de la Russie, pouvant compter sur l'alliance de la Suède, du roi de Prusse, et même de la Porte, je ne doute point que dès que la nation polonaise se verra secondée par la France et appuyée par l'alliance des puissance que j'ai nommé, qu'elle ne se portera avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au bien des intérêts communs. Surtout quand on lui fera envisager la solidité des engagements qu'on pourrait prendre avec elle.

Ceux qui flatteront le plus les principes de cette nation seront la garantie de la libre élection, loi fondamentale de la République renversée par la violence et le moyen de revendiquer les provinces usurpées et conquises par la Russie, comme la Curlande, l'Ucraine et le palatinat de Smolensko.

Pour cet effet il ne faut point que la France perde le temps de profiter des dispositions où la polonaise noblesse se trouve de se prévaloir des conjonctures présentes pour envoyer en Pologne un ministre chargé des affaires du Roy auprès de la République et même il y a de la dernière nécessité de n'y point balancer. La France de tout temps y en a eu un qui y résidait indépendamment de l'ambassadeur du Roy, tout comme les autres puissances en ont aussi. Ce ministre doit être autorisé de soutenir sous main les dispositions où la noblesse est de former une confédération générale et d'être chargé de la correspondance particulière avec les ambassadeurs du Roy de Suède et à la Porte.

Pour ôter à la cour de Saxe tout soupçon et les inquiétudes sur cette mission, on y pourra insinuer que la mission de ce ministre à la République n'est nullement pour y troubler ses intérêts, ni pour y contrecarrer ses vues, mais au contraire que ce serait pour y soutenir les principes et les desseins où elle est de vouloir affermir le trône de Pologne dans la maison de Saxe, principe que la cour de France peut affecter d'adopter comme le plus convenable même pour ses intérêts particuliers, ce qui serait très facile à persuader à la dite cour vu l'empressement où elle parait d'être de parvenir à son but.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Si le ministre de la France me trouve digne de sa confiance, et si je suis assez heureux de l'avoir mérité, par mon zèle, ma fidélité et mon application, aux intérêts du Roy dans les dernières circonstances en Pologne, j'oserais me flatter qu'il n'aura point du repentir d'avoir éprouver de nouveau cette même fidélité et il peut compter que je me comporterai aveuglement selon ses ordres et selon ses vues dans cette mission. Il n'ignore point mon zèle pour les intérêts communs, il sait que je suis au courant des intérêts de la Pologne et de ses connexions avec ceux de la Suède, de la Porte, des Tartares et des Cosaques, outre cela je sais la langue polonaise. J'ai eu des habitudes assez particulières parmi cette nation pendant plusieurs années pour connaître son caractère et son génie. Je n'ignore point jusqu'aux moindres des particularités des intérêts des plusieurs maisons de plus puissantes dans ce pays-là, leurs unions et leurs différends et les caractères de plusieurs seigneurs. Principales choses qu'un ministre d'abord en arrivant dans ce pays-là doit étudier et s'appliquer à les connaître.

D'ailleurs, ayant été employé par la France dans les dernières circonstances en Pologne dans plusieurs négociations en Turquie et en Tartarie, personne n'est plus en état que je le suis de convaincre les bien intentionnés de la sincérité des intentions du ministre de la France avec laquelle il a travaillé dans les derniers troubles en Pologne pour prouver à cette République des diversions nécessaires contre la Russie et des obstacles qui s'y sont rencontrés en Suède, en Turquie et en Tartarie dont toutes les particularités me sont connues.

Outre cela, le ministre n'ignore point la considération que mon Père a acquis dans sa Patrie par sa fidélité à ses intérêts et la confiance avec laquelle cette Nation m'a traité même dans les moments les plus critiques pour elle également que pour moi, quand j'étais chargé de porter à Konigsberg au Roi de Pologne et à la Confédération de Dzikow les préliminaires de la paix fait à Vienne. Ainsi je n'aurai point tant de peine de contribuer à rétablir parmi cette nation la confiance qu'elle avait de tout temps en la cour de France.

Y étant, je m'appliquerai à ménager la confiance des sujets les plus propres pour seconder les vues de la Nation et y connaissant des seigneurs zélés pour le bien de leur Patrie et gens sans reproche comme le prince Czartoryski, vice-chancelier de Lituanie, dont la noblesse des sentiments, son caractère doux, insinuant, populaire avec les esprits infinis des capacités et de fermeté est connue du ministre. Le comte Sapieha, petit trésorier de Lituanie, le comte Tarlo, palatin de Sandomir, son neveu le palatin de Lublin qui a été

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

en dernier lieu ici, le comte Rzewuski et le comte Esperiesz et plusieurs autres seigneurs dont les bonnes qualités et leur fidélité pour le bien public me sont connues, qui pensent bien, qui sont aimés et estimés dans ma République et qui sont capables de conduire un projet.

Tout consiste en un moyen que les seigneurs trouveront infailliblement pour former une confédération générale dès qu'ils verront qu'il y a des puissances qui voudraient les soutenir. S'il y a quelques considérations douteuses qui peuvent former quelques obstacles a ce que j'ai l'honneur de représenter dans ce projet, je prendrai la liberté de lever ces doutes par des réflexions fidèles et par des faits impartiales si le ministre veut m'accorder un moment d'une gracieuse audience.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Projet, remis le 30 novembre 1741

Le nouveau Mémoire, un mois plus tard, démarre sur l'Autriche, pour demander à combattre la Russie, seule capable de renforcer l'Autriche, ennemie de la France : Grégoire parle de ce qui l'intéresse en faisant croire qu'il parle de ce qui préoccupe Versailles. Car il avoue aussi aspirer à récupérer l'Ukraine et les cosaques, les mettre sous l'autorité de son père et au service de la Pologne. Au second plan, il propose de soutenir la Suède par l'intervention à la Porte, toujours contre la Russie, mais aussi de soutenir les sentiments anti-russes en Pologne ; autrement dit, de tout mettre en œuvre contre un ennemi commun. Après avoir énuméré toutes les combinaisons, il plaide de nouveau la nécessité d'avoir une personne sur place – entre la Pologne, la Turquie et la Crimée, afin de faire valoir aux uns et aux autres l'intérêt commun. On remarque aussi l'accent mis sur le roi de Prusse, Frédéric II, nouvel acteur centre-européen, intéressé à intervenir en Pologne.

L'accord récent entre la Suède et la Turquie est sans doute l'accord défensif signé entre les deux pays le 19 juillet 1740.

Les ménagements à l'égard d'Auguste III sont liés aux arrangements politiques : la Saxe ayant rejoint le camp français en septembre 1741, il n'était plus question de travailler à déstabiliser le roi de Pologne. Par conséquent, les « bonnes intentions sont suspendues ».

Le grand général de la couronne à l'époque est toujours le comte Jozef Potocki (1673-1751), et la confédération générale – que Grégoire appelait de ses vœux peu de temps avant – est toujours d'actualité. Cependant, sans doute informé des protestations de la Saxe, il explique comment faire en sorte de ne plus s'exposer à ce genre de reproche.

La confédération générale de 1716 est la confédération de Tarnogrod (1715-1716), qui opposa la noblesse polonaise, révoltée par l'entrée des troupes saxonnes, à Auguste II et qui déboucha sur la Diète muette (1717) sous les baïonnettes russes.

La Confédération de Dzikow (1734-1735), une confédération générale formée en soutien à Stanislas Leszczynski et contre Auguste III et ses soutiens russe et saxon, dirigé par Adam Tarlo (maréchal général) et Jozef Potocki (régimentaire général de l'armée). Malgré une intense activité diplomatique et des tentatives armées, la confédération a été rapidement défaite.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Les envoyés suédois mentionnés ici sont Höpken et Carlson, envoyés en Turquie afin de l'inciter à attaquer la Russie au moment où la Suède l'affronte dans le nord.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol.427-432
Projet, remis le 30 novembre 1741

J'ai pris la liberté de représenter très humblement au ministre par mon dernier Mémoire combien il importe à l'objet principal de l'intérêt de la France qui est celui de l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche, de prouver à la Suède dans la guerre qu'elle a entreprise contre la Russie non seulement des diversions suffisantes mais aussi de la seconder en tout pour la mettre en état de rétablir l'ancien lustre de sa grandeur sur la ruine de l'abaissement total de la puissance de Russie, seule capable en perpétuant les progrès de son agrandissement de relever celle de la maison d'Autriche. Pour y parvenir j'ai eu l'honneur de proposer qu'il est de la dernière nécessité de travailler à la Porte avec force et sans ménagement pour la cour de Russie, pour la déterminer de remplir les conditions du traité d'alliance qu'elle a conclu avec la Suède en dernier lieu et combien la France est intéressée d'entretenir la nation polonaise dans l'animosité où elle est contre la Russie et de seconder son dessein de profiter des conjonctures favorables et de faire la cause commune avec la Suède contre l'ennemi commun.

Quelque considération qu'on puisse faire sur l'instabilité des principes de ces deux puissances, et sur la difficulté qu'on a de traiter avec elles des affaires de cette conséquence, on ne saurait pourtant les négliger sans risquer de priver la Suède des diversions les plus redoutables et de plus naturelles contre la Russie.

Rien n'est si constamment vrai que les Ministres de la Porte sont susceptibles des bonnes raisons et que pour peu qu'on leur suggère avec force et confiance ce qui convient aux véritables intérêts de l'empire ottoman, ils reçoivent avec reconnaissance des avis salutaires et en profitent, dont on a eu plusieurs exemples, pendant les derniers troubles en Pologne et pendant la dernière guerre des Turcs contre l'empereur et la Russie, et dont les dépêches de M. de Villeneuve peuvent vérifier les faits. Mais surtout il dépend de la connaissance que l'ambassadeur du Roy peut avoir des intérêts de la Porte et de leurs connexions avec ceux de la Suède, de la Pologne et même de ceux des autres nations voisines des Etats de l'empire ottoman et de ceux de la Russie. Cette connaissance lui est absolument nécessaire pour rendre la négociation plus sensible aux ministres de la Porte qui ignorent toutes ces parties. D'ailleurs, dès que la Porte n'aura rien à craindre des Persans, comme il y a

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

apparence, l'ambassadeur aura plus de facilité à y faire valoir ses insinuations quand il aura préparé les esprits d'avance.

Quand à la Pologne, je conçois aisément combien il importe à l'objet principal de l'intérêt de la France dans les circonstances où les affaires d'Allemagne sont, de ménager le Roi Auguste et de l'entretenir pour cet effet dans les liaisons où ce prince serait entraîné par la nécessité, et qu'il ne conviendrait point de lui donner trop de soupçons qu'on s'intéresse au maintien des droits de la République de Pologne que les vues illégitimes de la cour de Saxe cherchent à renverser et que toutes ces circonstances suspendent les bonnes intentions du ministère pour rétablir l'ancienne confiance de la nation polonaise envers la France.

Je sens aussi combien la conduite que le grand général de la couronne et ceux qui le secondent ont tenu en dernier lieu pour susciter une confédération générale a été irrégulière et rebutante, et j'ose dire même imprudente. Toutefois, toutes ces considérations ne doivent point diminuer l'attention de la France d'entretenir sous main de concert avec la Suède et le Roi de Prusse les Polonais dans des dispositions où ils paraissent être pour le bien de la cause commune et les encourager.

Pour remplir cet objet, il conviendrait de s'adresser à des seigneurs accrédités bien intentionnés pour le bien public et capables de conduire l'ouvrage à bon but, qui trouveront un moyen plus stable et plus convenable pour exciter une confédération générale que celui dont le grand général de la couronne s'en voulut servir qui n'a point d'exemple avoir été pratiqué et qui a du alarmer le Roi Auguste et les mal intentionnés et les animer de rendre les entreprises du grand général suspectes même à la République, en quoi ils ont facilement réussi, et n'ont pas eu grande peine de dissiper et de détruire cet ouvrage dans son origine. On n'a jamais vu l'exemple en Pologne qu'une confédération générale ait été excitée des généraux à la tête de leurs troupes, mais toutes celles dont on a parlé dans l'histoire de la Pologne ont été excitées et formées ou par les brigues des seigneurs ou par le mouvement populaire de la noblesse dans les palatinats et territoires. Dès qu'il y en a eu un de confédéré, les autres en suivaient ordinairement l'exemple. Ils invitaient réciproquement à y accéder et quand la plupart sont confédérés, on forme une confédération générale, on fait une élection d'un maréchal général, et de conseiller de chaque palatinat et territoire qui sont tenus par un pouvoir absolu de décider de toutes les affaires politiques, civiles et militaires, tout s'y traite à la pluralité des voix et le liberum voto ne peut interrompre le cours

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

des délibérations. Cette confédération ainsi consolidée, on invite les généraux avec leurs armées d'y accéder et ils s'y opposent. Elle est en droit de procéder selon les lois et les statuts de la République et les traiter comme des rebelles à leur Patrie dont on a vu les exemples pendant la confédération de 1716.

Les grands et les petits généraux de la couronne et de la Lituanie refusèrent d'accéder à cette confédération, les deux armées les abandonnèrent à l'exception de quelque peu des troupes. Le comte Seniawski, grand général de la couronne fut assiégé à Leopol et pris, on lui aurait fait son procès s'il n'avait eu des amis assez accrédités parmi les confédérés qui défendirent sa cause. Les autres généraux s'étant déclarés neutres, on leur a ôté le commandement des troupes et on l'a confié aux régimentaires généraux qu'on a élu pour cet effet dans les deux nations.

Pour prouver que toutes les confédérations se forment par les mouvements de la noblesse dans les palatinats et guère par les troupes, on n'a qu'à examiner toutes les circonstances de cette confédération de 1716 et de celle de Dzikow en 1734.

À la première, la Pologne était inondée des troupes saxonnes, ressentait encore toute la fureur de la guerre que les Suédois, les Moscovites et les Saxons y ont fait, et de la tyrannie de la Russie après la bataille de Pultava, désarmée et sans secours d'aucune puissance. Elle osa se confédérer sous le bâton du maréchal Leduchowski, simple gentilhomme et depuis palatin de Volynie. Deux gentilshommes peu opulents dans la petite Pologne ont été auteurs de cette confédération. Ils ont disposé la noblesse de leurs territoires de se confédérer pour en chasser les troupes saxonnes et en moins de deux mois, tous les palatinats et territoires tant de la Pologne que de Lituanie se confédérèrent, la République a fait la guerre près de deux ans au Roi Auguste, le força de faire son traité de pacification avec elle et l'obligea de retirer toutes les troupes saxonnes à l'exception de douze cents hommes de cavalerie qu'on lui a permis de d'entretenir à ses frais et dépend en Pologne pour sa garde. M. de Steenflicht, mon beau-frère a été employé par le feu roi de Suède pour soutenir cette confédération. Il y avait même un commandement des troupes sur le pied étranger.

Celle de Dzikow est plus remarquable, elle s'est formée dans le temps que les affaires du Roi de Pologne étaient les plus désespérées après sa sortie tragique de Dantzig et dans le temps que la Pologne était inondée de cent mille Moscovites, Saxons, Cosaques et Kalmouks qui ravageaient et ruinaient ce royaume d'un bout à l'autre. Malgré tous les efforts des ennemis, tous les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

palatinats de la Pologne et de la Lituanie se confédérèrent et levèrent des troupes qui sous le commandement du comte Tarlo, palatin de Lublin alors et régimentaire général de l'armée des confédérés sont venus jusque sur les frontières de la Silésie et ont porté alors applicable une consternation extrême en Saxe.

Je cite ces exemples pour prouver qu'il est difficile de renverser les lois fondamentaux de cette République, que le Roi Auguste s'est heurté trop à son principal objet de gêner la liberté polonaise et de l'assujettir à sa volonté, que cet ouvrage est dangereux pour ses intérêts dans ce pays-là, que tout bon Polonais sachant que ce prince devant sa couronne à la Russie, doit appréhender et avoir horreur de ses liaisons avec cette puissante ennemie irréconciliable de la Pologne, que toute fois qu'il s'agira de maintenir les privilèges, cette nation profitera de la moindre occasion pour les revendiquer avec zèle, que n'ayant plus tant à craindre à présent de la Russie vu l'appui de la Suède, du Roi de Prusse et peut-être même celui de la Porte, on pourra compter que les conjonctures présentent fourniront des prétextes valables à la Pologne pour se confédérer et même de forcer le Roi Auguste d'y consentir et de faire la cause commune avec son royaume contre la Russie.

Quant à la conduite qu'on a tenu en dernier lieu en Pologne, pour y susciter une confédération générale, elle a été des plus irrégulières dont toutes les circonstances me sont connues par les avis que j'en ai reçu de Pologne et par ceux que mon Père me mande par sa dernière lettre dont j'ai eu l'honneur de communiquer la traduction avec la copie que M. de Sewald a écrit à mon Père, et auxquelles je supplie très humblement le ministre d'y faire réflexion.

Le Roi de Prusse a été mal conseillé quand il s'est adressé au grand général de la couronne et au comte Potocki, palatin de Belsk pour cet effet, leurs caractère léger, inconstant, intéressé et sans fermeté aurait du être connu et je regretterai les sommes de l'argent si ce prince les y a employé aussi infructueusement. J'en ai prévue les suites et il était aisé de conclure que dès que le grand général paraîtrait à vouloir former une confédération à la tête des troupes, ce serait agir ouvertement, et que le Roi Auguste, de concert avec la Russie emploieront tout leur pouvoir pour la dissiper. Cependant, il est utile de ne point trop ajouter foi à tout ce que la cour de Saxe fait débiter par ses ministres, qu'il n'y a plus de vestige de cette confédération et même comme M. Des Alleurs ignore le caractère du gouvernement de la Pologne et le génie de la nation, ne voyant que par les yeux des ministres de Saxe, et ne

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

sachant que ce que les ministres lui disent sur les affaires de la Pologne, ses rapports doivent être imparfaits. Je ne sais pas même si M. de Valory est assez au fait de tout ce qui s'y traite sous main, mais surtout les avis de M. le comte Poniatowski doivent être regardés comme très suspects par des raisons que j'ai pris la liberté d'alléguer fidèlement dans mon dernier mémoire. D'ailleurs, le Roi Auguste est trop intéressé de faire accroire à toutes les puissances qui prennent part au salut et au maintien de la liberté polonaise que cette République est incapable d'entreprendre quelque dessein.

Pour remédier à l'inconvénient que la précipitation du grand général de la couronne a occasionné dans le dessein qu'on avait former de susciter une confédération générale, il conviendrait de travailler au plutôt à la réconciliation du grand général de la couronne avec le comte Tarlo, palatin de Sandomir, dont la fermeté et le courage et la grande capacité sont connus du ministère. Cette union des chefs des deux maisons aussi puissantes et alliés à tout ce qu'il y a de plus grand entraînera les autres à s'y joindre. Le palatin de Sandomir en Pologne et le comte Sapieha, petit trésorier, en Lituanie sont seules capables de former des desseins de se conduire avec fermeté et prudence et de les soutenir avec courage.

Comme la France dans les circonstances présentes des affaires en Allemagne ne veut point paraître en rien qui pourrait donner des soupçons au roi Auguste sur le dessein qu'elle peut avoir de susciter la diversion de la part des Polonais contre la Russie en faveur de la Suède, ce serait à la Suède et au Roi de Prusse de chercher les moyens et des expédients pour ranimer cette affaire sous main.

Si j'avais le bonheur de mériter la confiance du ministère pour être employé dans cet objet d'intérêt commun, j'oserai espérer d'y réussir.

Pour cet objet, ma mission auprès du Roi de Prusse pourrait être nécessaire. Il est même de la sûreté des affaires que je puis y avoir à traiter, que ma mission y soit très secrète, y étant je serai à porté à suggérer à ce prince des projets et des moyens fixes pour terminer quelques desseins. En Pologne, au fait de ses intentions, je pourrais passer incognito dans ce pays-là pour voir M. le palatin de Sandomir et celui de Lublin qui ont de l'amitié et de la confiance envers moi. Cette entrevue doit avoir pour objet d'engager ces seigneurs de seconder les intérêts communs et les porter à la réconciliation avec grand général de la couronne dont on peut faire valoir toute l'utilité. Informé de leurs sentiments, je pourrai convenir des conditions que la Suède et le Roi de Prusse voudraient me prescrire pour stipuler avec la Pologne, et

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

j'y pourrait proposer un projet d'engager la Porte dans un traité d'alliance offensive et défensive contre la Russie en flattant les Polonais de l'acquisition de l'Ucraine et des forces des cosaques pour les incorporer avec tous leurs droits et les privilèges dans le corps de la République. En cas que par le secours des Turcs et sous les auspices de la guerre de Suède contre la Russie et en vertu des déclarations solennelles du feu Roi de Suède que la Suède veut renouveler, mon Père parviendrait à rétablir son autorité en Ucraine et parmi sa nation, avec toutes ces dispositions, je pourrais passer en Turquie où mon Père et Mrs les envoyés de Suède me mandent par leurs dernières lettres que j'ai eu l'honneur de communiquer comme par l'expérience des événements malheureux de la vie de mon Père et de la mienne propre, j'ai eu occasion et tout le loisir de connaitre les intérêts de la Suède et de la Pologne et leurs connexions avec ceux de la Nation Cosaque, Tartare et des autres peuples voisins de l'Empire Ottoman et des Etats de la Russie, et que ce sont autant de ressorts nécessaires qu'on doit employer dans des négociations à la Porte et dont la connaissance est absolument nécessaire à M. de Castellan et à Mrs les envoyés de Suède, ils peuvent tirer partie de ce que mon Père et moi leurs pourrons communiquer. Et je prends la liberté de représenter au ministère que pour cet effet ma présence en Turquie est de toute utilité.

Etant sur les lieux, je pourrai servir la cause commune dans plusieurs occasions. J'y pourrai paraître sous prétexte de solliciter à la Porte l'augmentation du tain de mon Père, ce prétexte est naturel et légitime, et la cour de Russie même ne saurait tirer conséquence de l'entremise de la cour de France, connaissant les services que mon Père et moi ont rendu au Roy dans les dernières circonstances en Pologne, et j'y serai à portée de faire valoir sous main l'utilité de l'alliance de la Suède et de la Pologne avec le Porte contre la Russie. J'y pourrai faire valoir aussi les projets de mon Père de solliciter la permission pour lui d'aller s'établir sur les frontières de Pologne, de le mettre en état et de le seconder en tout ce qui peut contribuer à détacher l'armée de Cosaques Zaporogues de l'obéissance de la Russie, de la ramener en tout ou en partie sous son obéissance et autorité, de travailler au renouvellement de l'alliance entre la Nation Cosaque et Tartare dont il a été l'auteur en 1711 et de lui rendre favorable les déclarations du feu le Roi de Suède que la Suède compte confirmer, et en cas que la Porte déclare la guerre à la Russie, et que la Pologne confédérée y joigne ses armes, afin qu'il puisse être en état d'agir de concert avec ces deux puissances et contribuer à la diversion contre la Russie en faveur de la Suède, mais surtout il y faudrait

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

faire sentir à la Porte que personne n'est plus capable que mon Père pour continuer à former une alliance entre la Porte et la Pologne contre la Russie.

Outre cela, je suis connu en Tartarie, où j'ai acquis de la confiance parmi cette nation, et je pourrai me transporter partout où le besoin des affaires communes exigera mes fidèles services et ma présence.

Le comte Orlyk

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire présenté au Ministre de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la République de Pologne dans la guerre contre la Russie en faveur de la Suède. Mars 1742, Versailles

Un des principaux mérites de Grégoire est sa persévérance. Voilà un Mémoire dont l'intitulé est limpide et où, malgré l'absence de réponse, il résume de nouveau ses offres de service.

L'une d'elles consiste à l'envoyer en tant que ministre du roi auprès de la Pologne, où il travaillerait contre la Russie mais sans nuire à la Saxe – les protestations saxonnes ont bien été intégrées dans le dispositif. Il met longuement en garde contre Poniatowski, tentant sans doute de neutraliser par là-même les insinuations de ce dernier à son propre égard. Mais il fait aussi valoir à la France le danger de l'accroissement de l'influence russe qui pourrait faire basculer la Pologne dans l'alliance russo-autrichienne – la France perdrait ainsi le dispositif principal de la barrière du nord. Il est donc impératif d'y avoir un homme capable de redorer son blason depuis l'élection calamiteuse de Stanislas. D'autre part, l'intérêt de la Pologne n'est-il pas de récupérer les cosaques ?

L'autre offre consiste en proposition de l'envoyer auprès de Frédéric II de Prusse, élément incontournable sur le continent européen dans ce milieu du XVIIIe siècle, et dont l'étoile à la cour de France était en plein essor. La cour de Prusse, encore plus que la cour de France, était sollicitée par les Polonais et, voyant le profit qu'il pouvait tirer de l'affaiblissement de la Saxe, Frédéric II n'hésitait pas à financer les troubles en Pologne. Nonobstant ce nouvel élément, le schéma classique de Grégoire ne change pas – on y retrouve toujours la Pologne, la Porte et la Suède à faire mouvoir contre la Russie. On y retrouve aussi son père, toujours au milieu des combinaisons suédo-polono-turco-tatares.

L'ascension au trône russe d'Elisabeth Petrovna, en décembre 1740, à la faveur d'un complot fomenté par l'ambassadeur français La Chétardie, où la France espérait obtenir en échange la restitution à la Suède des provinces acquises par Pierre Ier, est analysée par Grégoire avec lucidité et non sans courage, puisqu'il pointe la naïveté de la diplomatie française.

Grégoire s'empare aussi d'un autre conflit, bien plus important pour la France, autour de la succession d'Autriche. La mort de Charles VI ouvre une double succession, celle de ses Etats héréditaires (Bohême et Hongrie) et

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

celle du Saint-Empire romain germanique. Si Marie-Thérèse investit sans problème la première couronne, la seconde fait l'objet de contestation et ce malgré la signature de la pragmatique sanction lui assurant cette succession que son père avait fini par faire adopter. En France, malgré les réticences de Louis XV et du cardinal de Fleury, la passion austrophobe l'emporte, entraînant le pays dans une guerre de succession qui se poursuivra jusqu'en 1748. Le principal chantre des bellicistes est Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle (1684-1761), petit-fils du surintendant Fouquet. Fait maréchal en 1741, il pousse la France à soutenir dans la course à la couronne autrichienne l'électeur de Bavière. Ambassadeur extraordinaire en Allemagne lors de la diète de l'Empire, Belle-Isle signe en juin 1741 un traité d'alliance avec le roi de Prusse. Nommé commandant de l'armée en Bohême, il se distingua par la prise de Prague.

Grégoire cherche à accompagner le maréchal de Belle-Isle auprès d'Auguste III et à l'éclairer sur la nécessité de faire adjoindre la composante ukrainienne à la Rzecz Pospolita – pourquoi pas afin de lui assurer la succession dans sa maison ? Il ne serait pas inutile à Belle-Isle auprès du roi de Prusse.

En résumé, Grégoire était prêt à partir là où la cour estimerait sa présence nécessaire, de la Pologne à la Turquie, de la Suède à la Prusse.

De Laria est un drogman. La paix dont parle Grégoire est la paix de Belgrade conclue en 1739.

Grégoire impliquait directement Tessin, ambassadeur de Suède en France de 1739 à 1742, ou bien l'ambassadeur recevait des instructions de sa cour, à laquelle Grégoire faisait les mêmes offres qu'à la France.[1]

[1] Voir par exemple G.Orlyk – Gyllenborg, le 27 août 1741. Riksarkivet, Stockholm.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol. 442-452

Mémoire présenté au Ministre de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la République de Pologne dans la guerre contre la Russie en faveur de la Suède. Mars 1742, Versailles

J'ai pris la liberté de présenter au ministère deux mémoires, l'un au mois d'octobre et l'autre au mois de novembre. Dans l'un et dans l'autre, j'ai exposé fidèlement le besoin absolu que la Suède aura dans la guerre qu'elle a entreprise contre la Russie, des diversions de la part de la Porte et de la Pologne, et que cette guerre servant de la plus redoutable diversion, en faveur de l'objet principal de l'intérêt de la France et de celui de ses alliés, qui est celui de l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche. Il importe fort à ces deux puissances de concourir en tout ce qui pourrait contribuer à l'abaissement de celle de la Russie.

N'ayant jamais su flatter les affaires, j'ai caractérisé dans lesdits Mémoires avec fidélité toute la bizarrerie du gouvernement de la Porte et de la Pologne, je n'y ai proposé des moyens pour déterminer ces deux puissances à suivre ses intérêts naturels que sur la possibilité de persuasion et sur les mouvements nécessaires qu'on y pourrait faire pour cet effet.

Animé par mon zèle et ma fidélité, non suspectés au Ministère pour les intérêts communs et n'ambitionnant rien tant au monde que de lui en donner des nouvelles preuves, j'ai cru qu'il serait de mon devoir d'offrir mes fidèles services au Roy dans les circonstances présentes des affaires, et j'osais proposer au ministre deux moyens pour se servir utilement de ma fidélité.

L'un est de m'envoyer en Pologne en qualité du ministre du Roy auprès de la République de Pologne pour y travailler de rétablir la confiance de la nation en la France et pour détruire dans l'esprit de cette nation les mauvaises impressions que les ennemis de la France y tâchent d'établir et que M. le comte Poniatowski nourrit de temps en temps par les réflexions qu'il a fait ici au petit nombre de Polonais voyageant et par la correspondance avec ses amis les plus affidés en Pologne, dont il m'est revenu plusieurs avis. Y étant employé pour cet objet et y ayant acquis de la confiance par ma fidélité au bien public de ma Patrie parmi la nation, j'y aurais pu en même temps travailler pour l'entretien dans l'animosité contre la Russie, et de la façon dont je me serais conduit dans cette mission, je n'aurai point donné aucun ombrage à la cour de Saxe, que j'y fusse employé pour troubler ses vues, et je

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

n'aurai point manqué de traverser toutes les menées de M. le comte Poniatowski, qui au retour en Pologne ne négligera rien de concert avec les ministres de la Russie et de la Reine de Hongrie, d'Angleterre et de la Hollande pour donner des impressions à la République très préjudiciables à la France, et qui reprennent ses anciens serments faire tout son possible pour embrouiller les affaires.

L'autre moyen de m'employer utilement pour le cause commune, était fondé sur la nécessité absolue de ménagement que la cour de France veut garder envers la cour de Saxe par rapports aux circonstances présentes des affaires en Allemagne et il prouve le secret impénétrable de ma mission auprès le Roi de Prusse, auprès de qui j'espère réussir par tous les mouvements que je me serai donné pour le déterminer de seconder les vues que les Polonais forment pour une Confédération générale, et qu'informé des dispositions de ce prince pour cet objet, et convenant avec lui de tous les moyens à cet égard, je lui aurais proposé d'être chargé de sa part et de celle de la Suède de passer en Pologne, et d'y avoir des entrevues secrètes avec des seigneurs affidés et zélés pour le bien public de leur Patrie et qui ont de la confiance en ma fidélité pour convenir avec eux du plan et du projet pour la confédération générale et statuer avec eux des conditions. Au fait de la sincérité de leurs intentions, je me serais rendu à Constantinople, pour y travailler de concert avec l'ambassadeur du Roy, et les ministres de Suède pour déterminer la Porte d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec la Suède et la Pologne contre la Russie.

L'événement prévu depuis longtemps de révolution arrivée en Russie en dernier lieu, et dont la Suède comptait profiter pour continuer la guerre avec succès contre cette puissance à la faveur des troubles intérieurs que cette révolution aurait du exciter, ayant surpris la Suède contre les attaques par son succès heureux pour la Russie. Je crois devoir suspendre mon ardeur de solliciter le ministère d'avoir quelques égards à ce que j'ai eu l'honneur de lui proposer, ne doutant point que la négociation de M. de la Chétardie auprès de la czarine pour la détermination à une paix raisonnable avec la Suède, serait capable de suspendre les attentions de la France, pour ce qui regarde les motifs des diversions de la part de la République de Pologne et de la part de la Porte, en faveur de la Suède.

Toutefois, je me suis jamais persuadé que la czarine étant monté sur le trône par une révolution préméditée et cimentée par tant d'art et d'adresse et dont la réussite n'est trop heureuse pour la Russie, qu'elle voudrait préférer

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

l'intérêt passager à un intérêt réel et permanant et je me suis toujours attendu que le devoir de la reconnaissance n'emportera point sur celui de l'Etat. D'ailleurs, connaissant les principes de gouvernement de la Russie, le caractère perfide de la nation et son génie, j'ai prévu que la tranquillité avec laquelle cette révolution est terminée, serait plutôt capable d'affermir les systèmes et les serments de l'ancien gouvernement que de les déranger et que la czarine quelle que reconnaissance qu'elle puisse avoir envers la Suède, ne voudrait point détruire le glorieux ouvrage de son Père, en cédant à la Suède des provinces que ce prince a conquis sur Elle et dont la possession met la Russie en état de figurer dans l'Europe et de primer dans le Nord et se rendre redoutable à toutes les puissances voisines ; outre cela, l'histoire de la Russie nous prouve que même dans le temps que le barbarisme régnait en Moscovie au suprême degré, plusieurs czar et surtout Jean Bazilowitz ont toujours visé à étendre leurs conquêtes du côté de la mer Baltique, de la mer Caspienne et de la mer Noire, et qu'ainsi le czar Pierre Premier n'a fait qu'exécuter ce que ses prédécesseurs avaient projetés.

D'ailleurs, la Russie en se dépouillant des provinces sises sur la mer Baltique aussi utiles à sa grandeur, voudrait-elle se dépouiller aussi d'un débouché aussi considérable pour son commerce ? L'Angleterre et la Hollande jalouses de leurs principes nationales de l'Etat qui est le soutien de leur commerce et des prérogatives, qu'elle s'attribue d'être le libre arbitre des affaires en Europe, ne sont-elles point intéressées à la conservation des dites provinces pour la Russie ? Tant pour faire fleurir plusieurs branches de leur commerce qu'elles font avec les Etats de cette monarchie que pour maintenir la balance prétendue dans le Nord et, par conséquent, il est de leur intérêt de continuer des négociations de M. de la Chétardie, et d'employer toutes sortes de ressorts pour qu'il contribue au renouvellement de l'alliance qui régnait depuis longtemps entre la Russie et l'Angleterre, la Hollande, la maison d'Autriche, et je ne crois point me tromper que la cour de Saxe n'y soit point comprise.

Je concluais donc de là que la Suède, ayant fait des efforts considérables pour se mettre en état puissant de tenir tête à la Russie, qu'elle voudrait vendre à un haut prix la paix, et qu'il est même de son intérêt de profiter des conjonctures favorables pour cet effet. Outre cela, je sais par des avis des personnes attachées à la cour du Duc de Holstein que celle de Russie ne cherche que d'amuser la Suède par des vaines propositions, en attendant

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

qu'elle se préparera pour se mettre en état de lui continuer la guerre avec vigueur.

Je passe sous silence l'intérêt le plus sensible auquel la Suède, le roi de Danemark et le roi de Prusse ne sauraient avoir assez d'attention, c'est la destination du duc de Holstein au trône de Russie, ce prince ayant des prétentions aussi étendues que légitimes par devant lui parvenant à gouverner des Etats aussi vastes que le sont ceux de la Russie, avec des dispositions d'un caractère très turbulent, deviendrait encore plus redoutable aux puissances voisines, si la grandeur de celle de la Russie est perpétuée. C'est pourquoi il est de l'intérêt de ces puissances d'être unies pour en éloigner les progrès et d'y travailler à temps pour cet effet. Je n'entre point dans le détail de cet intérêt. C'est à la sage politique du ministère de France, à sa prudence et à sa prévoyance d'y avoir attention.

Dans cette position des affaires, on doit avoir le recours aux diversions naturelles de la part de la Porte et de la Pologne, en faveur de la guerre de la Suède contre la Russie. C'est pour quoi je prends la liberté de représenter au ministère qu'il n'y a point temps à perdre pour rendre ces deux puissances favorables pour cet objet.

L'exposé sincère que j'ai fait dans plusieurs Mémoires présentés au ministère de France prouve par plusieurs exemples que les ministres de la Porte sont susceptibles de raison quand on les leur suggère avec force. Confiant et sans ménagement pour ce qui regarde les intérêts de l'empire ottoman et dont M. de Villeneuve et M. de Laria en peuvent citer plusieurs exemples, surtout dans les circonstances où les affaires étaient entre la Porte et le czar Pierre premier en 1724 du temps des troubles en Perse, et durant celles des dernières troubles en Pologne, mais surtout l'un et l'autre ont éprouvé les dispositions du ministère de la Porte en faveur des insinuations de la France pour ce qui regarde la médiation pour la paix conclue en dernier lieu entre la Porte et l'Empereur et la Russie.

Quelques bizarres que les dispositions où la Porte paraisse être en faveur des affaires d'Allemagne soient, selon que les dernières nouvelles que j'ai de Constantinople nous les annoncent, il n'y a rien de si facile que de lui faire changer ce caprice des systèmes par des convictions très naturelles, mais surtout on peut compter que la Porte dès qu'elle sera débarrassée des inquiétudes de la guerre avec la Perse comme il y a de l'apparence que le mécontentement du peuple contre la paix avec la Russie, sera forcée de rompre avec cette puissance.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Pour cet effet il conviendrait que M. de Castellane y travaille avec vivacité pour seconder les insinuations des ministres de Suède à la Porte et celles que mon Père leur suggère pour ce qui regarde la liberté de l'Ukraine, et celle de la nation cosaque à laquelle la Suède et la Pologne s'intéressent et qui peut servir d'un motif naturel à la Porte pour la déclaration de la guerre à la Russie. Et surtout on ne saurait assez ménager les bonnes intentions du Khan des Tartares en faveur des intérêts de la Suède dont M. le comte de Tessin a eu des avis très positifs. Ce prince a beaucoup d'influence dans les affaires dès qu'il y a quelques apparences de la guerre du côté de la Russie ou de la Pologne. Mais avant tout, il est de la dernière nécessité de désabuser la Porte des griefs qu'elle forme contre la Pologne très injustement, de ce qu'elle manquait à ses engagements envers elle de ne point souffrir que les troupes de Russie passassent par les Etats de cette République pendant la dernière guerre des Turcs avec la Russie dont j'ai su les idées par la conversation que j'ai eu il y a quelques temps avec l'ambassadeur de la Porte et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à M. Amelot.

Pour ce qui regarde les dispositions où la nation polonaise parait être pour former une confédération générale, on ne saurait négliger sans encourir le risque d'aliéner pour toujours cette nation des intérêts de la France, et comme je ne doute point que le salut et la liberté de cette République est un des objectifs de la sage politique du ministère de la France, je puis hardiment déduire les raisons qui me font craindre que malgré la meilleure volonté où la nation polonaise paraît d'être unie à la France, elle pourrait être forcée de s'en détacher si on néglige dans ces circonstances-ci ses dispositions dont voici les motifs.

La cour de Russie, unie de l'intérêt indissoluble avec celle de Saxe, n'épargnera rien pour attacher la nation polonaise à ses intérêts et tâchera toujours de lui inspirer de la méfiance envers la France, et si ces deux cours pénètrent, comme il est probable la Porte abusée par l'ignorance qu'elle a des affaires de la Pologne, imputent à cette République des griefs que j'ai cité ci-dessus, je ne serai point surpris que cet incident seul dans les affaires de Pologne ne porte la Russie à y exciter une méfiance parfaite contre la Porte, et ne force la nation polonaise à un extrême désespoir de former une alliance perpétuelle avec la Russie et la reine de Hongrie contre la Porte pour obvier cet inconvénient. Il faut désabuser la Porte de cette idée et de rassurer la Pologne de la crainte qu'on pourrait lui imaginer d'avoir pour ennemi la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Porte dans le temps qu'elle recherche son amitié et son secours contre la Russie.

Les liaisons particulières de l'ambassadeur turc avec M. le comte Poniatowski dont le caractère remuant et pervers est connu au ministère me font appréhender que ledit ambassadeur ou par l'ignorance ou par un motif de l'intérêt ne lui ait confié les mauvaises intentions de la Porte contre la Pologne et que ce comte n'en ait averti ses amis dans son pays.

Ayant détaillé par mes derniers Mémoires les raisons qui rendent l'union de la cour de Saxe avec celle de la Russie stable et permanente, il sera inutile d'abuser de la bonté du ministère avec laquelle il veut bien jeter les yeux sur mes représentations en les récapitulant, je prends seulement la liberté de le supplier d'être persuadé que je n'ai nul grief personnel contre M. le comte Poniatowski, que je voudrais qu'il pensât comme un bon Polonais le devrait penser pour les intérêt de sa Patrie, que je lui rends justice qu'il serait alors capable d'être utile à la cause commune mais comme ce seigneur est aveuglé par son intérêt particulier, ne saurait changer son caractère pervers, et qu'ayant plus de ressources en son attachement à la cour de Saxe et à celle de Russie pour assouvir son avidité, je crois qu'il est du devoir de ma fidélité envers les intérêts du Roy de prévenir le ministère que je ne me récris contre le caractère de ce seigneur que par zèle pour les intérêts communs, et qu'il est impossible qu'on puisse lui faire changer ses sentiments en faveur de la Patrie , et qu'il serait difficile de le gagner, vue les grands avantages qu'il envisage par son attachement à la cour de Saxe et celle de Russie, que si feu marquis de Monti a fait quelques fautes dans sa conduite pour les négociations en Pologne, c'est d'avoir donné trop légèrement sa confiance à M. le comte Poniatowski et dont il s'est repenti plusieurs fois et ce qui avait aliéné plusieurs seigneurs les plus accrédités, des intérêts de la France qui ont pris le parti de ceux de la cour de Russie, que j'ai vu que la grande confiance que le Roi Auguste avait en lui irritait tous les Polonais, et que je sais que son séjour en France et la confiance que la cour de Saxe a en lui occasionnent des soupçons très sensibles en Pologne comme s'il traitait à cette cour-ci quelques intérêts préjudiciables à la liberté polonaise, que haï et abhorré en Pologne comme il est, ses meilleurs intentions s'il en était capable seront toujours mal interprétées et par conséquent, il y serait inutile aux intérêts de la France. Que tout ce qu'on peut faire de mieux est d'entretenir la nation polonaise dans la méfiance constante en lui.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Je sais d'ailleurs tant par lui-même que par d'autres personnes à qui il a confié qu'il veut paraître porté pour la confédération en Pologne, mais il ne m'a point persuadé et je pénètre aisément par tout ce qu'il a voulu me faire croire qu'il ne cherche que d'amuser le ministère de France par ses vaines protestations à cet égard et que la starostie que le Roi Auguste lui a donné il n'y a pas longtemps rapporte cinq mille argent de France de revenus ne lui a point été donné en faveur des dispositions qu'il affecte d'avoir ici pour une confédération, mais au contraire, pour la faire contrecarrer.

Comme tous les avis que je reçois de Pologne et surtout ceux que M. Dzerjanowski, mon beau-frère, que j'ai mis en mouvement pour sonder les dispositions de plusieurs seigneurs me le donne, me confirment dans l'espérance que le dessin qu'on y forme pour la confédération générale pourrait être exécuté dès que la Suède approuvera le projet que ledit M. Dzierjanowski a remis à M. de Rudenshold envoyé de Suède auprès le roi de Prusse, pour être communiqué en Suède et dont M. de Vallory a rendu compte au ministère. J'ai lieu de croire que dès que la Pologne peut compter sur l'appui de la France dans son projet, toute la politique de la cour de Saxe, les ruses de celle de Russie et les menées de M. le comte Poniatowski ne sauraient traverser ce projet, cependant quelque persuadé que je sois que la cour de Saxe tâchera de traverser les desseins de la République et qu'elle fera tout son possible pour l'entretenir dans son état d'impuissance et dans l'assujettissement tyrannique où elle veut qu'elle le soit, toutefois il conviendrait qu'avant que le roi Auguste aille tenir le Senatus concilium à Traumstad pour faire publier ses universaux et ses lettres circulaires pour la convocation de la diète générale et pour la tenue des diétines qui la précèdent, que ce prince et ses ministres puissent être persuadés qu'en suivant la cause commune de son Royaume contre la Russie, il pourrait compter sur la fidélité de ses sujets et qu'au contraire, en perpétuant avec elle ses liaisons pernicieuses aux intérêts de la République, tôt ou tard, cette nation docile jusqu'à présent, voudrait secouer le joug qu'il voudrait lui imposer et qu'il courrait le risque d'en être traité comme usurpateur de sa Liberté, que devant la couronne uniquement à l'affection de la Nation, il ne devrait être occupé que par son intérêt et contribuer à son bonheur, et que par conséquent au lieu de contrecarrer les desseins que la République veut former pour revendiquer ses droits usurpés par la Russie, il devrait la seconder et ne point s'opposer à la confédération générale qu'elle veut former à cet effet dans les circonstances présentes des affaires en Europe, que le

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

devoir de reconnaissance envers la Russie dont la cour de Saxe n'a point scrupule d'étaler le mérite, doit être regardé par tous les Polonais fidèles à leur Patrie comme un attentat criminel contre la fidélité que le Roi de Pologne doit au serment qu'il a fait sur le pacta conventa et qu'en concourant en tout ce qui peut favoriser les vues de la nation jalouse de ses droits et de ses prérogatives, il s'en attirera l'affection et la confiance et l'engagera à la reconnaissance envers lui, que par cette conduite, il rétablira la confiance de la République envers lui, et il pourra alors avec plus de raison compter plutôt sur le concours général de ses sujets pour ce qui regarde l'établissement d'hérédité du trône de Pologne dans sa maison, vues illégitimes qui peuvent pourtant être secondées par la France, la Suède et même la Porte. Que sur les engagements qu'il pourrait avoir pris à ce sujet avec la cour de Russie, et que pour mieux attacher la République à ses vues, il devrait lui faire envisager deux avantages réels et légitimes, c'est la soustraction de l'assujettissement tyrannique où la cour de Russie la tient et la récupération des provinces conquises et usurpées par cette puissance.

Comme cet intérêt ne saurait être traité sans une discussion longue, et une suite des négociations, il conviendrait que M. le maréchal de Belle-Isle à son retour en Allemagne fasse un tour à Dresden pour tâcher à déterminer le Roi Auguste d'accéder aux sentiments ci-dessus représentés et ne doutant point que M. le maréchal pourrait avoir besoin des éclaircissements sur ce qui regarde les affaires de Pologne et que dans ses négociations pour cet objet, il trouvera probablement la cour de Saxe disposée à les éluder par toutes sortes de faux fuyants, il conviendrait aux intérêts communs que le ministère me permit de l'y accompagner, sous prétexte de faire valoir auprès du Roi Auguste l'ancien idée de mon Père d'attacher la Nation Cosaque à la République de Pologne dont j'ai l'honneur de communiquer au ministère de France une copie et lui faire envisager les liaisons de cette Nation avec lui comme très avantageuses à ses vues particulières pour ce qui regarde la succession du trône de Pologne dans la maison de Saxe.

Pour cet effet, il conviendrait que M. le comte Poniatowski n'en fut point informé parce qu'il serait capable d'en avertir les ministres de Russie et pour lui ôter tout soupçon du sujet de mon voyage en Saxe avec M. le maréchal de Belle-Isle, j'ai pris d'avance des mesures de persuader ce seigneur que si M. le maréchal commende une partie de l'armée des alliés, je solliciterai auprès le ministère la permission de servir sous ses ordres en qualité de son aide de camps. M. le comte Poniatowski m'ayant confié sous un grand secret que M. le

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

maréchal y est destiné et m'ayant conseillé de ne point perdre de vue mon projet d'aller servir à la guerre, ne pourra tirer d'autres conséquences de mon voyage avec M. le maréchal de Belle-Isle en Saxe, que celle de l'envie que je lui ai témoigné d'aller servir à l'armée, et qu'il préférerait encore me voir éloigné d'ici par l'idée qu'il a que je pourrais être de quelque utilité à ma Patrie.

Si M. le maréchal de Belle-Isle ne réussit point de persuader à la cour de Saxe de consentir à la confédération, comme je n'en doute point, et que quelques autres motifs l'obligeraient d'aller joindre le roi de Prusse, je pourrai l'y accompagner pour lui être de quelque utilité dans ses négociations pour le même objet.

Au fait des vues que le roi de Prusse voudrait former à ce sujet, j'y pourrais d'être à portée de faire un voyage secrètement en Pologne pour y avoir des entrevues avec des seigneurs affectionnés au bien de leur Patrie, il est même de la dernière nécessité qu'on y puisse prendre quelques mesures avant la tenue du senatus concilium qui doit se tenir vers la fin du mois de mai, pour animer la nation à faire éclater son dessein pour la confédération et que les sénateurs fidèles à la République fussent informés des desseins pernicieux de M. le comte Poniatowski, et de ces menées afin qu'au même senatus concilium ses intentions puissent être contrecarrées, que lesdits sénateurs et seigneurs zélés pour leur Patrie puissent dans leurs palatinats et territoires avant la convocation des diètes et pendant la tenue des diètes et diétines préparer les esprits de la noblesse pour susciter les confédérations particulières, d'y former un plan pour la confédération générale et par là de détourner que la diète ne se tient point aux brigues et aux cabales de la Russie, d'Angleterre, de la Hollande, de la cour de Vienne et ceux de la cour de Saxe appuyés par tous les manèges de M. le comte Poniatowski, et par ceux de ses semblables contrecarreraient toutes les bonnes intentions des fidèles Polonais et où on se servira utilement de liberum voto, loi si préjudiciable au bien de la République, au lieu que sous le pouvoir absolu de la confédération générale toutes les affaires politiques civiles et militaires traitées par la pluralité des voix la République confédérée sera en pouvoir d'augmenter les troupes, de convenir de leurs entretiens, de former des alliances avec les puissances dont les intérêts sont communs avec ceux de la République et de forcer le roi Auguste d'y accéder.

J'ai cité des exemples les plus récents des confédérations de 1716 et de 1734 qui prouvent qu'elles peuvent être formées même aux moments les plus critiques. Mes deux derniers Mémoires déduisent plus amplement les faits, et

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

il est aussi probable qu'en 1739 la confédération générale aurait été formée si la cour de Vienne et celle de Petersbourg de concert avec celle de Saxe ne l'ait pas contrecarré, la conduite que ces puissances ont tenue à cet égard s'est manifestée par le mémoire que les ambassadeurs de l'empereur et de la Russie ont communiqué au Roi Auguste dont j'ai l'honneur de remettre au ministère une copie avec celles des propositions que la République de Pologne a fait à la Porte par M. Gourowski pour un traité d'alliance et de la réponse que la Porte y a fait.

Quelques mauvaises conduites que le grand général ait tenu en dernier lieu pour cimenter une confédération, elle aurait eu peut-être son succès si la cour de Saxe appuyé par la violente et inouïe déclaration que le ministre russe à Dresden avait envoyé au grand général n'en ait arrêté le progrès et il est inouï que dans une République libre un seigneur aussi puissant que l'est le grand général soit menacé par une puissance étrangère de voir des terres saccagées au beau milieu de la paix, au cas qu'on pense au bien public.

Les circonstances d'aujourd'hui étant plus favorable pour la Pologne que celle que je viens de citer ci-dessus, d'ailleurs cette République pouvant compter avec plus de raison sur le secours de la Suède, il serait plus aisé à la déterminer à la confédération, et comme elle recherche avec empressement l'appui de la France, il sera très facile que par son entremise à la Porte y prenne la main, et il me paraît toujours qu'il ne conviendrait point aux intérêts par des raisons ci-dessus alléguées de négliger les dispositions où la Pologne est de renouer ses liaisons avec elle.

Pour cet effet, il serait nécessaire que je fisse un voyage en Pologne avant la tenue du senatus concilium pour y avoir un entrevu avec le palatin de Sandomir et celui de Lublin, tous deux de la maison de Tarlo, dont la fidélité, le zèle et la capacité pour le bien public des affaires de leurs Patrie sont connus au ministère, qui ont beaucoup de crédit et de pouvoir dans la République, et qui seuls sont capables de former et d'exécuter des grands desseins. Leur confiance en moi et les liaisons particulières que j'ai avec ces deux seigneurs me font espérer de réussir auprès d'eux, mon entrevue avec eux doit avoir pour but leurs réconciliations avec la maison de Potocki, ces deux maisons des plus puissantes dans la République, et de plus accréditées réunies, engageront toutes celles qui leurs sont alliées de se réunir pour la cause commune, et il conviendrait de toute nécessité d'inspirer à ces seigneurs de la méfiance contre tous les menés de M. le comte Poniatowski.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Dès que j'aurais réussi dans ma mission en Pologne, je pourrais passer en Turquie pour y porter les dispositions à la Porte, que mes mouvements y produiraient, ou par mes projets et par ceux de mon Père, nous tâcherons de nous rendre utiles aux intérêts communs de la France, de la Suède et de la Pologne, et appuyés par les entremises de l'ambassadeur du Roi et des ministres de Suède, je n'en doute point qu'ils n'engagent la Porte de se déclarer contre la Russie en faveur de la cause commune d'où je me proposerai de retourner en Pologne avec des résolutions que la Porte pourrait prendre pour cet effet.

Le ministère jugera aisément par les dangereuses commissions que je lui propose de m'en charger, du zèle ardent que j'ai de bien servir le Roi et les intérêts communs et de l'envie que j'ai de mériter sa confiance et sa puissante protection espérant qu'il ne désapprouvera point mes sentiments dans ce que j'ai l'honneur de lui représenter dans ce Mémoire, et il serai bien triste pour moi qu'ayant donné des preuves assez éclatantes de la préférence que j'ai donné au service du Roy sur celui des autres puissances où j'ai acquis quelques bonnes réputations et après avoir servi les intérêts de la France avec tant de fidélité et des sentiments aussi désintéressés que je fusse oublié dans une inaction indignes de ces mêmes sentiments.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire présenté au Ministère de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la Pologne dans la guerre contre la Russie. Le 5 avril 1742

Ce Mémoire est pratiquement identique à celui qui précède.

A la fin du mois d'avril, le ministre informa l'ambassadeur français en Suède du prochain départ de Grégoire en tant qu'aide de camp de Belle-Isle : « Mais le véritable objet de son voyage est de se rendre à Dantzick où il a un rendez-vous avec un officier de la maison du Roy de Pologne Stanislas pour aller ensuite en Pologne travailler à exciter une confédération… ».[1] Cependant, un mois plus tard, le ministre affirme « qu'il n'a jamais été question d'envoyer M. Orlick » : on ne peut pas fomenter des troubles contre la volonté du roi de Pologne à qui on doit la franchise en tant qu'allié. On se souvient des plaintes formulées par la cour de Saxe, mais on doute aussi du succès de l'entreprise.[2]

Le Mémoire est classé dans les archives comme venant du comte d'Oliva : *L'Inventaire sommaire des Archives du département des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents*. Fonds divers. Paris, Imprimerie Nationale. M DCCC XCII

[1] Amelot – Lanmary, le 27 avril 1742. CP Suède volume 201 fol.206-213.
[2] Amelot – Lanmary, le 25 mai 1742. CP Suède volume 201 fol.308-313.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoires et Documents Pologne volume 2 fol.204-213

Mémoire présenté au Ministère de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la Pologne dans la guerre contre la Russie. Le 5 avril 1742

J'ai pris la liberté de présenter au Ministère 2 Mémoires l'un au mois d'octobre et l'autre au mois de novembre dernier. Dans l'un et dans l'autre j'ai exposé fidèlement le besoin absolu que la Suède aura dans la guerre qu'elle a entreprise contre la Russie, des diversions de la part de la Porte et de la Pologne et que cette guerre servant de la plus redoutable diversion en faveur de l'objet principal de l'intérêt de la France et de ses alliés qui est celui de l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche. Il leur importe fort de concourir en tout ce qui pourrait contribuer pour l'abaissement de celle de Russie.

N'ayant jamais su flatter les affaires, j'ai caractérisé dans les deux Mémoires avec fidélité toute la bizarrerie du gouvernement de la Porte et de la Pologne, et je n'y ai proposé des moyens pour déterminer ces deux puissances à suivre les intérêts naturels que sur la possibilité de persuasion et sur les mouvements nécessaires qu'on y pourrait faire pour cet effet.

Animé par mon zèle et ma fidélité non suspecte au ministère pour les intérêts communs, et n'ambitionnant rien tant au monde que de lui en donner de nouvelles preuves, j'ai cru qu'il serait de mon devoir d'offrir mes services au Roy dans les circonstances présentes des affaires et j'ose proposer au ministère deux moyens de se servir utilement de ma fidélité.

L'un de m'envoyer en Pologne en qualité de ministre du Roy auprès de la République de Pologne pour y travailler de rétablir la confiance de la nation polonaise dans la France et pour détruire dans l'esprit de cette nation les mauvaises impressions que les ennemis de la France tâchent d'y semer, et que M. le comte Poniatowski nourrit de temps en temps par les réflexions qu'il en fait au petit nombre des Polonais voyageurs et par sa correspondance avec ses amis les plus affidés en Pologne dont il m'est revenu plusieurs avis. Y étant employé pour cet objet, et ayant acquis par ma fidélité au bien public de ma Patrie la confiance parmi la nation, j'y aurais pu travailler en même temps pour l'entretenir dans l'animosité contre la Russie, et de la façon dont je me serais comporté dans cette mission, je n'aurais point donné aucun ombrage à la cour de Saxe que j'y fusse employé pour troubler ses vues, et je n'aurais point manqué de traverser toutes les menés de M. Poniatowski qui au retour

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

en Pologne ne négligera rien de concert avec le ministre de Russie et celui de la reine de Hongrie pour donner des impressions à la République très préjudiciable contre la France, et qui reprenant ses anciens serments fera tout son possible pour y embrouiller les affaires.

L'autre moyen de m'employer utilement pour la cause commune était fondé sur la nécessité absolue du ménagement que la France veut garder envers la cour de Saxe par rapports aux circonstances présentes des affaires en Allemagne, et il prouve le secret indispensable de ma mission auprès le Roi de Prusse, auprès de qui j'espère réussir par tous les moyens que je me serais donné pour le déterminer de seconder les vues que les Polonais forment pour une confédération générale et qu'informé des dispositions de ce prince pour cet objet et convenant avec lui de tous les moyens pour cet effet, je lui aurais pu proposer d'être chargé de sa part et de celle de la Suède de passer en Pologne pour y avoir des entrevues secrètes avec les seigneurs affidés et zélés pour le bien public de leur Patrie et qui ont de la confiance dans ma fidélité, pour convenir avec eux du plan et du projet pour la confédération et statuer avec eux des conditions. Au fait de la sincérité de leurs intentions, je me serais rendu à Constantinople pour y travailler de concert avec l'ambassadeur du Roy et les ministres de la Suède pour déterminer la Porte d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec la Suède et la Pologne contre la Russie.

L'événement prévu depuis longtemps de la révolution arrivée en Russie en dernier lieu, et dont la Suède compte profiter pour continuer la guerre avec succès contre cette puissance à la faveur des troubles intérieurs que cette révolution aurait du y exciter, ayant surpris la Suède contre ses attentes par ses succès heureux pour la Russie, j'ai cru devoir suspendre mon ardeur de solliciter le ministère d'avoir quelques égards à ce que j'ai l'honneur de lui proposer, ne doutant point que les négociations de M. de la Chétardie auprès de la czarine pour la déterminer à une paix raisonnable avec la Suède seraient capable de suspendre les attentions de la France pour ce qui regarde les motifs des diversions de la part de la Pologne et de la Porte en faveur de la Suède.

Toutefois, je ne me suis jamais persuadé que la czarine étant monté sur le trône par une révolution préméditée et cimentée avec tant d'art et d'adresse, et dont le succès contre l'attente de la Suède n'est que trop heureux pour la Russie, qu'elle voudrait préférer l'intérêt passager à l'intérêt permanent et réel, et je me suis toujours attendu que le devoir de la reconnaissance ne l'emportera point sur ceux de l'Etat. D'ailleurs, connaissant les principes du

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

gouvernement de la Russie, le caractère perfide de la nation et son génie, j'ai prévu que la tranquillité avec laquelle cette révolution est terminée serait plutôt capable d'affermir les systèmes et les serments de l'ancien gouvernement que de les déranger et que la czarine, quelle que reconnaissance qu'Elle puisse avoir envers la Suède ne voudrait point détruire le glorieux ouvrage de son Père en cédant à la Suède ses provinces que ce prince a conquis sur Elle et dont la possession met la Russie en état de figurer dans l'Europe, de primer dans le Nord et de se rendre redoutable aux puissances voisines. Outre cela, l'histoire de la Russie nous prouve que même dans le temps que la barbarie régnait au suprême degrés en Moscovie, plusieurs czar et surtout Jean Bazilowitz, ont toujours visé à étendre leurs conquêtes du côté de la mer Baltique, de la mer Noire et de la mer Caspienne et qu'ainsi le czar Pierre I n'a fait qu'exécuter ce que ses prédécesseurs avaient projeté. D'ailleurs, la Russie en se dépouillant des provinces cises sur la mer Baltique, aussi utile à sa grandeur voudrait-elle se dépouiller aussi d'un débouché aussi considérable pour son commerce ? L'Angleterre et la Hollande jalouses de leurs principes naturels de l'Etat qui est le soutien de leur commerce et des prérogatives qu'elles veulent s'attribuer d'être libres arbitres des affaires de l'Europe, ne sont-elles point intéressées à la conservation de ses provinces pour la Russie, tant pour faire fleurir plusieurs branches de leur commerce qu'elles sont avec les Etats de Russie que pour maintenir la balance prétendue dans le Nord et par conséquent il est de leur intérêt de contrecarrer les négociations de M. de la Chétardie, et d'employer toutes sortes de ressorts pour gagner les nouveaux ministres russes pour qu'ils contribuent au renouvellement de l'alliance qui régnait depuis longtemps entre la Russie, les puissances maritimes, la maison d'Autriche, et je ne me tromperai point même quand j'y comprendrais la cour de Saxe. Je concluais donc de là que la Suède ayant fait des efforts considérables pour se mettre en état puissant de tenir tête à la Russie, qu'elle voudrait vendre à un haut prix la paix, et qu'il est même de son intérêt de profiter des conjonctures favorables pour cet effet. Outre cela, j'ai su par des avis des personnes attachées à la cour du Duc d'Holstein-Gottorp, que celle de Russie ne cherche qu'à amuser la Suède par de vaines propositions, en attendant qu'elle se préparera pour se mettre en état de lui continuer la guerre avec vigueur.

Je passe sous silence l'intérêt le plus sensible auquel la Suède, le Roi de Danemark et le Roi de Prusse ne sauraient avoir assez d'attention, c'est la destination du duc de Holstein au trône de Russie, ce prince ayant des

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

prétentions aussi étendues que légitimes parvenant à gouverner des Etats aussi vastes que le sont ceux de la Russie, deviendrait encore plus redoutable aux puissances voisines, si la grandeur de celle de Russie est perpétuée. C'est pourquoi, il est de l'intérêt de ces puissances d'être réunies pour en éloigner les projets et d'y travailler unanimement. Je n'entre point dans le détail de cet intérêt, c'est à la sage politique du ministère de France, à sa prévoyance et à sa prudence éclairées d'y avoir attention. Dans cette position des affaires, on doit avoir recours aux diversions naturelles de la part de la Porte et de la Pologne, en faveur de la guerre de la Suède contre la Russie.

L'exposé que j'ai fait dans plusieurs Mémoires que j'ai présenté au Ministère prouve par plusieurs exemples que les ministres de la Porte sont susceptibles de bonnes raisons, quand on lui suggère avec force confiance et sans ménagement ce qui conviendrait aux intérêts de l'Empire ottoman, et j'y ai allégué des exemples dont M. de Villeneuve et M. de Laria en peuvent citer plusieurs, surtout dans les circonstances où les affaires étaient du temps des troubles en Perse entre la Porte et la Russie en 1724, et pendant cette dernière trouble en Pologne en 1734, mais surtout l'un est l'autre ont éprouvé les dispositions du ministère de la Porte en faveur des insinuations de la France pour sa médiation pour la paix conclue entre la Porte, l'Empire et la Russie, quel que bizarres que les dispositions où la Porte paraît être en faveur des affaires d'Allemagne selon que les derniers avis nous annoncent. Il n'y a rien de si facile que de lui faire changer ce caprice de système par des convictions très naturelles, mais surtout on peut compter que la Porte sera débarrassée des inquiétudes de la guerre avec la Perse, le mécontentement du peuple en Turquie de la paix avec la Russie pourrait la déterminer de rompre avec cette puissance. Pour cet effet, il conviendrait que M. de Castellane y travaille avec vivacité pour seconder les insinuations des ministres de Suède et ceux que mon Père leur suggère pour ce qui regarde la liberté de l'Ucraine et celle de la Nation Cosaque à laquelle la Suède et la Pologne s'intéressent et qui peut servir de motif naturel à la Porte pour la déclaration de guerre à la Russie et surtout on ne saurait assez ménager les bonnes intentions du Khan des Tartares en faveur des intérêts de la Suède dont M. le comte de Tessin a eu des avis très positifs. Ce prince a beaucoup d'influence dans les affaires dès qu'il y a quelques apparences de la guerre du côté de la Russie ou du côté de la Pologne, mais avant tout, il est de la dernière nécessité de désabuser la Porte des griefs injustes qu'elle forme contre la République de Pologne de ce qu'elle manquait à ses engagements envers elle de ne point souffrir que les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

troupes russes passassent par les Etats de cette République pendant la dernière guerre des Turcs avec la Russie dont j'ai su les idées par la conversation que j'ai eu il y a quelque temps avec l'ambassadeur de la Porte et dont M. de Villeneuve et de Laria doivent savoir les motifs.

Pour à qui regarde les dispositions où la nation polonaise pourrait être pour former une confédération générale, on ne saurait les négliger sans encourir le risque d'aliéner pour toujours cette nation des intérêts de la France, et comme je ne doute point que la salut et la liberté de cette République est un des objets de la sage politique de cette monarchie, je puis hardiment déduire les raisons qui me font craindre que malgré ma meilleure volonté où la nation polonaise est d'être uni aux intérêts de la France, elle pourrait être forcée de s'en détacher si on négligeait dans cette conjoncture-ci ses dispositions dont voici les motifs.

La cour de Russie unie d'intérêt indissoluble avec celle de Saxe, ils n'épargneront rien pour attacher la nation polonaise à ses intérêts et tâcheront toujours d'inspirer de la méfiance envers la France. Et si ces deux cours pénètrent que la Porte abusée par ignorance qu'elle a des affaires de Pologne, impute à cette République des griefs que j'ai cité ci-dessus, je ne serai point surpris que cet incident seul dans les affaires de Pologne ne porte la Russie à y exciter une méfiance contre la Porte, et ne force la nation polonaise à un extrême désespoir de former une alliance avec la Russie contre la Porte pour obéir à cet inconvénient. Il est absolument nécessaire de désabuser la Porte de son idée et de rassurer les Polonais de la crainte qu'on pourrait leur imaginer d'avoir pour ennemi la Porte dans le temps qu'ils recherchent son alliance et son secours contre la Russie.

Les liaisons particulières de l'ambassadeur turc avec M. le comte Poniatowski dont le caractère dangereux est connu au ministère, me font appréhender même que l'ambassadeur ou par ignorance ou par un motif d'intérêt ne lui ait confié les mauvaises intentions de la Porte contre la Pologne, et que le comte Poniatowski n'en ait averti ses amis dans ce pays-là.

Ayant détaillé amplement par mes Mémoires précédents les raisons qui rendent l'union de la cour de Saxe avec celle de Russie stable et permanente, il serait inutile d'abuser de la bonté avec laquelle le ministère veut bien jeter les yeux sur les représentations par des répétitions inutiles. Je prends seulement la liberté de le supplier d'être persuadé que je n'ai nul grief personnel contre M. le comte Poniatowski que je voudrais qu'il pensa comme un bon Polonais devrait penser pour les intérêts de sa Patrie, que je lui rende justice qu'il

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

serait capable d'être utile à la cause commune, et que si je me récris contre son caractère pervers, ce n'est que par zèle pour la cause commune, que ce seigneur aveuglé par son intérêt particulier ne saurait changer de sentiment en faveur de sa Patrie, que si feu le marquis de Monti a fait quelques fautes dans sa conduite en Pologne, c'est d'avoir donné trop légèrement sa confiance à ce seigneur dont il s'est repenti plusieurs fois et que ce qui a aliéné la plupart des seigneurs du parti contraire des intérêts de la France, que j'ai vu que la grande confiance que feu le Roi Auguste avait en ce seigneur irritait tous les Polonais et que je sais que son séjour en France et la grande confiance que le Roi Auguste a en lui occasionnent des soupçons très vifs, qu'il traite à cette cour de quelques intérêts préjudiciables à la liberté d'élection en Pologne, qu'il serait difficile de le gagner, vu les grands avantages qu'il envisage par son attachement à la cour de Saxe et à celle de Russie, que haï et abhorré comme il est, ses meilleurs intentions pour le bien commun s'il en était capable seront toujours mal interprétées et, par conséquent, elles seront toujours inutiles aux intérêts de la France que tout ce qu'on peut faire de mieux c'est d'entretenir la nation polonaise dans la méfiance contre lui.

Je sais tant par lui que par d'autres personnes à qui il a confié qu'il affecte d'être à présent pour la confédération, mais il ne m'a point persuadé et je pénètre aisément par tout ce qu'il m'a dit sur cela qu'il ne cherche qu'à amuser le ministère par ses vaines protestations. La starostie que le roi de Pologne lui a donné et qui rapporte vingt cinq mille francs de revenus ne lui a point été donné en faveur des dispositions qu'il a affectées ici d'avoir pour une confédération mais au contraire pour la contrecarrer.

Comme tous les avis que je reçois de la Pologne et surtout ceux qui M. Dzierjanowski mon beau-frère que je mis en mouvement pour sonder les dispositions de plusieurs seigneurs, me le donne, me le confirme dans l'espérance que le dessein qu'on y forme pour la confédération générale pourrait être exécutée, dès que la Suède approuvera le projet que M. Dzierjanowski a remis à M. de Rudenschold envoyé de Suède auprès du Roi de Prusse pour être communiqué en Suède et dont M. de Valory a rendu compte au ministère, et j'ai lieu de croire que dès que la Pologne peut compter sur l'appui de la France que toute la politique de la cour de Saxe, les ruses de celle de Russie et les manèges de M. le comte de Poniatowski ne sauraient contrecarrer ce projet. Cependant, quelque persuadé que je sois que la cour de Saxe tâchera de traverser les desseins de la République et qu'elle fera tout

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

son possible pour l'entretenir dans son état d'impuissance et dans la sujétion où il veut qu'elle soit.

Toutefois, il conviendrait avant que le Roi Auguste aille tenir le senatus concilium à Fraunstad pour faire publier ses universaux et pour envoyer ses lettres circulaires pour la convocation de la diète et pour la tenue des diètes particulières qui la précèdent, que ce prince et ses ministres puissent être persuadés qu'en suivant la cause commune avec la nation contre la Russie, il pourrait compter sur la fidélité de ses sujets, et qu'au contraire en perpétuant avec elle ses liaisons pernicieuses aux intérêts de la République, qui l'oppriment et la tiennent dans une sujétion tyrannique que tôt ou tard cette nation docile jusqu'à présent, voudrait secouer le joug qu'il voudrait lui imposer et qu'il courait le risque d'en être traité comme un usurpateur de la liberté, que devant sa couronne uniquement à l'affection de la nation, il ne devrait être occupé que de son intérêt, et contribuera à son bonheur, et que par conséquent au lieu de contrecarrer les desseins que la République de Pologne veut former pour revendiquer ses droits usurpés par la Russie, il devrait la seconder et ne point s'opposer à la confédération générale qu'elle veut former à cet effet dans les circonstances présentes des affaires en Europe que le devoir de la reconnaissance envers la Russie dont la cour de Saxe affecte toujours d'étaler le mérite, doit être regardé par tous les Polonais fidèles à leur Patrie, comme un attentat criminel et qu'on s'attachant au contraire au devoir du serment de fidélité qu'il doit au pacte conventa qu'il a fait avec sa nation jalouse de ses droits et de ses prérogatives et en concourant en tout ce qui peut favoriser ses vues, il s'en attirera l'affection et l'engagera à la reconnaissance envers lui. Par cette conduite il rétablira la confiance de la République envers lui et il pourrait alors avec plus de raison compter plutôt sur le concours général de ses sujets pour ce qui regarde l'établissement d'hérédité au trône de Pologne dans la maison de Saxe, vues illégitimes que peuvent être exécutées par l'appui de la France, de la Suède et même de la Porte, que sur les engagements qu'il a pris à ce sujet avec la Russie, que pour mieux attacher la Républiques à ses vues, il devrait lui faire envisager deux avantages réels et légitimes, c'est là soustraction de la sujétion où le cour de Russie l'a mise et la récupération des provinces conquises et usurpées par elle.

Comme cet intérêt ne saurait être traité sans une discussion longue et une suite de négociation, il conviendrait que M. le marquis de Bellisle à son retour en Allemagne fasse un tour à Dresde pour tâcher de déterminer le roi Auguste

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

d'accéder à ses sentiments et comme M. le marquis pourrait avoir besoin des informations sur ce qui regarde les affaires de Pologne, et que dans ses négociations il trouvera probablement la cour de Saxe disposée à les éluder par toutes sortes de faux fuyants, il conviendrait aux intérêts communs que le ministre me permit de l'y accompagner sous prétexte de faire valoir auprès du Roi Auguste l'ancienne idée de mon Père d'attacher la Nation Cosaque à la République de Pologne dont j'ai l'honneur de communiquer au ministère une copie et lui faire envisager les liaisons de cette Nation avec la cour de Saxe comme très avantageuse à ses vues particulières pour ce qui regarde la succession du trône de Pologne, pour cet effet, il faudrait que M. Poniatowski n'en fut point informé parce qu'il serait capable d'en avertir le ministre de la Russie, et pour lui ôter tout soupçon sur le sujet de mon voyage en Saxe avec M. de Bellisle, j'ai prie d'avance des mesures de persuader ce seigneur que si M. le Maréchal commande une partie de l'armée des alliés que je solliciterai auprès du ministère de servir sous lui en qualité de son aide de camp. M. le comte Poniatowski m'ayant confié sous un grand secret que M. le Maréchal y est destiné et m'ayant conseillé de ne point perdre de vue cet avantage, il ne pourra tirer d'autres conséquences de mon voyage avec M. le comte de Bellisle que celle de l'envie que je lui témoigne d'aller servir à l'armée.

Si M. le comte de Bellisle ne réussit point de persuader la cour de Saxe de consentir à la confédération comme je ne doute point, et que quelque autre motif pourrait l'obliger d'aller joindre le Roi de Prusse, je pourrais l'y accompagner pour lui être de quelque utilité dans ses négociations pour le même objet. Au fait des vues que le Roi de Prusse pourrait former à ce sujet, je pourrai y être à portée de faire un voyage secrètement en Pologne pour y avoir des entrevues avec des seigneurs dont le zèle et la capacité pour le bien public de leur Patrie me sont connus. Il est même de la dernière nécessité qu'on y puisse prendre quelques mesures avant la tenue de senatus concillium pour animer la nation de faire éclater son dessein pour la confédération et que les sénateurs fidèles à la République fussent informés des desseins pernicieux du M. le comte de Poniatowski et de ses menées afin qu'au même senatus concilium ses insinuations puissent être contrecarrées, que les sénateurs et les seigneurs affectionnés à leur Patrie puissent dans leurs palatinats et territoires avant la convocation des diétines préparer les esprits de la noblesse pour susciter des confédérations particulière, d'y former le plan pour une confédération générale et par la de détourner, que la diète ne soutienne point, ou les brigues et les cabales de la Russie, d'Angleterre, de la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Hollande et de la cour de Vienne et ceux de celles de Saxe appuyés par M. le comte de Poniatowski et par ceux de ses semblables contrecarrent toutes les bonnes intentions des fidèles polonais et on se servirait utilement de Liberum Veto, loi si préjudiciable au bien de la République, au lieu que sous le pouvoir absolu de la confédération générale, toutes les affaires politiques, civiles et militaires étant traités par la pluralité des voix, la République Confédérée sera en pouvoir d'augmenter les troupes, de convenir de leur entretien, de former des alliances avec des puissances dont les intérêts sont communes avec celles de la République, et de forcer le Roi Auguste d'y accéder. J'ai cité des exemples les plus récents des confédérations de 1716 et de 1734, qui prouvent qu'elles peuvent être formées même au moment que la Pologne est la plus opprimée et dont mes deux derniers Mémoires déduisent plus amplement les raisons. Il est aussi très probable qu'en 1739 la confédération générale aurait été formée si la cour de Vienne et de Petersbourg de concert avec celle de Dresde ne l'aient contrecarré, la conduite que ces cours ont tenu à cet égard s'est manifestée par le Mémoire que les ambassadeurs de l'Empire et de la Russie ont communiqué au Roi Auguste dont j'ai l'honneur de remettre au ministère une copie avec celles des propositions que la République de Pologne a fait par M. Gourowski à la Porte pour un traité d'alliance et de ses réponses. Quelque mauvaise conduite que le grand général de la couronne ait tenu en dernier lieu pour cimenter la confédération, elle aurait eu son succès, si la cour de Saxe appuyée par la violente déclaration que le ministre de la Russie a envoyé au grand général n'en ait arrêté le progrès, et il est inouï que dans une République aussi libre un seigneur aussi puissant que ce grand général s'est fait menacé par une puissance de voir ses terres saccagées au beau milieu de la paix.

Les circonstances d'aujourd'hui étant plus flatteuses pour la Pologne que celles que je viens de citer, d'aliéner cette République, pouvant compter avec plus de raison sur le secours de la Suède, il serait plus aisé à la déterminer à la confédération, et comme elle recherche l'appui de la France, il serait très facile que par son entremise la Porte prête la main, et il me paraît qu'il ne conviendrait point aux intérêts de la France par des raisons ci-dessous alléguées de négliger les dispositions où la Pologne est de renoncer à ses liaisons.

Pour cet effet, il serait nécessaire que je fisse un voyage en Pologne avant la tenue du senatus concilium pour y avoir un entretien avec les comtes de Tarlo le palatin de Sandomir et celui de Lublin dont la fidélité, le zèle et la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

capacité pour le bien public des affaires de leur Patrie sont connus au ministère, qui ont beaucoup de crédit et de pouvoir dans la République et qui seuls sont capables de former et d'exécuter de grands desseins, leur confiance en moi et les liaisons particulières que j'ai avec ces deux seigneurs, me font espérer de réussir auprès d'eux. Mon entrevue avec eux doit avoir pour but leur réconciliation avec la maison de Potocki, ces deux maisons les plus puissantes de la Républiques et les plus accréditées, réunies, engageront toutes celles qui leurs sont affiliées de se réunir pour la cause commune, et il conviendrait de toute nécessité d'inspirer à ces seigneurs de la méfiance contre toutes les menées de M. le comte Poniatowski.

Dès que j'aurai réussi dans ma mission en Pologne, je pourrai passer en Turquie pour y porter les dispositions à la Porte que mes mouvements y produiront, ou par mes projets ou par ceux de mon Père, nous tacherons de nous rendre utile aux intérêts communs de la France, de la Suède et de la Pologne, et, appuyé par l'entremise de l'ambassadeur du Roy et des ministres de la Suède, je ne doute point qu'il n'engagent la Porte de se déclarer contre la Russie en faveur de la cause commune, d'où je me proposerai de retourner en Pologne avec les résolutions que la Porte pourrait prendre pour cet effet.

Le ministre jugera aisément que par les dangereuses commissions que je lui propose de me charger, du zèle ardent que j'ai de bien servir le Roy et les intérêts communs, et de l'envie que j'ai de mériter sa confiance et sa puissante protection, espérant qu'il ne désapprouvera point mes sentiments dans les Mémoires que j'ai l'honneur de lui représenter, et il serait bien triste pour moi qu'ayant donné des preuves assez éclatantes de la préférence que je donne au service du Roy sur celui des autres puissances où j'ai acquis quelques bonnes réputations et qu'après avoir servi le Roy aussi fidèlement, avec les sentiments les plus désintéressés, que je fusse oublié dans une inaction indigne de mes sentiments.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire présenté au ministère de France le 13 mai 1742 par le Comte d'Orlick

Grégoire est toujours en train d'attirer l'attention de la France sur le sort de ses alliés menacés par la Russie : la Suède et la Pologne ont besoin d'aide. Il ne perçoit visiblement pas les raisons des ménagements à observer vis-à-vis du roi de Pologne, vitupérant contre Poniatowski et voyant dans ses démarches la preuve supplémentaire de l'inféodation de la Pologne à la Russie.

Il est toujours question d'un voyage en Pologne dans le sillage de Belle-Isle, et ensuite auprès du roi de Prusse, qu'Orlyk affirme connaître personnellement. Il est encore dans l'alliance française et la défense de sa survie devrait, selon Grégoire, importer à la France.

Visiblement parfaitement conscient de ce qui bloque, il assure la cour qu'il ne compromettrait en rien la France avec la cour de Saxe. Cela ne serait pas non plus un poids financier.

Toutefois, en cette année 1742, Grégoire fut bel et bien l'objet d'un contentieux entre la France et la cour de Saxe. En ce même mois de juin 1742 où Grégoire envoie une importante lettre[1] plaidant de nouveau la nécessité de débarrasser la Pologne de ses ennemis, la cour reçoit une dépêche de son ambassadeur qui fait part des plaintes du roi de Pologne en raison des lettres de Grégoire incitant à une nouvelle confédération.[2] Une protestation officielle, sous forme d'ultimatum, où on demandait d'arrêter Orlyk, parvint un mois plus tard.[3] L'agitation devait être importante parce que l'envoyé russe en a aussi fait part à sa cour, qualifiant Grégoire d'auteur d'intrigues suédoises en Pologne.[4] La France se défendit, protestant de sa bonne foi, aussi bien par les assurances données par Fleury à Poniatowski, que par la voix de son ambassadeur à Dresde.

---

[1] Orlyk, Paris, le 20 juin 1742. CP Turquie volume 112 fol.267-268.

[2] Des Alleurs - Amelot, Dresde, le 27 juin 1742, reçu le 4 juillet 1742. CP Saxe Electorale et Royale, volume 26 fol. 248-256.

[3] CP Saxe Electorale et Royale, volume 26 fol. 294.

[4] M. SKIBINSKI, *Europa a Polska w dobie wojny o sukcesie austriacka w latach 1740-1745,* Krakow, 1913, vol.II, pp.681-683. Dépêche de H.K. Keyserling à Elisabeth I, Dresde, 3 juillet (22 août) 1742. L'auteur de l'ouvrage pense qu'il s'agît d'Orlyk, hetman des cosaques, au service de la France.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol 462-465

Mémoire présenté au ministère de France le 13 mai 1742 par le Comte d'Orlick

N'ayant qu'une connaissance très superficielle des affaires qui occupent les sages systèmes du ministère dans les circonstances présentes des affaires dans le Nord, j'ai consulté mon zèle et ma fidélité pour les intérêts du Roy et c'est par ces principes que je me suis laissé guider dans les représentations que j'ai pris la liberté de faire au ministre dans mon dernier mémoire sur la nécessité absolue de secourir la Suède par des diversions naturelles de la part de la Pologne et de celles de la Porte contre la Russie où j'ai prouvé par un long détail combien il importe aux intérêts communs de se servir des moyens sûrs que mon attachement pour le bien de cet objet m'a suggéré de proposer.

Pour cet effet, j'y ai exposé avec toute la fidélité les circonstances qui pourraient favoriser les bonnes intentions du ministère pour engager lesdites puissances à suivre leurs intérêts naturels. Je n'y ai point voulu déguiser la vérité de mes sentiments sur plusieurs faits de la conduite que la cour de Saxe a tenu pour éluder tout ce qui pourrait effectuer les vues du ministère de France, et je n'y ai point ménagé celle que M. le comte Poniatowski a soutenu jusqu'à son départ. En empêchant que la France ne se mêle de susciter une confédération en Pologne dont j'ai déduit amplement les motifs et qui prouvent visiblement combien les liaisons de la cour de Saxe avec celle de Russie sont indissociables et pernicieux pour l'effet principal de l'intérêt de la France et de ses alliés qui est celui de l'abaissement de la maison d'Autriche puisqu'au moment même que la Suède fait des efforts considérables pour faire une diversion redoutable contre la Russie en faveur du même objet d'intérêt dans lequel la cour de Saxe s'est laissée entrainer réellement malgré elle. Elle s'en éloigne en travaillant pour priver la Suède d'une diversion naturelle de la part de la Pologne, et par là, elle fait tout son possible pour affermir l'agrandissement de la puissance de Russie, au préjudice sensible pour les intérêts de la Pologne et de la Suède dont les suites ne sauraient produire que des incidents très fâcheux dans les affaires générales, si on ne rend les desseins de la cour de Saxe infructueux par des mesures promptes qu'on devrait prendre en Pologne pour susciter une confédération générales contre la Russie et par là obliger le Roi Auguste à y consentir malgré lui, tout comme il a été forcé d'entrer dans les vues des alliés par rapports aux affaires d'Allemagne et on ne saurait se servir d'un moyen plus naturel pour cet objet que de celui que j'ai proposé dans mon dernier Mémoire.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Le ministère n'ignorant point que M. le comte Poniatowski depuis qu'il a pénétré ses intentions qui prouvaient qu'il désirait une confédération en Pologne contre la Russie, ne cherchait que de l'emmener dans l'opinion qu'il voulait qu'on l'ait et qu'il travaillait sincèrement d'engager la cour de Saxe à la faciliter et j'espère qu'il ne doute point non plus que ledit comte était convenu avec la cour de Saxe de la flatter de cet objet pour l'éluder jusqu'au moment que le terme de senatus consilium s'approcherait où le Roi Auguste n'osant rien proposer à la République qui tendrait à la tirer de l'oppression et de l'assujetissement à la cour de Russie, ni ce qui pourrait l'autoriser de profiter des circonstances présentes des affaires dans le nord pour revendiquer ses droits sur cette puissance, vue l'intérêt particulier qu'il a d'entretenir ce Royaume dans une dépendance absolue et ne point donner la moindre atteinte aux engagements qu'il a pris avec la cour de Russie, faire tout son possible de marquer dans ses lettres circulaires pour la convocation de la diète, l'éloignement qu'il a d'exciter la nation polonaise à suivre ses intérêts naturels et je regarde la déclaration que M. le comte Poniatowski a fait au ministère de la République que le Roi de Pologne a de consentir à la confédération comme un fait constant et concerté avec la cour de Russie pour éluder cette affaire. J'ose dire plus, qu'on ne saurait avoir assez de défiance contre la sincérité apparente avec laquelle M. le comte Poniatowski s'est expliqué à ce sujet.

Quelque puissant motif que la France puisse avoir pour garder encore quelques ménagements envers la cour de Saxe par rapports aux affaires d'Allemagne, mon zèle pour les intérêts communs ne me permet point de déguiser mes sentiments sur la nécessité absolue que les intérêts de la France exigent de veiller au salut et aux libertés de la République de Pologne et qu'on ne saurait négliger les dispositions favorables où la nation polonaise est de renouer les anciennes liaisons avec la France sans encourir le risque de l'aliéner totalement si on continue à marquer trop d'indifférence pour ses intérêts dans les conjonctures aussi favorables.

Pour prévenir tous ces inconvénients, il me paraît absolument nécessaire que M. Des Alleurs ait l'ordre précis de veiller sur la conduite que M. le comte Poniatovski tiendrait à son retour en Saxe, et observer ses liaisons avec l'ambassadeur de la Russie en Pologne, où il ne manquera point d'embrouiller les affaires à son retour et pour y contrecarrer ses desseins. Il est de la dernière nécessité que je puise y aller pour mettre au fait les seigneurs accrédités dans la République et mes amis affidés de ses desseins pernicieux au bien public. Je pourrai toujours me servir du prétexte d'aller servir à la guerre sous les ordres de M. le maréchal de Belle-Isle pour déguiser à la cour de Saxe ma mission secrète ou en passant, je pourrai mettre M. Des Alleurs au fait des affaires de Pologne, lui

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

faire connaître le caractère des seigneurs qui y ont le plus d'influence, leurs intérêts de famille, leurs liaisons et leurs vues, et surtout lui déduire les motifs des liaisons entre la cour de Saxe avec la Russie et, étant à porté, d'aller joindre le Roi de Prusse dont j'ai l'honneur d'être connu. Je pourrai lui communiquer mes projets pour engager la Pologne dans la guerre contre la Russie et disposer ce prince d'entrer dans les vues de la nation polonaise pour former une confédération générale à cet effet, ne doutant point que le Roi de Prusse n'embrasse une occasion aussi favorable pour s'assurer d'une diversion dont il pourra avoir grand besoin pour garantir la Prusse ducale de l'invasion des troupes russes, si la Hollande et l'Angleterre réussissent dans leurs négociations auprès de la czarine pour l'engager à faire une diversion en faveur de la reine de Hongrie à quoi la Russie en employant six mille hommes de troupes réglées et dix mille Cosaques, Kalmouks et Tartares pourrait embarrasser beaucoup le Roi de Prusse de ce côté-là dont le pays est ouvert et où il y a très peu de troupes.

Au fait des intérêts de ce prince, je pourrai passer en Pologne pour y avoir des entrevues secrètes avec les seigneurs accrédités dans la République et surtout avec le comte Tarlo, le palatin de Sandomir et de Lublin, leurs inspirer de préparer les esprits de la noblesse pour profiter de la tenue des diétines pour former des confédérations particulières dans plusieurs palatinats, d'inviter ceux qui n'en étaient point prévenus et de procéder à la confédération générale sans donner le temps à la cour de Saxe et à celle de Russie de la contrecarrer, ou au moins d'empêcher que ces deux cours qui sont leurs clients ne suscitent une confédération contre le Roi de Prusse et en faveur de la Russie.

Par ce moyen le ministère peut être assuré que je ne compromettrai en rien la France avec la cour de Saxe, que je n'engagerai en aucune dépense le Roi, et que le me comporterai avec tout le secret dont dépend la réussite des vues aussi improbables et où la sûreté de ma Patrie également que la mienne propre est intéressée.

Ma mission secrète en Pologne ne saurait que favoriser le projet que le Sieur de Bona a porté en Suède qui est formé par le Sr Dzierjanovski mon beau-frère établi dans la grande Pologne et signé de lui et de plusieurs autres seigneurs distingués dans la République qui prouvent combien la nation polonaise est occupée de profiter des conjonctures favorables d'aujourd'hui pour venger tout le tort que la Russie lui a fait.

Pour convaincre le ministère que je travaillerai à ne point engager le Roi dans les dépenses, je citerai pour l'exemple la confédération de 1716. Elle n'a été soutenue par aucun moyen étranger et elle s'est maintenue de ses propres moyens pendant deux ans, également comme celle de 1734 qui s'est formée dans le moment critique où la République était après la sortie du Roi de Pologne de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Dantzig, et dans le temps que toute la Pologne était inondée des troupes russes et saxonnes, et elle s'est soutenue sans secours d'aucune puissance.

Les occasions sont à présent plus favorables que jamais pour la Pologne pour former quelques desseins selon ses intérêts naturels. La Russie est occupée par la Suède, le Roi Auguste retenu par des considérations forcées n'osera point envoyer ses troupes en Pologne pour troubler les vues de la nation et s'il y a un moyen d'engager le Roi Auguste dans les véritables intérêts des alliés et de le dégager des obligations injustes envers la Russie et à déterminer la Porte à prendre le parti dans la guerre de Suède contre la Russie, c'est par les mouvements qu'on fera en Pologne pour une confédération.

Six mille francs de gratification que je prends la liberté de demander pour les services que j'ai eu le bonheur de rendre au Roi pendant les dernières circonstances en Pologne, est un objet trop médiocre pour le Roi en comparaison de ceux que je pourrai rendre à Sa Majesté dans les conjonctures présentes en employant cette somme pour me mettre en mouvement pour la réussite d'un projet aussi intéressant que celui que je propose et j'ose me flatter que le ministère ne se repentira point d'avoir appliqué sa confiance et les bienfaits du Roi pour seconder le zèle d'un homme qui a donné des preuves assez connues dans le monde de sa fidélité pour les intérêts de Sa Majesté, qui y est attaché plutôt par la gloire que par des récompenses qu'il a eu pour des services dans des occasions les plus délicates et les plus périlleuses, qui s'estime très honoré de savoir donné la préférence au service du Roi sur tous ceux des autres puissances où il a acquis quelques bonnes réputations par sa fidélité inébranlable aux intérêts communs et qui m'ambitionne rien tant au monde que de sacrifier ses jours au service de Sa Majesté.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

31 décembre 1742

La guerre de succession d'Autriche s'enlise. Le roi de Prusse, après avoir entraîné la France dans le conflit, signe une paix séparée avec Marie-Thérèse et se retire en gardant la Silésie. La France reste seule face à l'Autriche et ses alliés anglais et hollandais.

Il s'agit désormais de soulager la France, et les Turcs semblent être le moyen le plus sûr. D'une part la Porte représente un réel réservoir de force, d'autre part, l'annonce même d'une telle concertation entre la France et la Turquie impressionnerait suffisamment Marie-Thérèse pour conserver près de la frontière ottomane une partie importante de ses troupes. Grégoire réinventait l'alliance de revers.

Son père disparu – Philippe Orlyk meurt à Iassy en mai 1742 -, désormais, la mémoire des services qu'il a rendus à la Porte devrait suffire pour obliger les Ottomans. Grégoire se propose pour aller en Turquie, et au-delà, en Perse, en tant que plénipotentiaire de médiation française pour mettre fin au conflit qui ronge depuis de nombreuses années la Porte.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives Privées
31 décembre 1742

Les idées que le ministre du Roy peut avoir dans la vue d'occasionner une espèce de diversion à la reine de Hongrie et principalement d'occuper une partie des troupes légers qui sont aujourd'hui sa plus grande force serait digne de la prévoyance des lumières de ce prince. Cet objet est devenu encore plus important depuis la paix du Roi de Prusse qui rend libre toutes les forces de la reine de Hongrie, et on penserait bien et avec raison que la plus efficace diversion pourrait être de la part des Turcs, mais la grande difficulté est de choisir les moyens qui ne soient point trop longs à employer et qui en même temps ne soient pas incompatibles avec la situation des Turcs occupés par une guerre avec Thomas-Kouli Khan, car si on demandait aujourd'hui aux Turcs des démarches qui puissent les mettre en rupture avec la cour de Vienne, il n'y aurait nulle bonne raison à leur dire pour les y déterminer et ce serait une négociation et une longueur infructueuse encore que pour entrer dans les vues que les ministres du Roy pourraient être et croiraient qu'il faudrait se mettre à porter de rendre quelques grands services à la Porte et tâcher au moyen de cela et des sommes d'argent d'obtenir des Turcs de faire quelque mouvement du côté de la Hongrie qui tint la reine de la Hongrie en échec.

Cette idée n'est avancée dans ce projet que pour imaginer un prétexte des négociations et de se procurer sous la faveur de cet objet l'entrée dans la confiance du ministère turc, en cas qu'il fut susceptible de l'adopter. Pour cet effet comme le grand seigneur proposait il y a quelque temps sa médiation au Roy, si Sa Majesté pourrait comme par reconnaissance lui faire offrir de travailler à sa paix avec Thamas Kouli Khan, et si cette proposition était acceptée, ce serait le moment ou en employant des ressources d'argent on pourrait obtenir des Turcs (la Porte est en usage d'assembler toujours un corps des troupes pour soutenir les travaux de fortification) sous prétexte de faire quelques réparations de Banja Luka ou de Belgrade de faire avancer sur les frontières de Hongrie une armée de 30 000 hommes et en même temps de faire mouvoir un corps de 50 mille Tartares sur les frontières de la Transylvanie.

La reine de Hongrie a armé une nation sujette à des révolutions et elle est aguerrie, on peut présumer le renouvellement des privilèges ne lui a point fait oublier les griefs de la tyrannie qu'elle a essuyé sous la domination de la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

maison d'Autriche et il ne serait pas difficile de les faire revivre dans quelques familles des plus considérables et des plus maltraitées.

Les Hongrois sont bien aises d'être armés mais qui aimeraient encore à être sans être obligé de sortir de leur pays, seraient sans doute les premiers alors à représenter la nécessité de ne point dégarnir la Hongrie et pour déterminer plus aisément les Turcs à ce mouvement, il faudrait que l'ambassadeur du Roy fut autorisé à leur promettre toute garantie et sûreté de la part du Roy Le ministre turc est plus au fait à présent des intérêts des princes qu'il n'a été autrefois, en sorte qu'il faut traiter avec lui comme avec un ministre capable des réflexions politiques, une déclaration de la part du Roy appuyée de l'argent sera capable de le déterminer aux mouvements que Sa Majesté exigera de la Porte. Sur les suites de cette démarche, si seulement la reine de Hongrie pouvait croire qu'il y eut quelques concerts nouveaux entre le Roy et la Porte, s'en serait assez pour qu'elle n'osa pas de dégarnir du côté de la Hongrie.

La mémoire des services de mon Père et ceux que j'ai rendu à la Porte en mon particulier est trop récente pour être oublié à la Porte, mon nom n'est point suspect, il est bien placé dans les archives de l'empire. Si cette idée était goutée, l'habitude de traiter les affaires avec les nations orientales, et connaissant les intérêts relatifs à ceux de la Porte, je m'offrirai par zèle pour le service du Roy de porter ses ordres à Constantinople, et il serait dans ce cas nécessaire que j'ai eusse dans ma poche une lettre de créance comme plénipotentiaire auprès de Thomas Kouli Khan, afin que la Porte soit plus aisément convenue qui est tout de bon, et effectivement si le ministère turc goute l'idée de la médiation du Roy, j'hasarderai un voyage en Perse, après que l'on aurait obtenu le mouvement qu'on aurait demandé aux Turcs comme une marque de leur reconnaissance envers le Roy qui les garantirait de toutes les conséquences. On ne voit point de moyens plus courts et plus simples, puisque en ne perdant point on moment de temps, ils peuvent commencer à produire son effet de l'ouverture de la campagne.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Au Roy, 1743

Ce Mémoire se présente comme un récapitulatif de tout ce qu'il a fait au service de la France. On peut supposer que c'est la mort du cardinal de Fleury le 29 janvier 1743 qui incita Grégoire à écrire à Louis XV, en lui présentant les faits de gloire passés, gage d'exploits futurs.

Grégoire commence par son père et ses infortunes, avant d'entamer sa propre biographie, très détaillée, qu'il démarre avec l'entrée au service de Charles XII en 1717. Toutefois, il existe un autre Mémoire où Grégoire indique l'année 1718.[1]

Le Grand général de la couronne que Grégoire avait rejoint est le grand hetman de la couronne Stanislaw Rzewuski (1662-1728). Après sa mort, Grégoire est passé sous la protection de Stanislaw Poniatowski (1676-1762). A l'évidence, mentionner Poniatowski ne fait pas partie de ses intentions.

Il omet de mentionner le passage par Chambord lors de son premier séjour en France. Arrivé à Constantinople en juin 1730, il vit effectivement incognito et, qui plus est, fréquente les cercles diplomatiques dont l'ambassadeur russe Népluev qui n'apprendra sa véritable identité que quelques années plus tard. Il est même, à son grand amusement, présenté comme un envoyé de Bonneval dont la carrière prenait essort.[2] Le khan des Tatars est Qaplân Guiray revenu sur le trône à la faveur de la révolution de septembre 1730. Lors de ce séjour, Grégoire en effet agit beaucoup à l'instigation de son père et en usant de son nom. Villeneuve apprécie sa compagnie et l'utilise, entre autres, en tant que traducteur.

Grégoire décrit son voyage sur le bateau de Duguay-Trouin dans une lettre à son père[3]. Son passage est également attesté par le journal du bord du bateau, où il est inscrit comme officier suisse du nom de Hag, étant au service de la Suède en mission à Constantinople, embarqué le 8 octobre 1731.[4]

---

[1] Mémoire pour le comte d'Argenson. CP Suède volume 206 fol.227.

[2] G. Orlyk – P. Orlyk. Journal de Philippe Orlyk, Mémoires et Documents Pologne volume 11 fol.170-176.

[3] G. Orlyk – P. Orlyk, de Toulon, le 9 novembre 1731. Mémoires et Documents Pologne volume 11 fol. 279–283.

[4] Journal de la campagne de 1731 dans l'escadre et le vaisseau du Roi Espérance, commandé par Duguay-Trouin, le général des armées navales parti en rade de Toulon le dimanche 3 juin à 5h du matin pour aller aux Eschelles de Barbarie et de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

S'agissant de l'argent, bien que Grégoire annonce à plusieurs reprises la somme de 500 francs, Villeneuve indique lui avoir donné pour le voyage 175 piastres.[5]

Son second voyage en Turquie commence en février 1732 à Marseille et il arrive à Constantinople en mai suivant. La lettre mentionnée est reproduite plus haut.

Villeneuve devait initialement fournir à Grégoire pour son voyage en Crimée 500 livres[6], mais il s'est montré bien plus généreux lui donnant 50 sequins vénitiens et, de plus, il était convenu avec le consul Glavani « qu'il lui serait payé cent pistoles chaque année pour la nourriture et l'entretien du S. Orlick, de son valet et de ses deux chevaux qu'il ne peut se dispenser d'avoir pour accompagner le fils du Khan des Tartares à la chasse et de former par là quelque liaison avec lui »[7].

Il quitte de nouveau Constantinople le 29 novembre 1732, d'abord pour Smyrne, ensuite pour Marseille. Villeneuve finança le voyage à hauteur de 500 (sequins ?).[8]

Au moment des faits, Grégoire avait indiqué être arrivé à Constantinople le 9 avril 1733[9], alors que Villeneuve indique la date du 10[10].

Levant, de retour le 1er novembre et entré dans la ville le 8 novembre 1731. Archives Nationales, CARAN.

[5] Villeneuve – Chauvelin, Post scriptum du 5 octobre 1731. CP Turquie volume 83 fol. 300–301. Voir également BN Ms Fr 7178 fol. 368. On peut également consulter *Etat des dépenses extraordinaires pour le service du Roy pendant les six derniers mois de l'année 1731* (CP Turquie Supplément volume 13 fol. 84–86) ; *La somme de 500 francs est mentionnée par Grégoire in Détail de mes voyages depuis 1729 jusqu'en 1736, de l'état de l'argent que j'ai reçu tant pour mes voyages que pour mon séjour en différents endroits* (CP Pologne volume 227 fol. 146–147) ; et *Détail des voyages que j'ai faits pour les services du Roy depuis 1729 jusqu'en 1736 et l'argent que j'ai reçu* (CP Pologne volume 226 fol. 334–337).

[6] Villeneuve – Chauvelin, le 13 mai 1732, reçue le 22 juin 1732. CP Turquie volume 84 fol.126-139.

[7] Villeneuve – Chauvelin, le 6 juillet 1732, reçue le 11 septembre 1732. CP Turquie volume 84 fol.201-208.

[8] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 23 novembre 1732. CP Turquie volume 84 fol.361-362. La monnaie n'est pas indiquée lisiblement. Dans les Comptes rendus postérieurs (voir *Détail de mes voyages…* plus haut), Grégoire indique avoir reçu à son départ de Crimée du consul 300 et de la part de l'ambassadeur – 600.

[9] Hag – Mezec, Constantinople, le 22 avril 1733. CP Turquie volume 86 fol.165-172.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

La décision de la Confédération générale n'excluait pas ouvertement les étrangers, mais avait déclaré que le futur roi devrait être un homme né de mère et de père catholique, ayant épousé une femme catholique et n'ayant pas de biens ou d'intérêt ailleurs.[11]

Le voyage de Stanislas à Varsovie, conduit par Grégoire Orlyk débuta le 22 août pour se terminer heureusement le 8 septembre.[12] La France déclara la guerre à l'Autriche le 10 octobre 1733.[13] C'est le 15 octobre 1733 que Grégoire fut envoyé à Dantzig, où il arriva le 26 octobre. Monti le renvoie à la cour le 12 novembre, selon les dépêches du moment.[14]

Le cardinal de Fleury fut effectivement le premier à s'inquiéter du sort de Grégoire. Selon ses Etats de service militaire, il avait obtenu le brevet de lieutenant colonel réformé à la suite du Régiment du colonel général des Dragons le 24 janvier 1734, et il a été fait colonel le 1er janvier 1735.[15]

Selon ses autres écrits, notamment Détail des voyages … reproduit ci-dessus, son second voyage en Crimée commença à Toulon le 11 février. Il arriva à Constantinople le 2 mars 1734.[16]

Villeneuve apprend la nouvelle de libération de Philippe Orlyk lors de l'audience auprès du grand vizir Hekim-Zadé-Ali.[17]

Grégoire quitta Constantinople le 17 mars 1734[18], tandis que Philippe Orlyk quitte Salonique le 25 mars 1734. C'est à la fin du mois de mars 1734

---

10 Villeneuve – Monti, le 22 avril 1733. CP Turquie volume 86 fol.173-190 et Villeneuve – Chauvelin, le 23 avril 1733. CP Turquie volume 86 fol.191-206.

11 CP Pologne volume 201 fol.155-169

12 Voir notamment Histoire des négociations de la France pour le rétablissement du Roy Stanislas sur le trône de Pologne. Mémoires et Documents Pologne volumes 16.

13 Manifeste du Roy sur les motifs de sa déclaration de guerre à l'Empereur. Mémoires et Documents Pologne volume 18 fol.416-426.

14 Monti – Chauvelin, Dantzig, le 14 novembre 1733, reçue le 28 novembre. Voir également Monti – Chauvelin, Dantzig, le 11 novembre 1733, reçue le 24 novembre. CP Pologne volume 210 fol.117. Même chose in Détail des voyages… cité plus haut.

15 M.PINARD, Chronologie historique et militaire. Parus, M.DCC.LX, vol.V, p.636-637.

16 Villeneuve – Chauvelin, PS du 4 mars. BN Ms Fr 7180 fol.51.

17 Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 11 mars 1734, reçue le 14 mai 1734. CP Turquie volume 90 fol.180-196 et BN Ms Fr 7180 fol.52. Voir pour le récit de l'audience Villeneuve – Monti, Constantinople, lz 23 mars 1è34 BN Ms Fr 7177 fol.374-385.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

que les cosaques refusèrent d'obéir au khan et se dirigèrent vers Bazavlouk.[19] L'importance du soutien cosaque devint important pour tous les protagonistes, et la Russie entérina le passage des cosaques sous sa protection, même si la situation demeura incertaine pendant de longs mois, au cours desquels les Orlyk et la France espéraient encore les récupérer.

On ignore quand Grégoire a connu James Jacob Keith (1696-1758), un Ecossais passé au service de la Russie en 1728, un des fondateurs des loges maçonniques en Ukraine et grand maître de l'Ukraine, selon certaines sources.[20] Etait-ce au moment de la guerre de la succession polonaise, de la guerre russo-turque ou du conflit russo-suédois ? Lorsque Keith avait exercé les fonctions d'hetman de l'Ukraine, entre 1739 et 1741 ? En 1747, Keith passe au service de Frédéric II. On ne sait pratiquement rien de la nature des contacts entre Orlyk et Keith.

Grégoire quitte le khan le 23 septembre 1734, en emportant la lettre de Louis XV. Il assiste à deux conférences que Villeneuve a eu avec le grand vizir, où il était, entre autres, questions des moyens de récupérer les cosaques.[21] Orlyk quitte Villeneuve le 18 novembre 1734 et revient en France au début de l'année 1735.

Si les incursions russes ont commencé en 1735, la Porte déclara la guerre seulement au printemps 1736. Les incursions tatares étaient effectivement un des prétextes utilisés par la Russie. La guerre coûta cher à Qaplân Girây qui fut déposé en juillet 1736. Passant par Smyrne sur le chemin de l'exil en octobre 1736 et n'ayant pas réussi à rencontrer le consul français, le khan lui transmit un mémoire, où il s'enquérait du fils du "Cazac Kalman".[22]

Grégoire souhaita vers 1735 lever un régiment de cosaques.[23]

---

[18] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 18 mars 1734, reçue le 14 mai 1734. CP Turquie volume 90 fol.215-219 et BN Ms Fr 7180 fol.64-66. Grégoire indique la date du 12 mars 1734 dans Détail des voyages… cité plus haut.

[19] Voir à ce sujet D.I.EVARNITSKIY, *Istoriïa zaporojskih kozakov*, S.-Peterbourg, 1897, ch.XX-XXI.

[20] Voir entre autres V. SAVTCHENKO, Ukraïna massonska, Kyïv, Nora-Druk, 2008.

[21] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 17 novembre 1734, reçue le 4 mars 1735. CP Turquie volume 91 fol.245-264.

[22] CP Turquie volume 97 fol. 32-33, fol. 34.

[23] Projet de levée des cosaques. 1735. Mémoires et Documents Russie volume 30. Contient le résumé des propositions et de leur application pratique.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Grégoire fut effectivement choisi pour aller à Königsberg en décembre 1735, en compagnie de l'abbé Langlois pour des raisons bien précises : « On a pensé que sachant la langue polonaise et ayant des habitudes plus particulières avec la nation, il serait en état dans ses conversations familières de donner plus de poids aux vérités qu'il est à souhaiter qui fassent impression sur les Polonais qui sont à Königsberg »[24]. Il arriva dans la ville le 13 décembre 1735. Il quitta Königsberg, avec les lettres de Stanislas, résolument opposé à la solution proposée.[25] S'il était question de l'envoyer à Vienne le 12 janvier 1736[26], il s'y est retrouvé seulement le 21.[27]

Selon ses états de services, le 1er décembre 1735 Grégoire fut fait maître de camp réformé à la suite du régiment du colonel général des dragons (et obtint le grade du colonel au 1er janvier 1735).[28]

Les pourparlers terminés, Grégoire quitte Vienne pour la Prusse le 30 mars 1736, afin de porter l'acte d'abdication. C'est la première fois qu'il indique avoir eu la mission de conduire Stanislas sur son chemin de retour.

La proposition de lever le corps de cosaques a été faite à François Victor Le Tonnelier de Breteuil (1686-1743), secrétaire d'Etat de la guerre de Louis XV (1723-1726) et (1740-1743).

La nouvelle de la mort de Philippe Orlyk, le 24 (26) mai 1742 à Iassy, parvient à la cour par dépêche de l'ambassadeur Castellane seulement en octobre.[29] On ignore comment et quand Grégoire apprit ce décès, mais c'est en août 1742 qu'il demande à aller en Suède.[30]

La présence et les activités de Grégoire Orlyk en Suède se sont effectivement avérées d'une grande utilité pour les intérêts français. Dès

---

[24] Instructions communes pour M. Orlick et M. l'abbé Langlois. CP Pologne volume 224 fol.113-118 et fol.119-124. Le document est reproduit in *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Pologne (1648-1794)., par L.FARGES, Paris, F.Alcan, 1888. Vol.2, p.30-34. Une copie est conservée aux Archives Privées.

[25] Mémoire du Roy Stanislas. CP Pologne volume 224 fol.240-242 ; Stanislas – Fleury, Königsberg, le 21 décembre 1735. CP Pologne volume 224 fol.259 ; Mémoire du Roy de Pologne, Archives Privées.

[26] Roy – abbé Langlois, le 11 janvier 1736. CP Pologne volume 216 fol.348-354 et volume 224 fol.203-212.

[27] Du Theil – cour, Vienne, le 23 janvier 1736. CP Autriche volume 185 fol.149-153.

[28] M.PINARD, *Chronologie historique et militaire*…, op.cit.,

[29] Castellane – cour, le 14 juin 1742, reçue le 5 octobre. CP Pologne Turquie volume 112 fol.255-264.

[30] Amelot – Lanmary, Versailles, le 2 août 1742. CP Suède volume 202 fol.136.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

son arrivé en septembre 1742[31], l'ambassadeur français Lanmary compte s'en servir : « Il est fort considéré ici, et au moyen des accès qu'il aura dans les meilleurs maisons, je serai instruit de tout ce qui s'y passera »[32]. Quelques semaines plus tard, les espoirs n'étaient pas déçus : « Je suis obligé de lui rendre justice de vous informer qu'il a si bien manœuvré que nous lui devons, et en partie à M. de Stenflicht, son beau-frère, le changement de la face de nos affaires. »[33]

La situation difficile de la Suède était consécutive à l'échec de son attaque contre la Russie de 1741. N'ayant pas réussi à engager la Porte à lui venir en aide, elle est obligée de signer en août 1743 la paix d'Abo, qui consacre le renforcement de l'influence russe. La diète à laquelle œuvraient Lanmary et Orlyk, opposait les « bonnets » et les « chapeaux » - le parti pro-russe et les partisans de la politique énergique de restauration de la grandeur d'autrefois. On peut faire confiance à Grégoire d'avoir tout mis en œuvre pour soutenir les « chapeaux », le parti pro-français contre les visées russes.

L'ambassadeur a été tellement heureux de l'avoir à ses côtés, qu'il s'est employé à lui obtenir auprès de la cour la Croix de Saint-Louis que Grégoire souhaitait obtenir depuis plusieurs années[34] : « Un Français ne servirait jamais sa Patrie avec plus de vivacité et de chaleur »[35]. Il semblerait que l'obstacle principal était le fait que Grégoire n'avait pas servi dans l'armée, d'où le passage sur le service militaire dans le Mémoire et le désir de l'intéressé de s'engager militairement pour le roi.

En ce qui concerne les missions qu'il était prêt à accomplir, il n'existe que des témoignages indirects et parcellaires. Comme nous avons vu plus haut, en décembre 1742, il proposait d'aller jusqu'en Perse. Il semblerait qu'on ait eu effectivement l'intention de l'expédier, dans le plus grand

---

31 Lanmary – Amelot, Stockholm, le 1er septembre 1742, reçue le 17 septembre 1742. CP Suède volume 202 fol.213-226

32 Ibidem.

33 Lanmary – Amelot, le 5-16 novembre 1742, reçu le 4 décembre 1742. CP Suède volume 203 fol.178-179.

34 La reine avait déjà intervenue en sa faveur en 1733, en reconnaissance de la mission pour conduire Leczszynski à Varsovie. Service Historique de l'Armée de Terre 3Y931 d'Orlick (Pierre Grégoire d'Orlick de la Ziska). Lettre non datée de l'intéressé.

35 Lanmary – Amelot, le 12 décembre 1742, reçue le 1er janvier 1743. CP Suède volume 203 fol.273-278.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

secret, à Constantinople au milieu de l'année 1743.[36] Mais à l'automne, il se retrouve à Paris où il rend compte de la situation de Stockholm.[37] Il séjourne longuement à Fontainebleau où était à cette époque la cour, en attendant l'issue du projet lié à l'intervention turque en faveur de la France.[38]

Pendant ce temps, Lanmary ne cessait d'assiéger la cour pour récompenser les efforts de Grégoire en Suède durant son séjour de plus d'un an et demi. Grégoire devint chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 18 juillet 1744.[39] Enfin, le roi de Suède, reconnaissant les mérites de la famille, accorda à la veuve de Philippe Orlyk et à ses filles une pension[40], alors que Grégoire fut nommé commandeur de l'Ordre Royal de l'Epée en décembre 1751[41].

La proposition de créer un régiment de dragons suédois correspond à la pratique, répandue à l'époque, qui consistait à accorder à un officier un brevet pour la levée des troupes, accompagné d'une certaine somme pour l'entretien de ce corps dont l'officier devenait propriétaire.[42] Aucune autre indication concernant cette offre n'a été trouvée. En revanche, Grégoire

---

[36] A M. d'Orlick. Versailles, le 24 juillet 1743. CP Suède volume 206 fol. 59–60 ; Cour – Lanmary, Versailles, le 24 juillet 1743. CP Suède volume 206 fol. 52–58. Amelot avait même rédigé une « fausse » lettre qui devait apprendre aux indiscrets que Grégoire se rendait en Turquie pour récupérer la succession de son père : Amelot – Orlyk, Versailles, le 24 juillet 1743. CP Suède volume 206 fol. 61.

[37] Lanmary – cour. CP Suède volume 206 fol. 250. PS du 7 septembre 1743. Amelot – Lanmary, le 8 septembre 1743, Versailles. CP Suède volume 206 fol. 252.

[38] Plusieurs dépêches ont été envoyés à Castellane, annonçant d'abord le départ d'Orlyk auprès du khan (CP Turquie Supplément volume 14 fol.104-106, datée du 27 août 1743), puis lui annonçant qu'Orlyk est toujours à Fontainebleau à attendre : CP Turquie Supplément volume 14 fol.104-106, datée du 4 octobre 1743.

[39] Voir la note préparée par d'Argenson du 23 juin 1744 avec le « bon » du roi dans le dossier personnel de Grégoire : SHAT 3Yd931 Dossier d'Orlick. Le diplôme se trouve dans les Archives Privées.

[40] Voir la lettre de remerciement de Grégoire Orlyk datée du 20 septembre 1747. Riksarkivet, Cosacica, II, fol.350-351.

[41] Lettre de Stockholm du roi Adolphe Frédéric du 13 mars 1752 faisant état de son élévation au rang de Commandeur de l'Ordre de l'Epée (en français) ; Lettre du roi Adolphe Frédéric du 4 décembre 1751. Archives Privées.

[42] A.CORVISIER, *La France de 1492 à 1789.* PUF, 1972, p.166.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Orlyk leva en 1747 un régiment d'infanterie allemande qui obtint le nom – avec la bénédiction de Stanislas[43] – de Royal-Pologne[44].

[43] «Je vous avoue que rien ne peut être plus flatteur pour moi que de voir les armées du Roy sous le nom de ma nation qui en sera très honorée. » Lettre du Roi Stanislas du 11 novembre 1747 de Lunéville. SHAT Série XB7, Royal Pologne. Cette lettre porte l'annotation : « Le Roy veut bien que le Régiment de M. d'Orlick porte le nom de Royal Pologne Infanterie. »

[44] L'Ordonnance du Roy portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Royal-Pologne, le 25 novembre 1747. SHAT Série Ya 393 Royal Pologne.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 227 fol 500-510

Au Roy, 1743

En marge : Je prends la liberté d'insérer à cette marge des notes des lieux que j'ai fait tant par terre que par mer pour le service de Votre Majesté et de l'argent que j'ai reçu

En marge : Exposé des services qu'il a rendu à la France, grâce qu'il a reçu

N'ambitionnant rien tant au monde que la gloire de pouvoir continuer la fidélité de mes services à Votre Majesté, et n'ayant d'autre appuis que le mérite de ceux que j'ai eu le bonheur de lui rendre dans les circonstances les plus délicates et dans les événements les plus intéressants, permettez, Sir, que je recours à la grandeur d'âme et à la protection Royale de Votre Majesté, en lui exposant très respectueusement les titres sur lesquels j'ose fonder mes espérances, qu'elle daignera me donner des marques de sa satisfaction et de sa bienveillance en faveur de ma fidélité à ses intérêts.

Souffrez Sire qu'en premier lieu, j'ai cité celui d'être gentilhomme étranger et fils d'un homme qui a joué un rôle dans le monde et qui en suivant les glorieux principes d'être fidèle à sa patrie la Pologne et aux engagements envers la Nation Cosaque dont il était chef légitimement élu, a été impliqué dans tous les événements singuliers que feu le Roi de Suède Charles XII dont il a suivi le sort a essuyé depuis la malheureuse bataille de Poltava jusqu'à sa mort, et dans toutes les circonstances de la bizarrerie de ceux de la vie du Roi de Pologne Beau-Père de Votre Majesté. La constance avec laquelle il a supporté jusqu'à la fin de ses jours les adversités les plus cruelles et les revers les plus singuliers des caprices d'une fortune implacable où il s'était précipité par la fidélité aux intérêts communs, lui a attiré la considération non seulement auprès des puissances intéressés à seconder ses vues et ses désirs légitimes mais aussi auprès de celles contre qui il travaillait pour soutenir les intérêts de sa Patrie et ceux de sa Nation.

Nourri et élevé dans ses principes depuis mon enfance, j'ai voulu l'imiter en cherchant tous les moyens de faire valoir ma fidélité et mon zèle pour ma Patrie et secondant les desseins louables de mon Père, je me suis par là assujettis insensiblement d'être impliqué presque dans tous les événements les plus singuliers dont la Suède, la Pologne, et la Turquie ont été agités dans des différends temps.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Je n'héritais de mon Père qu'un triste souvenir de ses infortunes et l'objet toujours présent d'injustice de celles dont sa famille délaissée est accablée.

Suivant le sort du Roi de Suède Charles Douze avec mon Père, je suis entré dans la carrière de mes infortunes et dans la singularité des événements de ma vie, de ma tendre jeunesse, en commençant en 1717 à servir volontaire sous le feu Roy de Suède. J'y étais enseigne dans les gardes à pied quand en 1720, suivant les intérêts de mon Père qui était recherché par feu le Roi Auguste et par le Roi d'Angleterre de seconder les desseins secrets qu'ils avaient formés d'exciter la guerre des Turcs contre le Czar Pierre premier, j'ai passé au service de Saxe sous un nom déguisé et j'ai eu part dans la confiance du ministre de la cour de Saxe pour favoriser par ma correspondance avec mon Père le moyen de remplir ce grand objet.

En 1725 dès que j'ai su que la cour de Saxe s'était réconciliée avec celle de la Russie, j'ai quitté ses services avec la qualité de capitaine dans les gardes à pieds et j'entrais en 1726 dans les troupes de la République de Pologne en qualité d'aide de camps général du Grand Général de la Couronne qui me donnait le grade de lieutenant colonel dans son armée.

La confiance que j'ai acquise parmi les seigneurs polonais par mon attachement au bien de ma Patrie et par celui que j'ai eu toujours pour les intérêts du Roi de Pologne Beau-Père de Votre Majesté. L'espérance que la République de Pologne se formait de tirer dans son temps des avantages considérables des services de mon Père et de ceux de l'armée des Cosaques Zaporoviens qui lui obéissait alors ; la maladie du Roi Auguste qui annonçait sa mort prochaine, et le désir que la quantité des seigneurs les plus accrédités et les plus affidés et feu marquis de Monti me témoignèrent pour que je me rendisse à la cour de Votre Majesté pour y faire valoir les dispositions favorables où la plus grande partie de la nation polonaise était pour le rétablissement du Roi Beau-Père de Votre Majesté sur le trône de Pologne après la mort du Roi Auguste, toutes ses raisons m'ont déterminé de quitter les services de Pologne en 1729 et tous les avantages dont je jouissais dans ce pays pour venir en France offrir à Votre Majesté ma fidélité pour ses intérêts.

(En margé : J'ai entrepris ce voyage sur mes propres dépends. J'ai fait 500 lieux par terre)

Je suis arrivé incognito le 21 décembre à Paris et rendu compte aux ministres de Votre Majesté de mes commissions par un mémoire où je faisais valoir l'utilité de mes services en Turquie, mes idées ayant été approuvées, je fus expédié le 28 février 1730 pour Constantinople pour seconder M. de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Villeneuve et le mettre au fait des intérêts de la Pologne et de ses connexions avec ceux de la Suède, de la Porte, des Tartares et des Cosaques et pour y préparer des événements en cas de la mort du Roi Auguste. J'y ai séjourné dix-huit mois sous un nom déguisé, sans qu'aucune cour étrangère ni même la Porte en eut la moindre connaissance, et j'ai eu avantage de contribuer beaucoup aux liaisons étroites d'intérêts qui se sont formées depuis entre Votre Majesté et le Khan des Tartares par les mouvements que je me suis donné et par la correspondance d'amitié que feu mon Père avait avec ce prince.

(En marge - j'allais m'embarquer à Marseille pour Constantinople - 200 lieus par terre et 700 lieus par mer, on m'a donné 1500 francs)

M. de Villeneuve ayant jugé à propos que je repassa en France pour rendre compte à Votre Majesté de quelques dispositions où la Porte paraissait l'être en faveur des intérêts de la Pologne, je partis le 4 octobre 1731 et suis arrivé le 28 novembre à la Cour.

(En marge - J'allais de Constantinople m'embarquer à Smyrne sur l'escadre de M. du Guay-Trouin qui après avoir fait les tournois des Echelles du Levant retournait dans le port de Toulon. 760 lieux par mer, 200 lieux par terre. M. de Villeneuve m'a donné 500 francs)

J'ai rendu compte aux ministres de Votre Majesté de mes commissions par un mémoire détaillé où je Leur ai communiqué l'idée de l'utilité que Votre Majesté tirera de ma mission auprès le Khan des Tartares pour l'engager dans les desseins secrets qu'elle avait formé de procurer des diversions contre la Russie en faveur de la Pologne en excitant la guerre des Turcs et des Tartares.

Je fus expédié sous un nom déguisé pour cette mission le 15 avril 1732 munis d'une lettre secrète de Votre Majesté pour le Khan des Tartares qui m'autorisait d'entrer dans les négociations avec ce prince pour cet objet.

(En marge - j'allais embarquer à Marseille pour Smyrne d'où je me suis rendu à Constantinople par terre et de là en Crimée par la mer Noire. 300 lieux par terre, 800 lieux par mer. J'ai eu 2800 francs)

Le 1er novembre j'ai fut renvoyé par le Khan des Tartares avec la réponse à la lettre de Votre Majesté qui prouve la réussite de ma mission auprès de œ Prince.

(En marge - j'allais de Constantinople par terre à Smyrne pour m'y embarquer pour Marseille - 700 lieus par mer, 660 lieus par terre. M. de Villeneuve me donna 900 francs.)

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

J'ai pris la route pour Constantinople par les déserts qui règnent entre la Crimée et la Bessarabie où j'ai couru le risque en les passant d'être enlevé par un parti russe destiné pour cet effet dont j'étais garanti par un avis que j'ai eu à temps et j'étais aussi en danger de périr par une tempête affreuse en passant la mer de Smyrne à Marseille. En arrivant à la cour le 28 février 1733, j'y ai trouvé la nouvelle de l'événement de la mort du Roy Auguste. Les ministres de Votre Majesté, jugeant que les dispositions favorables de la part de la Porte et de celles du Khan des Tartares en faveur des intérêts de la Pologne que j'avais rapporté pourraient rassurer la République contre les menaces des cours de Vienne, de Russie et de Saxe, je fus envoyé le 6 mars pour y faire valoir ces dispositions, et pour seconder feu marquis de Monti.

(En marge - j'ai fait 500 lieux par terre. J'ai eu 1200 francs)

En arrivant à Varsovie le 16 du même mois, cet ambassadeur, le prince primat et plusieurs seigneurs des plus affidés craignant que M. de Lewolde, ambassadeur de Russie (dont la conduite insolente qu'il y a tenu est connue à toute la terre) ne me fasse enlever ou assassiner et trouvant que ma présence pourrait être plus nécessaire pour les intérêts communs à la Porte, me déterminèrent d'y aller.

(En marge - 400 lieus par terre, Monti - 2000 francs)

Je partis le 19 mars de Varsovie et suis arrivé le 29 du même mois à Constantinople d'où au bout de six semaines de mon séjour et des mouvements que je m'y suis donné pour obliger la Porte à une conduite convenable à ses intérêts,

(En marge - 400 lieux par terre, M. de Villeneuve me donna 900 francs)

je revins le 18 mai à Varsovie avec les déclarations solennelles de la part du grand seigneur, par lesquelles il assurait la République de Pologne qu'il ne souffrirait point que la Russie enfreint le traité de Pruth en se mêlant des affaires de Pologne ni directement ni indirectement, cette déclaration ayant rassuré de beaucoup le République de Pologne alors assemblée à la Diette de convocation, a contribué à la déterminer de procéder le 23 mai à l'exclusion des étrangers d'où dépendait la sûreté du rétablissement du Roi Beau-Père de Votre Majesté sur le trône de Pologne et l'exclusion du Roi Auguste.

Le même jour feu marquis de Monti ayant concerté avec moi sur le moyen de faire passer le Roi de Pologne par terre à Varsovie pour son élection jugea à propos que j'allasse porter à Votre Majesté l'agréable nouvelle de l'exclusion des étrangers et me chargea de faire valoir l'importance du projet de voyage de Sa Majesté polonaise incognito à Varsovie pour y être à portée

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

de ranimer par sa présence le zèle de la République assemblée pour son élection. (En marge – J'ai fais 500 lieux par terre, feu marquis de Monti me donna 2000 francs).

Je revins à la cour le 2 juin. J'eus l'honneur de rendre compte à Votre Majesté dans son travail avec feu M. le Cardinal de Fleury de ce que j'avais rapporté de la réussite des affaires en Pologne et en Turquie et Elle me fit la grâce de me témoigner sa satisfaction de ma fidélité pour ses intérêts.

Le moment de l'élection approchant, et le projet pour le passage du Roi de Pologne par terre étant arrangé,

(En marge : Nous avons fait par le détour 560 lieux)

je fus chargé le 22 août de le conduire par l'Allemagne à Varsovie, malgré tous les dangers et toute la délicatesse d'un projet aussi hardi que risquable, je me suis chargé de son exécution. J'eus l'honneur d'y réussir, en essuyant tout ce que pareille commission peut produire des peines d'esprit et du corps. J'ai eu l'honneur d'apporter à Votre Majesté le 20 septembre la nouvelle intéressante de l'élection.

(En marge : Je fais ce 500 lieux en huit jours de temps)

J'eus la satisfaction d'être honoré de l'approbation de Votre Majesté de mon zèle pour son service.

(En marge : J'ai fais 500 lieux, j'ai eu 1200 francs)

Votre Majesté ayant déclaré la guerre à l'empereur je fus chargé le 15 septembre d'aller à Dantzig où le Roi de Pologne s'était retiré d'abord après son élection pour le mettre au fait et le feu marquis de Monti des mesures que Votre Majesté prenait pour soutenir la validité de l'élection. J'y suis arrivé le 24 septembre et le 19 novembre je fus renvoyé par feu le marquis de Monti à la cour de Votre Majesté pour faire valoir auprès les ministres un projet qu'il m'avait confié pour l'invasion des troupes de Votre Majesté en Saxe, et par là obliger le Roi Auguste de se désister de ses vues illégitimes.

(En marge : J'ai fais 500 lieux par terre, 2000 francs que M. le marquis de Monti me donna)

Jusqu'à ce moment-là, Sire, j'étais employé dans toutes ses commissions secrètes et délicates, sans être attaché au service de Votre Majesté par aucun grade ni titre et sans avoir jamais osé demander la moindre récompense ni gratification m'estimant trop heureux d'avoir mérité la confiance de vos ministres par ma fidélité à vos intérêts et par mon désintéressement, présumant d'ailleurs qu'ils aimaient trop la gloire de Votre Majesté pour me priver des récompenses dignes de Sa grandeur.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Ce n'est qu'à mon retour de Dantzig que feu M. le Cardinal de Fleury, croyant de pouvoir m'attacher plus solidement au service de Votre Majesté et sachant que j'avais l'honneur d'être dans ceux de sa majesté polonaise en qualité de son adjudant général, qui me donnait le grade de colonel dans l'armée de Pologne, je fus honoré de celui du lieutenant colonel reformé par le brevet de Votre Majesté daté du 22 janvier 1734 avec les appointements attachés à ce grade qui sont de 1080 francs.

Sur l'avis que M. de Villeneuve donna à Votre Majesté d'une victoire remportée par les Turcs sur les Persans près de Bagdad, et qui annonçait en même temps la paix entre ces deux puissances, M. le Cardinal de Fleury, voyant que je cherchais d'être employé à la guerre où j'espérais mieux mériter l'avancement dans les grades militaires, m'a fait presque des instances de me charger de nouveau d'aller auprès le Khan de la part de Votre Majesté.

(En marge : J'ai fait 200 lieus par terre et 700 lieux par mer - 1680 francs)

J'entrepris ce voyage le 21 février par Toulon à Constantinople, munis d'une lettre de créance de Votre Majesté qui m'autorisait de réclamer les déclarations que le Khan des Tartares lui avait fait précédemment par moi, et de l'engager d'agir en conséquence contre la Russie même sans la participation de la Porte.

En arrivant à Constantinople, j'ai trouvé la fâcheuse nouvelle de la défaite des Turcs par les Persans, et de la mort du brave Topal Osman pacha, et que la guerre allait continuer entre les deux puissances.

Toutefois, quelques jours après mon arrivée, la Porte a résolu sur les représentations de M. de Villeneuve de donner la liberté à mon Père détenu depuis treize années à Salonique par les insinuations de la cour de Russie à la Porte, d'aller joindre son armée des Cosaques Zaporoviens, composée de dis-huit milles hommes des bons soldats sans compter les vagabonds, et d'agir de concert avec les Tatares.

Dans le temps que mon Père se préparait d'aller joindre le Khan des Tartares qui cantonnait alors avec cents mille hommes en Bessarabie, et que j'allais le devancer pour me rendre à ma destination auprès ce prince de la part de Votre Majesté, et pour concerter avec lui d'avance sur les arrangements qu'il y aurait à prendre en conséquence des ordres qu'il venait de recevoir de la Porte d'aider mon Père dans ses opérations de guerre, la cour de Russie n'épargnait point des sommes considérables pour ses vues,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

bien informée de tous les mouvements que M. de Villeneuve a fait à la Porte depuis la mort du Roi Auguste pour l'engager à rapprocher mon Père de son armée pour être plus à portée de la maintenir sous son obéissance, profita de son éloignement et de l'impossibilité où il était par là de pouvoir veiller à la conduite des principaux de ses officiers et à force de corruption par des sommes considérables d'argent, elle a su nous priver d'une ressource pour le secours réel sur lequel la Pologne comptait le plus (vu que par là on aurait engagé la Porte de se mêler de la guerre) en débauchant cette armée, de façon que huit jours après mon arrivée auprès le Khan des Tartares et quelques jours avant celui de mon Père, nous apprîmes que cette armée s'est mise sous la protection de la Russie.

(En marge : J'ai fais 200 lieus, M. de Villeneuve me donna 1000 francs)

Toutes ces circonstances sont connues aux bureaux des affaires étrangères aussi bien que les mouvements que mon Père et moi nous nous sommes donnés, et les moyens que nous avons employé pour remédier à cet inconvénient et aux autres occasionnés par des incidents malheureux.

Je n'étais point pourtant inutile aux intérêts de Votre Majesté auprès le Khan, c'est par mes insinuations que je le portais d'occuper par les mouvements des Tartares les troupes russes sous les ordres du général Keith en Ukraine polonaise.

Ce général étant en dernier en France m'a confié qu'il avait eu ordre de la Czarine de me faire enlever ou assassiner, et qu'il en avait eu horreur sachant que je travaillais pour le bien des affaires du prince que je servais et pour celui de ma Patrie.

Voyant que les ministres du grand seigneur gagnés par la Russie, continuaient à gêner les bonnes intentions du Khan des Tartares, et que tous les mouvements que ce prince faisait à la Porte pour la déterminer de lui permettre d'agir contre la Russie, n'aboutissaient à rien, il jugea à propos que je repassasse à Constantinople pour ranimer les négociations de M. de Villeneuve à ce sujet, et quelques jours après mon arrivée, j'assistais aux deux conférences que cet ambassadeur avait avec le grand vizir, dont j'ai rendu compte aux ministres de Votre Majesté à mon arrivée à la cour le 4 mars 1735, par un mémoire détaillé qui contenait toutes les circonstances de mes négociations auprès du Khan des Tartares et de ce que j'avais ordre de grand vizir en personne de leurs représenter.

(En marge - Pendant mon séjour auprès le Khan des Tartares depuis le 1er avril jusqu'au 12 septembre, j'ai dépensé des sommes d'argent de Votre

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Majesté que M. de Villeneuve m'avait confié pour seconder le Khan des Tartares tant pour me mettre en équipage tartare que pour d'autres frais y compris plusieurs voyages que j'ai fait sur les frontières de Pologne, et mon retour à Constantinople et en France - 5 500, j'ai fait cinq cent lieux par terre et 700 par mer)

Je Leur ai remis aussi la réponse du Khan des Tartares à la lettre de Votre Majesté qui confirme la résolution où il était de remplir les engagements pour l'objet de l'invasion en Russie par les Tartares, ce qu'il exécuta aussi l'année d'après, dont la czarine a pris le prétexte frivole de déclarer la guerre en 1736 à la Porte dès qu'elle a fini les affaires de la Pologne. Cette conduite du Khan lui a coûté sa déposition.

A mon retour de Turquie, je n'ai point voulu être oisif, je proposais à feu M. le Cardinal de Fleury de former un régiment des cosaques de ceux qui obéissaient encore à mon Père. Ce ministre goûta cette proposition et m'ordonna de mander à mon Père que Votre Majesté souhaitait d'avoir de ces troupes à ses services. La paix étant faite entre Votre Majesté et l'Empereur, ce ministre me fit sentir qu'on n'avait plus besoin de ces troupes.

Les préliminaires de la paix étant arrivés à la cour, feu M. le Cardinal et M. Chauvelin me forcèrent presque me charger de les porter à Königsberg pour les y faire valoir auprès de Sa Majesté polonaise et auprès de la confédération de Dzikow et pour les convaincre de vraies raisons qui ont engagées Votre Majesté de conclure cette paix.

J'y fus envoyé le 1er décembre 1735.

(En marge : j'ai fait 540 lieux, on m'a donné 4000 francs)

Il est très aisé Sire de juger qu'étant forcé par les ministres de me charger d'une commission aussi odieuse, je ne pouvais ni osais même flatter l'animosité de mes compatriotes justement irrités contre cette circonstance si fâcheuse pour ma Patrie dont ils faisaient éclater leurs ressentiments contre les ministres de Votre Majesté et dont je défendais les bonnes intentions sur la probabilité qui m'était connue ce qui a fourni occasion à mes ennemis jaloux de la confiance dont Leurs Majestés polonaises m'honoraient et à quelques esprits malins de donner une interprétation sinistres à mes meilleurs intentions, et par là ils cherchèrent de me détruire dans les bontés de Leurs Majestés polonaises par où j'ai essuyé bien de chagrin et bien d'indignes tracasseries.

Toutefois, la plus grande partie des membres de la confédération de Dzikow connaissait mon zèle et ma fidélité pour les intérêts de ma Patrie, ils

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

me sollicitèrent de retourner en France pour y représenter aux ministres de Votre Majesté les inconvénients fâcheux de l'arrangement des affaires de Pologne par les préliminaires.

(En marge – J'ai fait 540 lieux et on m'a donné 1000 francs)

La lettre que Sa Majesté polonaise m'a fait l'honneur de m'écrire quelques jours après mon départ de Königsberg, marque combien elle avait confiance en mon attachement pour ses intérêts et pour ceux de ma Patrie. J'y ai répondu par ma vivacité avec laquelle j'ai représenté aux ministres tout ce qu'on devrait faire pour remédier à ces inconvénients. En conséquence de quoi je fus envoyé à Vienne le 6 janvier 1736 pour y travailler avec M. du Theil pour trouver quelques modifications dans les inconvénients qui se sont glissées dans les affaires de Pologne par la défectuosité des préliminaires de la paix.

(En marge – j'ai fait 300 lieux, j'ai eu 3000 francs)

Avant mon départ, Votre Majesté m'a honoré du brevet de colonel reformé à la suite du colonel général des dragons daté le 1er décembre 1735.

Au bout de trois mois de mon séjour à Vienne et des chicanes que cette cour de concert avec celle de Russie et de Saxe employaient pour éluder les affaires de Pologne.

J'ai eu ordre d'aller joindre sa majesté polonaise à Königsberg pour lui porter l'acte d'abdication et l'accompagner dans son retour en France.

(En marge – J'ai fait en tout 8000 lieux par terre, on m'a donné 5600 francs)

Toutes ces circonstances, Sir, peuvent être vérifiées par les dépêches de M. le marquis de Monti et par celles de M. de Villeneuve aussi bien que par la correspondance avec ces ambassadeurs.

Je supplie Votre Majesté de considérer qu'en parcourant des régions immenses pour susciter les Turcs, les Tatares et les Cosaques de faire une diversion en faveur des intérêts de Votre Majesté contre la cour de Russie et de Saxe, je ne pouvais qu'irriter leurs anciennes haines implacables contre mon nom et par là je me suis exposé dans tant des occasions très délicates de risquer ma vie, ma santé et ma liberté, et en sacrifiant les intérêts de ma famille à ceux de Votre Majesté, dont elle ressent jusqu'à présent de très funestes suites.

Tous ces titres, Sir, de mes fidèles services, joints à ceux d'un nom considéré dans plusieurs pays et où ma fidélité pour les intérêts de Votre Majesté est connue, m'auraient du procurer de sa clémence quelques

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

améliorations dans mes infortunes, ce n'est qu'en 1741 que feu M. le Cardinal de Fleury touché à la fin de ma situation, jugea à propos de la représenter à Votre Majesté et d'obtenir de vos bontés une pension de mille francs pour moi.

Dès que Votre Majesté m'a accordé cette grâce, je demande aussitôt l'agrément de servir dans vos troupes et je renouvelle à feu M. de Breteuil les mêmes insinuations que je lui avais fait au commencement de la présente guerre de lever un régiment des Cosaques. Ce ministre ne jugea point de me favoriser pour obtenir l'agrément de Votre Majesté, quoique je lui avais fait envisager tout l'avantage qu'elle pourrait tirer des services de ce corps et la facilité que j'avais alors de le former par le moyen de mon Père et de faire passer tout armée et tout le monde par la Pologne en Bohème où les armées de Votre Majesté étaient alors.

Après ce refus, je suggérais à feu M. le Cardinal de Fleury des projets pour procurer à Votre Majesté des diversions nécessaires contre la Russie qui était alors en guerre avec la Suède et contre la reine de Hongrie.

Je recherchais d'être employé dans cet objet quand j'ai reçu la triste nouvelle de la mort de mon Père, et voyant que je restais inutile au service de Votre Majesté je lui ai demandé la permission d'aller en Suède pour y réclamer les obligations que cette couronne avait des services et des sacrifices que feu mon Père a fait en faveur de ses intérêts et y solliciter pour ma famille délaissée quelques dédommagements. Ma présence y a fait revivre parmi la nation suédoise l'ancienne considération dont mon Père a été honorée par le Roi de Suède Charles Douze. Le Roi, le sénat et tous ceux qui connaissent son mérite trouvèrent mes prétentions justes et me témoignèrent l'empressement de m'aider en tout auprès des Etats. Cette réception flatteuse, les influences que j'ai eu de tout temps dans les affaires de Suède, le crédit que j'y ai acquis en suivant les intérêts de ce royaume, joint à la grande popularité que mon beau-frère M. de Steenflicht lieutenant général des armées de Votre Majesté a dans sa Patrie, me faisaient espérer la réussite dans mes affaires particulières.

Quant au commencement de l'assemblée générale des Etats j'ai vu que le comité secret composé de tout ce qu'il y a de plus déterminés partisans anglais en Suède auprès qui je devais devenir sollicitant, cherchait à contrecarrer en tout les intérêts de Votre Majesté, mon zèle et ma fidélité pour eux ne me permirent point de suivre mes affaires particulières en répondant à l'empressement de M. de Lanmary qui désirait que je me mélasse des affaires de Votre Majesté et que je l'aidasse dans la difficile besogne qu'il

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

avait à soutenir en butant contre le pouvoir du comité secret et contre les cabales de la cour d'Angleterre. Je me suis livré à ce travail pénible et dangereux pour moi avec tout le zèle et j'ai eu le bonheur d'avoir mérité l'approbation de Votre Majesté sur les bons témoignages que Votre ambassadeur Lui a rendu de ma fidélité et de l'application avec laquelle je me suis comporté pour seconder vos intérêts dans les événements les plus critiques dont le royaume de Suède était agité en dernier lieu.

(En marge - j'ai fait 550 lieux, M. Amelot m'a remis l'ordonnance de Votre Majesté pour être payé de ce voyage)

L'obéissance avec laquelle je me suis prêté à quitter la Suède et mes affaires particulières pour me rendre aux ordres dont Votre Majesté m'a honoré et pour être employé de nouveau dans un objet aussi intéressant et dans des commissions aussi dangereuses, que celle que Votre Majesté voulait me confier pour parcourir de nouveau des régions immenses, pour susciter des diversions nécessaires en faveur de la guerre qu'elle a à soutenir contre la Reine de Hongrie, méritent d'autant plus quelques égards de la part de Votre Majesté que j'avais lieu d'espérer que ma présence en Suède aurait pu déterminer le Roi, les Etats et le successeur d'engager la Czarine par leurs crédits à me restituer mes biens confisqués en Ucraine ou obtenir des Etats quelque terre de la couronne pour la subsistance de ma Famille.

J'ose aussi supplier Votre Majesté de vouloir bien considérer qu'étant employé dans tous ces objets les plus intéressants pour les affaires d'Etat de Votre Majesté, je ne devrais point encourir la disgrâce de passe-droit. Il n'a pas tenu à moi, Sire, de n'avoir point été employé dans la guerre, où j'aurais pu également comme les autres mériter par mon attachement au service de Votre Majesté et par mon ancienneté, d'être compris dans la dernière promotion des brigadiers, où mes cadets ont été honorés de ce grade. Ce qu'il y a certain, que j'ai sollicité les ministres de me procurer l'agrément de Votre Majesté de servir dans vos armées, sans avoir pu y être favorisé.

D'ailleurs la nature des services que j'ai eu le bonheur de Lui rendre dans des cas les plus importants est au-dessus de ceux que j'aurais pu lui rendre dans la guerre.

(En marge - J'ai fait 9300 lieux par terre qui font 4650 postes et 4360 lieux par mer. Je n'ai reçu en tout que 38 780 francs)

N'ayant jamais su ce que d'être mercenaire, je passe, Sire, sous silence, ce qui me reviendrait de droit, si j'avais voulu insister auprès les ministres d'être traité à la rigueur de l'ordonnance de Votre Majesté, et je n'ai joint les notes

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

en marge de ce Mémoire que pour satisfaire sa curiosité, par là Elle verra que si on m'avait traité comme colonel employé en course par seize francs par poste, il me reviendrai encore 35620 francs seulement pour mes voyages par terre sans compter ceux par mer ni le séjour que j'ai fait dans les différents pays pour les intérêts de Votre Majesté. Rien ne saurait égaler mon bonheur si Votre Majesté, voulant me donner les marques de sa satisfaction en faveur de la fidélité de mes services, voulusse aussi daigner m'accorder la grâce de me mettre en état de les lui continuer et d'y sacrifier mes jours, en m'honorant de son agrément pour lever un régiment dragon suédois, sur le pied étranger pour son service, dont j'ai représenté l'utilité et les avantages que Votre Majesté tirera de services de ce régiment par un projet que j'ay présenté à M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Réflexions sur les idées que M. des Alleurs a communiquées au ministre par sa lettre de 14 août 1743 sur le moyen de faire une diversion en Hongrie par des Tartares et des Cosaques. Septembre 1743

Ce document est lié à la mission que Grégoire s'apprêtait à accomplir en Turquie, et pour laquelle il avait quitté la Suède, comme nous avons pu voir à l'occasion du Mémoire précédent. En septembre 1743 il se trouvait à Fontainebleau.[1] En pleine préparation de son voyage dans le monde ottoman, où il était question de l'envoyer tantôt auprès du khan, tantôt à Constantinople, tantôt en Perse, il se sent obligé de procéder à une mise au point sur le texte fourni par le comte des Alleurs (document non trouvé), pour l'heure ambassadeur de la France en Saxe (1741-1744), mais qui allait remplacer Castellane en 1747 au poste de l'ambassadeur à Constantinople.

Le texte est d'une grande valeur par l'explication de la cosaquerie et de son origine, et donne l'idée de ce que Grégoire considérait comme « l'Ukraine ». Sa présentation est – faut-il s'en étonner – hagiographique.

Le Borysthène est le nom grec du Dniepr (Dnipro).

Les cosaques enregistrés représentent une partie de la cosaquerie ukrainienne, qui ont été engagés au service de la Rzecz Pospolita, et portés sur une liste spéciale - un registre - d'où leur nom. Les cosaques zaporogues sont des cosaques de la Sitch Zaporogue, établis sur le Dnipro.

Accord de Hadiatch conclu le 16 septembre 1658 par l'hetman Vyhovsky et le roi Jean II Casimir entre la Rzecz Pospolita et l'Hetmanat qui portait sur l'entrée de ce dernier dans l'Union polono-lithuanienne en tant que troisième composante sous le titre de Grand duché de Ruthénie, formant ainsi la Rzecz Pospolita des trois peuples. Du point de vue territorial, le duché de Ruthénie comprenait les régions de Kyiv, Tchernihiv et Bratslav, alors que la Pologne intégrait les régions de Podolie, Volynie et Belsk. L'accord de Hadiatch n'a pas eu de valeur pratique mais était important en tant que symbole.

Les Haïdamaks (du turc, signifiant bandit) – protagonistes des insurrections ukrainiennes populaires en Ukraine de la rive droite au cours du XVIII siècle, dont le point culminant fut le soulèvement de Maksym Zalizniak, appelé Koliivchtchyna.

[1] Orlyk – Amelot, Paris, le 16 septembre 1743. CP Suède volume 206 fol. 275–276.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mirza, du persan *amirzadeh*, littéralement « fils d'un émir ».

Le palatin de Volynie à l'époque était Michal Potocki.

L'utilisation des Tatars n'est pas nouvelle et Grégoire n'est pas moins légitime sur ce terrain. On soulignera ici l'honnêteté d'Orlyk qui reconnaît avoir été éloigné trop longtemps de la Crimée pour pouvoir donner pleinement son avis.

Son déplacement en Turquie est justifié par de multiples facettes qu'offre son parcours, entre ses connexions cosaques et tatares, ses connaissances personnelles dont, entre autres, Bonneval. Le but est d'attaquer l'ennemi autrichien du côté de la Hongrie.

Le khan des Tatares à cette époque est Selamet II Giray. On ne comprend pas pourquoi Grégoire manifestement croit pouvoir avoir affaire à Qaplân Giray.

Grégoire n'avait pas tort de vouloir se défaire de la tutelle de l'ambassadeur français à la Porte, car ce dernier avait exprimé de très forts doutes quant au succès de l'idée de faire agir le khan sans le consentement de la Porte. Quoi qu'il en soit, c'est bien Versailles qui prit la décision d'arrêter toute l'entreprise, optant pour une solution négociée avec l'Autriche.[2] Grégoire ne reverra pas Constantinople.

Ce Mémoire est un brouillon, comportant de nombreuses ratures et des passages illisibles.

[2] Amelot - Castellane, le 12 novembre 1743, reçue le 30 décembre 1743. Centre des Archives diplomatiques de Nantes, Série Correspondance politique A, Fonds Saint-Prieste, volume 18, fol.449-456. La même dépêche aux archives des Affaires Etrangères : CP Turquie Supplément volume 14 fol.106-108.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Réflexions sur les idées que M. des Alleurs a communiquées au ministre par sa lettre de 14 août 1743 sur le moyen de faire une diversion en Hongrie par des Tartares et des Cosaques. Septembre 1743

Quelques judicieuses et bonnes que les idées de M. Des Alleurs puissent être pour susciter les peuples voisins des Etats de Hongrie pour faire des incursions et par là de prouver au Roy des diversions nécessaires en faveur d'une guerre que Sa Majesté a à soutenir contre la reine d'Hongrie, l'idée imparfaite et confuse qu'il a des liaisons de leurs intérêts, de leurs positions et de leurs dépendances et ma fidélité pour les intérêts de Sa Majesté ne me permettent point de sortir des bornes des intérêts des nations Polonaise, Turque, Tartare et Cosaque dont j'ai acquis la connaissance par une très longue expérience et par les influences des affaires que feu mon Père avait dans tous les événements que ces Nations ont essuyé depuis 1709. Connaissant toute l'étendue, la délicatesse et la difficulté du projet de M. des Alleurs, je prends la liberté de communiquer mes réflexions là-dessus sans flatter les affaires du Roy en demandant en même temps l'indulgence pour les fautes qu'on y trouvera dans la langue française et surtout pour la vérité dont je fais la profession.

Pour mieux débrouiller les idées de M. Des Alleurs, il est nécessaire de définir les intérêts et les positions des Tartares et des Cosaques et de qui ils dépendent. En suivant l'ordre de la dépêche de M. Des Alleurs, je commence par les Cosaques Zaporoviens dont il voudrait attacher pour toujours un corps de mille hommes au service du Roy et dont l'idée me parait bonne. L'armée des Cosaques Zaporoviens, c'est ainsi qu'on la nomme à cause qu'elle a habité de tout temps les bords et les îles qui sont au sud des cataractes de Boristène, n'est point comme M. Des Alleurs dit ramas de brigands Russes, Turcs, Polonais et Tartares, mais les Cosaques qui tirent leur origine des habitants de la Petite Russie qui contient les Palatinats de la Russie, de Podolie, de Braclaw et de Kiowie et surtout de l'Ukraine. Le Roy de Pologne Etien Bathory pour arrêter les courses des Tartares en Pologne a formé un corps de milice de ces peuples, leurs a accordé des privilèges considérables, des établissements et des places d'armes sur le bord de Boristène en leur prescrivant les règles de discipline militaire. Il leur avait fait gouter l'idée que pour être plus attaché au métier de la guerre, il ne fallait point souffrir dans

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

leurs habitations des femmes. Ils ont suivi cette règle jusqu'à présent, elle a passé parmi eux comme une loi. Ils peuvent cependant être mariés et avoir leurs femmes hors leurs habitations. Cette armée est divisée en plusieurs chambres qui portent le nom des cantons de l'Ukraine. Ils sont toutes au même endroit de sorte que l'armée est toujours en partie assemblée. Bourgeois ou paysans pour acquérir le droit de cosaque qui veut dire libre soldat et ayant le privilège de protéger des terres, sont obligés de faire une espèce de noviciat pendant sept années dans la chambre de leur canton obéissant au dernier des cosaques. Au bout d'un certain temps ils sont inscrits dans le Registre et acquièrent le droit de franchise … c'est d'où tous les cosaques de l'Ucraine de deux côtés de Boristene tirent leurs origines et leur tige. L'appas de la liberté ayant grossi considérablement le nombre de ces affranchis insensiblement il s'est formé une nation nombreuse qui reconnaît ses forces et jalouse de ses privilèges que la noblesse polonaise voulait opprimer, fit connaitre à la fin sa puissance à la République sous le commandement de leur chef Chmielnicki qui, après avoir fait une guerre très vive, obligea la République de Pologne de céder par le traité de Hadiatch toute l'Ukraine à la Nation Cosaque dont l'histoire de Pologne sous les règnes des rois Wladislas et Casimir prouvent les faits (biffé : de faire un traité avec la Nation Cosaque comme indépendante). Cette nation subsistait dans toute sa puissance sous la protection de la Russie jusqu'en 1709. Mazepa la gouverna alors quand le czar Pierre Premier avait formé le dessein de l'assujettir. Ce chef (Mazepa, biffé) et les principaux de la nation du nombre desquels mon Père était, ayant pénétré les vues pernicieux de ce Prince, voulurent prévenir le Czar en formant avec le Roi de Suède Charles XII et le Roi de Pologne Stanislas une alliance offensive et défensive contre la Russie. La malheureuse bataille de Pultawa a décidé le sort de cette Nation. Le czar subjugua la Nation. Le Hetman Mazepa a suivi le sort du Roi de Suède en Turquie avec les principaux de la Nation et avec L'armée Zaporovienne qui lui était attachée. Après sa mort, cette même armée, seule en droit d'élire un Hetman, fit le choix de mon Père et en 1710, dès que la Porte a décidé de déclarer la guerre à la Russie, il a renouvelé le traité d'alliance qui subsistait depuis longtemps entre la Nation Cosaque et Tartare en vertu duquel il a commencé des opérations de guerre en Ucraine Polonaise alors usurpée par le Czar, en combinant ses troupes et ceux des Tartares. Les Cosaques, habitants de cette Province, s'étant rangés sous ses étendards, il a eu le bonheur d'en chasser les Russes. Le traité de Prout prouve que la Porte

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

exigeait de la Russie de reconnaitre la Nation Cosaque et surtout l'Armée Zaporovienne qui était sous sa protection comme indépendante. Depuis ce temps-là, elle obéissait à mon Père jusqu'en 1734, que la cour de Russie, ayant pénétré par la lenteur avec laquelle M. de Villeneuve a agi auprès de la Porte pour mettre mon Père en état d'aller user l'armée Zaporovienne au secours de la Pologne et qu'elle a employé tous les moyens pour débaucher cette armée de la protection de la Porte et de l'obéissance de mon Père. M. de Villeneuve et je prouverai par les dépêches que j'ai en main, ne peut disconvenir qu'il a été le premier à me rendre justice, que j'avais prévu cet événement, qu'il en était au désespoir, et qu'il voulait employer à la fin tous les ressorts possibles par mon Père et par moi pour ramener cette armée. Nous en avions détachés deux milles hommes, mais nous ne fumes pas soutenus ni par la Porte ni par M. de Villeneuve de façon qu'on a été obligé de les congédier ; ce sont ceux qu'on appelait Haïdamaquis, qui faisaient les courses en Pologne dont M. Des Alleurs parle. Le même besoin des troupes légères pour les services subsiste encore. Le Ministre n'ignore point que je me suis donné tous les mouvements possibles pendant la dernière guerre des Turcs contre la Russie et au commencement de celle que les Suédois avoient déclaré à cette Puissance pour faire rentrer les Cosaques Zaporoviens sous l'obéissance de mon Père. Je n'étais point assez heureux pour être écouté. On pourrait trouver peut-être parmi les papiers de M. de Breteuil un projet que je lui avait communiqué il y a près de deux ans, pour former un régiment cosaque, mais ce ministre le traitait de chimère. M. Des Alleurs a raison de dire que de toutes les troupes légères, les Cosaques Zaporoviens sont les plus braves, et les plus propres pour opposer aux hussards de la reine de Hongrie. Ils se battent à pied et à cheval, leurs chevaux sont agiles et ils les manient avec beaucoup d'adresse. Ils sont armés de fusils carabinés, une hache et un sabre, quelques uns ont des pistolets. Ils ne faisaient d'autres métiers que celui de la guerre. Ils ne cultivent point dans leurs habitations la terre. Leur richesse consiste en bestiaux, haras, des mouches à miel, la chasse, la pêche et les salines dont ils font leur commerce avec la Pologne, la Russie et la Turquie, d'où ils tirent de la farine pour leur subsistance. Ils passent pour les plus grands tireurs au monde, et pour les gens qui possèdent au dernier degré les ruses de la petite guerre. D'ailleurs, libertins, mutins et ivrognes hors des opérations de guerre, braves, hardis, entreprenants, actifs, vigilants et très sobres dans la guerre, ce sont eux qui ont fait le plus de mal aux Tartares lors de la dernière guerre contre les Turcs, et les Russes s'en sont très utilement

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

servis en Finlande, de deux milles hommes qu'il y en avait contre les Suédois. Leur intérêt est d'être toujours bien contre les Tartares à cause du voisinage. Ils ménagent la Porte pour trouver une protection en cas que la Russie à laquelle ils sont en quelque façon soumis, puisqu'elle cherche à les brider par une forteresse qu'elle a fait bâtir tout auprès de leurs habitations, toutefois, n'étant que sous la protection de la Russie, ils ont la liberté de s'engager au service d'une puissance qui n'est point en guerre avec cette puissance. Je me charge si on le juge à propos d'en lever un corps de mille hommes à choisir, de les faire venir par la mer Noire à Constantinople, d'où il serait très aisé de les transporter en France. L'avantage qu'on aurait de cette troupe est celui qu'elle sera composée d'une Nation qui a la même langue au lieu des hussards que le Roy a à son service est une composée de plusieurs nations de différentes langues, qui n'entend point grand inconvénient pour le commandement. Quant aux Tartares, voisins de la Pologne, il n'y a qu'une sorte, ce sont les habitants de la Petite Tartarie, gouvernée par un seul Khan, souverain dépendant pourtant de la Porte. Ces Tartares sont distingués par leurs … et divisés en plusieurs hordes commandées par les Princes du sang des Khan des Tartares. Les Tartares de la Crimée sont les plus nombreux et les plus distingués, les plus braves et un peu policés. On a eu l'exemple que dans le temps que les Cosaques Zaporoviens étaient alliés aux Tartares, le Roi Jean Sobieski en avait un corps à son service contre les Turcs. Les nobles qu'on appelle mirzas composent une espèce de République. Le Khan des Tartares n'ose rien entreprendre sans leur participation dont le chef est toujours d'une ancienne famille qui se nomme Sevinmirza. Elle force quelquefois le Khan à désobéir à la Porte et la Porte redoute toujours le Khan quand il a l'affection de la noblesse. Les autres hordes se nomment les Nogays, sont ceux de Bialgorod, de Budzak, d'Ozakow, de Kuban, sont dépendants également du Khan. Tout est gouverné sous l'ordre absolu du Khan des Tartares, par les Princes de son sang. Les mirzas sont subordonnés avec les communs qui sont comme leurs vassaux. Les Ciracssiens sont tributaires du Khan et regardés comme une province dépendante de lui seul mais directement par les conventions auxquelles les Tartares sont assujettis à la Porte. Le Khan des Tartares dépend d'elle et n'ose rien entreprendre sans sa participation, à moins que ce Prince, comme je dis ci-dessus, qu'il soit forcé par le chef de la République de Crimée, ou qu'il fut assez hardi et assez entreprenant pour entrer dans quelques liaisons d'intérêt avec quelque puissance comme on voit des exemples dans l'histoire de Pologne et dans les révolutions de la Hongrie,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

où les Khans ont agi sans le consentement de la Porte. D'ailleurs, un Khan des Tartares qui est aimé par sa nation ne craint point d'être déposé.

C'est par ces peuples voisins de la Hongrie que M. des Alleurs propose de faire une diversion par leurs incursions dans ce royaume. Le détail dont il tient les ouvertures d'un Juif attaché au Palatin de Volinie, le projet de ce Palatin, les éclaircissements que M. d'Ostein prétend avoir pris étant à Chotzim sur la possibilité de l'exécution de ce projet et sur l'emploi qu'il veut faire d'un officier qui a servi chez les Russes et qui a des connaissances chez les Tartares, tous ces mobiles me paraissent très imparfaits et dangereux même de s'en servir.

M. des Alleurs dépeint le caractère du palatin de Volinie au plus naturel et tel que je connais très remuant. Toutefois, comme il est entreprenant et toujours prêt de former des desseins les plus hardis, d'ailleurs ayant des habitudes depuis longtemps avec les Tartares, les Cosaques et les Moldaves, si on pouvait compter sur sa solidité, suivant assez leurs inclinaisons, on pourrait s'en servir très utilement pour rassembler un corps des Tartares, si on pouvait compter sur les Polonais qui lui sont très affectionnés et dont il a toujours quelques compagnies attachées à son service auquel on pourrait joindre un corps des Cosaques Zaporoviens et de Moldaves qu'on peut élever aisément par les émissaires, mais il serait très imprudent de les engager avant qu'on sut si les Khan des Tartares se laisse déterminer de faire une incursion en Hongrie avec ses hordes nombreuses. En cas qu'il y consent, c'est alors qu'on pourrait aisément engager le palatin de Volinie, des Cosaques Zaporoviens et Moldaves pour faire une invasion en Hongrie par la Pokuciez.

??? Sans la participation de la République et comme commandant des troupes au service de la France, en ce cas on ne pourrait plus compter sur la fidélité de ce palatin, pour cet effet je pourrais trouver les moyens étant en Turquie de concerter avec lui et de prendre des arrangements en me transportant sur les frontières de Pologne pour être plus à portée de conduire le projet. Il serait fort dangereux de risquer les sommes d'argent que le Roi pourrait fixer pour cet objet en les déposant à Chocim où à Kamienek et en les confiant à la disposition d'un Juif dépendant du palatin de Volinie avant la certitude si elles peuvent être utilement employées.

Mais comme la question principale est de pouvoir déterminer le Khan des Tartares d'agir sans la participation de la Porte pour faire diversion en Hongrie par une incursion des Tartares et comme je n'ai point connaissance ni de son caractère ni de ses liaisons, il me serait absolument impossible

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

quant à présent de pouvoir fixer sur cela mes réflexions même en citant les exemples que j'ai eu dans mes négociations en Tartarie en l'année 1731 et 1734, que d'en raisonner imparfaitement. L'objet était différent.

En arrivant à la Porte, je n'aurais point de peine de voir par moi-même la situation des affaires et les dispositions où le grand vizir pourrait être. Je ne négligerai rien pour gagner sa confiance et, secondé par l'amitié du comte de Bonneval, je tâcherai de m'y frayer le chemin en présentant le véritable tableau des intérêts de la Porte de profiter de la conjoncture la plus favorable pour agrandir ses Etats par le moyen de la conquête de quelques provinces d'Hongrie si l'intérêt de la Porte ni sa gloire ne la touchent. Et si j'aperçois qu'il soit susceptible d'être gagné par quelques sommes considérables, il conviendrait aux intérêts du Roy de ne les point épargner. Les raisons les plus convaincantes pour les ministres turcs, se sont les raisons sonores. Il s'agit d'une redoutable diversion contre une puissance ennemie implacable du Roy qui devient trop arrogante et il n'y a rien qui est plus capable de lui porter le coup sensible qu'une déclaration d'une guerre ouverte contre elle.

Si les considérations de la guerre que la Porte a avec la Perse suggèrent le prétexte au grand vizir d'excuser son impossibilité et qu'il exigerait des conditions raisonnables de la part de la cour de France, comme celles que ce même vizir avait proposé en 1734 par moi, et qui consistaient en une déclaration de la part du Roy par laquelle Sa Majesté s'engagerait de ne point faire la paix avec les ennemis communs sans la participation de la Porte, il me semble qu'on ne devrait point alors s'attacher aux scrupules mais considérer que chaque puissance prend des mesures pour sa sûreté. Celle des Turcs a à redouter la ligue de la reine de Hongrie avec la Russie et les Persans. Si je trouve la situation des affaires de la Porte qui ne permettrait point de faire aucune ouverture sur une guerre ouverte, on pourrait sonder le grand vizir s'il est susceptible d'être gagné pour favoriser en secret les négociations auprès le Khan des Tartares pour une invasion en Hongrie par ses hordes en engageant le grand seigneur de tolérer ce lever de bouclier sous main. En ce cas, dès que je serai arrivé à Constantinople, je pourrai très aisément trouver un homme fidèle et capable parmi les mécontents hongrois qui pourrait se charger d'aller en Crimée pour préparer l'esprit du Khan ou pour le sonder seulement s'il est capable d'entrer dans les vues de Sa Majesté. Ces sortes d'insinuation faits par un naturel du pays où on veut fixer les opérations sont mieux goûtés et sont moins suspects. Dès que je pourrais entrevoir quelques dispositions favorables de la part du grand vizir pour tolérer nos

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

négociations en Tartarie, je pourrais lui confier alors que je me chargerai moi-même de cette négociation et que étant de la dernière délicatesse et d'une difficulté presque insurmontable, il est juste que j'en déduis toutes les raisons avec ma sincérité ordinaire.

Je ne serai point embarrassé si l'ambassadeur du Roy à la Porte était d'un caractère doux, traitable, plus éclairé dans les affaires moins prévenu de son savoir, en un mot plus capable que celui qui y est à présent, je ne crains rien tant que son incapacité, son entêtement dans ses idées et ses hauteurs, déplacées, d'ailleurs. Je n'ignore point qu'il n'a nul crédit à la Porte, que les ministres n'ont aucune confiance en lui et qu'il en est méprisé. Il n'y a rien de plus malheureux pour un honnête homme que d'être en quelque façon assujetti aux caprices d'un tel homme, à moins que le Roy ne m'autorise par ses ordres de passer par dessous toutes les considérations en me mettant à l'abri de sa jalousie et alors je pourrais par la connaissance que j'ai des connexions des intérêts de la Porte, des Tartares et des Polonais être d'une plus grande utilité pour les services du Roy et remplir l'objet de ma mission avec toute l'application et toute la dextérité dont je suis capable.

En ce cas, l'unique moyen qui me paraît le plus propre pour exécuter le projet qu'on veut bien me confier, serait que je prisse le prétexte d'aller à Constantinople pour solliciter à la Porte les arriérés du tain du feu mon Père pour deux ans et demi et qui montent à près de 7060 piastres, qu'avant de m'embarquer à Venise ou dans quelques ports du royaume de Naples, j'écrivisse une lettre à M. Amelot pour lui communiquer l'idée qui me serait venue dans ma route de profiter de ce voyage à Constantinople où j'allais pour mes affaires particulières, je proposais d'y lever un régiment de troupes légères pour service du Roy, en demandant l'agrément du Roy et le moyen pour cela, je pourrais adresser cette lettre au ministre du Roy à Vienne, pour qu'elle puisse être interceptée par la cour de Vienne, et par là le motif de mon séjour à Constantinople deviendrait moins susceptible d'impression, je crois qu'une lettre de recommandation de la part de M. Amelot pour le grand vizir en ma faveur, conçue en des termes flatteurs pour moi et arguant de la confiance, ne saurait que me procurer un accès plus favorable auprès ce premier ministre de qui je suis connu très particulièrement.

Je connais le Khan des Tartares particulièrement. Il était des amis de mon Père, fort attaché aux intérêts du Roi de Pologne Stanislas portant une haine implacable contre la Russie et l'empereur, connaissant positivement les connexions des intérêts de puissance voisines de ses Etats, et surtout ceux de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

sa nation. Il était d'ailleurs zélé pour le bien commun, fort honnête homme, capable de former des projets et de les exécuter. J'ai eu le temps en 1731 pendant mon séjour auprès de lui en Crimée où j'étais envoyé secrètement par le Roy sous un nom déguisé et à l'insu de la Porte avec une lettre qui accréditait ma mission, pour préparer son esprit d'entrer dans les desseins que Sa Majesté préméditait alors pour faire diversion contre la Russie en cas que cette puissance après la mort du Roi Auguste eusse voulu s'opposer au rétablissement du Roi de Pologne Stanislas sur le trône de Pologne. La réussite de cette négociation peut être prouvée par la lettre que ce même Khan a écrite au Roy en réponse de celle que je lui avais remis de la part de Sa Majesté, où ses dispositions en faveur de ses intérêts sont parues. Il était de son intérêt et de celui de Sa Nation d'entrer dans les vues de Sa Majesté et en conséquence de ces dispositions, il a travaillé à la Porte depuis ce temps, et pour lui inspirer de prendre part dans les affaires de Pologne. Il n'a rien négligé pour la porter de lui permettre de faire des mouvements avec ses hordes pour faire une diversion contre la Russie et que le Roy en a été instruit. Je fus envoyé auprès de lui de nouveau en 1734 avec une lettre de créance pour requérir auprès de lui le secours qu'il avait promis. Par le crédit que j'avais sur son esprit, je l'avais engagé de ne plus s'attacher aux ordres de la Porte et je n'ai eu point de la peine à le faire marcher à la tête cent mille hommes jusqu'à Chocim, toujours prêt d'aller en Pologne pour se joindre aux Polonais. Je pourrais prouver par les dépêches de M. de Villeneuve que s'il avait voulu prendre sur lui d'offrir à ce prince vingt mille écus de pension viagère, ou cent mille écus une fois payé comme je lui avais insinué sur les ouvertures que le Khan m'a fait sur cela, il aurait entamé la guerre contre la Russie sans la participation de la Porte, toutes ces considérations prouvent que quand on a la connaissance du caractère du prince avec qui on a à traiter et de ses inclinations, on réussit dans des choses les plus difficiles.

L'objet d'aujourd'hui est différent, il s'agit de déplacer les intérêts, les Tartares n'en ont aucun avec les Hongrois, j'ignore si le Khan d'aujourd'hui a la même idée de la grandeur du puissance du royaume que celui avec lequel j'avais à traiter, quelque flatté que je suis de la confiance que Sa Majesté veut bien avoir en ma fidélité, en voulant me charger des coopérations pour contribuer à lui procurer des diversions contre la reine de Hongrie par des incursions des Tartares dans ses Etats, je voudrais que les apparences de la faillite d'y réussir puissent répondre au zèle infatigable dont je suis animé pour servir le Roy au risque de ma vie, mais je supplie Sa Majesté de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

considérer qu'étant trop connu sous mon nom par le dernier voyage que j'ai fait en Tartarie, je ne pourrais y paraître sous un nom déguisé et pour y aller ouvertement, cela donnerait trop d'ombrage à la Porte, jalouse du pouvoir qu'elle prétend avoir sur le Khan des Tartares ne souffre point qu'il traite directement des affaires avec les puissances étrangères et surtout si éloignée que celle de France, d'ailleurs, le Khan des Tartares assujetti à la volonté de la Porte, ne pourra agir sans sa participation sans des avantages considérables qu'on pourrait lui offrir, afin de l'y engager par les appâts capables de le déterminer à désobéir à la Porte. Cette négociation dépend d'un secret impénétrable et des mesures sûres qu'on devrait prendre pour que la chose puisse être traitée avec ce prince directement sans que la Porte n'en ait aucune connaissance.

J'y irai sous prétexte de lever un régiment des cosaques. Le Khan des Tartares, disposé d'avance doit à mon arrivée être chez lui et avoir fait d'avance quelques mesures pour mettre ses hordes en mouvement dès que la Porte sous main lui fera connaître qu'elle ne s'y opposera point et alors l'éloignement pour les Tartares n'est point ce qui m'embrasserait, leur passage pourrait se faire soit par la Pologne ou par la Moldavie ou la Valachie, ceux de Boudzak comme plus à portée peuvent être en dix jours sur les frontières de Hongrie et pourront être suivis de ceux d'Ozakow et des Nogays quelques jours après. Si ma négociation réussit en Turquie et en Tartarie, je me transporterais sur les frontières de la Pologne à Yassi chez le prince de Moldavie qui est mon ami, d'où je pourrai aisément concerter avec le palatin de Volinie pour l'engager rassembler quelques troupes des Tartares, Polonais, Cosaques et des Moldaves avec lesquels il pourrait faire une invasion par la Pocucie en Transylvanie, comme avec les troupes à la solde de Sa Majesté, et par là n'engager en rien la République de Pologne contre la reine de Hongrie. Tout de même comme les Tartares n'engageraient en rien la Porte dès qu'elle désavouera leurs opérations et dès que le Khan en entrant en Hongrie déclare que cette invasion se fait en conséquence d'un traité de subside qu'il a avec la France. L'appât du gain pourrait peut-être déterminer ce prince à goûter ces raisons et on pourra lui faire comprendre que l'Angleterre et d'autres alliés de la reine de Hongrie n'étant point en guerre avec la France, lui la font pourtant par des troupes auxiliaires. On m'objectera que tous ces projets sont trop à l'alambiqué, je ne disconviens point, mais il me paraît qu'il n'y a que les moyens que je prisse qui sont praticables et que la tentative n'engagera en rien Sa Majesté. Il est vrai que

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

pour peu qu'on trouvera des dispositions auprès le grand vizir pour cet objet, que l'affaire sera très aisée mais pour cela il ne faut point épargner des sommes considérables, deux millions suffiront. Cette somme paraît grande, mais quand on considérera qu'il faut gagner le grand vizir et quelques autres ministres pour favoriser des desseins aussi importants et qu'il s'agit d'engager le Khan avec cent mille Tartares dans une affaire aussi délicate et de cette importance, deux millions seront bientôt compensés par des avantages réels que cette diversion pourrait procurer au Roy.

Il pourrait se faire cependant que comme je suis assez heureux en circonstance, qu'en arrivant à Constantinople, j'y pourrais trouver des circonstances favorables, celles de la paix en Perse sera la plus heureuse, mais je ne me détache point de l'idée qu'il faut premièrement sonder les dispositions du grand vizir, et dès qu'on sera au fait de le convaincre par une combinaison des intérêts que la Porte ne pourrait trouver une meilleure occasion que celles d'aujourd'hui d'agrandir ses Etats. Pour cet effet, puisque Sa Majesté veut bien me confier cette commission importante aucune difficulté ni danger ne me rebuteront point. Il s'agit de faire une tentative de négociation, elle pourra peut-être réussir, en tout cas c'est sur le lieu qu'on pourra le mieux juger du succès. Toute la grâce que je demande à Sa Majesté, c'est de me garantir de la jalousie de l'ambassadeur du Roy, et de se ressouvenir que j'ai eu le bonheur de lui servir depuis treize années avec toute la fidélité imaginable dans des circonstances les plus délicates et les plus dangereuses, quelques marques de ses bienfaits ne sauraient que relever dans les pays étrangers où mon nom et mes services sont connues. La considération c'est elle qui le plus souvent fait réussir les affaires.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Envoyé à M. d'Argenson le 14 septembre 1744

Il s'agit toujours de la guerre de succession d'Autriche qui ne prendra fin qu'en 1748. Frédéric II de Prusse, après la paix séparée signée avec l'Autriche (1742), inquiet des succès de cette dernière contre la France, reprend la guerre en été 1744 en attaquant Marie-Thérèse en Bohème (deuxième guerre de Silésie). Ce retour permet à Grégoire de le faire de nouveau rentrer dans ses tableaux, où il ne cesse d'égrener les ennemis de la Russie, amis de la France qui nécessitent son soutien. La tonalité de ce Mémoire est ouvertement pro-prussienne. Cette option, pas évidente à défendre en France, compte tenu de la défection passée et mal vécue du côté français, s'explique aussi par la grande implication du roi de Prusse dans les affaires polonaises.

La Russie est toujours dirigée par Elisabeth I, montée sur le trône en 1741.

Le Mémoire n'indique pas assez clairement le destinataire. Il peut avoir été adressé à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson, secrétaire d'Etat de la guerre (1743-1757). Mais il apparaît plus probable qu'il a été adressé au frère de ce dernier, René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson qui allait bientôt devenir Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (19 novembre 1744), favorable à la Prusse et qui mena une politique anti-russe. Ne croit-on pas lire du Grégoire dans le texte, dans cette instruction donné par le ministre à son envoyé en Pologne en 1746 : « Votre principal objet doit toujours être de rendre à la nation polonaise le plus grand service qu'on puisse lui rendre, savoir de la soustraire à l'indigne joug des Russes. »[1]

La diète de Grodno de 1744 dont l'enjeu était la conclusion de l'alliance austro-saxonne a été bloquée grâce aux Potocki, - notamment le palatin de Belsk, Antoni Michal Potocki, - financés par la Prusse.

Le partage des familles présenté par Grégoire recoupe le clivage entre les anciens partisans de Stanislas (Potocki, Tarlo et Sapieha) et les autres (Radziwill, Czartoryski et Poniatowski), - partage qui constitue la base des « Patriotes » et de la « Famille ».

[1] E. ZEVORT, *Le marquis d'Argenson et le Ministère des Affaires Etrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747*. Genève, 1880. P. 113.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Envoyé à M. d'Argenson le 14 septembre 1744

L'objet pour lequel le Roy soutient la guerre est trop intéressant pour sa gloire et pour le maintien du véritable système d'Etat et ses influences dans toutes les affaires de l'Europe sont trop grandes pour que Sa Majesté puisse ignorer le moindre des ressorts dans la grande machine de sa politique et qui ne saura d'être conduite que par des combinaisons de ses intérêts d'avec ceux de ses alliés.

Le Roi de Prusse devant être considéré par la position de sa puissance et par la situation de ses intérêts comme l'unique puissance dans le nord et dans l'empire dont les intérêts soient communs avec ceux de la France et devant être regardés dans les circonstances présentes des affaires comme des principaux mobiles et le parti le plus intéressé dans l'objet de l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche. Il convient aux intérêts du Roy de l'aider et de le soutenir par toutes sortes de ressorts pour consolider l'agrandissement de sa puissance sur les ruines de celles de la reine de Hongrie. Mais comme les progrès de l'agrandissement doivent rencontrer des obstacles insurmontables par la jalousie des puissances voisines, et surtout de celle de la Russie, de la Saxe et de la Hollande, il n'est pas douteux que l'Angleterre faisant le principal mobil et le plus puissant appui de la puissance de la reine de Hongrie et ayant pour base de son principe de l'Etat de contrecarrer en tout les vues de la France, ne négligera aucun ressort pour susciter et entretenir de plus en plus de la part des puissances intéressées à l'abaissement de celle du Roi de Prusse.

Ce prince lié avec la couronne de Suède par des nœuds naturels et par des considérations des intérêts réciproques, ne redoute que la puissance de la Russie et celle de Pologne, dont les Etats étant contigus aux siens qui ne sont point garantis par des forteresses, sont trop exposés à des invasions des troupes légères dont la Russie et la Pologne ne manquent point.

La Russie qui veut s'arroger une sorte d'empire sur les autres puissances du Nord, gouvernée par une Princesse qui à toutes les faiblesses de son sexe, mais qui est ambitieuse, ne saurait envisager l'agrandissement du Roi de Prusse que comme très préjudiciable aux intérêts de son empire, ses ministres étant entièrement livrés à l'Angleterre et à la cour de Vienne et autorisés par des considérations plausibles de l'intérêt permanent et fondés sur le principe naturel de l'Etat de Russie, qui est celui de conserver l'intimité des liaisons

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

avec l'Angleterre et la Hollande par rapport au commerce et à la cour de Vienne par rapport à l'intérêt commun et indispensable de s'entraider mutuellement contre les Turcs. Il n'est pas douteux, dis-je que les ministres russes ne favorisent de tous leurs pouvoirs les insinuations et les ressorts secrets de l'Angleterre et de la cour de Vienne, et ils réussiront à la fin d'irriter la jalousie de leur souveraine contre la puissance du Roi de Prusse et la détermineront insensiblement de faire la cause commune avec ces cours contre ce prince.

La Pologne, quelle que faible puissance qu'elle soit et en apparence inutile à elle-même et à ses alliés naturels, mais gouvernée par un Roi qui, indépendamment de ce qu'il a à redouter comme électeur de Saxe de l'agrandissement du Roi de Prusse, a des obligations trop essentielles à la Russie et à la cour de Vienne d'avoir été soutenu dans l'usurpation du trône de la Pologne, qu'il possède illégitimement, pour qu'il ne soit occupé de profiter de la moindre circonstance pour contribuer à l'abaissement de la puissance du Roi de Prusse, et il est indubitable que la cour de Saxe, excitée par les mouvements naturels de la haine contre ce prince, et sollicitée par le cours d'Angleterre, de Vienne, de la Hollande et de la Russie, a prémédité des ressorts secrets pour irriter la jalousie de la nation polonaise contre les progrès d'agrandissement de sa puissance.

Pour cet effet le Roi Auguste avait dispersé avant la convocation des diétines dans tous les palatinats et les territoires, ses partisans outrés et ses pensionnaires pour y préparer les esprits et les disposer pour les élections des nonces affectionnés à ses intérêts pour la diète générale, qui va se tenir à Grodno au commencement du mois prochain, et qui devrait travailler à cette diète pour engager la République dans une ligue offensive et défensive avec la Russie et la cour de Vienne contre le Roi de Prusse, en quoi les brigues et les cabales de ces deux cours, soutenue par l'argent d'Angleterre et celui de Hollande, auraient du seconder cette entreprise, et je sais par des avis certains qui me sont venus de Pologne, que M. Poniatowski, palatin de Mazowie et plusieurs autres seigneurs polonais dont la perfidie envers leur Patrie est connue, se trouvaient engagés dans ces manœuvres.

Je présume que le Roi de Prusse intéressé à veiller à la sûreté de ses intérêts en Pologne, doit avoir eu connaissance de tout ce que s'y trame contre eux, et qu'il a pris des mesures pour contrecarrer ce qui avait été concerté avec tant d'adresse de la part de ses ennemis, mais comme la cour de Berlin n'a jamais travaillé pour détruire l'impression de la défiance que la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

nation polonaise avait de tout temps envers elle, elle n'est ni assez forte ni assez accréditée pour lutter contre tant de brigues réunis contre elle.

C'est pourquoi il conviendrait aux intérêts de la France de renouer les anciennes liaisons avec la nation polonaise et d'employer toutes sortes de moyens pour regagner la confiance altérée par les dernières circonstances des affaires en Pologne.

Le moyen le plus sûr de réussir dans cette idée, est que l'ambassadeur du Roy étudie le caractère des alliés naturels, ses formalités des lois et ses prérogatives pour flatter la nation par ces partis, mais surtout, il est absolument nécessaire qu'il connaisse bien les intérêts des principales familles, leurs discussions et leurs liaisons, d'où dépend absolument la réussite des négociations des ministres dans ce pays-là. Il ne saurait d'ailleurs trop cultiver ses liaisons avec les ministres du Roi de Prusse, de Suède et de l'empereur, et d'agir de concert avec eux en tout.

Le gouvernement républicain comporte communément avec soi le vice de la discorde dans l'esprit où l'intérêt particulier et surtout celui des familles prédomine souvent sur celui de l'Etat, par conséquent il est presque impossible qu'un ministre chargé des négociations dans un pays républicain ose se flatter de concilier les esprits. L'ambassadeur du Roy doit donc s'attacher de profiter dans les circonstances présentes des affaires de la désunion des familles et d'attirer dans les intérêts du Roy celles qui sont contraires au Roi Auguste. La famille des Radziwil, Czartoryiski, Poniatowski et plusieurs autres sont livrées entièrement aux intérêts de la maison de Saxe, et favorisent ses vues pour y perpétuer la succession du trône de Pologne. Elles sont brouillées par les intérêts particuliers avec celles de Tarlo, Potocki, Sapieha et plusieurs autres des plus puissantes qui feront la cause commune avec des puissances qui se déclareront contre les vues illégitimes de la maison de Saxe, et il dépend de la pénétration de l'ambassadeur du Roy en Pologne de combiner les ressorts les plus convenables pour rendre les desseins des ennemis du Roy infructueux.

Il pourrait cependant se faire que les puissances liées d'intérêts contre ceux du Roy et ses alliés échouant à la diète prochaine de disposer la République dans leurs vues, forceront leur besogne et voudront peut-être parvenir à leurs buts en suscitant une confédération, sous l'autorité de laquelle elles tâcheront à déterminer la République à une ligue avec les cours de Vienne et de Russie, mais comme cette confédération ne saurait être formée ni décidée que par les brigues et les cabales des antagonistes de la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

France et du Roi de Prusse dont le nombre ne saurait être grand, il serait très aisé d'y opposer une contre-confédération. Pour cet effet il importe fort à la sûreté de la réussite de cet objet que l'ambassadeur du Roy confronte bien les circonstances et arrange les ressorts bien combinés pour ne point s'engager dans les cas périlleux où elle s'est trouvée à la dernière révolution. Il ne saurait trop avoir attention de pourvoir à la sûreté de la réussite dans cet objet pour ne point compromettre de nouveau la confiance de la nation polonaise envers la France.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire pour M. le Ministre de Puysilleux, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, 1746

Grégoire se remet à l'ouvrage face au nouveau ministre des Affaires Etrangères, à qui il explique ce qu'est la nation cosaque avant de présenter ses propres services. Il lui a fait au préalable parvenir la copie du Mémoire adressé au roi - sans doute celui de 1743 (ce qui permet par ailleurs de lever l'incohérence repoussant la date du présent Mémoire à 1747, rétablissant la logique dans la mesure où Puisieux fut nommé en janvier 1747) - en y ajoutant les documents de l'époque de Bender qu'il présentait habituellement. Le but est clairement de replacer la nation cosaque dans le contexte des intérêts français et aux côtés de ses alliés traditionnels.

L'Europe est toujours le théâtre de la guerre de succession d'Autriche. Grégoire voit dans la fin de la guerre en Perse l'occasion de solliciter de nouveau une intervention ottomane pour soulager la France.

Parfaitement conscient des raisons qui ont rendu impossibles l'intervention de la Porte dans ce schéma par le passé, Grégoire s'attaque à l'essentiel – la conclusion d'un traité, exigée par les Turcs, que la France ne s'est pas décidée à accepter.

Le roi de Prusse s'était de nouveau retiré de la guerre : il l'avait fait une première fois après s'être emparé de la Silésie (première guerre de Silésie 1741-1742) et, après avoir repris la guerre face à la progression autrichienne du côté de l'Alsace, il abandonne de nouveau, après avoir bien négocié cet abandon (deuxième guerre de Silésie, 1744-1745). Manifestement, Grégoire croit pouvoir le faire agir de nouveau.

Dans sa proposition d'attaquer la Russie Grégoire se réfère à l'expérience de 1711 et invite à profiter de tous les mécontents à l'intérieur de la Russie dont la nation cosaque, les Tatars du Kouban et du Daghestan, et les cosaques du Don. Il est de nouveau prêt à aller partout y compris du côté des cosaques où il est persuadé de pouvoir agir grâce au nom de son père, toujours vénéré.

Les propositions de Grégoire restent lettre morte, Puisieux souhaitant mettre fin à la guerre de succession d'Autriche. La paix d'Aix-la-Chapelle est signée en 1748.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoires et Documents Pologne volume 2 fol. 221-228

Mémoire pour M. le Ministre de Puysilleux, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, 1746

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la copie du Mémoire que j'ai présenté au Roy il y a quatre ans. J'y ai joint celles des Diplômes du Grand Seigneur du Roi de Suède Charles XII, et du Traité d'alliance entre les Tatares et les Cosaques par lequel ces puissances garantissaient la sûreté de la liberté et les immunités de la Nation Cosaque, et les droits de mon Père qui en était le chef.

Vous avez vu, Monsieur, par le détail de mon Mémoire tous les services que j'ai eu le bonheur de rendre au Roy et à l'Etat dans les événements les plus intéressants et dans les circonstances les plus délicates, que bien loin de me rebuter de tous les désagréments que j'ai essuyé depuis que je suis au service de Sa Majesté, je me suis porté avec le même désir et le même désintéressement dans toutes les occasions pour manifester de nouveau mon zèle pour son service, vous avez remarqué par les copies des pièces qui y étaient jointes la connexion des intérêts de mon Père pour son service, vous avez remarqué par les copies des pièces qui y étaient jointes la connexion des intérêts de mon Père et de la Nation Cosaque avec ceux de la Suède, de la Pologne, de la Porte et des Tartares, alliés naturels de la France, et vous pouvez en juger si par la connaissance qu'une longue expérience m'a donné des intérêts de ces Puissances respectives dont les miens propres étaient inséparables, mon zèle et ma fidélité pour le bien commun de leurs affaires pouvaient leur être suspectes ou équivoques, et si la France en m'employant avec confiance dans bien des circonstances favorables à ses vues n'en a tiré plus d'utilité que moi-même, les preuves les plus évidentes de cette vérité font les sacrifices et les malheurs dont ma famille est accablée et où nous nous sommes précipités pour la cause commune.

Animé par le même zèle et par la même fidélité dont j'ai donné tant de preuves et ne désirant rien tant au monde que les occasions de pouvoir mériter, Monsieur, la continuation des bontés et de la confiance dont vous m'avez toujours honoré, je saisis celle de l'événement favorable de la paix des Turcs avec les Persans pour offrir de nouveaux mes services au Roy.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Cette circonstance étant une des plus heureuses pour la gloire de Sa Majesté et pour celle de votre ministère, vu la situation présente des affaires, offre des moyens trop sûrs pour les vues que vous pourrez avoir pour procurer au Roy des diversions formidables dans la guerre générale à soutenir contre la Reine de Hongrie et contre l'Angleterre, pour être négligée.

Pour entrer dans ces idées, je conviens qu'il faudrait que je fusse informé des secrets mouvements de ressorts politiques du cabinet et pour proposer un plan de négociation, il conviendrait que je fusse plus instruit que je ne le suis de la situation des affaires de la Porte et de l'esprit qui y règne au moment présent. Cependant, quelque imparfait et superficiel que mon raisonnement puisse être sur les idées que je prends la liberté de vous communiquer, je compte bien que vous voudrez les regarder comme étant suggérés par mon zèle pour les intérêts du Roy et comme un effet de la persuasion où je suis que vos lumières supérieures vous porteront à adopter ce qu'il peut y avoir de bon dans les connaissances que j'ai acquise sans vous heurter à ce qu'elles peuvent renfermer d'inutile ou de défectueux, mon principal soin sera de vous proposer les choses non pas sous la forme la plus agréable mais avec toute la sincérité d'un honnête homme, en définissant par des combinaisons à portée de ma connaissance les motifs qui doivent porter la France de profiter de la conjoncture favorable de la paix des Turcs avec les Persans.

Deux principes seront le fondement de tout mon système, le 1er que vous n'avez point l'intention de tromper les puissances avec lesquelles vous aurez à négocier, et que par votre caractère autant que par les vrais intérêts de l'Etat, vous mettrez la bonne foi à la tête de toutes vos opérations ministérielles. Le 2d que la vue principale du Roy est de rendre la paix à l'Europe, aussitôt que ses ennemis pourront être amenés à consentir à une paix honorable pour Sa Majesté et pour ses alliés.

Ces deux principes posés, je ne balance pas d'établir comme une conséquence incontestable qu'il ne conviendrait pas dans ces moments de négocier à la Porte ottomane une rupture de cette puissance contre la reine de Hongrie. Les ministres ottomans ne manqueront pas d'exiger d'abord de la France qu'elle engageât à ne point finir la présente guerre que conjointement avec la Porte et par un traité commun. Si le Roy refusait cet engagement, toute la négociation sera aussitôt rompue et l'on n'aura fait que découvrir à la Porte les desseins qu'on aurait eu de l'embarquer dans une guerre sans s'embarrasser de la manière dont elle pourrait un jour s'en sortir. Si au contraire Sa Majesté pour entrainer la Porte consent à un pareil engagement,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

il en résultera que la paix ne dépendra plus d'elle, que les troubles de l'Europe pourront être prolongés à l'infini et au gré d'une puissance aussi bizarre que l'est la Porte Ottomane, ou bien qu'en les terminant par une paix honorable que les ennemis ne manqueront point alors d'offrir à la France, celle-ci manquera à la Porte et y perdra à jamais son crédit et son influence.

Il me semble donc plus praticable, plus prudent et également plus utile pour les intérêts du Roy de borner toute la manœuvre à la Porte au seul objet d'engager cette puissance à une rupture avec la Russie. Ce parti ne jettera pas la France dans l'embarras d'avoir à refuser ou à contracter un engagement formel avec la Porte pour la continuation de la guerre, Sa Majesté restera en liberté de conclure la paix lorsqu'on le jugera nécessaire, et Elle retirera néanmoins d'une pareille rupture à peu près le même fruit que d'une guerre directe contre la reine de Hongrie, puisque cette puissance en perdant toute espérance de secours de la Russie sur lequel, quoique éloigné, elle fonde aussi bien que ses alliés, cet éloignement pour la paix que tant de mauvais succès n'ont pu jusqu'à présent détruire, en perdant dis-je l'espérance d'un pareil secours, la reine de Hongrie sera encore obligée d'en fournir elle-même à la Russie, ou bien d'anéantir ses engagements avec cet allié, ce qui n'étant nullement compatible avec ses plus chers intérêts, le parti de conclure la paix avec la France sera sans doute choisi comme le moindre mal.

On m'objectera peut-être que la même prudence qui dans ma supposition portera les ministres turcs à exiger pour rompre avec la reine de Hongrie un engagement de la France de ne point conclure la paix séparément avec elle, qui les engagera aussi à demander une sûreté équivalente avant de rompre avec la Russie et qu'ainsi cette dernière négociation n'aura pas moins d'inconvénient que la première. Je réponds qu'il est très vraisemblable que la Porte ne négligera pas une pareille précaution, mais qu'il est plus aisé à la France de la satisfaire sur ce point que sur l'autre. Le Roy n'est pas en guerre avec la Russie, ni en situation de la lui faire, par conséquent la Porte ne peut pas imaginer de proposer à Sa Majesté aucun engagement de cette nature. Mais les ministres ottomans n'ignorent pas les liaisons de la France avec la Suède et le Roi de Prusse, ce sera donc dans ses liaisons qu'ils cherchent les sûretés nécessaires pour rompre avec la Russie en exigeant de Sa Majesté qu'elle mette la Suède et le Roi de Prusse en état de tirer un jour la Porte d'embarras si la Russie prenait trop de supériorité sur elle, et le Roy aura d'autant moins de peine à s'y engager, qu'il est de son intérêt de faire de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

pareils efforts pour la Suède et le Roi de Prusse quand il n'y aurait sur cela aucun engagement avec la Porte.

En conséquence de ce plan général, il présume que le grand vizir d'aujourd'hui est un homme capable de réflexion, d'un bon principe et entièrement attaché aux intérêts naturels de l'empire ottoman, mais surtout qu'il ait quelques connaissances de ceux qui agitent à présent l'Europe, par conséquent il conviendrait traiter avec lui en règle, en lui présentant un tableau juste et bien détaillé des affaires et en lui développant tous les ressorts qui les font mouvoir.

On commencera par lui inspirer de la jalousie contre l'agrandissement de la puissance de la reine de Hongrie, et contre les projets de la domination tyrannique que la Russie, son allié naturel et fidèle veut étendre sur les puissances du nord.

Pour rendre cette jalousie mieux fondée, il faudrait instruire les ministres turcs des liaisons de ces deux puissances avec l'Angleterre et la Hollande, des ressources que ces dernières emploient pour favoriser leurs desseins principaux, leur rappeler les circonstances de la dernière révolution en Pologne et de la dernière guerre que la Porte a eu contre elles, et où leurs vues dangereuses et ambitieuses se font assez manifestes, les convaincre par toutes les probabilités que la Russie a entretenu la guerre entre la Perse et l'empire ottoman par ses fomentations et que la reine de Hongrie, l'Angleterre et la Hollande y agissent de concert uniquement dans la vue d'empêcher la Porte de profiter des circonstances favorables qui se sont présentées dans des différentes conjonctures pour se procurer des avantages considérables dans la guerre contre les ennemis communs.

Après avoir convaincu les ministres turcs de ces vérités, il faut leur faire envisager que l'objet principal de l'intérêt de l'empire ottoman serait de faire cause commune avec la Perse, que l'un et l'autre sont également intéressés à s'entraider mutuellement contre les vastes desseins de la reine de Hongrie et de la Russie et que cet objet est devenu encore plus important depuis la paix de la Porte avec la Perse, qui rendant toutes leurs forces libres devrait les engager de profiter à présent pour les employer utilement dans la cause commune.

Pour prouver aux ministres turcs la validité de ces raisons, il faudra les convaincre du motif qui porte le Roy d'engager la Porte dans le concert unanime avec la Suède et le Roi de Prusse contre la Russie, rendre les choses les plus compréhensibles par les persuasions capables non seulement de

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

rassurer les ministres turcs sur les suites de cette démarche, mais aussi nécessaires pour leurs propres instructions, vu leur incapacité et ignorance dans ce qui regarde les intérêts des puissances relatifs à ceux de la Porte. Pour cet effet, il faudra lui dépeindre l'étendue de la puissance du Roi de Prusse dans l'empire, de ses ressources, de ses influences et de ses liaisons d'intérêt avec ceux de la France, de la Suède et de la Pologne, alliés naturels de la Porte, que ses intérêts deviennent encore plus absolues et plus inséparables avec ces puissances depuis qu'il s'est mis en droit de conserver les conquêtes générales qu'il a fait sur la reine de Hongrie, et dont la sûreté dépend de la garantie de ces alliés, en sorte qu'en prouvant aux ministres turcs tous les motifs qui unissent la France et la Suède avec le Roi de Prusse, on les convaincra plus aisément de la connexion des intérêts de la Porte avec les siens, et on les persuadera avec plus de probabilité encore de la vérité des intentions du Roi, en leur confiant des mesures que Sa Majesté prend pour favoriser ses alliés, que les traités entre la France et la Suède et le Roi de Prusse qu'on négocie à présent ont pour l'objet l'abaissement de la Russie, qui unie d'intérêts naturels avec la reine de Hongrie, l'Angleterre et la Hollande, et fomentés par ces puissances leur a servi comme d'un épouvantail, pour intimider la Suède et le Roi de Prusse, et pour les gêner dans leurs vues légitimes, mais que les traités qui se feront entre les puissances respectives doivent réprimer la conduite arrogante et irrégulière de la Russie, et ses desseins dangereux d'étendre sa domination tyrannique sur tout le nord, que la Porte ne doit point négliger une conjoncture aussi favorable pour prendre des mesures convenables à ses intérêts et faire cause commune avec la Perse, en unissant leurs efforts pour réduire la Russie dans ses anciennes bornes de sa puissance, et par là la rendre hors d'état de primer dans le nord et de figurer dans l'orient, que si la Porte manque une occasion aussi favorable, elle pourrait éprouver un jour des suites fâcheuses du système du czar Pierre Ier, et de ceux de la czarine Anne qui visent d'étendre leurs conquêtes sur la Perse et sur l'empire ottoman, et qui agissent de concert unanime avec la reine de Hongrie dans ses desseins, la Porte se trouvera dans le même embarras où elle était en 1736, quand l'empereur Charles VI et la Russie, après avoir fini la guerre pour les affaires de Pologne, ont tourné tout d'un coup leurs forces contre l'empire ottoman.

Inspirant à la Porte des motifs aussi valables de jalousie contre la Russie, et ajoutant ces impressions par des sommes d'argent plus capables encore de persuader les ministres turcs naturellement avides et dont la dépense est

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

toujours compensée par l'utilité qu'on tire des succès des négociations surtout quand il s'agit d'un objet aussi intéressant que celui de se procurer des diversions aussi formidables, on doit compter sur la réussite des vues qu'on voudra suivre, et c'est le seul moyen qu'on peut employer pour abréger une guerre également longue et onéreuse.

On pourra m'objecter que ce plan de négociation ne paraît possible que par des moyens, et trop longs et trop difficiles, vu les besoins pressants d'une diversion dans la situation où les affaires du Roy sont, mais je réponds qu'ils sont plus sûrs, plus praticables, plus utiles aux intérêts communs et plus compatibles avec ceux de la Porte, et n'engage point Sa Majesté dans une ligue ouverte avec cette puissance contre la reine de Hongrie, que quel que fondé que la raison d'Etat qu'elle puisse être, elle est toujours odieuse vis à vis de la chrétienté, à moins que passant par dessus toutes les considérations de ce scrupule, pour engager la Porte dans une guerre ouverte contre la reine d'Hongrie, le Roy ne promette toute garantie et sûreté au grand seigneur sur les suites de cette démarche, en ce cas je conviens que la négociation serait moins longue et les moyens plus prompts à employer, mais encore je laisse à votre pénétration de juger des suites de ces engagements comme je l'ai expliqué ci-dessus. C'est pourquoi je pense qu'il est plus de l'intérêt commun de Sa Majesté et de ses alliés que la Porte de concert avec la Suède et la Perse déclare la guerre ouverte à la Russie, par là le Roi de Prusse dégagé de toutes les appréhensions que les menaces de cette puissance lui ont occasionné jusqu'à présent, et ayant toutes les forces libres sera porté par son intérêt naturel à déclarer la guerre de nouveau à la reine de Hongrie, et unissant ses efforts et ses ressources à ceux du Roi, contribuera à l'abaissement d'une puissance dont il doit toujours redouter tôt ou tard le ressentiment contre lui, par là le Roi retrouvant un allié fidèle et solide peut contracter avec lui les engagements les plus forts et les plus convenables pour remplir cet objet, avec toute la sûreté, tandis que la Russie occupée d'une part par les Turcs, les Tartares et la Perse et d'autre part par la Suède, aurait trop à faire chez elle pour qu'elle puisse se mêler des affaires de l'Europe.

En réglant sur ce plan les manœuvres de la Porte, il faudra porter toutes les attentions pour la convaincre que le Roi de Prusse, la Suède et même la Pologne, n'aspirent que d'avoir les occasions de s'unir avec elle contre la Russie, qu'elle trouvera dans ces puissances des alliés d'autant plus fidèles qu'ils sont intéressés également comme elle dans l'objet principal de l'abaissement de la Russie et que celui de la puissance de la reine de Hongrie

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

en dépend ; qu'il ne serait point impossible que les mécontents du gouvernement présent en Russie ne saisissent l'occasion pour y susciter une révolution ; que la Nation Cosaque gémissante sous le joug tyrannique de la Russie depuis la funeste bataille de Poltava n'aspire qu'à une favorable conjoncture pour le secouer et pour rentrer dans sa liberté, et dont le désir se manifestera très aisément par une révolution générale en Ukraine dès que la Porte aura porté ses forces sur ses frontières, et toutes les fois qu'il se trouvera un chef capable de ranimer leur zèle et leur jalousie pour la liberté et qu'en ce cas-là, je m'offrirais de suivre le principe de mon Père qui en était le chef et dont la mémoire à cette nation est trop chère pour que mon zèle pour elle puisse être suspect.

Que la Porte trouvera des nations tartares tributaires de la Russie, comme ceux du Kouban et du Daghestan, et même les cosaques du Don qui pourraient avoir quelques griefs contre la Russie et qui se joindront aux Tartares de la Crimée pour faire la cause commune, tout comme ils ont fait en 1711 quand la Porte a déclaré la guerre au czar Pierre Ier, mais surtout, il faut appuyer ces représentations sur l'animosité de la Suède et de la République de Pologne contre la Russie qui s'arroge le droit d'opprimer leurs libertés et de disposer à son grès de leurs affaires.

Si toutes les idées, Monsieur, que ma fidélité pour les intérêts du Roi vous propose sont conformes aux vues que Sa Majesté pourrait avoir, et si elles sont compatibles avec la situation présente des affaires, je m'offre par zèle pour le service du Roy d'aller en Turquie, en Tartarie et même en Perse, pour travailler à l'exécution de ce projet.

Pour prouver l'utilité de mes services dans ce pays-là, j'ose dire sans présomption que le Roy pourrait trouver des sujets plus capables pour la négociation, mais je défis qu'il en ait de plus zélé pour ses intérêts ou plus instruits de ceux des puissances orientales et du nord dont j'ai acquis la connaissance par une longue expérience des mœurs, du caractère et de la langue et des affaires de ces nations. Il est très aisé d'en juger par la connexion et la liaison d'intérêt de la Nation Cosaque dont mon Père était le chef, avec ceux de la Suède, de la Pologne, de la Porte et des Tartares, d'ailleurs intéressé et impliqué comme j'ai été dans bien des événements dont ces puissances ont été agitées, j'ai été à portée de connaître toutes leurs ressources et les ressorts qui les font mouvoir. A ces preuves de l'utilité de ma mission dans les pays orientaux, j'ajoute celle qui est la plus flatteuse, c'est le ressouvenir des services que mon Père et moi en mon particulier avons rendu

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

à la Porte dans bien des occasions qui sont trop récents pour être oubliés, et qui sont trop bien placés dans les archives de la Porte, pour que je puisse douter que ma personne ne lui soit agréable, de même qu'au Khan des Tartares dont je suis connu particulièrement. J'ose me flatter aussi que la Suède, la Pologne et la Nation Cosaque par confiance qu'elles ont en mon zèle pour leurs intérêts seront bien aises quand elles verront que je suis de nouveau employé pour travailler à la cause commune.

Pour cet effet il faudrait que je sois expédié au plutôt pour la Turquie, muni des lettres de créance de ministre plénipotentiaire auprès du Khan des Tartares et auprès du Tama-Kouli Khan et pour l'ambassadeur des ordres du Roy de seconder mes idées, et d'un plein pouvoir de ne point épargner des sommes d'argent pour les favoriser en arrivant à Constantinople sous prétexte de solliciter à la Porte la permission de lever les troupes légères pour le service du Roy. J'y pourrais séjourner le temps qu'il me faudrait pour mettre au fait l'ambassadeur du Roy et pour instruire les ministres de la Porte de tous les projets que je propose ici, et après leur avoir démontré par des raisons plausibles tous les ressorts qui doivent y être employés. Je tâcherai d'engager la Porte de me permettre d'aller en Crimée sous prétexte d'y être à portée de correspondre avec les principaux officiers de l'armée des Cosaques Zaporoviens qui est dans le voisinage, et de les engager de fomenter cette milice pour se soustraire à la protection de la Russie et se mettre sous celle de la Porte en renouvelant l'ancien traité de leur alliance avec les Tartares, mais le principal motif de ma mission en Crimée qui doit être même cachée à la Porte, serait d'attirer le Khan des Tartares dans les intérêts du Roy, de l'informer des mesures que Sa Majesté prendra avec la Porte pour remplir l'objet de l'abaissement de la puissance de Russie, et de l'envoie qu'elle a de faire valoir auprès du Tama-Kouli Khan.

Comme les opérations ne peuvent point être de longue durée en Crimée, dès qu'on entamera le Khan et les Tartares par leurs intérêts et par leur passion, qui sont ceux de faire la guerre à la Russie et de s'enrichir par leurs ravages, aussitôt que je les aurais fini, je retournerai à Constantinople pour savoir le succès des négociations de l'ambassadeur du Roy à la Porte, et s'il répond aux vues du Roy, il faut mettre la Porte dans le secret du motif qui engage le Roy de m'envoyer comme son ministre en Perse, et la déterminer de favoriser mon passage dans ce pays-là, en obtenant d'Elle des ordres précis pour son ambassadeur auprès de Tama-Kouli Khan, d'agir de concert avec moi en tout ce qui concerne les intérêts communs. Ma mission en Perse doit

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

avoir pour but y procurer des influences au Roy, d'y enlever celles que la Russie et l'Angleterre y ont, d'y porter la renommée de la gloire de Sa Majesté, d'inspirer de la jalousie à Tama-Kouli Khan contre l'agrandissement de la puissance de Russie, de lui rappeler les vastes desseins qu'elle avait formé pour étendre ses conquêtes sur la mer Caspienne, et par là se rendre redoutable à la Perse, de le mettre au fait des mesures que le Roy prend de concert avec la Porte et la Suède pour réprimer ses vues dangereuses, des ressources qu'il trouvera dans l'union avec ces puissances en faisant la cause commune avec Elle et les avantages que la Perse tirera de l'abaissement de la Russie.

Cette conduite sincère, Monsieur, de la part du Roy sera capable de rassurer la Porte, le Khan des Tartares et Tama-Kouli Khan, inspirera de la confiance au Roi de Prusse, à la Suède et même à la Pologne dans ses vues, qu'ils verront qu'Elle est fondée sur un système et sur un principe aussi digne de la grandeur de sa puissance et aussi compatible a leurs intérêts, et par là, Sa Majesté se rendra aussi redoutable à ses ennemis que respectable de ses alliés.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Dinteville, le 29 septembre 1754

La lettre est adressée au nouveau ministre des Affaires Etrangères, Rouillé, qui semble être un bon et ancien ami de Grégoire.[1] Le début de la missive est la réaction à la lettre écrite par le ministre en réponse aux félicitations envoyées par Grégoire suite à sa nomination : « Je sais depuis bien des années, Monsieur, quel est le zèle qui vous a toujours animé pour le service de Sa Majesté et les preuves de plus d'une espèce que vous en avez données….Vous pouvez être persuadé, Monsieur, du plaisir avec lequel je recevrai les nouvelles que vous voudrez bien m'en donner… Vous connaissez mon ancienne façon de penser pour vous… »[2]

La lettre est envoyée de Dinteville, nouvelle résidence d'Orlyk appartenant à sa femme : Grégoire s'est marié le 3 décembre 1747, à la Chapelle Royale de Versailles, avec Louise Hélène le Brun de Dinteville, en présence de nombreux ministres dont Argenson et Puisieux, et de personnalités dont le dauphin et la marquise de Pompadour. Le château de Dinteville est situé en Haute Marne, à une trentaine de kilomètres de Chaumont.

Le ton même de la lettre, sans rien changer de son contenu, démontre le chemin parcouru. Grégoire désormais fait partie de la noblesse française et mène une vie de châtelain, sans oublier l'hôtel particulier de Paris situé dans la très bien fréquentée rue Saint-Dominique. Il avait renoué avec Stanislas et passe ses étés à Commercy, la résidence d'été du roi de Pologne.[3]

Pour le reste, l'objectif de lutte contre la Russie, par tous les moyens, demeure. Cependant, force est de constater que Grégoire se sert des schémas passés – telle la future lutte pour le trône polonais – et semble ne pas tenir compte de l'évolution de la situation à l'Est.

Auguste III de Saxe, électeur de Saxe et roi de Pologne, mourra à Dresde bien des années plus tard, en 1763.

Fédir Myrovytch (Mirowiz) et Fédir Nachymovsky (Nachimowski), anciens compagnons de Philippe Orlyk et d'Ivan Mazepa, proches par la

[1] « C'est un très digne homme, fort censé. Il y a près de vingt ans qu'il m'honore de son amitié. » Orlyk – Tercier, PS du 4 août 1754. CP Pologne volume 240.
[2] Rouillé – Orlyk, Versailles, le 22 août 1754. CP Pologne volume 241 fol.89
[3] La correspondance indique qu'il y a été en 1752, 1754 et 1755.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

suite également de Stanislas Leszczynski, se sont rendus en 1754 en Crimée auprès du khan, où ils agirent en collaboration avec Grégoire.

La place de résident français à Varsovie restait vacante depuis la mort soudaine en août 1752 de Duperron de Castera. C'est La Fayardie qui sera nommé en 1753.

Rouillé répondit à cette lettre le 10 octobre 1754, de Fontainebleau, proposant à Grégoire d'attendre le retour de la cour à Versailles.[4] On sait qu'il s'est rendu à Versailles en novembre[5] et que la cour en était satisfaite.[6]

[4] Rouillé – Orlyk, Fontainebleau, le 10 octobre 1754, CP Pologne volume 232 fol.52.
[5] PS de la lettre à Broglie du 26 novembre 1754. CP Pologne volume 242 fol.305-309.
[6] CP Pologne volume 242 fol.518.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 241 fol.341-343
Dinteville, le 29 septembre 1754

Monsieur,

Je suis pénétré de la plus vive gratitude de tout ce que contient d'obligeant la lettre du 22 août dont vous m'avez honoré, vous m'y assurez la continuation de vos bontés et celle de la justice que vous voulez bien rendre au zèle de la fidélité avec lesquels j'ai eu le bonheur de servir le Roy et ses intérêts. Rien au monde n'est plus capable de flatter mon ambition par les endroits les plus sensibles que vos suffrages et rien ne saurait animer ce même zèle et cette même fidélité que la confiance que vous daignez de me témoigner y avoir. Il ne me reste, Monsieur, qu'à désirer des circonstances favorables pour les manifester de nouveau et je m'estimerai trop heureux de pouvoir vous prouver en même temps combien je m'intéresse en tout point à la gloire de votre Ministère. C'est dans cette persuasion, Monsieur, que j'ose profiter de la permission que vous m'avez donné pour vous représenter que comme je ne doute point que dans les combinaisons des ressorts que votre sage politique est occupée à présent d'arranger, vous n'ayez pour principal objet l'abaissement de la puissance de la Russie et de relever les espérances de la Suède et de la Pologne dont les intérêts sont si inséparables et si étroitement liés d'avec ceux de la France et qui n'aspirent qu'à des circonstances favorables pour se soustraire de la prédominance tyrannique de la Russie pour faire éclater leur ressentiment et pour revendiquer leurs droits les plus sacrés et rétablir leurs anciens lustres. L'événement de la mort du Roy Auguste dont nous sommes menacés d'être surpris, peut approcher cet objet. Votre sagesse le prévoit et je suis persuadé que vous prenez toutes les mesures propres pour rendre actives les puissances intéressées à l'abaissement de la Russie, pour qu'elles en profitent en réunissant tous les moyens pour que la Russie avec ses alliés n'usurpe point de nouveau le droit de disposer de la couronne de Pologne comme elle a fait dans les dernières circonstances.

Vous n'ignorez point, Monsieur, la confiance que le général de la Nation Polonaise a en la protection du plus puissant du Roy, vous savez que la partie saine de cette nation est composée des personnages les plus respectables et les plus accrédités parmi elle, que c'est autant des amis que Sa Majesté peut en disposer pour soutenir la cause commune et dont le nombre doit

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

s'accroitre à mesure que la prédominance de la Russie et la complaisance de la cour de Saxe pour cette puissance arrogante irritera les esprits. Vous devez vous apercevoir, Monsieur, que malgré tous les avantages que les antagonistes de la France peuvent s'attribuer, tant par cette prédominance et la protection de la Russie, que par le pouvoir qu'a le Roi Auguste de disposer de toutes les grâces en leurs faveurs, les influences qu'a la France dans les affaires de Pologne prédominent et la confiance que la partie saine de cette République a en sa puissance, font qu'elle y a toujours un recours. En un mot, Monsieur, jamais la France n'a eu un parti aussi formidable en Pologne qu'elle a actuellement, il est très aisé à le soutenir en le rassurant par le concours des puissances intéressées à son salut et au maintien des droits des plus sacrés de la liberté de cette République. Les mêmes circonstances qui se sont trouvées en 1733 n'existent plus. Le Roi de Prusse aujourd'hui régnant est un prince dont les vues sont plus étendues et plus élevées, il connait trop les conséquences dangereuses si la Russie par les secours de ses alliés parvient encore de disposer du trône de Pologne en faveur d'un Prince dont les intérêts lui sont si unis, l'objet de se maintenir dans la conquête de la Silésie le lie trop avec la France pour qu'on puisse douter qu'il ne fasse cause commune pour arrêter les progrès de la prédominance de la Russie dans le Nord. La Suède, gouvernée par le Sénat composé des personnages les plus zélés, les plus intègres, doués des qualités les plus éminentes et les plus méritantes du titre glorieux des hommes d'Etat, connait trop les suites dangereuses si la Russie réussit dans ses attentats arrogants. La Porte ottomane étant en paix avec toutes les puissances voisines et ayant ses forces libres, ne doit point hésiter de concourir et faire cause commune avec la Suède, le Roy de Prusse et la Pologne pour arrêter les progrès de l'agrandissement de la puissance de la Russie. C'est du côté de l'empire ottoman que la Pologne espère l'appui le plus formidable pour le salut de sa Liberté. Et comme la Russie ne redoute rien tant qu'une révolution en Ucraine, habitée par la nation la plus jalouse et la plus zélée pour sa Liberté et qui n'aspire qu'à une occasion favorable pour secouer le joug tyrannique de la Russie sous lequel elle gémit, cette révolution ne manquera point éclater dans son temps. En prenant des mesures d'avance pour en trouver des mobiles, les plus naturels c'est l'armée des Cosaques Zaporoviens. Pour cet effet, j'avais indiqué à feu Monsieur de Saint-Contest deux des principaux parmi cette nation, nommés Mirowicz et Nachimowski cy-devant attachés au sort de feu mon Père, connus du Roi de Pologne et de M. Tercier par les fiers services qu'ils ont rendus à la cause commune au

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

risque de leur vie et de leur liberté, ces deux hommes sacrifiés et n'existant que de la générosité de quelques seigneurs polonais, se confiant à mon zèle et mon attachement pour le bien et le salut de Ma Patrie, et voulant encore être de quelque utilité, dans leur vieillesse à la cause commune, s'étaient adressés à moi pour offrir leur service. J'en ai fait valoir l'utilité à M. de Saint-Contest qui m'autorisa de ses ordres de les mettre en épreuve. En conséquence, je les ai déterminé d'aller se mettre sous la protection de la Porte et du Khan des Tartares et de mettre tout en usage pour détacher de la protection de la Russie ou plutôt de sa tyrannie, sinon en totalité, du moins en partie l'armée des Cosaques Zaporoviens. M. Tercier que j'ai informé pendant la maladie de feu M. de St Contest, de tout ce que ces deux officiers cosaques m'ont mandé sur la possibilité de la réussite de ce projet et sur la résolution qu'ils avaient pris de suivre mes conseils, vous a rendu, Monsieur, compte de mes réflexions sur cet objet. Si vous les trouvez conformes à vos vues que votre sage prévoyance vous fait préméditer et si ce ressort que mon zèle et ma fidélité pour les intérêts et la gloire du Roy me suggèrent vous proposer, les faibles qu'elles soient, vous paraissent dignes d'être comprises de ceux de la grande machine que vous gouvernez, il y importe beaucoup pour que M. Des Alleurs soit autorisé de vos ordres pour qu'il seconde ces deux officiers cosaques et les protège tant à la Porte qu'auprès du Khan des Tartares et qu'il entre avec eux en relation d'une correspondance secrète de même qu'avec M. le compte de Broglie ou celui qui sera envoyé à Varsovie résident de la part du Roy près la République de Pologne. Je prendrai la liberté, Monsieur de vous décrire par un Mémoire bien détaillé sur toutes les circonstances qui concernent ces vues.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini,

Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
D'Orlik
A Dinteville, par château Vilain, à château Vilain ce 29 septembre 1754

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Paris, ce 10 janvier 1755

Roland Puchot, comte des Alleurs, le 29ème ambassadeur de France à la Porte, est mort le 23 décembre 1754.

Se plaçant dans les rangs des prétendants, Grégoire situe d'emblée le poste de Constantinople dans une problématique turco-polono-suédo-tataro-cosaque. Il affichait ainsi ses couleurs et ne faisait pas mystère de la politique qu'il entendait mener à la Porte. Il abat aussi sa principale carte, celle de son père. Les documents produits mentionnés sont sans doute les accords signés entre les cosaques et la Porte et les Tatars.

Grégoire se réfère à ses faits d'armes au service du royaume de France, mentionnant Monti, Villeneuve et Lanmary – les anciens ambassadeurs de France en Pologne, Turquie et Suède dont il est sûr avoir été apprécié, mais n'hésite pas aussi à mentionner Chauvelin, pourtant disgracié, ce qui relève soit du courage et de la constance soit de l'inconscience et de l'ignorance des codes de la cour. Insistant sur ses compétences, Grégoire prouve une fois de plus ce qu'il a toujours clamé : il est tout sauf courtisan.

Cependant, la révolution en Ukraine fait-elle partie des intentions du monarque français, fût-il « protecteur puissant des Nations Libres » ?

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 244 fol. 18-20

Paris, ce 10 janvier 1755

Monsieur,

Je croirais manquer essentiellement à la fidélité et au zèle que je dois au grand monarque que j'ai le bonheur de servir et à la confiance que j'ai en vos bontés si je ne profitais pas à l'événement de la mort de M. Des Alleurs pour me présenter parmi le nombre des aspirants qui ont recours à votre protection pour le remplacer dans ce poste de confiance. Vous suppliant Monsieur de vouloir bien remettre sous les yeux de Sa Majesté ce même zèle et cette même fidélité dont j'ai donné des preuves non équivoques dans les événements les plus intéressants et dans les circonstances les plus critiques. Le Roy a des sujets dignes de toute sa confiance pour remplacer un ambassadeur qui a su soutenir avec tant d'habileté tant d'éclat et tant de dignité sa gloire et je suis persuadé, Monsieur, que la sagesse de votre discernement dans la connaissance des caractères propres pour ces parties, en fera un choix très applaudis, mais j'ose disputer à tous les sujets de Sa Majesté en l'étendu des connaissances que la longue expérience et mes habitudes m'ont fait acquérir des intérêts du Roy relatifs à ceux de la Porte Ottomane, de la Pologne, de la Suède, des Tartares et des Cosaques. Les titres que j'ai l'honneur de vous présenter ci-joint (j'ai les originaux dont les copies sont au dépôt des affaires étrangères depuis 1732) justifieront la réalité de ce que je prends la liberté d'avancer. Ils prouvent le rôle que feu mon Père a joué, la grande considération dont il a joui auprès de ces puissances par les influences que ses intérêts liés avec les leurs lui donnaient dans leurs affaires combien il a été impliqué et intéressé dans tous les événements qu'ils ont éprouvé depuis 1709 jusqu'en 1742, l'époque de la fin aussi malheureuse que glorieuse de sa carrière. Vous en jugerez, Monsieur, qu'étant élevé dans les principes de mon Père et ayant saisi tous les événements et les circonstances qui se sont présentées pour les seconder et favoriser pour la réussite de ses vues légitimes, je me suis trouvé à portée pour m'instruire dans tout ce qui concerne les connaissances des intérêts relatifs à ceux des Puissances qui étaient intéressées de les appuyer.

Le Roy n'ignore point les heureuses et les flatteuses circonstances qui m'ont procuré le bonheur de lui offrir mes services en 1730 et avec quel zèle,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

fidélité, constance, et les risques évidents je me suis porté dans toutes les occasions et surtout pendant les dernières révolutions en Pologne et en Suède pour les manifester pour ses intérêts. Sa Majesté daignera s'en rappeler toutes les particularités. Le Roy de Pologne, son beau-père ne peut pas me refuser ses justes témoignages. M. Chauvelin qui m'employait avec toute la confiance peut les justifier. Vos bureaux peuvent en fournir toutes les preuves les plus flatteuses pour moi par les dépêches de feu M. de Monti, de Villeneuve et de Lanmary et par toutes les relations fidèles, mémoires et projets que j'ai présenté aux ministres pour les affaires dont j'étais chargé et on peut voir à quel point mon zèle s'est manifesté.

Après ces titres, me serait-il permis, Monsieur, d'espérer que vous voudriez bien représenter à Sa Majesté que n'ambitionnant rien tant au monde que de consacrer le reste de mes jours à la servir avec le même zèle infatigable que j'ai eu depuis vingt-quatre ans avec tant de risques de ma vie et de ma liberté, et voulant lui vouer mon sang et ma vie, que ces sentiments sont garants de la fidélité et de la dextérité avec lesquels je remplirai le Poste de confiance dont Sa Majesté daignera m'honorer, que l'utilité qu'elle peut tirer de mes services par l'avantage que j'ose m'attribuer sans présomption d'avoir mérité la confiance de Sa Majesté en mon zèle pour ses intérêts relatifs à ceux de la Porte, de la Pologne, de la Suède, des Tartares et des Cosaques doit lui répondre de celui qui en résultera, que la mémoire de mon Père étant révérée et mon nom considéré chez ces puissances par les services importants que nous leur avons fait en faveur de leurs intérêts. Je dois me promettre leur confiance en mon dextérité, que je ne pourrais que leur être agréable à la Porte, que la partie saine de la République de Pologne, ma Patrie, ne pourra que concevoir les espérances les plus fortes pour le soutien de ses véritables intérêts, que la Suède qui a éprouvé mon zèle dans tant d'occasions pour les siens, prendre plus de confiance dans le concours de la France à les cultiver auprès de la Porte et leur donner toute la vigueur sous ma direction, que le Khan des Tartares qui m'honore de son amitié depuis bien des années se portera avec plus de zèle et plus de confiance par des intelligences secrètes avec moi de seconder les vues légitimes de Sa Majesté à la Porte, que la Nation Cosaque, respectant la mémoire de mon Père comme celle d'un chef qui a marqué tant de zèle pour le rétablissement de Sa Liberté gémissante sous le joug tyrannique de la domination de la Russie n'aspirant qu'une favorable occasion pour le secouer et me sachant accrédité ambassadeur d'un Grand monarque protecteur puissant des Nations Libres

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

auprès d'une puissance dont elle attend son salut, s'intéressera avec confiance à moi par ses émissaires secrets pour préparer les voies à une Révolution en Ukraine dans son temps. Toutes ces considérations me font ambitionner, Monsieur, d'être honoré de cette commission de confiance et je me flatte que vous voudriez bien remettre sous les yeux de Sa Majesté comme autant des objets qui intéressent la gloire du Roy et ses véritables intérêts. Les miens seront toujours guidés par le zèle discret et par la fidélité à toute épreuve et ne peuvent point être soupçonnés d'aucune partialité, ni fanatisme dès qu'il s'agirait servir les intérêts de mon Roy et mon Maître et de vous marquer, Monseigneur, combien la gloire de votre ministère m'intéresse.

J'ay l'honneur d'être avec un respect infini,
Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
D'Orlik

Copie
Archives Privées
Copie de la lettre que le comte d'Orlik a écrite à M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à Paris, ce 9 janvier 1755

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Paris, le 17 janvier 1755

La présente lettre, adressée quelques jours après la précédente, est consacrée au même sujet – la vacance du poste de Constantinople, ce qui montre le désir de Grégoire d'obtenir cette place, mais aussi l'intensité de la lutte qui devait se dérouler en ce moment-là à la cour.

A l'évidence, Grégoire a dû capter les bruits de prévention contre sa candidature, jugée trop engagée. Les mentions particulières concernant son père, dont il s'est généreusement servi dans le courrier précédent, cèdent la place aux assurances de la plus stricte neutralité. Cependant, il ne peut avoir aucun doute sur le fait que Grégoire n'aurait jamais été un simple exécutant des ordres de Versailles.

Alexandr Alexandrovitch Menchikov, est revenu de l'exil qui frappa son père en 1731 sans jamais récupérer la totalité de sa fortune.

Charles Gravier comte de Vergennes est nommé le 8 janvier 1755 ministre plénipotentiaire.

La lettre est probablement adressée à Jean-Pierre Tercier.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 244 fol. 45-46

Paris, le 17 janvier 1755

Un rhume violent et très obstiné m'a empêché, Monsieur, d'aller à Versailles faire ma cour et montrer au Roy un visage qui dénote un homme pénétré de la reconnaissance de ce que Sa Majesté a bien voulu reconnaître dans ma demande, le zèle et la fidélité pour ses intérêts dont je lui ai donné tant de preuves et dont il est plus au fait que qui que ce soit en France. J'en remercie notre respectable ministre d'avoir bien voulu les faire valoir et jamais la grâce ne m'a été plus sensible que celle qu'il m'a procuré par ses bons témoignages. Il ne me reste que de faire des vœux pour que le choix qu'on fera d'un ambassadeur soit heureux et qu'il remplisse sa fonction avec autant de zèle, autant de fidélité et j'ose dire autant d'utilité pour le service du Roy que j'aurais fait, vous assurant que je serai le premier à y applaudir et assurément dans la joie de mon cœur. Soyez, je vous en supplie, Monsieur, un fidèle interprète de ces sentiments auprès de notre Ministre et que rien au monde ne saura diminuer ceux de ma fidélité pour les intérêts du Roy et de mon zèle et attachement pour la personne du Ministre. Il peut en disposer avec toute la confiance.

J'ai besoin, Monsieur, des copies des titres honorifiques de feu mon Père que j'ai communiqué à M. Rouillé pour constater la validité de ce que j'avais pris la liberté de lui représenter sur l'utilité de mes services dans un pays où ces titres sont aussi considérés. Voudriez bien avoir la bonté de les demander au Ministre et me les envoyer et j'aurai l'honneur de lui présenter des copies dans quelque temps qui pourraient servir de détruire certaines opinions fausses sur leurs chimères et mon fanatisme, prévention pardonnable de la part des personnes qui sont peu au fait de l'histoire de ma vie et encore moins des services que j'ai rendu au Roy et à l'Etat. Vos bureaux, vous, Monsieur, vous les connaissez mais qui encore mieux que qui que ce soit, c'est le Roy lui-même qui est plus au fait des moindres particularités que personne et je suis persuadé que Sa Majesté daigne se ressouvenir que jamais mon intérêt particulier ni la haine ni ressentiment, encore moins un zèle indiscret et des vivacités déplacées n'ont agi en moi dès qu'il s'agissait de ses intérêts et je défis que dans vos bureaux on puisse trouver le moindre trait qui puisse me rendre répréhensible. Au contraire, j'ose me flatter qu'on n'y trouvera que des témoignages des plus flatteurs en faveur de ma fidélité et de mon zèle

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

inaltérable et de mon désintéressement et sans exemple, vous en pouvez avoir des preuves.

Les nouvelles publiques annoncent des progrès bien singuliers dans les menaces qu'a fait prince Menczykow en réclamant des terres acquises par son Père en Pologne. Je suis persuadé qu'on lui répondra par le mépris que méritent ces impertinences.

On dit qu'on a nommé un Ministre ad-interim à Constantinople. Je ne sais pas si cette nouveauté y réussira, à moins qu'on y soit assuré que l'Ambassadeur ne tardera point d'y arriver. La Porte a coutume de tout temps d'avoir un Ambassadeur de France auprès d'elle, et ne verra point peut-être avec la même considération un ministre subalterne mais la sage pénétration du ministre y pourvoira.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement aussi tendre qu'inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

D'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Paris, le 28 janvier 1755

Charles Gravier comte de Vergennes obtient le poste convoité et part à Constantinople en tant qu'envoyé extraordinaire (nommé le 8 janvier 1755). Il ne sera nommé ambassadeur qu'un an plus tard. Formé au métier de diplomate dans les cours européennes, il restera quatorze ans en Turquie. Outre le soutien à la cour de son oncle de Chavigny, également ambassadeur, Vergennes répondait à bien des qualités requises pour obtenir le poste, dont la naissance et la fortune personnelle. N'oublions pas qu'à l'époque où les monarques ne se rencontraient jamais, c'est l'ambassadeur qui devait refléter la grandeur et le faste de son souverain.[1] Vergennes était sans aucun doute un homme d'Etat exceptionnel, car il finira sa carrière comme secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Louis XVI.[2]

Ses instructions[3] visaient à maintenir le système général français : il devait attirer l'attention de la Porte sur la Suède et surtout la Pologne qui serait mieux avec un souverain qui ne serait pas aux ordres de Pétersbourg. Il n'était cependant pas question d'exciter un conflit armé contre la Russie. La Porte devait jouer son rôle de menace potentielle tout juste suffisante pour ne pas laisser à l'Autriche et à la Russie une liberté totale d'action.

Topal Osman, grand vizir de l'empire ottoman (septembre 1731 – mars 1732), aurait été très favorable à la France : « Un Français né au milieu de Versailles et étant entièrement dévoué aux intérêts de son souverain, ne peut avoir de l'amour plus pour la gloire de son Prince que ce brave Vizir avait pour le Roy de France ».[4]

Hekimoglu Ali Pacha, grand vizir de mars 1732 à juillet 1735.

---

[1] « Les ambassadeurs français au XVIII-ème siècle : formation et carrière » par C. BÉCHU in *L'invention de la diplomatie. Moyan Age – Temps modernes.* Sous la direction de L. BELY avec le concours d'I. RICHEFORT. PUF, 1998.

[2] Voir à son sujet, entre autres, J.F. LABOURDETTE, *Vergennes. Ministre principal de Louis XVI*. Paris, 1990.

[3] *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur chevalier de Vergennes allant à Constantinople en qualité d'envoyé extraordinaire du Roy près le Grand Seigneur*. CP Turquie supplément volume 130 fol.3-32. Voir également les instructions secrètes dans le cadre du Secret du Roi : *Instructions particulières du Roy pour le sieur de Vergennes*. CP Turquie volume 130 fol.45-47.

[4] Orlyk – Monti, le 21 août 1732. CP Pologne volume 201 fol.42-52.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Texier de Lancey, consul en Crimée de 1748 à 1762, avait rencontré Myrovytch et Nakhymovsky sur leur chemin vers Bahçesaray : les « expatriés de l'Ukraine » lui avaient confié « que M. Orlick, Brigadier des armées du Roy les avait chargé en secret de lui faire parvenir des informations des forteresses de la nouvelle colonie des Russes et de toutes les affaires de là… »[5]

Rouillé promit à Grégoire de faire le nécessaire auprès de Vergennes : « On lui recommandera Messieurs Mirowicz et Nachimowski, et on le mettra au fait des services qu'ils peuvent rendre »[6].

[5] Des Alleurs – Broglie, CP Turquie supplément volume 15 fol.162. Voir la lettres du consul à l »ambassadeur : Lancey – Des Alleurs, Khan-Khichacha, quartier du sultan seraskier de Budjak, le 15 juillet 1754. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest, Correspondance consulaire, volume 153 fol.145-147.

[6] Rouillé – Orlyk, Versailles, le 31 janvier 1755. CP Turquie volume 128 fol.115. Voir la lettre écrite à l'ambassadeur à leur sujet : Rouillé – Vergennes, Versailles, le 30 octobre 1755. CP Turquie volume 129 fol.345.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Turquie, volume 128, fol.113-114

Paris, le 28 janvier 1755
M. D'Orlick

Monsieur,

Un rhume obstiné m'a empêché d'aller vous faire ma cour à Versailles depuis la nouvelle de l'événement imprévu de la mort du grand seigneur arrivé à un mois de décembre du décès de M. Des Alleurs, circonstance bien singulière et qui mérite des plus sérieuses réflexions à bien des égards, mais votre sage pénétration aura prévu et pourvu à tout, et je ne doute point que M. De Vergennes ne soit muni des instructions des plus amples et des plus circonstanciées pour sa conduite et que, guidé par vos sages principes et par l'élévation dans votre système, il saura profiter non seulement des circonstances favorables mais aussi en homme prudent et habile, il en tirera tout l'avantage.

Il y en aura sûrement des fréquents changements par celui qui arrivera infailliblement au commencement du règne du nouveau sultan dans le ministère dont les caprices ou les principes varient selon le caractère et les sentiments. J'en pourrai citer plusieurs exemples dont j'étais témoin et surtout de la différence qu'il y en avait entre Topal Osman Pacha, vizir en 1732 et Halip Ekimoglou en 1733. Si le premier était resté dans le ministère, la Pologne aurait été secourue puissamment au lieu que l'autre était la cause que la liberté de cette République était opprimée. L'événement de la mort du Roi Auguste arrivant d'un moment à l'autre fera naître les mêmes circonstances que celles en 1733. L'intérêt du Roy et ceux de ses alliés naturels sera d'empêcher que la Russie avec la cour de Vienne n'usurpent de nouveau le droit de disposer de la couronne de Pologne à leurs grès en faveur d'un prince leur allié naturel. La Porte doit en appréhender des suites très dangereuses pour elle et comme une puissance la plus intéressée dans cet objet, la plus formidable, c'est d'elle que le salut de la Pologne dépend et c'est elle qui doit contribuer le plus à l'abaissement de celle de Russie. Des circonstances favorables ont fait un parti formidable composé des personnes les plus accréditées et les plus respectables en Pologne, les soins assidus du Roy à cultiver les dispositions de cette partie saine de la nation en faveur de la cause commune dans ses sentiments zélés qui se manifesteront l'événement

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

arrivé, ce sera le premier mobile pour exciter l'attention de la Porte à en profiter, celui d'une révolution en Ucraine parmi les Cosaques, est un des ressorts des plus puissants et des plus nécessaires. La Porte ne peut attaquer la Russie que par ce côté, et on peut juger par toutes les mesures qu'elle prend pour couvrir ce côté et le garantir des attaques, combien sûreté en dépend. On pourrait traiter mon projet de susciter une révolution en Ucraine comme une chimère, mais je peux citer les exemples connus à ceux qui sont au fait de l'histoire de la vie de mon Père, qu'en 1711 il y avait réussi, si la Porte n'avait pas fait la paix à Pruth. L'histoire du Roi de Suède Charles XII et mes titres originaux peuvent le vérifier. Feu M. de Saint-Contest m'avait permis d'entrer dans une correspondance sur cet objet avec MM. Mirowicz et Nachimowski, deux principaux officiers de la Nation Cosaques ci-devant attachés au sort de feu mon Père et abandonnés après sa mort à une situation des plus malheureuses. Je les ai envoyé d'aller se mettre sous la protection du Khan. M. de Lancey les a rencontrés à l'entrée de la Crimée y allant et lui en revenant. J'ai eu des nouvelles de leur réception par le Khan qui leur a procuré une subsistance honnête. Je vous supplie Monsieur de vouloir bien ordonner à M. de Vergennes d'accorder la protection du Roy à ces deux hommes utiles, et qu'il les soutienne par les recommandations auprès du Khan et même auprès de la Porte. Je leur écris pour qu'ils l'informent exactement de tout ce qui leur viendra des frontières de la Russie et de l'Ucraine où ils ont constamment des habitudes, et surtout des dispositions dans lesquelles la Nation Cosaque en Ucraine est, si ceux de l'Armée Zaporovienne qu'on appelle la Sitza sont nombreux et si les vexations tyranniques de la Russie ne peuvent nous donner l'espérance de les débaucher et de les attirer sous la protection du Khan, qui jusqu'à présent, par l'ordre de la Porte, souffre que la cour de Russie a osé lui réclamer tous ceux qui s'y retiraient. Le Khan des Tartares qui m'honore de ses bonnetés et de son amitié depuis bien des années et du titre de cardach qui veut dire ami, verra avec plaisir que je m'intéresse à ces deux officiers cosaques. Je prends la liberté de lui écrire, j'aurai l'honneur de vous communiquer la lettre dans quelques jours d'ici. J'ay l'honneur d'être avec une reconnaissance très respectueuse,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur
D'Orlick

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Copie du Mémoire que le Comte d'Orlik a remis à M. le chevalier de Vergennes
Janvier 1755

Il s'agit de la lettre remise à Vergennes la veille de son départ en poste à Constantinople.

Le traité d'alliance est sans doute celui déjà présenté à maintes reprises un *Traité d'amitié éternelle, de fraternité et de l'union militaire inviolable entre la Crimée et l'armée zaporogue et le peuple de la Petite Russie*, signé le 23 janvier 1711.

Les lettres du Roy au khan des Tatares sont celles portées par Grégoire de 1731 et de 1734.

Constantin Mauracordato, prince phanariote grec au service des Ottomans, hospodar de Valachie et de Moldavie à plusieurs reprises a été écarté au moment de la rédaction de la lettre des deux trônes.

Quant aux manuscrits du père dont parle Grégoire, en 1757, Vergennes remercie le prince de Valachie – à cette époque il s'agit de Constantin Mauracordato (1756-1758) – pour lui avoir transmis « quatre volumes manuscrits appartenant à M. le comte d'Orlick »[1]. S'agit-il de la totalité des douze volumes mentionnés ici par Grégoire ? Ces volumes représentent probablement l'ensemble des documents actuellement conservé dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères français et connu sous le nom de *Diariusz* (série Mémoires et Documents Pologne volume 7, 8, 9, 10, 11). Il n'y a pas à douter que Villeneuve avait transmis les pièces reçues en France comme il s'y était engagé, mais il est probable que Grégoire ne les ait jamais vues. Emporté par la guerre de Sept ans - il meurt à l'armée en 1759 - et compte tenu des délais de transmission, on peut supposer que les documents se sont directement retrouvés dans les archives du ministère.[2]

Le Baron Sinclair, envoyé suédois à la Porte dans le cadre de négociation d'une alliance turco-suédoise, a été tué alors qu'il se rendait à

[1] Vergennes – prince de Valachie, Constantinople, le 4 juillet 1757. FILITI C. *Lettres et extraits concernant les relations des principautés roumaines avec la France (1728-1810).* Bucarest, 1915, p.430.

[2] Le document récapitulatif des pièces saisies à la mort de Grégoire ne fait pas état de pareils documents : *L'inventaire sommaire des papiers délaissés par M. le comte d'Orlick, décédé en 1759*. Archives des Affaires Etrangères, Restitution de correspondance, 1661-1806, F-Z, volume 4, pièce 184.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Stockholm porteur des clauses du traité. La responsabilité russe a été évidente pour tous les protagonistes et est aujourd'hui établie par les documents d'archives russes.[3] Grégoire disposait d'un document précis sur les circonstances de cet assassinat.[4]

On ignore à ce jour la suite de la démarche auprès de Mathei Ghica et le sort de l'original du Traité d'alliance.

[3] A. SUBINSKIJ, *Istoriceskije ocerky*. Sankt-Peterburg, 1905, pp.237-246.

[4] *Relation de tout ce qui s'est passé à l'occasion de l'infame assassinat du Baron de Cingler et des aventures de Mr Couturier son compagnon de voyage*. Archives Privées. Voir également à ce sujet : *Relation circonstanciée du meurtre horrible et prémédité, commis le 28 juin N.St. 1739, près de Christianstadt, en Silésie, sur la personne du Major Malcolm Sinclair, lorsque chargé d'une commission de Sa Majesté Suédoise, il étoit sur le retour de Constantinople. Traduit d'après l'original suédois, imprimé avec privilège du Roi, dans l'Imprimerie Royale à Stockholm, 1741*. Mémoires et Documents Suède volume 24 fol.38-50.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Copie du Mémoire que le Comte d'Orlik a remis à M. le chevalier de Vergennes
Janvier 1755

Je prie M. le Chevalier de Vergennes de vouloir bien avoir pour recommandé

1) *J'ai remis au ministre la lettre au cachet volant que j'ai écrit au Khan des Tartares avec des copies du traité d'alliance entre feu mon Père et la Nation Cosaque d'une part et Devlet Geray Khan, Père du Khan aujourd'hui régnant, et les Nations Tartares de l'autre part, et des copies des lettres du Roy au feu Kaplan Geray Khan qui m'accréditaient de traiter avec ce prince pour une diversion contre la Russie en faveur de la Pologne. Je prie M. le Chevalier de Vergennes de vouloir bien en faire faire à Constantinople des traductions fidèles de la lettre et des pièces qui y sont jointes et de les faire parvenir au Khan avec les originaux par M. de Lancey, de même que la lettre à M. Mirowicz dont la personne et celle de M. Nachimowski lui sont recommandées par le ministre.*
2) *De faire parvenir au Prince Constantin de Scarlatti Maurocordato ci-devant Prince de Moldavie demeurant à présent à Constantinople la lettre que je remets à M. le Chevalier de Vergennes à cachet volant avec des copies des celles que ce Prince et feu M. des Alleurs m'ont écrit et qui servent de preuves authentiques comme quoi j'ai à réclamer auprès ce Prince des manuscrits de feu mon Père consistant autant que je peux me ressouvenir à peu près en douze volumes, contenant sa correspondance avec moi, avec les ministres des puissances intéressées dans ses affaires et des Mémoires et des Projets concernant les intérêts communs que ma mère a confié fort inconsidérément à ce Prince après la mort de mon Père à Jassy en 1742, ce même Prince gouvernant alors la Moldavie. Comme il y a des anecdotes de vie de feu mon Père et celles des affaires les plus secrètes et les plus importantes que lui et moi avions à traiter, il m'importe beaucoup que ces manuscrits et papiers me fussent restitués. Je pris M. le Chevalier de Vergennes de vouloir bien employer toute son autorité pour les retirer des mains du Prince Constantin et de me les envoyer en toute sécurité par Marseille à l'adresse de M. Coutourier négocient, le même qui a été compagnon de voyage et des*

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

aventures tragiques du pauvre baron de Zinkler. Il serait peut-être possible que feu M. des Alleurs les avait retirés depuis qu'il m'avait écrit et qu'ils se trouvent parmi ses effets et papiers. En ce cas M. le Chevalier de Vergennes aura la bonté de les en séparer et de me les envoyer de même par le canal de M. Coutourier.

3) *De faire parvenir ma lettre au Prince de Moldavie Mathieu Giga que je remets à M. le Chevalier de Vergennes à cachet volant avec la copie de celle que ce Prince a écris à ma Mère et par lesquels il verra que je réclame l'original en langue turque du traité d'alliance entre feu mon Père et Devlet Geray Khan dont j'envoie au Khan d'aujourd'hui la traduction et qui est en dépôt chez le Prince de Moldavie. M. le Chevalier de Vergennes voudrait bien appuyer ma demande par une lettre de sa part à ce Prince et de répondre vis-à-vis de lui de l'exactitude avec laquelle je m'engage de payer les 150 piastres dont il est question dans la lettre du Prince, si la créance du marchand Grégorachi y dénommé est bien constatée et si le titre que je réclame est un véritable original du traité en question et non point un faux par la perfidie grecque. Tout ce que M. le Chevalier de Vergennes fera en ceci m'obligera à une vive reconnaissance et me portera à lui offrir réciproquement tous les services qui dépendront de moi dans ce pays-ci.*

D'Orlik

M. de Lancey a pour recommandation de la part du comte d'Orlik de vouloir bien rappeler à M. de Vergennes pour qu'il n'oublie point de faire traduire fidèlement la lettre au Khan et les pièces qui y sont jointes, la Cour ayant approuvé l'utilité de l'envoi.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Copie de la lettre que j'ai écrit à Aslam Gieray, Khan des Tartares par M. de Vergennes le 30 janvier 1755

Dans cette lettre, Grégoire représente au khan le récapitulatif de ses actions au service de la France, sans oublier de rappeler le lien qui unissait les deux hommes dans leur enfance dans un passage inhabituellement lyrique qui souligne les rangs respectifs de leurs pères. Cette missive au khan était à l'évidence écrite aussi à l'intention de la cour de France.

La présente lettre atterrit chez Claude-Charles de Peyssonnel, le consul français en Crimée (1754-1758), qui d'abord ne trouva pas le moment approprié, le khan étant sur le point de perdre son trône, alors qu'Orlyk le félicitait pour son ascension. Le consul par ailleurs critiqua la longueur excessive de la lettre et évalua à huit jours le temps nécessaire pour la traduction. D'autre part, inquiet de la teneur de la missive, Peyssonnel demanda des ordres de Vergennes.[1] Lorsque le consul jugea le bon moment venu, il n'osa pas présenter la lettre au khan, n'ayant pas reçu les instructions sollicitées auprès de l'ambassadeur.[2] La déposition du khan rendit son attente inutile, et Peyssonnel demanda l'autorisation de renvoyer la lettre à Constantinople,[3] ce que Vergennes approuva.[4] Ainsi la démarche d'Orlyk fut rendue stérile et cette lettre, rappelant les liens entre les cosaques et les Tatars, ne parvint jamais au khan.

La succession des khans des Tatars s'établit comme suit : Qaplan I Giray (1713-1715), Devlet III Giray (1716-1717), Saadet IV Giray (1717-1724), Mengli II Giray (1724-1730), Qaplan I Giray (1730-1736), Feirh II Giray (1736-1737), Mengli II Giray (1737-1740), Selamet II Giray (1740-1743), Selim II Giray (1743-1748), Arslan Giray (1748-1756).

[1] Peyssonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 19 juillet 1755. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 194 fol. 138-145.
[2] Peyssonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 18 septembre 1755. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 195 fol. 17-19.
[3] Peyssonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 29 octobre 1755. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 195 fol. 37-41.
[4] Vergennes - Peyssonnel, Constantinople, le 25 décembre 1755. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 195 fol. 63-65.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Copie de la lettre que j'ai écrit à Aslam Gieray, Khan des Tartares par M. de Vergennes le 30 janvier 1755

Sire

(En marge : *A Devlet Geray Khan déposé en 1713, sont succédés Kaplan Gieray, Sadet Giray, Bengli Geray, Caplan Geray pour la seconde fois, Bengli Geray pour la seconde fois, Selim Geray et Aslam Geray aujourd'hui régnant qui en 1732 était en Crimée avec un gros corps de troupes pour s'opposer aux Russes qui soutenaient les Cabarties en 1734, il commandait un gros corps des hordes en Perse. Je lui ai écrit par Hasan Aga et lui ai envoyé une paire de pistolet à double coup et un fusil de même garni, envoyé avec une montre d'or. Hasan Aga, brave et digne mirza a été tué à l'attaque de Precop en 1736. Le Khan d'aujourd'hui a commandé en 1737 comme serasquier de la Bessarabie les hordes nombreuses contre les Russes où il a eu plusieurs succès heureux*.)

Je n'avais pas plutôt appris l'heureuse nouvelle de l'avènement de Votre Majesté au trône de vos glorieux ancêtres, que j'ai ressenti toute la joie dont pouvait être capable un de plus ancien et de plus zélé serviteur de Votre Majesté et si les circonstances dans lesquelles je m'étais trouvé alors avaient pu me permettre de me rendre auprès d'elle, je n'aurais point hésité de lui aller témoigner de vive voix les sentiments qui sont produits dans mon cœur par la connaissance que j'ai de ses vertues royales qui font aujourd'hui le bonheur des peuples dont le gouvernement lui est confié. Dans cette impossibilité, j'ai pris la liberté d'écrire à Votre Majesté pour la féliciter sur cet événement, et pour l'assurer des vœux sincères que je formais pour que son règne soit aussi heureux que glorieux et que la réputation qu'elle a déjà mérité dans l'univers par des grandes et héroïques actions soit perpétuée et transmise dans les siècles innombrables. J'aurais du me flatter Sire que ma lettre aurait eu le bonheur de lui parvenir l'ayant confiée à une personne mon émissaire, mais j'ai appris à mon grand regret du Sieur de Lancey, chargé des affaires du Roy Mon Maître près de Vous, qu'elle ne l'avait point reçu, et comme le Sieur de Lancey m'assura, que Votre Majesté a daigné souvent se

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

ressouvenir de moi, et de s'informer de mon sort. Le Roy ayant confiance en son zèle, sa dextérité et sa capacité pour son service et le jugeant digne de sa confiance de Votre Majesté le renvoie auprès d'Elle pour entretenir l'union d'intérêt et de l'amitié qui sont si heureusement cimentés, entre Elle et Sa Majesté, et c'est avec bien d'empressement que je profite de l'occasion de son retour auprès de Votre Majesté, pour lui renouveler les assurances les plus sincères de ce même sentiment de fidélité. Il ne saurait lui être suspect dès qu'elle daignera se rappeler les moments les plus flatteurs de ma vie, auquel mon attachement respectueux et inviolable lui est acquis. J'ose donc espérer, Sire, que vous voudrez bien se souvenir que feu mon Père, dès qu'il fut élu en 1710 Hetman des Cosaques Zaporoviens des deux rives de Boristhène, son premier soin fut de renouveler l'ancien traité d'alliance perpétuelle qui existait depuis les temps immémorables entre les Nations tartare gouvernée alors souverainement par Devlet Geray Khan de glorieuse mémoire, Père de Votre Majesté et entre celle des Cosaques gouvernée par feu mon Père, dont j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie avec celle de la lettre que son glorieux Père écrivit au mien, pour le ratifier. Votre Majesté et moi, nous étions alors dans notre tendre jeunesse mais ayant conservé un souvenir précieux d'une époque des plus flatteuses de ma vie, je me rappelle que quelque temps après la conclusion de ce traité, ayant accompagné mon Père à Kislau (?), pour faire la cour au Khan, Votre Père, ce grand prince, tenant Votre Majesté dans ses bras, dit ses propres paroles à mon Père, que comme nous sommes frères et amis, il faut que nos enfants le soient aussi. Il engagea Votre Majesté de m'honorer du titre glorieux pour moi de Kardachlik (en marge « frère et ami », NdR), ce qui fut fait en présence de tous les grands de la domination de la Crimée. Depuis ce moment, je n'ai point cessé de l'accompagner de mes vœux dans toutes vos glorieuses entreprises, en prenant une part sincère à tout ce que la renommée publie dans le monde sur vos actions éclatantes et sur vos exploits héroïque contre les Persans et surtout contre les Moscovites dans vos campagnes de 1736 et 1739, où ces perfides ennemis ont éprouvé combien votre bras victorieux leur est redoutable. Feu mon Père se trouvant à portée d'en savoir toutes les particularités m'en informait régulièrement, par des relations très détaillées, mais ce qui me flattait le plus et me pénétrait de la plus vive reconnaissance c'était d'y voir que toutes les fois qu'il avait le bonheur de faire sa cour à Votre Majesté, elle daignait se ressouvenir de mon zèle fidèle pour Elle et en recevait avec bontés les assurances de ma part.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Sensible comme je devais l'être à tant de faveur de Votre part, je n'ambitionne rien tant au monde, que de trouver l'occasion pour en marquer à Votre Majesté ma très respectueuse gratitude. L'événement de l'élection de Votre Majesté sur son trône, en était une très favorable pour la manifester, par des endroits qui ne pouvaient que lui être agréables, c'est d'avoir fait valoir auprès le Roy mon maitre par ses ministres, vos glorieux principes et vos sentiments généreux pour les intérêts communs. J'ai vu avec un plaisir extrême les soins assidus avec lesquels Sa Majesté cherche depuis ce temps-là à cultiver cette bonne amitié et harmonie avec Votre Majesté qui ont existé de tout temps entre la cour de France et vos glorieux ancêtres, surtout lorsque certains événements qui ne peuvent point tarder d'arriver feront naître des circonstances favorables qui pourraient faciliter à rendre l'exécution plus facile et plus prompte des justes desseins que le Roy mon maître et les autres puissances ses alliés naturels préméditent pour l'abaissement de la grandeur de celle de la Russie et qui doit être l'objet le plus intéressant pour la gloire et la sûreté de l'empire ottoman, et pour celles des nations que Votre Majesté gouverne, il doit mériter toute votre attention et personne n'est plus capable d'en pénétrer les motifs que Votre Majesté. Elle connaît par l'expérience des exemples récents, les attentats dangereux de la Russie en 1733 contre la Pologne, en 1736 contre l'empire ottoman et vos Etats, en 1741 contre la Suède, et que tous les jours elle les manifeste encore en Pologne, et fait connaître ses ambitieux desseins d'établir sa prédominance non seulement dans le Nord, mais aussi dans l'Orient. La brièveté du temps ne me permet point, Sire, de vous en détailler toutes les particularités pour son instruction. Je me réserve d'avoir l'honneur dans quelques temps d'ici d'envoyer à Votre Majesté un mémoire contenant les circonstances singulières des événements de la vie de feu mon Père et de la mienne, où Elle verra par les notes qui y seront ajoutées à la marge mes réflexions sur les conjonctures dont j'étais témoin, et qui prouveront par les exemples combien il importe aux intérêts des puissances alliés naturelles de l'empire ottoman et de Votre Majesté d'arrêter les progrès de l'agrandissement de la puissance de la Russie et de la restreindre dans ses justes bornes, Votre Majesté y verra que feu mon Père uni inséparablement d'intérêt par des conventions et traités avec la Porte ottomane de vos glorieux prédécesseurs, la Suède et la Pologne, puissances intéressées dans le salut de la Liberté de la Nation Cosaque gémissante sous le joug de la domination tyrannique des Moscovites depuis la funeste bataille de Poltava et n'aspirant qu'à des occasions favorables pour s'en soustraire,

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

saisissait toutes celles que les événements favorables lui fournissaient pour revendiquer sur cette perfide puissance ses droits et ceux de la Nation Cosaque et qu'il a soutenu cette respectable conduite jusqu'à sa mort avec toute la constance et la fermeté héroïque et digne de l'obligation de la dignité à laquelle il était élevé et du zèle infatigable qu'il a montré dans toutes les circonstances et les événements les plus intéressants, et les critiques dont ces mêmes puissances respectives ont été agitées. Votre Majesté y reconnaîtra qu'il a sacrifié à la cause commune ses intérêts et ceux de sa famille toujours persécutée par ses cruels ennemis, toujours en risque de sa vie et de sa liberté, et qu'en finissant sa carrière aussi malheureuse que glorieuse, il a sacrifié une famille infortunée et abandonnée à ses amis. Vous y serez instruit, Sire, qu'étant élevé de ma tendre jeunesse dans les louables principes de mon Père, j'ai profité de tous les événements qui se sont présentés pour seconder ses vues et pour me rendre utile à la cause commune des puissances qui y étaient intéressées, et surtout depuis 1730. L'époque la plus flatteuse de ma vie à laquelle j'ai eu le bonheur d'offrir mes fidèles services au grand monarque que je sers jusqu'en 1736, étant employé avec toute la confiance pour Sa Majesté d'abord pour aller travailler de concert avec son ambassadeur à la Porte, pour la disposer de prendre des mesures d'avance pour profiter de l'événement de la mort du Roi Auguste le II qu'on prévoyait prochaine, pour s'opposer en vertu du traité de Pruth aux desseins pernicieux que la Russie préméditait d'empêcher le rétablissement du Roi beau-père de Sa Majesté sur le trône de Pologne où les vœux unanimes de la nation le rappelaient, qu'à peine je fus arrivé en 1730 à Constantinople sous un nom déguisé à l'insu même des ministres de la Porte, que j'y avais trouvé la révolution que avait placé Mahmoud Sultan de glorieuse mémoire et qui avait rétabli Kaplan Geray Khan (prince digne de tous nos regrets) sur le trône des Tartares dont les anciens liaisons d'amitié avec le Roi de Pologne Stanislas et les bontés pour mon Père m'étaient connues, j'étais le premier mobil pour cimenter l'intelligence secrète entre ce prince et le Roy mon maître. Que Topal Osman pacha élevé à la suprême dignité de vizir et marquant les dispositions favorables pour les vues légitimes de Sa Majesté, j'étais chargé d'aller les faire valoir à la cour du Roy mon maître et à Sa Majesté Polonaise, où après avoir exécuté les commissions et avoir prouvé au ministre de Sa Majesté l'utilité de ma mission secrète pour le Khan, j'y fus expédié au commencement de l'année 1732 avec une lettre de créance du Roy pour le Khan dont j'ai l'honneur de communiquer à Votre Majesté la copie et qui prouve la confiance dont le Roy

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

m'honore, que pendant mon séjour de six mois auprès le Khan sous un nom déguisé et passant pour cousin de Glavani consul du Roy fâchant à la Porte mes démarches et mes négociations auprès le Khan, j'ai éprouvé de la part de ce prince des marques les plus distinguées de la confiance sans restriction et il se porta à faire valoir à la Porte toutes les insinuations que mon zèle et ma fidélité pour la couse commune me suggéraient, l'objet d'approcher mon Père de son armée pour le mettre à portée de la maintenir sous son obéissance et d'unir ses forces à ceux des Tartares quand il s'agirait d'aller au secours de la Pologne était un des objets les plus intéressants que j'avais à traiter et que le Khan a fait valoir à la Porte de même que les dangereuses conséquences si la Russie en profitant de l'éloignement où la Porte tenait mon Père détache l'Armée Zaporovienne de sa protection et de la sienne. J'ai eu le bonheur pendant mon séjour à Bachtchesaray de voir Votre Majesté, mais j'ai eu le chagrin de ne point oser me faire connaître à Votre Majesté. Le Khan par sa haute prudence voulut que mon incognito fut impénétrable à tout le monde. J'en fus expédié pour la cour du Roy avec des dispositions les plus favorables pour le soutien des vues que Sa Majesté formait, que la lettre du Khan en réponse à celle du Roy affirmait. Qu'à mon retour en France, au moment qu'on y avait reçu la nouvelle de l'événement prévu de la mort du Roi Auguste, le Roy ayant jugé nécessaire d'informer la République de Pologne alors menacée par l'empereur de Russie et de Saxe de toutes les violations de ses droits les plus sacrés, des dispositions favorables que j'avais rapporté de la part de la Porte et de celle du Khan en faveur de cet événement, m'a envoyé en Pologne pour l'en instruire par son ambassadeur, qu'insistant après m'être acquitté de cette commission, j'ai eu ordre de retourner à Constantinople pour mettre la Porte au fait des mesures qu'on prenait pour l'élection du Roi beau-père de Sa Majesté et pour réclamer le secours que la Porte et le Khan avaient promis contre la Russie en faveur de cet objet, si la république en était encore menacée, d'où au bout de sept semaines, je revins à Varsovie en compagnie d'un aga chargé des déclarations les plus solennelles de la part de la Porte à la République, alors assemblée pour délibérer sur le choix de candidat et le temps à fixer pour la diète d'élection, cette déclaration fondée sur la teneur du traité de Pruth qui défendait à la Russie de se mêler ni directement ni indirectement des affaires de Pologne ayant rassuré la république, elle fit l'exclusion de tous les étrangers pour candidat au trône. Je fus le porteur non seulement de cette nouvelle intéressante au Roy et au Roi son beau-père mais aussi des mesures qu'on prenait pour l'élection unanime

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

de Sa Majesté polonaise. Qu'à mon retour en France, le Roy ayant reconnu mon zèle et ma fidélité infatigables pour les intérêts communs, me daigna confier la personne du Roy son beau-père pour le conduire incognito et par des pays presque ennemis à Varsovie pour son élection. Ce projet de la dernière confiance et importance étant exécuté heureusement, et ce prince étant élu unanimement le 12 septembre 1733, je fus chargé de porter la nouvelle de ce grand événement au Roy et à la Reine. J'ai fait cette course en huit jours de temps, ayant fait plus de 560 lieux de France. Que sur la nouvelle reçue de la victoire complète remportée par les armées ottomanes commandées par Topal Osman pacha sur Thamas Kouli Khan et sur l'apparence de la paix entre la Porte et la Perse, le Roy ayant jugé ma présence nécessaire en Turquie et surtout auprès le Khan des Tartares pour y réclamer le secours promis et nécessaire contre la Russie qui avait déjà usurpé le droit de faire élire illégitimement le roi aujourd'hui régnant en Pologne, m'y envoya au mois de février 1734 avec une lettre de créance au Khan dont je joins ici la copie qui prouve la confiance que Sa Majesté avait à ce sujet en ce prince que j'ai trouvé à la fin du mois de mars, à Kauchany occupé de rassembler ses forces ; que dans cet intervalle, à force des sollicitations de l'ambassadeur du Roy à la Porte et des représentations que le Khan ne cessait d'y faire, elle permit à feu mon Père d'aller joindre le Khan et de faire approcher des frontières de Pologne son armée composée alors de 18 milles bonnes cosaques et d'exécuter le projet que nous avions concerté avec le Khan et l'ambassadeur du Roy, et qui était que mon Père à la tête de son armée entamerait les opérations de guerre contre les Moscovites et que le Khan avec ses hordes devrait le seconder en vertu du traité d'alliance entre les Tartares et les Cosaques. Le secret de ce projet ayant été pénétré à temps par les perfides Moscovites, ils ont employé d'avance tous les ressorts et les ressources d'argent pour détacher cette Armée Zaporovienne de l'obéissance de feu mon Père et de l'attirer sous la leur. L'événement prédit par mon Père et par moi à la Porte qui n'a senti les conséquences que trop tôt du tort qu'elle avait de n'avoir point suivi nos fidèles conseils et aurait voulu remédier par tous les moyens mais c'était trop tard, de sorte qu'à l'arrivée de mon Père à Kauchany, près le Khan, il y a trouvé des lettres que son armée lui avait écrit par lesquelles elle lui avait marqué les raisons sous les prétextes frivoles qui l'obligeaient de se soustraire à son obéissance et de la protection de la Porte et du Khan pour se mettre sous celle de la Russie, que cette circonstance malheureuse ayant privé la Pologne d'un secours réel et d'un mobil naturel

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

pour susciter une révolution en Ucraine et ayant obligé la Porte d'en reconnaître la faute et d'en sentir les suites dangereuses, n'avait point malgré cela rebuté mon Père dans la poursuite de ses desseins et il a continué jusqu'à sa mort de travailler avec la même confiance pour la cause commune dont Votre Majesté était, tandis que j'étais auprès le Khan, commandant une armée en Perse, j'ai eu l'honneur de lui écrire par Hasan aga tué à l'attaque de Perecop par les Moscovites et il était en charge de lui présenter un fusil à deux coups et une paire de pistolet de même garni en argent fait par le meilleur ouvrier de Paris avec une montre d'or. Ma mission auprès le Khan étant finie infructueusement par les circonstances ci-devant détaillées, je revins en France chargé d'une lettre de la part de ce prince au Roy dont je joins ici la copie et qui prouve combien la Porte s'était éloignée de la saine politique en négligeant des circonstances aussi favorables pour contribuer à l'abaissement de la puissance de la Russie et dont elle n'a pas tardé d'éprouver des effets funestes par la guerre que la Russie lui avait déclaré dès qu'elle avait fini d'achever la ruine de la liberté polonaise, que depuis ces malheureux événements continuant à servir le Roy mon maître avec la même fidélité tant dans des commissions des affaires de plus secrètes et relatives aux intérêts communs des puissances des alliés, que pendant la dernière guerre, j'en suis comblé de grâces pour prix de récompense de mes fidèles services. J'ai l'honneur d'être à son service maréchal des camps, il m'a accordé un régiment d'infanterie et il m'a pourvu des pensions, toutes ces grâces me font subsister décemment et honorablement selon ma naissance et mon grade de général. Ces avantages, Sire, et la vie tranquille et douce que je mène dans un pays délicieux ne me détache point de l'ambition de pouvoir un jour seconder les desseins légitimes du Roy mon maître, relatifs à l'objet de l'abaissement de la puissance de la Russie et je m'estimerai très heureux de me trouver à portée de seconder aussi les vues de Votre Majesté contre les perfides Moscovites. Mais il s'agit avant tout que les mesures en soient prises d'avance sagement et que le concours des puissances intéressées dans cet objet soit bien concerté.

En attendant, j'ose prendre la liberté de recommander à la protection de Votre Majesté les sieurs Mirowicz et Nachimowski ci-devant les principaux officiers de l'armée des Cosaques Zaporoviens et attachés au feu mon Père. Ces deux personnes pourraient se rendre utiles aux intérêts. Le sieur de Lancey qui est au fait du projet et que j'ai communiqué au ministre du Roy et dans lequel j'ai fait connaître les ressources qu'on peut tirer des

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

connaissances et habitudes des ressorts que les sieurs Mirowicz et Nachimowski ont pratiqué autrefois, en décrira tous les mobiles à Votre Majesté. Le Roy mon maître d'ailleurs a placé dignement sa confiance en le sieur de Lancey en lui commandant le soin de cultiver son amitié avec Votre Majesté, il est instruit et il est zélé pour les intérêts de son maître.

Rien ne saurait égaler à mon bonheur que de pouvoir me flatter que Votre Majesté agréera les offres de mes fidèles services dans ce pays-ci et qu'elle veuille bien rendre justice au zèle et à la gratitude éternelle que je lui ai voué pour la vie et au respect très profond avec lequel je suis

Comte d'Orlik

A Paris, ce 1er février 1755

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Versailles, le 5 février 1755
M. D'Orlick

Cette courte lettre, probablement adressée à Tercier, est appelée à remémorer les faits d'armes de Grégoire au service de la France du côté de la Porte, et plus particulièrement en Crimée.

La charge violente contre Villeneuve quant à l'échec de l'intervention tatare en raison de son avarice est injuste, car l'ambassadeur – ce que Grégoire semble oublier ou feint d'ignorer – ne faisait que se conformer aux ordres de la cour et, s'agissant des Orlyk, il avait souvent outrepassé ses injonctions en leur apportant une aide, notamment financière, au-delà des prescriptions reçues. Revenant à l'épisode de 1734, lors du deuxième voyage de Grégoire en Crimée avec une lettre de Louis XV, alors que l'intervention des Tatars (et des cosaques) était indispensables, Villeneuve avait bien prévu le levier financier comme l'indique cette dépêche explicative à la cour : « Il était absolument nécessaire aussi que M. Orlick ait de l'argent pour fournir aux dépenses qu'il pourra faire soit pour donner au général Orlick les moyens de se concilier les principaux chefs des troupes zaporoviennes et les mettre en état d'entrer en campagne, soit pour engager aussi par des libéralités le Khan et ses ministres à faire faire des mouvements aux Tartares. Je lui ai donné dans cette intention dix mille piastres… »[1]. Il avait promis à Grégoire de donner plus en fonction des besoins et de l'évolution de la situation. D'autre part, dans un autre compte-rendu, Grégoire avait fait reposer l'échec sur les agissements désordonnés des Polonais : « j'ose dire que si la désunion des seigneurs polonais n'avait point embrouillé les affaires que j'y ai traité, j'aurais réussi à engager le Khan d'agir en conséquence des intérêts de Sa Majesté… »[2]. En tout état de cause, l'action des Tatars avait des fondements bien plus importants que le simple secours financier dispensé ou non par la France. Enfin, il convient de souligner que le soutien essentiel attendu à l'époque était bien celui des cosaques que Grégoire, pour des raisons évidentes, préfère ne pas mentionner.

[1] Villeneuve – Chauvelin, Constantinople, le 18 mars 1734, reçue le 14 mai 1734. CP Turquie volume 90 fol.215-219 et BN Ms Fr 7180 fol.64-66.
[2] Mémoire d'Orlick, le 23 décembre 1736. CP Pologne volume 216 fol.460-468.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 244 fol. 76-77
Versailles, le 5 février 1755

M. D'Orlick

Vous trouverez, ci–joint, Monsieur, un paquet à cachet volant adressé au Khan des Tartares, contenant une longue lettre que je lui ai écrit avec des copies du traité que feu mon Père avait conclu avec celui de ce Prince, et des lettres qui servent de l'authenticité de preuves des principaux faits et circonstances de l'histoire apologique de la vie de feu mon Père et de la mienne, très persuadé que en m'honorant de son amitié, non seulement il en verra avec plaisir des détails, mais aussi qu'il y trouvera de quoi satisfaire sa curiosité et de tirer des conséquences des exemples que je cite sur les vastes desseins que la Russie forme pour établir sa prédominance dans le Nord et dans l'Orient. Le ministre est trop occupé pour que je puisse me flatter qu'il veuille lire mon baraguinage avec une sorte d'attention, quoi qu'il verra un précis juste du zèle et de la fidélité avec lesquels j'ai eu le bonheur de servir le Roy et la cause commune. Mais comme vous avez été témoin, Monsieur, de toutes les circonstances qui y sont détaillées, je compte trop sur votre amitié pour douter que vous ne lui en fassiez un véritable tableau de cette vérité qui y est rependue. Je crois par conséquent, qu'il n'y a aucun risque que j'envoie au Khan mes lettres et ces autres pièces telles qu'elles sont et je vous prie, Monsieur, de recommander à M. de Vergennes pour qu'il les fasse parvenir à ce Prince par M. de Lancey quand il sera envoyé en Crimée. Si malheureusement ce Prince est déposé dans cet intervalle, on les supprimera.

Quant à l'idée que ma fidélité pour le Roy m'a suggéré de prendre la liberté de communiquer au ministre d'engager Sa Majesté d'écrire une lettre au Khan, je suis persuadé que sa prudence et sa sage pénétration jugeront de l'effet admirable que produira cette flatteuse attention de la part de Sa Majesté envers un Prince qui a déjà donné des preuves si évidentes du zèle avec lequel il a secondé les intérêts de Sa Majesté et ses justes desseins pour la cause commune, et rien au monde ne saura mieux affermir le Khan dans les dispositions où il est de favoriser les vues de Sa Majesté à la Porte que cette démarche. Je peux en parler par l'expérience de ce que j'ai éprouvé dans les deux missions secrètes auprès du Khan Kaplan Guiray Khan. Les lettres de créance du Roy qui m'autorisaient de traiter avec lui pour la diversion dont la Pologne avait si grand besoin contre la Russie, ont contribué le plus à me

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

procurer la confiance de ce Prince dans les négociations quoi que la sordide avarice de M. de Villeneuve a pensé à gâter tout, non pas par la médiocrité des présents, dont j'étais chargé mais par le faible secours d'argent dont ce Prince avait besoin pour se mettre en état d'agir. Je peux prouver par les dépêches de cet ambassadeur que tout calcul fait, il n'a pas coûté au Roy 40 mille francs pour faire mouvoir cent mille Tartares, et que par les mouvements que je me suis donné, j'avais amené le Khan au point qu'il s'est avancé avec ses forces à quatre lieux de Chocim. M. de Tott que M. de Villeneuve avait envoyé au Khan pour faire la fonction de consul en attendant qu'il en nomma un et qui me servait très utilement d'interprète en était témoin.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement très parfait, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

D'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Mémoire sur le système politique à l'égard des affaires du Nord, présenté par le comte d'Orlik à M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à Paris, ce 9 mars 1755

Le Mémoire est clairement orienté contre la Russie, où Grégoire relie selon son schéma habituel les affaires du Nord aux forces du Sud, faisant valoir la dépendance des alliés français qui ne sont plus en mesure de resister seuls à la puissance russe. Il plaide, pêle-mêle, pour la Turquie, la Suède, mais surtout la Pologne dont le trône ferait toujours partie, il en est persuadé, des intérêts français. Il est incontestable que si ses schémas d'interdépendance sont parfaitement justes, ils appartiennent au passé. Toutefois, on notera l'évolution de sa position quant au trône polonais – à vrai dire, il en a émis l'idée pour la première fois en 1742. A noter que Monti à son époque en était venu à la même conclusion – le salut de la Pologne passait par son intégration à la Saxe.[1] Broglie, à peu près en même temps que cette lettre de Grégoire, avait proposé à la diplomatie officielle et secrète le projet d'un traité de subsides avec la Saxe qui "permettrait à la France d'acquérir une influence prépondérante en Pologne et d'y ruiner définitivement le parti soutenu par la Russie"[2].

Lorsque Grégoire propose de laisser la Pologne à l'électeur de Saxe, car tout lui paraît mieux que la domination moscovite, il dévoile ainsi le véritable objectif de ses activités : il a toujours en ligne de mire la force qui domine l'Ukraine. Gagner la Pologne pour la France, avec son concours, pouvait lui laisser espérer, dans un second temps, être capable de se lancer à la reconquête de l'Ukraine. D'où aussi la nécessité de ménager la Suède et la Turquie dont la présence pourrait s'avérer utile.

Grégoire semble ne pas être au courant des efforts du Secret du Roy, cette diplomatie secrète dont le but était d'assurer le trône au prince de Conti et qui oeuvrait dans ce sens depuis dix ans déjà (1745). S'il est incontestable qu'il ne pouvait pas ne pas percevoir la persistance de l'intérêt français, ne serait-ce que par le biais de ses contacts polonais, ses remarques font croire qu'il n'a pas été affilié au Secret.

---

[1] E. ROSTWOROWSKI, *O polska korone. Polityka Francji w latach 1725-1733*. Wroclaw-Krakow, 1958, p.320-321.

[2] Correspondance secrète du comte de Broglie avec Louis XV (1756-1774), publ. pour la Société de l'histoire de France par D. OZANAM et M. ANTOINE. Paris, 1956-1961, p.XXXV.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Est-il conscient du renversement des alliances qui devait se produire un an plus tard, lorsque les ennemis irréconciliables d'hier – la France et l'Autriche – s'allièrent (1 mai 1756), union à laquelle la Russie se joignit peu de temps après (janvier 1757) ?

Ce qui est en revanche certain, c'est qu'il a perçu, plus vite que la France, le changement de la donne en Europe de l'Est avec l'avancée de la Russie.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne 244 fol. 117-119

Mémoire sur le système politique à l'égard des affaires du Nord, présenté par le comte d'Orlik à M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à Paris, ce 9 mars 1755

Relativement aux affaires de Sud, celles du Nord méritent de la part de la France une attention toute particulière. Malgré toutes ses dépenses et ses soins, ses vrais alliés du Nord qui sont la Suède, le Danemark et le Roi de Prusse, lui seront inutiles tant que la Russie ne sera pas abaissée et comme Elle lui est une ennemie nécessaire par la nature de ses intérêts, elle ne doit jamais prendre aucune liaison avec Elle.

Premièrement parce qu'elle en profiterait pour acquérir quelque ascendant de plus dans le Nord pour y déplacer la France de ses influences.

Deuxièmement, parce que l'instant qu'on y verrait que la France recherche la Russie, la confiance de la Suède et du Roi de Prusse pour la France diminuera d'autant.

Le seul parti qu'il y ait donc à prendre, est de chercher le moyen de donner à la Russie des inquiétudes qui l'obligent de partager ses soins et donc, ses forces.

La Suède est trop faible, le Danemark trop indécis et le Roi de Prusse trop exposé et trop craintif pour qu'on puisse espérer d'Eux cet utile service pour la cause commune.

La Porte est la seule puissance qui puisse remplir cet objectif sans qu'il soit besoin qu'elle se déclare ouvertement.

Les dépêches de feu M. de Villeneuve du mois de novembre 1734 et le Mémoire détaillé de toutes mes négociations en Turquie et en Tartarie que j'ai présenté au Ministre à mon retour de Constantinople au commencement de l'année 1735, prouvent que j'étais chargé par le grand vizir Ally Pacha Ekim Oglou de faire valoir à la cour de France l'utilité d'une alliance offensive et défensive entre la Porte et Elle pour défendre les immunités et les droits sacrés de la République de Pologne contre la Russie.

Elle se ferait certainement l'honneur de traiter d'alliance avec la France et la connaissance du passé est une preuve que si la France s'engage à ne point poser des armes dans le cas de la guerre sans avoir stipuler les intérêts de la Porte, elle n'hésiterait pas à se lier avec Elle.

Cette Alliance peut être faite de façon à ne point attirer à la France aucun reproche des Puissances Chrétiennes et elle peut être présentée aux yeux du

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

public comme un moyen d'empêcher le renouvellement des troubles dans le Nord.

Il est indubitable qu'au moment où la Russie saurait que la France aurait des liaisons aussi étroites avec la Porte dont elle ignorerait le contenu, elle tremblerait pour sa propre conservation et serait obligée de retirer une partie de ses troupes dans le Nord pour se mettre à couvert de toutes les entreprises du côté des Turcs.

De ce même moment-là, la France acquérra un ascendant entier à la prochaine diète en Suède, le Roi de Danemark se croirait obligé à moins de ménagements pour la Russie, le Roi de Prusse y verra la possibilité d'une diversion en sa faveur, dans ce cas où il serait question de le déterminer contre la Russie, les Polonais qui ne peuvent rien seuls et par eux-mêmes, se réuniront dans l'espérance d'un appuis du côté de la Porte, dans le cas que la Russie voudra encore enfreindre leurs droits les plus sacrés. Enfin, il est constant que la Russie, dès qu'elle aura lieu de craindre de la part des Turcs, n'osera jamais faire sortir ses troupes pour le secours de ses alliés. Si la France avait eu l'avantage de cette alliance dans les dernières circonstances en Pologne et dans le temps de la signature des derniers préliminaires, elle aurait conservé la liberté à la Pologne et sauva la dignité de l'élection légitime du Roi Stanislas et la Russie, en dernier lieu, n'aura point eu l'arrogance d'envoyer du secours à ses alliés et de s'attribuer par là la fausse gloire d'avoir contribué à la paix.

Quelques partis que la France aura jamais à prendre, lors de la vacancœ du trône en Pologne, elle ne pourra jamais les faire réussir qu'autant que la Russie serait abaissée et tenue en assujettissement, et dans les cas mêmes où il pourrait convenir à la France de favoriser la maison de Saxe en Pologne, c'est le seul moyen de mettre en état qui ne puisse lui savoir grès de quelque chose et qu'elle dépend moins de la Russie à laquelle elle n'est attachée que par la vue de s'assurer la conservation de la couronne de Pologne.

Sans un parti de cette espérance, la France travaillera des années dans le Nord sans y acquérir plus de crédit et de prédominance qu'aujourd'hui parce que les craintes de la puissance moscovite seront toujours les mêmes.

Le comte d'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Copie-brouillon aux Archives Privées
Paris, ce 10 juin 1755

Cette lettre adressée à Tercier montre que même après le départ de Vergennes à Constantinople, Grégoire continuait à espérer pouvoir être nommé ambassadeur auprès de la Sublime Porte. Il est vrai que Vergennes était parti en tant qu'envoyé extraordinaire, et un certain espoir pouvait encore être nourri. La seule carte que Grégoire pouvait jouer était celle de la compétence, de la fidélité et du zèle au service du Roi. Il est cependant évident qu'il n'était pas un spectateur neutre et risquait d'entraîner la France vers des horizons indésirables – il restera toujours le fils de son père et de la "Nation cosaque".

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Correspondance Politique Pologne volume 244 fol. 21-22
Paris, ce 10 juin 1755

Je connais, Monsieur, votre ancienne amitié pour moi, et j'y ai toute ma confiance. Aussi bien je suis persuadé que vous voudriez bien appuyer ma demande de l'ambassade à la Porte par des raisons solides dont vous êtes capables. Je les déduis en détails par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à M. de Rouillé en me présentant pour demander ce poste de confiance. Vous connaissez l'utilité que le Roy tirera de mes services, vous avez été témoin de celles que Sa Majesté en a tiré dans les dernières circonstances en Pologne et je me flatte que vous voudriez bien appuyer ma demande par vos justes témoignages.

Je ne veux point aller à Versailles dans les moments où tout le monde est en mouvement pour faire valoir la capacité de leurs protégés ou de leurs amis, ma présence pourrait me faire soupçonner d'être prétendant et donnerait peut-être des ombrages même aux ministres des Puissances qui me redouteraient beaucoup Ministre de la Porte. Ainsi, Monsieur, je vous supplie de faire cette réflexion au Ministre. Vous verrez la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire et vous y verrez tout mon zèle. Ayez la bonté de retirer les copies des lettres que j'ai communiquées à M. Rouillé pour constater la validité des raisons sur lesquelles l'utilité de mes services est fondée. Je n'ai point eu le temps de copier ces titres et je n'en ai que ces exemplaires. Ils me seront nécessaires dans peu de jours et je les réclamerai auprès de vous. La circonstance de la mort de M. Des Alleurs doit vous ôter tout scrupule sur la nécessité de renvoyer M. de Lancey auprès le Khan le plutôt le mieux. Sa présence y sera des plus utiles dans ces moments-cy. Si vous prenez la résolution de l'y renvoyer, je crois qu'il sera convenable qu'il passe par la Pologne et non par Constantinople. Vous me ferez un plaisir sensible, Monsieur, de me mander si vous prenez cette résolution bientôt afin que je puisse préparer des lettres pour le Khan qui m'honore du titre de Cardachlik et à M. Mizowicz et Nachimowski. J'attends votre réponse avec bien d'impatience et si vous jugez que j'aille dans ce moment à Versailles. J'ai l'honneur d'être avec un attachement aussi tendre qu'inviolable Mon Cher Dobroziew votre très humble et très obéissant serviteur,

D'Orlik

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Traduction et extraits de la lettre que M. Mitrowisz et Nachimowski ont écrit au comte d'Orlik de Baktchiseray le 25 mai 1756

Fedir Myrovytch et Fedir Nakhymovsky, derniers représentants de la vieille garde mazépiste, après avoir connu l'exil de Bender, puis être partis en Suède[1], se sont retrouvés de nouveau en Pologne, en fidèle soutien de Stanislas. Dès le rétablissement de contact avec Fedir Nakhymovsky en 1753, Grégoire incite la cour à l'utiliser : "...Si vous aviez besoin de quelqu'un pour des avis de ce qui se passe auprès des cosaques zaporoviens et pour savoir les disposirtions de cette armée et du peuple de l'Ukraine, qui ne scaurait qu'être impatient de secouer un jour la tyrannie de de la Russie.."[2]. Myrovytch et Nakhymovsky se rendent en Crimée pour se mettre sous la protection du khan et obtenir une subsistance financière.[3] Grégoire assurait la cour que leur utilité serait grande non seulement pour recueillir des renseignements sur la Crimée mais aussi pour établir un contact avec les cosaques zaporogues et les inciter à revenir sous l'égide du khan. Un prétexte à ce voyage était donné par la mort en 1753 d'Ivan Myrovytch, frère de Fedir, résident de Leszczynski en Crimée et conseiller militaire du khan[4]. Ivan Myrovytch était soutenu par le consul Lancey[5] et pensionné par l'ambassadeur Des Alleurs[6], - son frère pensait pouvoir reclamer un héritage,[7] constitué des subsides versés à la fois par la France et par les Ottomans. Comme nous l'avons vu plus haut, Grégoire avait prié Vergennes – et avait obtenu la même chose auprès de la cour – d'accorder son soutien aux deux hommes. Vergennes, parvenu sur place, avait proposé

[1] Voir la liste des officiers de l'hetman Orlyk avec indication de leur solde annuelle du 23 décembre 1719 : Riksarkivet, Cosacica II, fol.283. Fedir Myrovytch touchait 672 tallers d'argent, alors que Fedir Nakhymovsky - 400.
[2] Orlyk – Tercier, Paris, le 18 décembre 1753. CP Pologne volume 239, fol.512-513.
[3] Orlyk – Tercier, Paris, 11 avril 1754. CP Pologne volume 240, fol.207.
[4] Villeneuve – cour, le 5 mai 1737. CP Turquie volume 97.
[5] Lancey - Des Alleurs, Bahçesaray, le 15 mai 1749 et le 17 juillet 1749. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 152, fol. 64-65 et fol.62-63. Voir également Lancey - Des Alleurs, Rodosto, le 20 octobre 1750. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 152, fol. 110-111.
[6] Des Alleurs - cour, Constantinople, le 16 décembre 1748. CADN, Ambassade de France à Constantinople, Série A, Fonds Saint-Priest, volume 19 fol. 832-844 ; CP Turquie volume 120 fol. 46-54.
[7] Cour – Des Alleurs, le 12 décembre 1754. CP Turquie volume 127, fol.466-467.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

de leur fournir discrètement une aide de 100 piastres, ne croyant pas obtenir quoi que ce soit de la Porte.[8]

Le contact de Myrovytch et Nachymovsky avec un envoyé russe qui leur a fait miroiter les avantages du retour, en septembre 1755, est confirmé par le consul français en Crimée, qui a fait part à la cour de leur refus clair et net opposé à ces offres alléchantes.[9] En revanche, le consul donne une autre version de la rencontre avec deux (et non un) envoyés des zaporogues, à qui Myrovytch et Nakhymovsky auraient écrit à son instigation. L'envoyé français avait transmis – confortant les assurances d'Orlyk, mais la source en définitive est la même (Myrovytch et Nakhymovsky) - que les deux zaporogues auraient affirmé que "leurs compatriotes ne pouvaient supporter la tyrannie des Russes qui semblaient vouloir les exterminer entièrement, qu'ils brûlaient d'envie de secouer le joug ; qu'ils étaient sur le point de se révolter contre l'établissement de la Nouvelle Servie et les fortifications... qui paraissaient en effet plus pour contenir les cosaques dans l'obéisance que pour s'opposer aux incursions des Tatars et qu'en un mot, s'ils pouvaient se flatter d'être soutenus par quelques puissances voisines comme la Porte ou le Khan, il n'y avait pas à douter qu'ils se saisiraient avec empressement de la moindre occasion pour se tirer de la dépendance des Russes."[10]

Les deux cosaques étaient probablement Ivan Orlovsky et Ivan Tcherevyk (Tcherevsky) venus en Crimée accompagner M. Mironov. Ils ont fait un compte rendu de la conversation (contre une rémunération de 10 roubles) : Myrovytch et Nakhymovsky, se présentant comme envoyés de la Pologne, leur ont annoncé une guerre rapide contre la Russie conduite par la France, la Pologne, la Prusse et la Porte.[11]

S'agissant de l'accroissement de la présence russe, la tsarine Elisabeth publia en décembre 1751 l'oukaz invitant sous son aile les Serbes des

[8] Vergennes - Rouillé, Constantinople, le 12 février 1756, reçue le 12 avril 1756. CP Turquie volume 131 fol. 173-174.
[9] Peysonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 18 septembre 1755. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire volume 195 fol. 17-19.
[10] Ibidem.
[11] S. ANDREEVA, « Zv'jazky emigrantiv-mazepyntsiv v Krymu (1738-1758) iz zaporojtsiamy ».

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

possessions autrichiennes, qu'elle décida d'installer sur les terres bordant les possessions turques – dans les plaines ukrainiennes de la rive droite du Dnipro, en créant une colonie intitulée la Nouvelle Serbie. Cette colonie, poursuivant à la fois des objectifs militaires et agricoles, représentait une bonne alternative aux cosaques, la tentation indépendantiste en moins. Grâce aux efforts du colonel Horvat, ont été constitués 2 régiments et le nombre des déplacés avoisina au total 16 000 personnes de différentes nationalités : Serbes, Valaques, Bosniaques, Monténégrins, Macédoniens, Bulgares, etc. En 1754-1757 a été construite la forteresse Sainte Elisabeth, qui donna par la suite naissance à la ville d'Elisabethgrad (actuelle Kropyvnytsky). La colonie exista jusqu'en 1764, date à laquelle elle entra dans le gouvernement de la Nouvelle Russie.

S'agissant de la dignité d'hetman, Orlyk avait déclaré son intention de suggérer à Myrovytch de la briguer, apparamment en réponse aux craintes alléguées de Myrovytch de le voir débarquer à la Porte et vouloir succéder à son père.[12]

On notera que cette lettre est une copie autographe de Grégoire Orlyk. On ignore l'original qui ne sera sans doute jamais retrouvé.

La lettre est suivie par *Les observations du comte d'Orlik pour M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères*

En fait, elle semble servir – en dehors des informations qu'elle contient – de prétexte pour exposer sa cause et l'enraciner dans les esprits des responsables versaillais. Elle nous offre l'occasion d'illustrer une nouvelle fois l'image de la nation cosaque que Grégoire défendait devant la cour et son histoire, telle que vécue par un membre de l'élite ukrainienne indépendantiste.

[12] Orlyk – Tercier, Commercy, le 6 juillet 1754. CP Pologne volume 240, fol.389-390.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Traduction et extraits de la lettre que M. Mitrowisz et Nachimowski ont écrit au comte d'Orlik de Baktchiseray le 25 mai 1756

Nous avons pris la liberté de vous écrire le 12 octobre dernier, le 26 février et le 12 mars pour vous marquer notre vive reconnaissance des bontés et des soins constants avec lesquels vous voulez bien vous intéresser au bien des affaires de notre Patrie, en nous procurant la haute protection de Sa Majesté Très Chrétienne et en rappelant à Sa Majesté Polonaise nos fidèles services et nos sacrifices pour ses intérêts. La lettre du 18 septembre que vous avez daigné nous écrire nous confirme dans l'espérance que nous ne tarderons point d'en ressentir des effets, dès que vous nous assurez que M. l'Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne à la Porte, a eu des ordres pour appuyez de son crédit la demande que le Sérénissime Khan a fait auprès de Sa Hautesse de nous accorder la confirmation du Ferman au mandement que le Grand Seigneur défunt sur les instances de feu M. le comte Des Alleurs nous avait accordé pour notre pension assignée sur l'Etat de la principauté de Moldavie. Nous en attendons une résolution favorable avec d'autant plus d'impatience que notre situation est digne de bonté, en comparaison par la privation de ce secours depuis deux ans, ayant été obligés de vendre tout ce qui nous restait encore d'effets pour notre subsistance, nous sommes réduits de ne vivre que du crédit qui nous était aussi refusé. Il est vrai que M. Peyssonnel, consul de Smirne qui était chargé des affaires de France à la Porte en attendant l'arrivée de l'ambassadeur nous avait fait donner par M. son fils consul d'ici trente sequins de secours, mais cette ressource était trop modique pour soulager notre misère. Nous vous supplions Monsieur d'avoir pitié de notre état d'abandon dans notre âge avancé et sacrifié aux intérêts communs et de contribuer par votre sollicitation à la cour de France pour que son ambassadeur nous accorde son concours et son crédit à la Porte pour nous faire continuer la pension qu'Elle nous avait accordé. Nous avons d'ailleurs besoin de quelques secours pour pouvoir entretenir l'intelligence secrète pour l'objet qui nous a attiré par vos conseils dans ce pays-ci. Vous avez vu, Monsieur, par notre lettre du 12 octobre qu'un officier émissaire russe envoyé au Khan nous avait proposé de nous soumettre à la czarine, en nous assurant qu'elle nous recevra en grâce et nous fera restituer nos biens, vous y avait vu aussi la fermeté avec laquelle nous lui avons prouvé combien nous devons nous méfier de la perfidie russe, que cet émissaire avait confié

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

toute notre conférence avec lui à l'officier des Cosaques Zaporoviens qui l'avait escorté ici, que cet officier cosaque vient nous trouver secrètement dans la nuit, pour nous remercier de notre zèle pour le salut de notre Patrie, nous conjurant de le continuer, nous a promis d'en rendre compte à son arrivée à l'armée des Cosaques Zaporoviens, à ceux qui comme lui sont affectionnés pour les intérêts communs, nous protesta que cette armée et toute la nation cosaque n'aspirent qu'à une occasion favorable de secouer le joug de la Russie, que ce même officier cosaque nous a mis au fait de la détresse où l'Armée Zaporovienne se trouve, que la cour de Russie se défiant d'elle veille de près sur sa conduite, qu'elle la resserre non seulement par les forts qu'elle a fait construire tout autour des lieux où les chambrées sont situées, mais aussi par des colonies des Serviens et des Bulgares et des Walaques qu'elle a établi dans le voisinage de cette Armée qui éprouve des vexations et des traitements tyranniques mais que ce qui met le comble au malheur et irrite le plus les Cosaques Zaporoviens, c'est que depuis peu la czarine a ordonné d'arrêter le Koczovy et de le conduire à Kyovie le fer aux mains et aux pieds. Il n'y a jamais eu d'exemple que l'armée des Cosaques Zaporoviens ait encore éprouvé des atteintes aussi sensibles à sa liberté et ses privilèges. Son embarras est d'autant plus insupportable qu'elle ne sait quelle partie prendre, n'ayant aucun appui ni protection à espérer d'aucune part, la Russie en vertu de son dernier traité avec la Porte, veille pour qu'elle et le Khan des Tartares ne reçoit cette armée sous leurs protection, seule appui qu'elle peut rechercher. En attendant, la Russie la resserre de plus en plus et paraît être décidée de l'anéantir et de l'exterminer entièrement ou de la réduire en esclavage dont nous sommes informés tant par les intelligences secrètes que nous avons à l'Armée Zaporovienne, que par ce qui nous a été confirmé aussi par un ataman qui a escorté un émissaire envoyé ici nouvellement par la cour de Russie et surtout que le Kochovy a eu des pourparlers très secrètes avec des atamans affidés pour prévenir leur malheur prochain dont ils sont menacés. Nous jugeons de toutes ces circonstances qu'ils n'ont besoin que d'un appuis pour s'en garantir faire éclater leur zèle pour le salut de leur Liberté et pour secouer le joug que la Russie leur a imposé. Ainsi Monsieur instruit par les circonstances que cette lettre contienne, nous vous conjurons de travailler à la cour de France de disposer le sérénissime Khan de prendre avec le consentement de la Porte sous sa protection l'armée des Cosaques Zaporoviens aux mêmes conditions que ceux que le Roi de Suède Charles XII de glorieuse mémoire en quittant la

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Turquie en 1714 avait arrangé de concert avec feu son excellence votre Père notre Hetman, que cette armée restera comme une Nation Libre sous la protection de la Porte et du Khan des Tartares jusqu'à ce qu'on pourrait pourvoir à la sûreté du salut et du maintien de la liberté. Mais Monsieur il faut y travailler le plutôt le mieux pour porter à l'exécution ce projet afin que la Russie ne nous en prévienne et ne nous précipite dans les derniers de malheur.

Jamais l'armée des Cosaques Zaporoviens n'a été aussi nombreuse qu'elle est à présent, la cour de Russie en fait faire des revues très fréquentes et les esprits sont disposés au mieux pour en secouer le joug. Vous me faites la grâce, Monsieur, de me conseiller d'aspirer à la dignité d'Hetman dans l'Ukraine ma Patrie si les conjonctures deviennent favorables. Mais comme du vivant de feu Son Excellence Monsieur votre Père, je n'y ai jamais songé ni ambitionné cette dignité, je le dois encore moins dans un âge très avancé. Ainsi, attaché comme je le suis aux intérêts de ma Patrie, et ne désirant que des occasions de sacrifier jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour lui prouver ma fidélité, moi et M. Nachimowski nous faisons des vœux pour que le tout Puissant vous inspire d'ambitionner cette dignité. Vous êtes dans la vigueur de votre âge, vous jouissez de l'avantage d'avoir mérité par vos fidèles services la protection du plus grand monarque du monde que vous servez et vous en serez secondé dans vos desseins. Il y a apparence que la Providence vous destine la gloire de revendiquer les droits et la liberté de notre chère Patrie sur la tyrannie de la Russie et vous gouvernerez la Nation Cosaque dans l'esprit de ses lois et de ses intérêts véritables.

Quant à notre malheureuse situation, nous attendons de jour en jour que la miséricorde divine daigne nous favoriser pour le rétablissement de notre pension par la Porte. Nous n'en perdons point l'espérance puisque nos supplications sont appuyées par des sollicitations respectables. En attendant nous nous soumettons à l'ordre de Sa Sainte volonté. Nous espérons qu'elle daignera encore prolonger assez nos jours et qu'elle nous fournira l'occasion de vous prouver par notre zèle que nous méritons vos bontés et vos soins et que nous sommes avec la gratitude la plus respectueuse.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Les observations du comte d'Orlik pour M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères

L'histoire de la Pologne déduit que l'origine de la formation de l'armée des Cosaques Zaporoviens est du temps du Roi Etien Batorie le Roi de Pologne. Le commencement de l'institution de cette milice, formait une espèce de République militaire. Un paysan ou un bourgeois de l'Ukraine où ils sont serves pour acquérir le droit de cosaque ou libre soldat, était obligé de servir pendant sept ans comme novice obéissant au dernier des cosaques de la chambrée du canton dont il est et au bout de quel temps il est reçu cosaque et mis sur le contrôle de la chambrée jouissant de tous les droits et pouvant posséder des terres en Ukraine où il y a trente deux cantons ou environs qu'on appelle pulk ou commandement, centurie ou compagnie. Chaque canton a son kuren ou sa chambrée, à l'Armée Zaporovienne qui ont à leur tête des atamans ou chefs, ils sont plus au moins forts selon ou la force du canton ou le hasard. Il y en a eu des chambrées qui avaient jusqu'à 1000 cosaques. Ces chambrées composent l'Armée Zaporovienne. Elle avait autrefois toutes les îles de Boristhène pour son établissement, où elle avait son trésor et son artillerie qu'elle avait acquis anciennement par les guerres sur les Turcs, Tatares et Polonais. Elle en était dépossédée par la Russie après la bataille de 1709 où elle a perdu tous les trésors et son artillerie qui était très considérable. Cette milice à mesure qu'elle avait rendu des services à la République acquérant des droits et des privilèges qui insensiblement augmentant en force devint jalouse de ses droits et sans leur chef Chmelnicki, après avoir fait la guerre la plus cruelle à la Pologne, la force de reconnaître la Nation Cosaque indépendante et de lui céder l'Ucraine des deux rives de Boristhène par le traité de Hadicz. Hmelnicki s'est mis avec le pays et la Nation sous la protection de la Russie avec tous les droits d'une Nation libre ayant seule le droit libre d'élire et de déposer leurs hetmans, l'armée des Cosaques Zaporoviens surtout s'étant réservée le droit de confirmer cette élection ou cette déposition, sans cette formalité l'une et l'autre étaient censés illégitimes. Le Hetman prenait le titre de Très Puissant Hetman de l'armée des Cosaques Zaporoviens des deux rives de Boristhène, en fait, maître de tout le pays d'Ucraine. Cette Nation a joui de tous les droits jusqu'en 1709, l'époque fatale de la bataille de Poltava, que la Russie a subjugué l'Ucraine et les cosaques qui l'habitent. L'armée des Cosaques Zaporoviens, fidèle au Roi de Suède Charles XII, son protecteur et à Mazepa, son légitime Hetman, a

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

suivi leur sort et s'est mise sous la protection de la Porte et du Khan des Tartares. En 1710 Mazepa mourut, l'armée zaporovienne seule ayant le droit d'élire leur Hetman avec les principaux de la Nation qui se sont retirés en Turquie en firent le choix de mon Père qui avait la principale dignité après l'Hetman en Ukraine. Il n'a accepté cette dignité qu'à des conditions stipulées par l'acte de garantie du Roi Charles XII par laquelle il l'obligeait de ne point quitter les armes ni entrer en aucune des conditions de la paix avec la Russie, jusqu'à ce que mon Père et toute la Nation Cosaque soient rétablies avec l'Ucraine leur pays dans tous leurs droits et impunités et qu'ils les aient revendiqué sur la tyrannie de la Russie. J'ai cet acte en original et dont la copie se trouve au dépôt des Affaires Etrangères. Mon Père pour s'assurer un appui encore plus puissant a demandé à la Porte par les ambassadeurs un acte de garantie du grand seigneur pour ses droits et pour ceux de son armée, il fit un traité d'alliance offensive et défensive, entre lui et la Nation Cosaque d'une part et entre le Devlet Gueray Khan père du dernier déposé et la nation Tartare de l'autre part, dont j'ai les originaux et dont j'ai remis des copies au dépôt des Affaires Etrangères. Ayant consolidé par là ses vues de revendiquer ses droits et ceux de sa Nation, à la déclaration de guerre que la Porte avait fait au czar Pierre 1er à la fin de l'année 1710 ayant combiné ses forces avec ceux des Tartares commandés par le fils ainé du Khan des Tartares firent en hiver une invasion en Ucraine polonaise alors usurpée par le tsar Pierre 1er. L'armée de mon Père n'étant forte que de 8000 hommes fut grossie en moins de deux mois jusqu'en novembre de 50000 hommes par des cosaques de deux Ucraine. Il a eu le bonheur de chasser les Moscovites de l'Ucraine polonaise et s'y serait maintenu, si le Cte Potocki, feu grand général de la couronne qui tenait pour le Roi Stanislas et qui devrait agir avec les troupes qu'il avait à ses ordres de concert avec le fils du Khan, n'avait conclu de la jalousie contre mon Père, de ce que les cosaques de l'Ukraine polonaise et le peuple en général, jusqu'à même les villes et les villages dépendantes de ce seigneur reconnaissaient mon Père pour leur chef et lui ouvraient leurs portes au lieu que le grand général trouvait jusqu'à ses sujets même aliénés de lui. Une de ses villes nommé Bichow lui ayant refusé de recevoir les troupes, il en fut si irrité qu'il vint avec toutes ses forces et quelques milliers des Tartares pour la force et il l'a emporté d'assaut et donna la liberté aux Tartares de faire des esclaves qui jusqu'à ces moments observaient religieusement les conditions du traité qu'ils avaient avec les cosaques et qui sous prétexte des esclaves de Bichow enlevaient d'autres habitants de l'Ukraine et se retiraient chez eux, ce

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

qui a occasionné la débandade de l'armée tartare. Le peuple et les cosaques irrités de cette perfidie, abandonnèrent mon Père, qui fut obligé à l'approche de l'armée russe commandée par le prince Galitzin de lever le siège de Biala Cerkiew, seule place qui tenait encore et de se retirer sur les frontières de Turquie. Les préliminaires du traité de Pruth avaient d'abord stipulé en vertu de cet acte de garantie du grand seigneur et du traité d'alliance éternelle avec les Tartres ci-dessus mentionnés, que le czar restitue à mon Père et à l'armée des Cosaques Zaporoviens toute l'Ukraine tant celle de l'autre rive de Boristhene que celle qu'on appelle la polonaise que le czar a usurpé. On n'ignore point que l'imbécile du grand vizir s'était laissé abusé par le czar, qui manqua depuis à presque toutes les conditions, la Porte par le traité définitif laissa en possession de l'Ukraine de l'autre port de Boristhene le czar, et réserva à mon Père et à l'armée des Cosaques Zaporoviens l'Ukraine polonaise, à condition que lui, l'armée et le pays fussent sous sa protection. Les conditions en étaient trop humiliantes pour mon Père, le Roi Charles XII l'a porté de les refuser et il traita avec le consentement de ce prince avec les seigneurs les plus affidés de la Pologne pour que la République réclame à la Porte, en vertu du traité de Carlowitz la restitution de ce pays, ce qui fut exécuté, et en reconnaissance de ce sacrifice, la république donna des assurances les plus fortes à mon Père et à son armée que quand il s'agirait de traiter avec la Suède pour la paix, qu'on y stipulera que lui et son armée seront reçus sous la protection de la république avec les avantages très considérables. En attendant cet événement, le Roi Charles XII en quittant la Turquie en 1714 pour se rendre dans ses Etats, voulant être fidèle aux engagements stipulés dans l'acte de garantie ci-dessus mentionné, fit de concert avec mon Père l'arrangement avec la Porte et le Khan des Tartares pour que l'Armée Zaporovienne reste sous leur protection jusqu'à ce qu'il ait rempli ses engagements vis-à-vis de toute la Nation Cosaque et obligea mon Père de suivre son sort avec les principaux de sa Nation en Suède pour y attendre le dénouement de ses vues. Le Khan des Tartares céda à l'Armée Zaporovienne des territoires dépendants de lui sur le bord de Boristhène.

Après la mort de Charles XII, la Suède et la République de Pologne, convainquirent en 1720 que l'affaire de mon Père et de son armée serait décidé selon les assurances qu'elles leur ont donné au traité de la paix générale au congrès de Brunswik, sous la médiation de l'empereur et de l'Angleterre, les lettres dudit Roi de Suède à l'empereur et au Roi de l'Angleterre, au Roi de Pologne, au grand seigneur et au Khan des Tartares

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

dont j'ai remis les copies collationnées par la chancellerie de Suède prouvent ce circonstance. Le congrès de Brunswik fut rompu en 1721, la Suède fut obligée en 1722 de faire la paix de Nistad. Le second article de ce traité exclu mon Père et son Armée de ce traité. L'un et l'autre furent réduits de rentrer sous la protection de la Porte et du Khan jusqu'en 1734, que la Russie, n'ignorant point que mon Père a eu la permission d'aller joindre son Armée forte alors de 18000 hommes et que le projet était qu'il entame les opérations de guerre contre la Russie pour secourir la Pologne, que les Tartares devraient en conséquence de leurs traités d'alliance avec les Cosaques le seconder et que la Porte les soutiendrait, fit des efforts de gagner le kochovy ou lieutenant général de l'hetman et les atamans par les sommes considérables et détacha l'armée de l'obéissance de mon Père au moment qu'il était en chemin de Salonik en mer d'Egée où la Porte le retenait pour se rendre auprès le Khan des Tartares. Je l'avais devancé comme accrédité du Roy pour traiter avec ce prince de la diversion promise contre la Russie et pour concerter avec ce prince et moi pour faire approcher son armée des frontières de la Pologne et de commencer d'agir. Ces faits peuvent être vérifiés par les dépêches de feu M. de Villeneuve et par mes relations, et que mon Père jusqu'à sa mort arrivée en 1742 a constamment travaillé de détacher l'armée des Cosaques Zaporoviens de l'obéissance de la Russie. Plusieurs de mes Mémoires présentés à feu M. Amelot et à M. de Puyzieulx et à feu M. de Saint-Contest, prouvent que j'étais constamment occupé, que j'ai toujours considéré comme un mobil propre pour ce projet M. Mirowicz, colonel au service de Pologne et M. Nahimovsky, seuls restes des infortunés qui ont suivi fidèlement le sort de mon Père jusqu'à sa mort. M. Mirowich possédait avec des biens considérables en Ukraine une des principales charges dans le pays et dans l'armée des Cosaques Zaporoviens. Sa Majesté polonaise l'avait employé utilement pour la cause commune en 1737 et en 1734, M. Tercier le peut témoigner. Depuis la mort de mon Père, Ms. Mirowicz et Nachimowsky ne subsistaient en Pologne que de la générosité de quelques seigneurs polonais. Il y a trois ans que la Porte les recommanda aux soins du Khan déposé et sur les instances du feu M. Des Alleurs avait accordé à chacun deux piastres par jour du ta'in de pension. C'est à peu près vers ce temps là que désirant de manifester de nouveau leur zèle pour la cause commune qu'ils se sont adressés à moi pour me prier d'offrir leurs fidèles services au Roy. Feu M. de Saint-Constest à qui j'avais présenté l'utilité qu'on en peut tirer à cause de la connaissance qu'ils ont des ressorts à employer pour entretenir

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

l'Armée Zaporovienne dans les dispositions à la détacher de la protection de la Russie et de se mettre sous celle de la Porte et du Khan des Tartares et par là d'être des principaux mobiles pour susciter une révolution parmi les Cosaques en Ucraine qui deviendront à l'événement d'une guerre entre la Porte et la Russie, une diversion formidable contre cette dernière puissance. M. de Saint Contest gouta ce projet. Je fus autorisé par ses ordres non seulement de les exciter à suivre les conseils que je leur avais donné de se rendre en Crimée et de se mettre sous la protection du Khan, mais aussi de diriger leurs vues. Ils ont trouvé des circonstances peu favorables - la mort du Grand Seigneur, celle de M. Des Alleurs, la déposition du Khan qui m'honorait de son amitié depuis notre jeunesse. Le Khan aujourd'hui régnant hypocondriaque et guère actif, et surtout l'instabilité du gouvernement présent de la Porte, toutes ces circonstances ne pourraient point rebuter les honnêtes gens. Ils suivent constamment leurs vues avec zèle, ils les étendent jusqu'à vouloir que la Porte et le Khan des Tartares sans égards pour le dernier traité avec la Russie, profitent des dispositions favorables où l'armée des Cosaques Zaporoviens est de se mettre sous leur protection. Ils me sollicitent vivement de vous représenter, Monsieur, le besoin d'une prompte résolution d'engager la Porte et le Khan des Tartares d'en favoriser l'exécution. Ils me donnent à connaître qu'ils désirent que j'ambitionne la dignité d'Hetman pour l'intérêt du Roy et mon zèle pour la cause commune me portera toujours à embrasser les projets les plus hardis et les plus hasardeux quand je verrai des conjonctures bien favorables et les partis bien liés, ainsi aucune des difficultés ne doit point me rebuter de ce que je dois à la gloire du monarque que j'ai le bonheur de servir et à ce que je dois à moi-même. La circonstance où Sa Majesté se trouve eu égard aux dispositions de la Russie de vouloir renouer avec elle un traité d'amitié, m'en fait respecter les idées comme très conformes aux conjonctures présentes aussi bien dans la réponse que je fais à M. Mirowicz et Nachimowski je touche très légèrement cette circonstance en leur conseillant de travailler auprès le Khan des Tartares afin qu'ils fassent valoir à la Porte leurs projets, très persuadé qu'il ne convient nullement dans les moments présents que l'ambassadeur du Roy s'en mêle, d'une certaine manière. Je ne leur parle point non plus de la grâce que vous avez eu la bonté de leurs procurer de 100 écus de pension par an de chacun, ne doutant point, Monsieur, que si M. de Vergennes avait été mieux instruit de la considération dont ils jouissent parmi la Nation Cosaque, de leurs services passés, de l'utilité qu'on en peut tirer dans son temps, il les eut

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

trouvé dignes de compassion et de la haute protection du Roy, aussi bien, je leur fais espérer seulement que par mes très instants supplications auprès de vous, Monsieur, j'espère que vous voudriez bien autoriser de vos ordres M. de Vergennes pour qu'ils soient rétablis dans leurs pensions dont la Porte les avait pourvus.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Copie de la lettre que le Comte d'Orlik a écrit à M. Rouillé Ministre d'Etat des Affaires Etrangères, le 3 septembre 1756

La missive intervient dans un contexte particulier de bouleversement des alliances et Grégoire tente de mettre en garde la France contre l'union avec la Russie qu'il pressentait se profiler à l'horizon. Le 1er mai 1756 est signé le premier traité de Versailles, appelé le « renversement des alliances ». Réunissant la France et l'Autriche, il a fait de l'amitié franco-autrichienne le fondement de la paix en Europe.[1] La Russie ne tarda pas à le rejoindre en janvier 1757.

Néanmoins, la politique occulte n'a pas renoncé à l'ancien système - ce fut désormais au Secret du Roi de défendre la Pologne, la Turquie et la Suède : « L'espèce de révolution arrivée dans la politique depuis le traité de Vienne du 1er mai 1756 a cela de particulier que le Roy en formant de nouvelles liaisons qui au premier coup d'œil paraissent opposées aux anciennes, n'a cependant pas renoncé à celle-ci, ce qui rend la conduite des Ministres de Sa Majesté dans toutes les cours très délicate. »[2] Broglie en Pologne et Vergennes en Turquie s'évertuaient à mener officiellement une nouvelle politique, tout en la contrecarrant en secret pour se conformer à la volonté royale.

Cependant, Orlyk - dont l'affiliation au Secret n'est pas formellement établie - sentait ses positions vaciller. Rouillé allait bientôt perdre son poste - grâce aux intrigues de la marquise de Pompadour - au profit du cardinal de Bernis (juin 1757). Le 1er mai 1757 fut signé le second traité de Versailles, réunissant la France, l'Autriche, puis la Russie contre Frédéric II de Prusse dont les appétits guerriers agaçaient à peu près tout le monde.

S'agissant de Myrovytch et Nakhymovsky, Vergennes continua à leur verser des subsides français – malgré l'incompréhension voire une certaine opposition de ses consuls en Crimée[3] – jusqu'en 1761[4], probablement la

[1] G. LIVET, *L'équilibre européen : de la fin du XVI à la fin du XVIII siècle*, PUF, 1976, p.115.

[2] Points à considérer dans les Instructions à donner au comte de Broglie avant son départ pour la Pologne. Versailles, le 10 avril 1757. CP Pologne volume 253 fol.328-338.

[3] Peysonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 6 août 1757. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire volume 197, fol. 109-112 ; Fornetti - Vergennes, Bahçesaray, le 11 septembre 1758. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 198, fol. 10.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

date de leur mort. Il le fit pour les besoins du Secret du Roi, mais aussi probablement par de nobles sentiments de fidélité, car le dépérissement et donc, l'inutilité, des deux hommes était évident.

C'est le brouillon de la dernière lettre de Grégoire que nous ayons réussi à trouver, ce qui peut s'expliquer par le renversement des alliances ou Grégoire voyait mal sa place et, d'autre part, par le commencement de la guerre de Sept ans (1756-1763), à laquelle il prit part dès mars 1757.[5]

[4] Vergennes - Peysonnel, Constantinople, le 18 janvier 1758. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 197, fol. 72-81. Peysonnel - Vergennes, Bahçesaray, le 4 avril 1758. Ibidem., fol. 104-105. Pour la période du consulat de Fornetti, voir volume 198 et notamment : Vergennes - Fornetti, le 21 octobre 1758, fol. 15-17 ; Fornetti - Vergennes, le 30 juin 1759, fol. 58-60 ; Vergennes - Fornetti, le 9 septembre 1760, fol. 115 ; Fornetti - Vergennes, le 2 janvier 1761, fol. 122-124. Vergennes - Fornetti, Constantinople, le 18 février 1761. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 198 fol. 130. Fornetti - Vergennes, Bahçesaray, le 8 juillet 1761. CADN, Série A, Fonds Saint-Priest. Correspondance secondaire, volume 199 fol. 8-10.

[5] Lettre de service du 1er mars 1757. Archives Privées.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Archives privées

Copie de la lettre que le Comte d'Orlik a écrit à M. Rouillé Ministre d'Etat des Affaires Etrangères, le 3 septembre 1756

(en marge – Tartares de Crimée)

J'ai l'honneur de vous envoyer ici jointe la copie de la lettre que j'ai reçu nouvellement quoique de l'ancienne date de M. Mirowicz et Nachimowski deux principaux de la Nation Cosaque retirés en Crimée sous la protection du Khan. J'ai pris la liberté, Monsieur, des observations pour vous informer en abrégé des anecdotes et des circonstances qui ont rapport à l'objet dans lequel j'ai cru que ces officiers cosaques pourraient servir de quelques utilités aux vues et aux desseins que la haute sagesse du Roy et la sage prévoyance de son conseil avait prémédité. Il y a trois ans je vous suppliais Monsieur de vouloir bien y avoir des égards.

Quelques faibles que pourraient être les ressorts qui y sont détaillés vu les objets qui semblent être éloignés et qui naturellement doivent se rapprocher plutôt que plus tard à l'événement de la mort du Roi Auguste, l'événement que la Providence divine daigne éloigner dans les circonstances présentes des affaires de la France, à cause des suites dangereuses qu'il entrainera pour toute la chrétienté et qui porterait le dernier coup de grâce à la liberté de ma Patrie si je n'espérais que le système que les glorieux principes et les généreuses intentions de notre grand monarque ont si heureusement établi pour le maintien de l'équilibre dans le Nord ne la garantisse contre la prédominance tyrannique de la puissance russe. Cependant, j'ose vous représenter, Monsieur, qu'il serait de la dernière importance pour ces objets de taille dans mes observations de veiller sur la conduite de Russie du côté de l'orient et du nord. Elle n'ignore point l'instabilité du gouvernement de la Porte et de la situation très critique des affaires extérieures en Suède, elle connaît le vice et la défectuosité du gouvernement de ma Patrie, elle sait les esprits qui gouvernent les affaires étrangères en Danemark et elle voit les vertiges et l'abominable politique du Roi de Prusse. Il serait donc très surprenant si cette puissance naturellement conduite par la ruse et par la perfidie n'en profite pour tendre sa prédominance dans le nord et ne saisisse l'occasion de l'événement de la mort auguste pour reprendre impunément de nouveau ce caractère d'arrogance que les circonstances présentes embrouillées dans le nord et dans l'orient doivent l'autoriser par la désunion des puissances. Le zèle dont je suis constamment animé pour la gloire et les

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

intérêts du Roy ne me permet point, Monsieur, de vous déguiser que je crains que la défiance que esprits de la République aient d'ordinaire en tête, dans leurs préjugés, ne préviennent les amis les plus affidés de la France en Suède et en Pologne contre les apparences de la réconciliation avec la Russie, ennemie naturelle de ces Nations. La Suède est d'autant jalouse de la liberté que de son commerce, et verrait avec chagrin l'union de la France avec la Russie, et fasse une diversion dans le maintien de l'un et de l'autre ; je connais l'esprit de ceux qui gouvernent ce royaume et quelque (…)

(…) au maintien du véritable système tant pour le bien des intérêts qu'ils soient intérêts de leurs pays que pour leurs intérêts particuliers à se soutenir dans le crédit et la confiance qu'ils ont mérité à si juste titre de la part de la nation que la défiance pourrait faire naître en eux sur l'union de la France avec la Russie, ne serait-ce que la jalousie et les affections entre les principaux et les plus affidés amis de la France, que je crains par leurs caractères, tournera en une haine implacable, tels sont Messieurs les sénateurs de Hopken et de Sheffer. Je ne puis assez plaindre la Suède de ce que le premier veut la priver de ses conseils par sa retraite, après le sénateur de Tessin c'est le plus grand génie que la Suède a.

Les amis de la France en Pologne sont plus aises d'être rassurés contre les dangereuses suites de la défiance que l'union de la France avec la Russie peut faire naître. Les généreuses intentions de Sa Majesté pour le maintien et le salut de la liberté de ma Patrie lui ayant acquis toute sa confiance en sa protection et quand les circonstances favorables se présenteront pour cet effet. Je prendrai la liberté, Monsieur, de vous rappeler que l'Armée Zaporovienne pourrait alors servir de quelques ressorts très utiles dans sa grande machine politique dont vos sages combinaisons la composeraient. En attendant je prends la liberté, Monsieur, de vous supplier de nouveau de vouloir bien recommander à M. de Vergennes pour qu'il emploie son crédit à la Porte pour le rétablissement des pensions de M. Mirowiz et Nachimowski.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Index des noms

Anne I de Russie (1693-1740), occupe le trône russe entre 1730 et 1740. C'est sous son règne que les cosaques ont quitté la protection turque lors de la guerre de succession polonaise.

Argenson, Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d' (1696-1764), Secrétaire d'Etat de la guerre (1743-1757)

Argenson, René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d' (1694-1757), Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (19 novembre 1744), favorable à la Prusse, il mena une politique anti-russe.

Auguste III de Saxe, électeur de Saxe et roi de Pologne (1696-1763).

Bathory Etienne (Stefan Batory) (1533-1586) – prince de Transylvanie, devenu roi de Pologne en 1576. Il formalisa l'établissement de la Sitch zaporogue dont l'origine est antérieure à son règne.

Breteuil, François Victor Le Tonnelier de (1686-1743), secrétaire d'Etat de la guerre de Louis XV (1723-1726) et (1740-1743).

Broglie, Charles-François de (1719-1781), nommé ambassadeur en Pologne en mars 1752, fonction qu'il exerça jusqu'en 1756.

Castellane, Michel-Ange, marquis, (1703-1782), 28e ambassadeur de France à la Porte (1741-1747).

Chaillou, Jean-Jacques Amelot de (1689-1749), Ministre des Affaires Etrangères du 22 février 1737 au 26 avril 1744.

Chauvelin, Germain-Louis (1685-1762), Ministre des Affaires Etrangères et Garde des Sceaux (1727-1737).

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Czartoryski, Kazimierz (1674-1741), grand trésorier de Lituanie nommé par Stanislas Leszczynski (1707-1709), vice-chancelier de Lituanie (1712-1724).

Des Alleurs, Roland Puchot, comte (1693-1754), ambassadeur de France en Saxe (1741-1744), puis l'ambassadeur de France à la Porte, marié à la princesse Lubomirska.

Fleury, André Hercule de (1653-1743), cardinal et *de facto* principal ministre d'Etat sous Louis XV (1726-1743)

Duguay-Trouin, René Trouin du Gué dit (1673-1736), corsaire, navigateur, militaire et commandant français de légende.

Dzierjanowski (-1748), noble polonais, appartenant aux «Patriotes» et agent des Potocky qui l'ont chargé de nombreuses missions, notamment du côté ottoman, beau-frère de Grégoire, marié à sa soeur Marta.

Ghica (Gica), Mathei (1728-1756), prince phanariote grec au service des Ottomans, hospodar de Valachie et de Moldavie (1753-1756).

Hekimoglu Ali Pacha, grand vizir de mars 1732 à juillet 1735.

Hertsyk Hryhir, le frère de la mère de Grégoire Orlyk, enlevé par l'ambassadeur russe Dolgoruky et envoyé en mars 1721 à Pétersbourg malgré les protestations des Polonais.

Holstein, duc de (1728-1762), neveu d'Elisabeth I, futur tsar Pierre III, mari de Catherine II. Grégoire avait un certain attachement à son père - Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, dont l'aide de camp était Stenflicht et par qui Philippe Orlyk essayait dans les années 1720 de négocier avec la Russie.

Hopken et Carlson, envoyés de Suède en Turquie afin d'inciter cette dernière à attaquer la Russie au moment où la Suède se lançait en conflit avec elle. Ils sont restés en contact avec Grégoire et deux lettres de cette correspondance sont conservées aux archives privées.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Ivan Bazilowitz où Ivan le Terrible, (1530-1584), tsar russe.

Jan II Casimir (Jan II Kazimierz Waza) (1609-1672), roi de Pologne et grand duc de Lituanie (1648-1668)

Jean III Sobieski (1629-1696), roi de Pologne (1674-1696), héros du siège de Vienne (1683) où les cosaques ont pris part.

Keith, James Jacob (1696-1758), un écossais passé au service de la Russie en 1728, un des fondateurs des loges maçonniques en Ukraine et grand maître de l'Ukraine. Il a pris part à la guerre de la succession polonaise, puis à la guerre russo-turque et au conflit russo-suédois. Entre 1739 et 1741 il a exercé les fonctions de l'hetman de l'Ukraine, mandat au cours duquel il défendait l'autonomie ukrainienne. En 1747, Keith passe au service de Frédéric II.

Khmelnytsky Bohdan (1595-1657), noble ukrainien et cosaque enregistré, devenu hetman de l'Armée zaporogue en 1648, il a conduit un soulèvement contre la Pologne, considéré comme guerre de libération nationale. Fondateur de l'Hetmanat, l'Etat cosaque, il a signé en 1654 l'accord de Pereyaslav avec le tsar de Russie, qui prévoyait une union du type fédérale où l'Hetmanat conservait son autonomie.

La Chétardie, Jacques-Joachim Trotti, marquis de (1705-1759), officier et diplomate français, était envoyé français auprès du roi de Prusse Frédéric-Guillaume, puis ambassadeur en Russie de 1739 à 1742.

Lacy, Peter de (1678-1751), irlandais, au service de la Russie depuis Pierre Ier à Elisabeth Ière, à l'époque – général de l'armée.

Ladislas IV (Wladislaw IV Waza) (1595-1648), roi de Pologne et grand duc de Lituanie (1632-1648)

Lancey, Texier de (1716-1791), secrétaire de l'ambassade à Constantinople, consul en Crimée de 1748 à 1762.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Lanmary, Marc-Antoine Fron de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de (1689-1749), ambassadeur de France en Suède (1741-1749).

Ledochowski, Stanislaw (1666-1725), palatin de Volynie, maréchal général de la confédération de Tarnogrod et de la Diète muette.

Loewenwolde, Karl Gustaw von (…-1735), diplomate et homme politique russe. Ministre plénipotentiaire en Pologne en 1733-1734, il avait tenté d'empêcher l'élection de Stanislas Leszczynski, puis a fait appel à l'armée dirigée par le général Lacy.

Mauracordato Constantin (1711-1769), prince phanariote grec au service des Ottomans, hospodar de Valachie et de Moldavie à plusieurs reprises et, notamment, lors de la mort de Philippe Orlyk (1741-1743), écarté au moment de la rédaction de la lettre des deux trônes.

Menchikov, Alexandr Alexandrovitch (1714-1764), fils d'Alexandr Menchikov (1672-1729), compagnon de Pierre I. Il subit la disgrâce de son père. A son retour en 1731, il a participé à la guerre russo-turque, puis à la guerre de succession d'Autriche (1740-1748).

Münnich, Burckhardt Christoph von (1683-1767), allemand passé au service de la Russie depuis 1721, devenu feld-maréchal en 1730.

Myrovytch (Mirowiz) Fédir et Nachymovsky (Nachimowski) Fédir, anciens compagnons de Philippe Orlyk et d'Ivan Mazepa, proches par la suite également de Stanislas Leszczynski, se sont rendus en 1754 en Crimée auprès du khan, où ils agirent en collaboration avec Grégoire. Sur l'instigation de Grégoire Orlyk, la France leur versait des subsides jusqu'à leur disparition, intervenue vers 1761.

Nâdir Shâh, chah d'Iran, 1688-1747, fondateur de la dynastie des Afsharides, régna de 1736 à 1747.

Peyssonnel, Charles de (1700-1757), secrétaire de l'ambassade auprès du marquis de Villeneuve, consul français à Smirne (1747-1757), assura l'intérim de l'ambassade après la mort de Des Alleurs en attendant l'arrivée

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

de Vergennes (1754-1755). Il était le père de Claude-Charles Peysonnel, consul français en Crimée (1754-1758).

Peyssonnel, Claude-Charles de (1727-1790), consul français en Crimée (1754-1758).

Poniatowski Stanislas (1676-1672), compagnon de Stanislas Leszczynski et de Charles XII, ami de Philippe Orlyk, il passe après l'échec de la deuxième tentative d'intronisation de Stanislas au service du nouveau roi de Saxe – Auguste III. C'est pour son compte qu'il s'est rendu à Versailles en 1740-1741, pour inciter la France de ne pas soutenir la Prusse qu'il accusait de fomenter des confédérations en Pologne. Il épousa Constance Czartoryska et rejoignit la « Famille ».

Potocki, Antoni Michal (…-1768), palatin de Belsk (1732-1765), adversaire du règne saxon, partisan de la France et de la Prusse

Potocki Joseph, comte (1673-1751), palatin (wojewoda) de Kyiv, partisan de Stanislas, grand général de la couronne depuis 1733, leader des « Patriotes »-républicains.

Potocki Michal (1660-1749), ancien partisan de Leszczynski, qui l'accompagna en Suède et en Turquie. Il participa aux confédérations de Sandomir, de Dzikow et de Tarnogrod.

Puisieux, Louis-Philogène Brûlart de Sillery, maquis de (1702-1771), secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1747-1751)

Qaplân Girây, khan de Crimée (1707-1708, 1713-1715, 1730-1736)

Rouillé, Antoine Louis (1689-1761), ministre des Affaires Etrangères (1754-1757).

Rzewuski, Waclaw Piotr (1705-1779), grand hetman de la Pologne, partisan de Stanislas en 1733

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Saint-Contest, François-Dominique Barberie de (1701-1754), secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères (1751-1754)

Saint-Séverin d'Arragon Antoine-Marie-Louis, Comte, ambassadeur de France en Suède

Sapieha, Josef Franciszek (1679-1744), petit trésorier de Lituanie, a soutenu Stanislas en 1733

Selamet II Giray, khan des Tartares (1740-1743).

Sieniawski, Adam Mikolaj (1666-1726), grand hetman de la couronne (1706-1726). Proche de la Russie et de Pierre I des mains duquel il espérait recevoir la couronne, il s'opposa à la confédération de Tarnogrod. Arrêté en 1717, il a réussi à éviter le jugement.

Sinclair, baron - envoyé suédois à la Porte dans le cadre de négociation d'une alliance turco-suédoise, tué en 1739, lorqu'il se rendait à Stockholm porteur des clauses du traité.

Stenflicht Joan (1682-1758), gentilhomme suédois, aide de camp de duc de Holstein (futur mari d'Anna Petrovna et père de Pierre III), marié avec Anastassya Orlyk en 1723, puis, après sa mort en 1728, il épousa vers 1731, une autre sœur Orlyk - Varvara.

Tarlo, Adam (1713-1744), palatin (wojewoda) de Lublin en 1736, a séjourné en France en 1738-1741, partisan de Stanislas, maréchal général de la confédération de Dzikow (1734)

Tarlo, Jan (1684-1750), palatin (wojewoda) de Sandomir en 1736, partisan de Stanislas, a participé à la confédération de Dzikow (1734)

Tercier, Jean-Pierre (1704-1767), secrétaire du marquis de Monti à Varsovie, par la suite premier commis des Affaires Etrangères et cheville ouvrière du Secret du Roi, le cabinet occulte de Louis XV. Grégoire devait être très proche de Tercier, à en juger par la chaleur de leur correspondance, où Grégoire l'appelait « Moy kochany Dobrodzieu ».

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Tessin, Charles-Gustave, ambassadeur de Suède en France de 1739 à 1742.

Nâdir Shâh, également connu comme Tahmâsp Qoli Khan, roi de Perse

Topal Osman, grand vizir de l'empire ottoman (septembre 1731 – mars 1732), très favorable à la France, mort en 1733 en combattant en Perse.

Tott, envoyé français en Crimée - François-Anton-Andreas Toth ou bien Antoine-André de Tott, né à Vitra en Hongrie en 1698, mort en Turquie de la peste le 9 septembre 1757, fut envoyé par la France auprès de Villeneuve en 1737.

Valori (ou Valory), Louis Guy Henri de (1692-1774), ambassadeur de France en Prusse

Vergennes, Charles Gravier comte de (1719-1787), ambassadeur de France en Turquie (1755-1768), Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1774-1787).

Villeneuve, Louis-Sauveur, marquis de (1675-1745) – 27e ambassadeur de France en Turquie (1728-1741)

Von Weissbach, un Autrichien au service de la Russie depuis 1707. Il a participé aux campagnes de Pierre Ier. Commandant militaire de la Petite-Russie depuis 1720, il devient gouverneur général de la région de Kyiv en 1731. A la tête d'un corps marchant sur la Crimée en 1735, il meurt en chemin et fut enterré à Poltava.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Table des matières

- Introduction 9

- Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur à Versailles le 21 décembre 1731 25

- Mémoire pour Monseigneur Garde de Sceau présenté par son très humble serviteur à Versailles le 23 décembre 1731 35

- Lettre du Roy au Khan des Tartares à Versailles le 29 décembre 1731 39

- Mémoire pour Monsieur le Garde des Sceaux, le 5 décembre 1733 41

- Du Roy au Khan des Tartares, le 26 janvier 1734 45

- Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par son très humble serviteur, 13 mars 1735 47

- Projet pour une levée des cosaques, 1735 67

- Réflexions sur la situation présente des affaires de l'Empire Ottoman, octobre 1736 71

- Mémoire du 23 décembre 1736 77

- Détail de voyage que j'ai fait pour le service du Roy depuis 1729 jusqu'en 1736 et l'argent que j'ai reçu 93

- Mémoire du 29 décembre 1736, Meudon 101

- Réflexions sur la situation présente de l'Empire Ottomane présentées par le S.Orlik à Son Eminence Mgr le Cardinal de Fleury, premier ministre, le 24 décembre 1737, à Versailles 107

- Mémoire pour son éminence Monseigneur le cardinal, 12 février 1741 (écrit à M. le comte de Saint-Séverin) 117

- Projet remis le 27 octobre 1741, Paris 131

- Projet remis le 30 novembre 1741 139

- Mémoire présenté au Ministre de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la République de Pologne dans la guerre contre la Russie en faveur de la Suède. Mars 1742, Versailles 149

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

- Mémoire présenté au Ministère de France par le comte d'Orlik concernant l'utilité indispensable d'engager la Porte et la Pologne dans la guerre contre la Russie. Le 5 avril 1742 163

- Mémoire présenté au ministère de France le 13 mai 1742 par le Comte d'Orlick 175

- Mémoire du 31 décembre 1742 181

- Au Roy, 1743 185

- Réflexions sur les idées que M. des Alleurs a communiquées au ministre par sa lettre de 14 août 1743 sur le moyen de faire une diversion en Hongrie par des Tartares et des Cosaques, Septembre 1743 205

- Envoyé à M. d'Argenson le 14 septembre 1744 217

- Mémoire pour M. le Ministre de Puysilleux, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, 1746 223

- Dinteville, le 29 septembre 1754 233

- Paris, ce 10 janvier 1755 239

- Paris, le 17 janvier 1755 243

- Paris, le 28 janvier 1755 247

- Copie du Mémoire que le Comte d'Orlik a remis à Mr le chevalier de Vergennes Janvier 1755 251

- Copie de la lettre que j'ai écrit à Aslam Gieray, Khan des tartares par M. de Vergennes le 30 janvier 1755 255

- Versailles, 5 février 1755 265

- Mémoire sur le système politique à l'égard des affaires du Nord, présenté par le comte d'Orlik à M. Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à Paris, ce 9 mars 1755 269

- Paris, le 10 juin 1755 273

- Traduction et extraits de la lettre que M. Mitrowisz et Nachimowski ont écrit au comte d'Orlik de Baktchiseray le 25 mai 1756 275

- Copie de la lettre que le Comte d'Orlik a écris Rouillé Ministre d'Etat des Affaires Etrangères, le 3 septembre 1756 287

- Index des noms 291

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Titres de la collection

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Le Prince Igor***, 2001.

- Guillaume LE VASSEUR DE BEAUPLAN, ***Description d'Ukranie***, 2002. Texte de 1661 ; introduction et notes de Iaroslav Lebedynsky.

- Mykola RIABTCHOUK, ***De la « Petite-Russie » à l'Ukraine***, 2003. Préface d'Alain Besançon, de l'Institut ; trad. I. Dmytrychyn et I. Lebedynsky.

- Roxolana MYKHAÏLYK, ***Grammaire pratique de l'ukrainien***, 2003. Trad. I. Lebedynsky.

- Iryna DMYTRYCHYN, ***Grégoire Orlyk, un Cosaque ukrainien au service de Louis XV***, 2006.

- Iryna DMYTRYCHYN, ***L'Ukraine vue par les écrivains ukrainiens***, 2006. Sélection de textes, éd. bilingue.

- Prosper MÉRIMÉE, ***Bogdan Chmielnicki***, 2007 (fac-similé éd. 1865).

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Ukraine, une histoire en questions***, 2008.

- ***Maroussia***, 2009. Fac-similé de l'édition originale du classique de P. J. Stahl, avec le texte inédit de l'œuvre en français de Marko Vovtchok ; introduction d'I. Dmytrychyn.

- Victor GRÈS, ***L'Iliade Zaporogue*** (scénario), 2009 ; trad. et préface de L. Hosejko.

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Scythes, Sarmates et Slaves***, 2009.

- Anastassia LYSSYVETS, ***Raconte la vie heureuse****, souvenirs d'une survivante de la Grande Famine en Ukraine*, trad. I. Dmytrychyn, préface de J.-L. Panné, postface de M. Riabtchouk, 2009.

- Marko VOVTCHOK, Pierre-Jules HETZEL, ***Le voyage en glaçon***, présenté par I. Dmytrychyn et N. Petit. (Présence Ukrainienne / Jeunesse), 2009.

- ***La moufle****, conte populaire ukrainien*, trad. I. Dmytrychyn et F.-J. Besson, ill. I. Mekhtiev, éd. Bilingue Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2009.

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Skoropadsky et l'édification de l'Etat Ukrainien (1918)***, 2010.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

- ***Le coq et l'épi de blé***, *conte populaire ukrainien*, trad. I. Dmytrychyn, ill. I. Mekhtiev, (Présence Ukrainienne / Les Quatre Vents), 2010.

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***La « Constitution » ukrainienne de 1710***, 2010.

- Renaud REBARDY, Roman RIJKA, François RIVARD, ***Ukraine, 20 ans,*** *Nouvelles*, 2011.

- Roman RIJKA, ***La fiancée noire***, roman, 2012.

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***La Crimée, des Taures aux Tatars***, 2014.

- Pierre CHEVALIER, ***Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne***, 2014. Texte de 1663 ; Introduction et notes de Maxime Deschanet.

- Jean-Benoît Scherer, ***Annales de la Petite-Russie***, 2015. Texte de 1788 ; Introduction et notes de Maxime Deschanet.

- Iaroslav LEBEDYNSKY, ***Les Etats ukrainiens (1917-1921)***, 2015.

- Maxime DESCHANET, ***Le Saint Empire et l'Ukraine***, 2016.

- ***Nicolas Gogol, Taras Boulba et l'Ukraine***, actes de colloque présentés par Iryna Dmytrychyn et Maxime Deschanet, 2016.

- Alexis GRITCHENKO, ***L'Ukraine de mes jours bleus***, 2016

- Charles-Gilbert ROMME, ***Voyage en Crimée en 1786***, présenté par Maxime Deschanet et Gulnara Bekirova, 2016.

- Ivan FRANKO, ***Le bonheur volé***, drame de la vie paysanne en cinq actes. Traduction, introduction et notes de Olga Mandzukova-Camel, 2016.

- ***La seconde guerre mondiale dans le discours politique russe***, sous la direction de Galia Ackerman et Stéphane Courtois, 2016

- ***La Grande Famine en Ukraine - Holodomor. Connaissance et reconnaissance***, sous la direction de Iryna Dmytrychyn, 2017.

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

L'histoire aux éditions L'Harmattan

Dernières parutions

L'ESPACE DANS L'ANTIQUITÉ
Sous la direction de Patrick Voisin et Marielle de Béchillon
L'espace est un thème permanent de la littérature antique, d'Homère au Ve siècle ap. J.-C. Il s'impose comme une préoccupation partagée, de l'habitant le plus humble à l'intellectuel le plus illustre. Les écrits antiques s'intéressent aux expériences et aux représentations de l'espace et nous invitent à un voyage au sein des mentalités antiques : c'est d'une ouverture de nature anthropologique dont il sera question, l'espace révélant également les valeurs, le mode de vie, les croyances ou les besoins de ces différentes civilisations.
(Coll. Kubaba, 38.00 euros, 378 p.)
ISBN : 978-2-343-05822-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-37353-9

HÉPHAÏSTOS LE DIEU BOITEUX
Andrieu Gilbert
Presque toutes les mythologies possèdent un dieu boiteux, souvent forgeron : le cas d'Héphaïstos n'est pas unique et doit correspondre à un signe particulier qu'il faut trouver. Pourquoi ce dieu est-il si différent des autres et que représente cette singularité ? La singularité de cette divinité, qui semble à la fois immortelle et cependant particulière au point d'être presque rejetée, interroge. Homère nous en donne une image assez réductrice qu'il faut dépasser si l'on veut comprendre ce que les aèdes cachaient derrière leurs légendes.
(17.00 euros, 170 p.)
ISBN : 978-2-343-05974-7, ISBN EBOOK : 978-2-336-37490-1

POURQUOI ? LES LUMIÈRES À L'ORIGINE DE L'HOLOCAUSTE
Valdman Edouard
Et si la grande tentation pour les Juifs était d'oublier leur identité ? Et si l'assimilation faisait le lit de l'antisémitisme ? Et si la laïcité exacerbait les antagonismes religieux ? Et si les origines de l'Holocauste étaient à chercher aussi du côté des Lumières ? La réflexion de l'auteur, loin des préjugés bien pensants, est une contribution essentielle dans un contexte de résurgence de l'antisémitisme en Europe et dans le monde.
(10.50 euros, 78 p.)
ISBN : 978-2-343-04928-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-36942-6

LES TONDUES – Un carnaval moche
Brossat Alain - Préface de Geneviève Fraisse
La tonte de milliers de femmes soupçonnées de «collaboration horizontale» avec l'ennemi est un phénomène qui a longtemps filé entre les doigts des historiens professionnels. Partant de cet embarras, l'auteur tente de saisir ces violences comme un phénomène «total» dont chaque facette ne s'éclaire qu'au prix de la mobilisation des savoirs et d'hypothèses infiniment variées. Le développement tardif, mais désormais bien ancré, en France, des études de genre souligne l'intérêt de la réédition de ce livre paru la première fois en 1992.
(Téraèdre, Coll. [Ré]édition, 36.00 euros, 348 p.)
ISBN : 978-2-36085-060-0, ISBN EBOOK : 978-2-336-37022-4

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

UN «MALGRÉ-NOUS» DANS L'ENGRENAGE NAZI
Les sacrifiés de l'Histoire
Cantinho Pereira Pedro
Ce livre constitue un humble hommage aux Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans les armées allemandes lors de la Seconde Guerre mondiale et qui vivent dans l'ambiguïté de leur destin. Dans ce cataclysme, les agresseurs ont souvent été victimes de leurs propres actes. En racontant l'histoire vraie de Paul Freundlich, jeune Alsacien dont la vie a été bouleversée par la Seconde Guerre mondiale, le narrateur revient sur son propre passé.
(Coll. Mémoires du XXe siècle, série Seconde Guerre mondiale, 21.50 euros, 216 p.)
ISBN : 978-2-343-05059-1, ISBN EBOOK : 978-2-336-36992-1

TROUPES (LES) COLONIALES D'ANCIEN RÉGIME
Fidelitate per Mare et Terras
Lesueur Boris - Préface de Michel Vergé-Franceschi
«Le désavantage des colonies qui perdent la liberté de commerce est visiblement compensé par la protection de la Métropole qui les défend par ses armes ou les maintient par ses lois». Cette phrase de Montesquieu résume les liens compliqués entre une métropole et ses colonies sous l'Ancien Régime. La prospérité apportée par les colonies devait être souvent défendue avec acharnement. Des compagnies détachées aux régiments coloniaux, l'aventure des soldats au temps de la Nouvelle-France et des Îles demeure singulière et mal connue.
(SPM, Coll. Kronos, 45.00 euros, 534 p.)
ISBN : 978-2-917232-28-6, ISBN EBOOK : 978-2-336-36549-7

DROIT (LE) DES NOIRS EN FRANCE AU TEMPS DE L'ESCLAVAGE
Textes choisis et commentés
Boulle Pierre H., Peabody Sue
En France entre le XVIe siècle et le XIXe siècle, la vision de l'individu doté d'une liberté formelle fut confrontée à l'existence de l'esclavage aux colonies, en particulier lorsqu'à partir de 1716 une exception au principe du sol libre fut octroyée aux planteurs qui souhaitaient amener en métropole leurs esclaves domestiques. Tout un appareil juridique dut être créé pour accommoder cette exception. Le présent ouvrage cherche à illustrer les différentes étapes que prit cette recherche d'un équilibre entre liberté et esclavage.
(Coll. Autrement Mêmes, 29.00 euros, 291 p.)
ISBN : 978-2-343-04823-9, ISBN EBOOK : 978-2-336-36295-3

ÂGES (LES) DE L'HUMANITÉ
Essai sur l'histoire du monde et la fin des temps
Bolton Robert
Comment, quand et pourquoi le monde a-t-il commencé ? Et quand touchera-t-il à son terme ? Les deux mille dernières années sont analysées en termes de cosmologie traditionnelle, à l'aide de la science des nombres afin de permettre le calcul de la position de notre époque dans l'ère à laquelle elle appartient. L'auteur arrive à la conclusion qu'il y a de fortes probabilités pour que son terme coïncide avec la fin des temps.
(Coll. Théôria, 28.00 euros, 272 p.)
ISBN : 978-2-343-03921-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-36288-5

DIVINATION (LA) DANS LA ROME ANTIQUE
Études lexicales
François Guillaumont et Sophie Roesch (éds.)
Les Romains vivaient dans un monde peuplé de signes de la volonté des dieux. Savoir lire ces signes, par le biais de la divination, permettait aux hommes de s'assurer le succès de leurs entreprises. L'objet de ce recueil est de compléter par une approche lexicale les nombreuses publications déjà consacrées à ce domaine de la religion antique, afin de mieux définir les croyances et les pratiques divinatoires des Romains.
(Coll. Kubaba, 15.50 euros, 150 p.)
ISBN : 978-2-343-04273-2, ISBN EBOOK : 978-2-336-36431-5

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

L'HARMATTAN ITALIA
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO
67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamya Rue KA 028, en face
du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 657 20 85 08 / 664 28 91 96
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN MALI
Rue 73, Porte 536, Niamakoro,
Cité Unicef, Bamako
Tél. 00 (223) 20205724 / +(223) 76378082
poudiougopaul@yahoo.fr
pp.harmattan@gmail.com

L'HARMATTAN CAMEROUN
TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
699198028/675441949
harmattancam@yahoo.com

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN BURKINA
Penou Achille Some
Ouagadougou
(+226) 70 26 88 27

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
10 VDN en face Mermoz, après le pont de Fann
BP 45034 Dakar Fann
33 825 98 58 / 33 860 9858
senharmattan@gmail.com / senlibraire@gmail.com
www.harmattansenegal.com

Licence accordée à Taras Buruk benda3@bigmir.net - ip:93.73.63.191

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 136661 - Dépôt légal : mars 2017 - *Imprimé en France*

MÉMOIRES ENVOYÉS À LA COUR DE FRANCE

Le présent volume réunit les mémoires envoyés à la cour de France par Grégoire Orlyk (1702-1759), fils de l'hetman des cosaques ukrainiens exilés après la défaite de Mazepa. Pendant près de trente ans, servant les intérêts de la France, il plaidait inlassablement la cause de la liberté de la « nation cosaque ».

Destinés aux chercheurs et aux amateurs de l'histoire, ces textes évoquent une page peu connue de la politique étrangère de Louis XV et permettent de mieux saisir la place de l'Ukraine au XVIII^{e} siècle, tout comme ils éclairent la personnalité de leur auteur.

Iryna Dmytrychyn *est maître de conférences à l'Institut des langues et civilisations orientales (INALCO) de Paris. Elle est notamment l'auteur de* Grégoire Orlyk, un cosaque au service de Louis XV, *Éditions L'Harmattan, 2006.*

En couverture : Blason Nowina porté par la famille Orlyk.

ISBN : 978-2-343-11706-5

31,50 €